

CORRESPONDANCE D'ANDRE RIVET  
AUX LA TREMOILLE

Présentée et annotée par Jean Luc Tulot

-=-

Voilà soixante-seize ans, le 6 novembre 1931 le pasteur Raoul Patry, dans sa leçon d'ouverture à la Faculté Libre de Théologie Protestante de Paris signalait l'intérêt de la correspondance du pasteur André Rivet à la duchesse de La Trémoille qu'il avait consulté pour la rédaction de sa biographie de Duplessis-Mornay<sup>1</sup>. Mais curieusement ce fait n'a pas été suivi d'effets.

Si les conditions de l'arrivée d'André Rivet à Leyde sont connues<sup>2</sup>, ainsi que son rôle à La Haye auprès du prince d'Orange, Frédéric-Henri de Nassau<sup>3</sup>, ses démêlés théologiques avec Moïse Amyraut<sup>4</sup> et le fait d'avoir été un membre éminent de la République des lettres dans le premier XVIIe siècle<sup>5</sup>, les vingt-cinq années qu'il passa à Thouars comme chapelain des La Trémoille à Thouars et les services qu'il leur rendit aux Provinces-Unies paraissent avoir beaucoup moins intéressé les chercheurs. C'est ce qui m'a incité au mois de juillet et août 2005 à transcrire sa correspondance conservée dans le Fonds La Trémoille des Archives nationales de France, dans la série 1 AP 353.

Dans mon étude sur la communauté réformée de Thouars, j'ai publié les éléments principaux de la biographie d'André Rivet<sup>6</sup>. Fils de Jean Rivet et de Catherine Cardet, il est né le 2 juillet 1572 à Saint-Maixent où son père était marchand. Il fit ses études à La Rochelle puis à Orthez. Il devint en 1595 le chapelain du duc Claude de La Trémoille. Il épousa en 1596 à Thouars, Suzanne Oyseau, fille du pasteur de Thouars François Oyseau<sup>7</sup>. Elle lui donna sept enfants dont quatre fils : Samuel (1599-1629), Claude (1603-1647), André (1608-1633) et Frédéric (1617-16??).

Les lettres d'André Rivet aux La Trémoille conservées à la cote 1AP 353 du Fonds La Trémoille vont du 5 mai 1606 alors que Henri de La Trémoille était en passe de devenir l'héritier de la Maison de

---

<sup>1</sup> Raoul PATRY, « De la bataille de Coutras à la Guirlande de Julie. Correspondance inédite du pasteur André Rivet avec la duchesse de La Trémoille », *Séance de rentrée des cours de la Faculté Libre de Théologie Protestante de Paris le 6 novembre 1631*, Paris, 1931, p. 22-39.

<sup>2</sup> Gustave COHEN, *Ecrivains français en Hollande dans la première moitié du XVIIe siècle*, 1920, Librairie Edouard Champion, Slatkine reprints, Genève, 1976, p. 293-310.

<sup>3</sup> H. J. HONDERS, *Andreas Rivetus als invloekdrijck gereformeerde theoloog in Holland's bloeitijd*, 's-Gravenhage, Martinus Nijhoff, 1930 et A. G. van OPSTAL, *André Rivet. Een invloedrijck Huguenoot ann het hof van Frederik Hendrik*, Harderwijk, 1937 (Thèse de l'Université libre d'Amsterdam).

<sup>4</sup> François LAPLANCHE, *Orthodoxie et prédication. L'œuvre d'Amyraut et la querelle de la grâce universelle*, P. U. F., Paris, 1965 et F. P. van STAM, *The Controversy over the Theology of Saumur, 1635-1650. Disrupting Debates among the Huguenots in Complicated Circumstances*, APA-Holland University Press, Amsterdam-Maarssen, 1988.

<sup>5</sup> La vaste correspondance d'André Rivet a été inventoriée par Paul DIBON, Eugénie ESTOURGIE et Hans BOTS, *Inventaire de la correspondance d'André Rivet (1595-1650)*, Martinus Nijhoff, La Haye, 1971. Sa correspondance avec Conrart a été publiée par René de KERVILER et Edouard de BARTHELEMY en annexe de leur biographie de *Valentin Conrart, premier secrétaire perpétuel de l'Académie française, sa vie et sa correspondance*, 1<sup>ère</sup> Edition Didier, Paris, 1881, Slatkine reprints, Genève, 1971, p. 261-560. Ses correspondances avec le conseiller au parlement de Paris Claude Sarrau et avec l'érudite Claude Saumaise ont été l'objet d'une publication par Hans BOTS et Pierre LEROY, *Correspondance intégrale (1641-1650) d'André Rivet et de Claude Sarrau*, APA-Holland University press, Amsterdam et Maarssen, 1978-82, 3 vol et *Claude Saumaise et André Rivet. Correspondance échangée entre 1632 et 1648*, APA-Holland University press, Amsterdam et Maarssen, 1987.

<sup>6</sup> Jean Luc TULOT, « Familles de l'Eglise réformée de Thouars au XVIIe siècle », *Cahiers du Centre de Généalogie Protestante*, N° 90, Deuxième trimestre 2005, p. 66-73.

<sup>7</sup> François Oyseau, sieur de Trévecar, originaire du Pays de Guérande, fut pasteur à Nantes de 1563 à 1585. Chassé de Nantes par l'Edit de 1585 et par la Ligue, il se retira au Poitou et fut pasteur à Thouars. Il revint à Nantes en 1596 où il exerça le ministère jusqu'en 1607. Il devint en 1609 pasteur de Gien où il resta en fonction jusqu'en 1623. Il mourut le 25 février 1625 à l'âge de 85 ans.

Laval au 25 avril 1634, année qui vit la déchéance de Frédéric de La Trémoille à La Haye. Cette interruption seize ans avant la mort d'André Rivet ne signifie pas qu'il arrêta de correspondre avec les La Trémoille, elle résulte simplement du fait que Henri de La Trémoille et Marie de La Tour d'Auvergne à partir de cette date ayant entrepris de faire construire l'actuel château de Thouars et résidèrent alors principalement à Paris en leur hôtel de la rue de Vaugirard, donnant sur les jardins du palais du Luxembourg, et c'est en cette demeure que furent conservées les lettres qu'André Rivet leur adressa pendant les années 1635-1651, lettres malheureusement aujourd'hui disparues.

\*

1606 *Charlotte-Brabantine de Nassau était à Thouars lorsqu'elle apprit dans les premiers jours du mois de janvier la nouvelle que le comte de Laval, François de Coligny, était mort le 3 décembre 1605 en Hongrie. Il s'agissait d'une nouvelle capitale, car son fils Henri de La Trémoille en était le plus proche héritier.*

*Cette succession, certes, " chargée de dettes considérables ", n'en était pas moins " très riche "8. La princesse de Condé, Charlotte de la Trémoille revendiquant également cet héritage au nom de son fils, dès les premiers jours de février, Charlotte-Brabantine de Nassau prit le chemin de la capitale9. Le 17 février, au nom de son fils aîné, elle prêta " foy et hommage " entre les mains du garde des sceaux Sillery pour les comtés de Montfort et Quintin, la vicomté de Rennes, les baronnies de La Roche-Bernard, de la Roche-en-Nort et de Vitré et la châtellenie de Bécherel10. Le 24 février, par lettres patentes Henri IV lui fit don des rachats qui lui étaient dus par le décès du comte de Laval11.*

*Ce don était le bienvenu, car il fallait à Charlotte-Brabantine de Nassau transiger avec les autres prétendants à l'héritage de la Maison de Laval, à savoir : la maréchale de Fervaques, veuve en première noce de Paul de Coligny et mère de François de Coligny, Anne de Coligny, marquise de Mirebeau, demi-soeur de Paul de Coligny et Marguerite de Chabot, la duchesse d'Elbeuf au nom de son fils, Charles, en tant que descendant des Rieux qui avaient été comtes de Laval au XVIe siècle.*

*A la suite de l'heureux règlement au mois de mars du différent entre Henri IV et le duc de Bouillon, Charlotte-Brabantine de Nassau put compter désormais sur l'appui de son beau-frère que le souverain avait emmené avec lui à la Cour12.*

*Les médecins avaient prescrit à Charlotte-Brabantine de Nassau de faire une cure à Spa. Sur le chemin de cette station thermale, elle s'arrêta au mois d'août à Sedan.*

*Pour cette année 1606, le Fonds La Trémoille conserve une seule lettre d'André Rivet à Charlotte-Brabantine de Nassau, datée du 5 mai où il fait état du synode provincial tenu à Thouars le 25 avril13.*

5 mai 1606 - Thouars  
à Charlotte-Brabantine de Nassau  
duchesse de La Trémoille

Madame,

---

<sup>8</sup> Jacques-Auguste de THOU, *Histoire universelle*, Henri Scheurleer, La Haye, 1740, 11 vol., tome X, p. 13.

<sup>9</sup> Dans sa lettre du 10 février 1606 à André Rivet, Duplessis-Mornay écrit que Mme de La Trémoille " devait hier coucher à Bloys, partie de Tours fort matin d'où elle a escrit à ma femme ". DUPLESSIS-MORNAY (Philippe), *Mémoires... contenant divers discours, instructions, lettres & depesches par luy dressées ou écrites [...] depuis l'an 1600 jusqu'à l'an 1623*, tome I, p. 148.

<sup>10</sup> Archives départementales de Loire Atlantique, B 67.

<sup>11</sup> *Ibid.*

<sup>12</sup> Lettre d'Elisabeth de Nassau du 29 mai 1606, Archives nationales, 1 AP 333/63.

<sup>13</sup> Auguste LIEVRE, *Histoire des protestants et des églises réformées du Poitou*, Poitiers, 1856-1859, 3 vol, tome III, p. 323. Précision qui permet d'établir le millésime de cette lettre.

Nous avons eu ici la semaine précédente le synode de la province autant accompli en nombre de pasteurs qu'il s'en estoit jamais veu. Tous ont fort regretté de ne pouvoir en personne vous tesmoigner le service qu'ils vous ont voué. Ils le [tesmoignent] par une lettre que je vous envoie. En laquelle vous [n'avez peu] pas veoir ce que nous avons veu au visage de cent [personnes assem]blez ici au nom de Dieu, lorsque Monseigneur vostre fils [arriva], de merveilleuse grâce pour son aage. La tristesse des p[ersonnes] et la joye de veoir de si beaux rejettons d'un bon arbre [...] en tous les pleurs, indices de divers passions qui [...] à mesme heure.

A leur départ, après l'avoir encore veu plus [particuliè]rement, ils s'en sont allés emportans une grande espérance [pour les] beaux commencemens qui ont paru. Par là, vous pouvez veoir [assez] que nous n'avons pas tout perdu ; que la mémoire, de celui que [Dieu] a receuilli<sup>14</sup>, est en ici en bas en bénédiction, que ses labours [portent] encore leur fruct en terre au profit des siens. Ces comme [si] tant de bénédictiones présentes sur vous et ce qui vous [reste] doivent tousjours estre mises au devant des tristes objects qui [atten]tent à vous au préjudice de vostre santé, qui ne peuv[...] grandement s'ils occupent toute la place. Et sont arr[ivez] avec toute leur amertume, sans y mesler tant de douces[ paroles], qu'il plaist à Dieu vous donner & multiplier tous les jours pour [servir] d'antidote à ce dangereux venin. Vous sçavez assez tous ces [...] vous faire la grâce de le bien pratiquer, qui pour cet effect sen [...] avoir justifié exprès le si rare et excellent instrumens [...] qui se sont rencontrés sur les lieux, au mesme temps qu'[elles] ont esté portée par le nombre de vos affaires, lesquelles av[ancent] à vostre contentement, & sera vostre support contre [tout ce] qu'on vous pourra présenter. C'est ce que nous luy devons /2/. Et cependant, Madame, autant que vous pouvez attendre de la vigilance & industrie des hommes, vous vous pouvez reposer pour le soin de Messeigneurs vos enfans sur ceux ausquelz vous l'avez commis. Dieu fait paroistre desjà par évidens effects qu'il vous a conduite à ce choix.

J'espère que Monsieur Capel<sup>15</sup> fera bien de son costé ce qu'il doit. Il est fort assidu et vigilant et monstre beaucoup d'affection. C'est ce de quoy je ne manqueray aussi jamais en mon particulier. Tout mon regret est de n'avoir autant de suffisance & pouvoir, comme le désir et vouloir, de vous rendre en cela & en toute autre chose ce à quoy vous m'avez obligé en plusieurs sortes. Je prie Dieu qu'il me face la grâce de m'en bien acquitter avec tous les miens desquels, il vous a pleu vous souvenir, qui sont et seront nourris en la cognoissance de cette obligation. Je le prie aussi de tout mon cœur,

Madame,

Qu'il vous conduise en toutes vos voyes, vous accompagne de l'esfait consolateur, vous munisse de force & courage et donne issue à vos affaires, telle que luy demande,

Vostre très humble & très obéissant serviteur.

André Rivet

De Thouars, le 5 may.

Archives nationales, 1 AP 353/215

\*

*1607 fut une nouvelle année très chargée pour Charlotte-Brabantine de Nassau. Elle passa le premier semestre à Paris à suivre le règlement de la succession de la Maison de Laval. A la fin du mois de juillet, elle se rendit en son comté de Laval et en ses terres de Bretagne pour inventorier avec les cohéritiers l'état de la succession.*

---

<sup>14</sup> Claude de La Trémoille, 2<sup>e</sup> duc de Thouars, était mort dans la nuit du 24 au 25 octobre 1604 à l'âge de 37 ans. Jean Luc TULOT, "Les La Trémoille et le protestantisme au XVI<sup>e</sup> et au XVII<sup>e</sup> siècle : 2 - Claude de La Trémoille, I<sup>er</sup> duc de Thouars", *Cahiers du Centre de Généalogie Protestante*, N° 83, Troisième trimestre 2003, p. 120-153.

<sup>15</sup> Louis Cappel (1585-1658), le grand oracle des hébraïsants, l'une des gloire de l'académie de Saumur, fut au début de sa carrière l'infortuné professeur de Henri de La Trémoille.

*Craignant que Henri IV veuille faire élever ses fils dans la Religion catholique, Charlotte-Brabantine les avait laissé à Thouars et confiée sa fille Charlotte à sa belle-mère Louise de Coligny. Celle-ci habilement, au mois de décembre 1607 la présenta aux souverains avant de l'emmener à La Haye dans la seconde quinzaine de février 1608<sup>16</sup>.*

*La contagion sévissant à Thouars, Rouhet et Dumonceau ses agents avaient confié Henri et Frédéric de La Trémoille à la garde du capitaine La Garenne, le gouverneur de l'Ile Bouchard. Charlotte-Brabantine de Nassau les rejoignit au mois de novembre puis au mois de décembre se rendit à Paris.*

*Pour cette année, le Fonds La Trémoille conserve une lettre d'André Rivet en date du 6 mars adressée de La Rochelle à Dumonceau<sup>17</sup>. André Rivet participait au XVIIIe synode nationale qui se réunit en cette ville le 1<sup>er</sup> mars et en fut l'un des secrétaires<sup>18</sup>.*

6 mars 1607 – La Rochelle  
à M. Dumonceau

Monsieur,

Je vous demande pardon de ce qu'avant de partir j'oubliai d'aller quérir les lettres desquelles vous m'aviez fait mention. J'ay veu Monsieur de Ville-Saison à Niort, duquel on m'a rendu bon tesmoignage. Monsieur le lieutenant de cette ville me parla fort de sa debte. J'ay peur si vous n'y donnez ordre qu'il vous face des frais. Il dit que vous avez les comptes de Guischard, et que par iceux vous avez peu cognoistre ce qui luy est deu. Au reste le Sieur de La Doratière, marchant, dit que feu Monseigneur luy devoit plus de deux mille livres, tellement qu'il ne faut rien espérer de sa sédule. Si vous le jugez à propos, j'estimeray qu'il seroit bon d'écrire à mondit Sieur le lieutenant et le contenter par espérance d'estre bientost satisfait.

Nous avons ici une fort belle et grande compagnie, grâces à Dieu, et j'espère qu'il en sortira de bon fruit. Je vous salue très-humblement, & par vous s'il vous plaist Messieurs & Mademoyselle recevront mes très-humbles baise mains. J'escriray à Monsieur au premier loisir. Car jusques ici je n'ay pas eu loisir de re>>>> estant chargé de la secrétairie de l'assemblée. Je vous prie aussi baiser bien-humblement les mains de ma part à Monsieur du Plessis, Messieurs de La Masure et Cappel, et à Mademoyselle de La Tousche. Et me tenir,

Monsieur pour

Vostre bien-humble et affectionné serviteur.

André Rivet.

De La Rochelle, le 6 mars 1607.

Archives nationales, 1 AP 353/130

\*

*1608 Charlotte-Brabantine de Nassau était à Paris depuis le mois de décembre 1607. A la fin du mois d'avril, elle obtint un arrêt du parlement l'autorisant à vendre des terres éloignées pour pouvoir régler les cohéritiers de la succession de la Maison de Laval.*

---

<sup>16</sup> Le départ de Louise de Coligny pour La Haye avait été retardé par ses affaires et aussi par la rigueur de l'hiver. Lettre du 16 février 1608 de Villeroy au président Jeannin. Président JEANNIN, *Négociations (1598-1609)*, Ed. Michaud et Poujoulat, Nouvelle collection des mémoires relatifs à l'Histoire de France, tome XVIII, Didier et Cie, Paris, 1857, p. 278.

<sup>17</sup> Bien qu'elle le rudoie dans sa correspondance, Charlotte-Brabantine de Nassau confia à Dumonceau en 1609 le poste de responsabilité d'intendant du duché de Thouars.

<sup>18</sup> Frères HAAG, *La France protestante*, tome X, p. 275-280.

*En mois de juin 1608, Charlotte-Brabantine de Nassau se décida enfin à présenter son fils aîné, Henri, à la Cour, mais le séjour de celui-ci fut bref. Héroard dans son journal mentionne que le 17 juin : M. de La Trimouille prit congé du Dauphin “ pour s’en retourner à cause des nigeries que lui faisoient Mrs de Vendôme ”.*

*Charlotte-Brabantine de Nassau passa une partie du second semestre 1608 en Bretagne où sa présence était requise à la suite de la décision d’Henri IV de faire débiter son fils César de Vendôme dans sa charge de gouverneur de cette province.*

*Lors de ce séjour en Bretagne, Charlotte-Brabantine autorisa les protestants de Vitré à construire un temple dans la rue du Viel bourg non loin du château. Ce temple avait l’inconvénient d’être près de l’église de Notre Dame de Vitré et elle soutint les actions que les protestants Vitréens durent tenter jusqu’en 1611 pour défendre cette construction.*

*Henri de La Trémoille n’était pas un élève très brillant<sup>19</sup>, dans sa lettre du 16 février André Rivet fait état des difficultés de Louis Capel à lui enseigner le latin.*

16 février 1608 - Thouars  
à Charlotte-Brabantine de Nassau  
duchesse de La Trémoille

Madame,

Ç’a esté par faute de sujet digne de vous, que je me suis tenu en silence depuis vostre départ, ne pouvant par autre moyen que par mes prières procurer vostre santé et l’avancement de vos affaires. Ce que je le romps à présent, n’est pas que j’aye autre sujet que par le passé, mais pour répondre en quelque sorte à l’honneur qu’il vous a pleu me faire. En celles que vous avez escrites ici par lesquelles vous m’avez voulu rendre tesmoignage que les miennes ne vous seroient pas importunes au millieu de vos grandes occupations. C’estoit ma crainte, conjointe avec la honte de me présenter à vous les mains vuides de quelque fruit de mes labeurs. Jusques ici la presse de l’imprimeur par sa longueur a retardé l’exécution de mon désir, et m’a faict commettre la faute d’avoir esté sin long temps sans ma ramentevoir en vos bonnes grâces ; et d’autre part plusieurs divertissemens m’ont osté le temps, & interrompu ma course, en la méditation du grand Pseaume, sur lequel je vous prépare mes petis escrits. Encor’ à présent, je m’achemine, Dieu aidant, au colloque du Haut Poictou, assigné à une extrémité de la province vers Limosin. A mon retour j’espère par sa grâce mettre fin à cet ouvrage plus long en toutes sortes que je ne me l’estoy proposé.

Vous avez, Madame, par la diligence de M. du Plessis-Bellay<sup>20</sup> toutes nouvelles de la santé et des exercices de Monseigneur. Le tout en tel estat, Dieu merci, que vous avez de cette part toute occasion de contentement. Sur quoy, aussi, je vous puis attester que son jugement se forme tous les jours visiblement, qu’il a beaucoup plus d’arrest & comprend mieux ses leçons que par le passé, et le trouve à présent beaucoup mieux principié en la grammaire latine. Je croy que Monsieur Capel reprenant sa charge avec courage, comme j’espère qu’il s’y disposera, y trouvera moins de peine, et y fera beaucoup plus de proffit. Il verra par l’essay, ce qu’il pourra à l’advenir, et je ne faudray à y veiller deux ou trois fois la sepmaine.

---

<sup>19</sup> Dans une lettre de la fin de l’année 1607, le duc de Bouillon faisait part à sa belle-sœur de la confiance que le duc de Montpensier lui avait fait à son propos : « Il me contoit hier à Mme vostre belle-mère et à moy des gentillesses de Messieurs vos anfans, remarquant ung peu de tristesse à Monsieur de La Trémoille, qu’il atribue aus trop longues estudes qu’on luy fet faire ; et dit que Le Plessis luy disoit qu’il les luy failloit ainsy longues pour les luy faire retenir et que souvant après avoir estudiay trois heures, il n’avoit rien retenu ». Reprenant Montaigne, le duc de Bouillon ajouta : « Cella me feroit croire que les longueur luy lase l’esprit et la cantité d’estude luy surcharge la mémoire, chose dangereuse et où l’on doit apporter grande prudance pour donner aus esprits les besoins quy leurs convyennent et que il ne se desgoutent ». Archives nationales, 1 AP 434/49.

<sup>20</sup> Zacharie du Bellay (1574-1644), sieur du Plessis-Bellay, d’une famille huguenote de la noblesse angevine, qu’il ne faut pas confondre avec Philippe de Mornay, sieur du Plessis, le gouverneur de Saumur, était le gouverneur de Henri de La Trémoille. Il avait été un des capitaines de Claude de La Trémoille.

Dieu le voulant pour vous donner advis du tout, afin d'y pourveoir à temps si le changement total se trouve nécessaire.

J'espère que vous me ferez cet honneur d'attendre de moy en cet'affaire qui vous est à bon droit, si cher, et en toutes autres desquelles je seray capable /2/ toute vigilance et fidélité ; selon qu'il vous plaira m'honorer de vos commandemens, attendant lesquels, je continueray mes prières à Dieu pour la santé de vous et de Messieurs vos enfans, & les succès prospères de toutes vos affaires ; et me tiendray heureux de demeurer le reste de mes jours,

Madame,

Vostre très-humble et très-obéissant serviteur.

André Rivet

De Thouars, le 16 de fébvrier 1608.

Archives nationales, 1 AP 353/131

20 septembre 1608 – Thouars  
à M. du Monceau

Monsieur & très-cher frère,

Nous avons receu tel contentement que vous pouvez penser à l'arrivée de Monseigneur de la présence duquel nous sommes encore ravis. Cela n'empeschera que je vous tesmoigne le contentement que j'ay receu d'apprendre de vos nouvelles tant par la bouche de M. Huet, que par la lettre de Monsieur de La Mazure, en laquelle vous me tesmoignez votre souvenance. Je vous en remercie bien humblement, & du présent qu'il vous a pleu me faire lequel j'ay receu aussi tost qu'il a esté arrivé.

Vostre famille se porte bien, grâces à Dieu. Aussi fait nostre Eglise. Vous estes désiré en l'une & en l'autre. Je prie Dieu qu'il facilite les affaires de Madame par delà afin que bientôt nous la puissions ici recevoir avec vous tous. Cependant je vous prie me tenir tousjours en vos bonnes grâces, lesquelles je salue de toute mon affection, et par vous, s'il vous plaist celles de tous nos amis de la maison. Ma femme vous en dit autant, laquelle depuis deux mois m'a faict père d'un troisième fils<sup>21</sup>, grâces à Dieu, auquel je vous recomande. Et suis,

Monsieur,

Vostre très-humble & très affectionné frère & serviteur.

André Rivet

De Thouars, le xxv septemb. 1608.

Archives nationales, 1 AP 353/132

12 octobre 1608 – Thouars  
à Charlotte-Brabantine de Nassau  
duchesse de La Trémoille

Madame,

N'ayant peu encore recevoir de Saumur les exemplaires de ma méditation sur le Ps. 119<sup>e22</sup>, que j'y fai relire pour vous envoyer, je suis contrainct pour ne laisser du tout perdre une si bonne occasion, d'envoyer celui-ci devant qui n'est point en tel estat que je désireray pour vous estre présenté. Toutesfois, je sçay que vous ne regardez pas tant la couverture & le dehors des livres que le dedans : Et cela me consoleroit si l'on pouvoit suppléer au défaut de l'autre. Ce qui ne se pourra sinon (au cas que vous

<sup>21</sup> André troisième fils d'André Rivet et de Suzanne Oyseau. Cette lettre nous apprend qu'il est né au mois de juillet.

<sup>22</sup> Les frères Haag ne répertorie pas cette *Méditation sur le Ps. 119* relatif aux multiples aspects de la Parole de Dieu, qu'André Rivet dédia à la duchesse douairière de La Trémoille.



daigniez jeter les yeux dessus) qu'il vous plaise supporter les fautes de l'imprimeur & de moy, qui en tout événement, auroy assez gagné, si je vous ai rendu tesmoignage du désir que j'ay de vous complaire en aidant à vos saints exercices. J'ay pris la hardiesse de parler à vous un peu plus au long à l'entrée. Voilà pourquoy je n'useray pour cette heure envers vous de plus grande importunité, seulement je prieray Dieu qu'il face n'aistre une oportunité en laquelle je vous puisse rendre & à Messeigneurs vos enfans plus grandes preuves du service que vous a voué,

Madame,

Vostre très-humble & très-obéissant serviteur.

André Rivet.

De vostre Thouars, le xij<sup>e</sup> octob. 1608

Archives nationales, 1 AP 353/133

\*

1609 *Cette année là, laissant son fils aîné, Henri, à Thouars, Charlotte-Brabantine de Nassau avait emmené avec elle à Paris son fils cadet, Frédéric, et le présenta à la Cour<sup>23</sup>. Au cours de son séjour dans la capitale fut traité l'affaire du temple de Vitré. L'arrêt ordonna que le temple fut bâti dans le ville<sup>24</sup>.*

*Charlotte-Brabantine de Nassau se rendit à Sedan pour passer les fêtes de Pâques auprès de sa soeur. Pendant les mois de mai et de juin, les deux sœurs allèrent voir leurs sœurs Louise-Julienne, à Heidelberg<sup>25</sup> et Catherine-Belgique à Hanau<sup>26</sup>. Charlotte-Brabantine de Nassau revint avec son fils à Paris dans la première quinzaine du mois de juillet.*

*Charlotte-Brabantine de Nassau était le 22 octobre 1609 à l'Ile-Bouchard<sup>27</sup>. Elle se rendit par la suite avec son fils à Laval<sup>28</sup> et à Vitré. Le 8 novembre, elle fut la marraine d'un enfant à Vitré, Zacharie du Bellay étant le parrain.*

*Pour cette année nous possédons une lettre de André Rivet à la duchesse de La Trémoille conservée à la Bibliothèque municipale de La Rochelle. Cette année là, André Rivet fut à nouveau l'un des sercrétaires du synode national qui se réunit à Saint-Maixent sa ville natale à partir du 25 mai<sup>29</sup>*

7 mars 1609 – Sans lieu  
à Charlotte-Brabantine de Nassau  
duchesse de La Trémoille

Madame,

Je vous renvoie suivant vostre commandement le traicté de la *Justice de Christ*, duquel j'ai retenu copie après l'avoir leu. Il ne m'appartient pas de donner jugement, sur ce qui procède de celui d'un tel

<sup>23</sup> Duplessis-Mornay dans sa lettre du 27 mars 1609 à Rivet note que " On ne luy du tout point parlé de son fils. Elle reçut bon visage de la Reyne. DUPLESSIS-MORNAY (Philippe), *Mémoires... contenant divers discours, instructions, lettres & depesches par luy dressées ou écrites [...] depuis l'an 1600 jusqu'à l'an 1623*, tome I, p. 199.

<sup>24</sup> *Ibid.*

<sup>25</sup> Cf. lettre de Louise de Coligny du 22 juin 1609.

<sup>26</sup> Lettre de Frédéric de La Trémoille à son frère aîné du 5 juillet 1609. Archives nationales, 1 AP 381/5.

<sup>27</sup> Lettre de Charlotte-Brabantine de Nassau à son secrétaire Nicolas Dumonceau.

<sup>28</sup> Dans une lettre non datée, Frédéric de La Trémoille écrivait à son frère aîné : " Nous sommes sur les lieux logés chés Monsieur de La Mote. Maman me mena hier à Poligny ouïr deux prêches. nous trouvâmes assés mauvais chemins. Je croy que nous retournerons demain à ce misérable Olivet tout brisé ". Archives nationales, 1 AP 381/4.

<sup>29</sup> Frères HAAG, *La France protestante*, tome X, p. 280-284..

personnage, toutefois s'il m'est licite de le dire, il couche faiblement nos dires et fortifie celui de Piscator et ses fauteurs, et combien que sur la fin il conseille une bonne modération il se rend peu capable d'en estre creu, se montrant trop partial en tout le reste de son discours, auquel en somme je n'ai rien trouvé que les argumens couchés en la lettre de Piscator de laquelle j'ay l'original, tous fondés sur certaines suppositions débattues de fausseté et sur une division manifeste de choses du tout conjointes. Ce n'est pas mon intention d'entrer en picque pour cela avec personne, attendu que grâces à Dieu nous n'en sommes point de deçà troublés ; mais j'estime qu'il est aisé à répondre à tout ce qui pourroit répugner à ce qui fut déterminé au synode de La Rochelle pour estre enseigné par toutes /512/ nos Eglises, à sçavoir que nous sommes justifiés devant Dieu par l'imputation de l'obéissance que notre Seigneur Jésus-Christ a rendue à Dieu son Père tant en sa vie qu'en sa mort ; entendant néanmoins que les questions de sa vie, les libres et volontaires, èsquelles certes consiste l'obéissance et sans lesquelles sa mort et passion n'auroient aucune vertu et efficace. Car la passion de soy ne peut agir, c'est l'action. Voilà pourquoy j'estime qu'il y a de l'absurdité à faire une justice passive distinguée de l'active; en sorte qu'elles seient faites du tout diverses, Comme il semble que les deffenseurs de ceste opinion descrivent, je désirerois qu'on considérast bien qu'il y a différence entre la justification de l'homme simplement et la justification de l'homme pécheur et lors on verroit comment on peut dire que la justification n'a besoing que d'une partie ou comment deux luy sont nécessaires. L'homme simplement en sa création devant le péché, comme les saints anges à présent, eust esté justifié sans rémission et abolition du péché par l'acceptation de sa propre justice. Mais en l'estat auquel nous sommes nous avons besoing de la mortification de la chair par la rémission des péchés et de la vivification de l'esprit par l'imputation de justice ; car ces deux choses se considèrent distinctement en nostre justification par l'imputation comme elles sont distinctes en nostre sanctification commune, et certes je ne voy point que ces messieurs rcspondent bien à l'objction des adversaires, à sçavoir que la justification ne nous est pas conférée seulement afin que nous évitions les peines d'enfer, mais aussy afin que nous acquérions le prix de la vie céleste. Ceux qu'il a justifiés il les a glorifiés, dit l'Apotre, *Rom. VIII*. Or la seule rémission des péchés délivre delà peine, mais elle n'attribue point de prix et de gloire, ce que nous voyons tous les jours en jugemens ordinaires. Car ceux qui sont absous par le juge sont délivrés de la mort, mais ils ne reçoivent point de nouveau prix pour estre jugés n'estre ou n'avoir esté coupables. Et ce que disent les contredisans que celui auquel les péchés sont remis n'est plus pécheur, et par conséquent juste pour obtenir vie éternelle, ne satisfait pas pour ce mesme que nous pouvons donner un estat mitoyen entre n'estre point pécheur et avoir la vie éternelle, à sçavoir l'estat d'innocence et de justice telle qu'estoit celle d'Adam devant le péché. Car il n'estoit point pécheur et toutefois il n'avoit point encore ta vie éternelle, combien qu'il ne fust point coupable de mort. Ces deux choses ne sont pas nécessairement conjointes, n'estre point coupable /513/ de mort éternelle et estre capable de vie éternelle. Je ne tiens pas aussy pour ferme ce fondement de ceste mutilation de justice, à sçavoir que Jésus-Christ doit pour lui-même en tant qu'homme cette obéissance à la loi morale et par conséquent ne l'a faicte pour les autres. Car pourquoy ne sera l'obéissance active de Christ personnelle à luy et commune à tous ceux qui sont incorporés en luy aussy bien que la désobéissance personnelle en Adam a esté faicte commune à toute sa postérité. Cette loy de Dieu (fay ces choses et tu vivras) n'est point abolie par Christ, mais est accomplie en Christ en la personne duquel nous avons fait ce que Dieu commande, et mérité ce qu'il promet et ne s'ensuit pour cela que nous n'y soyons obligés afin que par icelle nous tesmoignons que nous sommes vivans en Christ. Mais Je m'estens un peu trop sur cette matière et pour me sembler ridiculement vouloir esclairer le soleil, veu et considéré que Dieu vous a donné abondamment de son Esprit pour mieux juger de ces choses et que vous estes prés des plus relevés esprits en comparaison desquels nous voyons peu ; et toutefois j'espère de votre faveur, Madame, qu'en cette abondance vous prendrez en bonne part mon peu et le prendrez pour vous seule s'il vous plaist, sinon le donnerez au feu. Car je ne désire entrer en contention avec personne, mais seulement en particulier vous dire ce que Dieu m'a donné sur la doctrine que je suis obligé de prescher et maintenir tant que je ne verray de plus poignantes raisons pour m'en destourner ; et cependant j'en demeure bien là qu'il fault s'y comporter avec telle discrétion qu'il n'advienne que par trop exprimer et presser nos opinions nous venions à publier nos divisions, lesquelles, grâces à Dieu, ne touchent point sur la grosse corde et ne destruisent pas le fondement sur lequel je vous tiens si fermement appuyée que non-seulement en ce point, mais aussi



en quelque autre que ce soit de la foy et des moeurs, en quelque lieu que vous vous trouviez, vous ne rabattrez rien de vostre zèle et piété et autres vertus saintes, lesquelles ont jusques icy fait célébrer vostre sagesse dedans et dehors : je ne double point que n'en produisiez de bons effets aux occasions particulières qui se présenteront, et que Dieu ne bénie tellement vostre constance et courage que vous demeurerez en &a grâce avec les vostres et ne perdrez point celle de vos supérieurs entre les hommes, desquels il tient les coeurs en sa main et dilige les conseils par sa sagesse. Je le supplie qu'il adresse toutes vos voies à sa gloire, conserve vostre santé et celle de /514/ Messeigneurs vos enfans et, vous donne l'issue de toutes vos affaires telle que luy demande de toute son affection ccluy qui sera toute sa vie,

Madame,

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

A. RIVET

Du 7<sup>e</sup> de mars 1609.

B. M. La Rochelle, Ms 461/14<sup>30</sup>

\*

1610 *Henri IV le 14 mai fut poignardé pas Ravaillac. Il n'est pas certain que Charlotte-Brabantine de Nassau fut des Français qui pleurèrent sa mort, car elle n'avait pas oublié les pressions qu'il avait utilisé contre son mari et n'était pas sure qu'il n'avait conservé l'intention de lui enlever ses enfants pour les faire élever dans la religion catholique.*

*Charlotte-Brabantine de Nassau passa la majeure partie de l'année 1610 à Paris. Une fois de plus elle avait laissé son fils aîné à Thouars<sup>31</sup>. Elle le fit venir auprès d'elle pour les fêtes de Pâques qu'elle passa à Sedan. Le 11 juin, elle était de nouveau à Paris. Dans la lettre qu'elle écrivit ce jour là à son secrétaire Nicolas Dumonceau, elle lui avouait : " j'ay tant esté travaillé de visites et d'indispositions depuis mon retour de Sedan que j'ay eu fort peu de loisir de vacquer à mes affaires ".*

*Le 9 juillet, Henri de La Trémoille avec sa tante, la princesse douairière de Condé, et son oncle, le duc de Bouillon, alla au devant de son cousin le prince de Condé de retour en France<sup>32</sup>.*

*Pendant le mois d'août courut à Paris la menace d'une nouvelle Saint-Barthélemy, Pierre de L'Estoile rapporte que dans " la nuict du mardi 20 de ce mois, y eust à Paris renfort de bruits tumultueux, cavallerie par ville, force allans et venans qui portoient advis de se donner garde ". " On disoit que toutes ces meffiances procèdoient d'un avis donné le soir de devant à M. le Prince, par la dame de La Trimouille, de se tenir sur ses gardes, pour ce qu'on l'avoit advertie pour certain qu'on vouloit attenter à la vie et à la personne dudit Sieur prince " <sup>33</sup>.*

*Charlotte-Brabantine de Nassau renvoya son fils Henri à Thouars. Le 27 septembre, elle lui écrivit, de Sedan, pour lui annoncer la mort de son oncle l'électeur palatin Frédéric IV. Avec sa soeur et son beau-frère, elle se rendit à Heidelberg pour assurer " la bonne princesse " de leur affection<sup>34</sup>.*

27 juillet 1610 - Pougues

<sup>30</sup> Communication du pasteur Benjamin Vaurigaud publiée dans le *B.S.H.P.F.*, 1859, p. 511-514.

<sup>31</sup> Dans sa lettre du 12 février 1610 à Duplessis-Mornay, Charlotte-Brabatine de Nassau à propos de son fils écrit : " J'ai faict au Roy, pour mon fils, l'excuse de la saison, qu'il a trouvée fort bonne ; cela me faict voir que je ne pourrai retarder plus d'un mois qu'il ne soit ici ". DUPLESSIS-MORNAY, *Mémoires et Correspondance*, Ed. Auguis et La Fontenelle de Vaudoré, Paris, 1824-1825, 12 vol, tome X, p. 540-542.

<sup>32</sup> Pierre de L'ESTOILE, *Mémoires et journal depuis la mort de Henri III (1589) jusqu'à 1611*, op. cit, p. 618.

<sup>33</sup> *Ibid.*, p. 622.

<sup>34</sup> Lettre de l'Electrice palatine Louise-Julienne de Nassau du 13 novembre 1610 à Duplessis-Mornay. DUPLESSIS-MORNAY (Philippe), *Mémoires... contenans divers discours, instructions, lettres & depesches par luy dressées ou écrites [...] depuis l'an 1600 jusqu'à l'an 1623*, tome I, p. 265-266.

à l'Eglise réformée de Thouars

Messieurs & très-chers frères,

Si le temps de mon retour vous est long, je vous prie croire que les jours me sont mois tant il me tarde que je ne me rende à l'Eglise et à ma famille. Je suis ici par l'avis de mes amis pour y chercher un remède commun, qui me fortifie pour mieux servir à ma vocation. Voilà pourquoy je vous prie de patienter vous mesmes pendant mon absence, & par vostre soin donner ordre que les autres de l'Eglise ne se détraquent du devoir comme je m'assure que vous faites. Si vous ne pouvez estre secouruz les dimanches vous avez l'office de Monsieur Gourdy pour les jeudis qui vous servira à la nécessité. Je fay estat, Dieu le voulant, de reprendre ma chaire de dimanche prochain en quinze jours au plustard. A ce temps là, je vous réserve une plus ample déduction du succès de nostre voyage qui a esté bon Dieu merci, & de ce que nous avons peu apprendre de l'estat présent. Cependant il nous faut toujours veiller & prier, & vous advertirez Monsieur de La Bourdillière<sup>35</sup> qu'il le face de sa part de peur d'inconvénient.

J'espère que vous aurez bientôt Monseigneur. On dit que Madame sera ici dans peu de jours. Attendant celuy auquel Dieu me fera la grâce de vous revoir, je me recommande a vos prières, & par les miennes vous recommande à Dieu, et suis,

Messieurs & très-chers frères,

Vostre bien-humble & plus affectionné frère & serviteur.

André Rivet

De Pougues, le xxvij de juillet 1610.

Archives nationales, 1 AP 353/134

\*

*1612 Craignant que les faucons du parti protestant n'utilisent contre son gré ses fils, Charlotte-Brabantine de Nassau, la colombe de Thouars, les envoya à Sedan auprès de leur oncle le duc de Bouillon. Celui-ci emmena avec lui Henri lors de l'ambassade extraordinaire dont il fut chargé par Marie de Médicis à Londres en 1612.*

14 juin 1612 - Thouars

à Henri de la Trémoille

Monseigneur,

Si je ne puis, avec vos autres serviteurs, vous représenter ma part de la commune joye de vostre heureux séjour en Angleterre et de vostre prospère retour en France, je m'ose promettre que ce qui ne se peut là veoir en mon visage. Vous est d'ailleurs tout persuadé, et que j'ay l'honneur en vostre pensée d'estre du sang de ceux qui ne sont pas touchez communément des grâces non communes que [...].

Je prens la hardiesse de vous tesmoigner en ce peu de lignes, ce que je ne puis de bouche. Et par mesme moyen vous supplier de jeter les yeux sur les premières pages de l'escrit qui vous sera rendu par mesme voye, lequel pour plusieurs bonnes considérations j'ay creu mon devoir de vous dédier ; en espérance que mon intention ne vous sera désagréable, si l'œuvre d'ailleurs ne mérite [...] présent de peu de prix ; à l'affection grande de celuy qui l'offroit. J'ay besoin qu'il vous plaise en faire >>> comme je l'attens de vostre faveur ; et cependant je prie Dieu qu'il accroisse sur vous et les vostres ses bénédictions ; et suis pour tout le reste de ma vie,

Monseigneur,

---

<sup>35</sup> Laurent Chapeau, sieur de La Bourdillière, un catholique, qui le 1<sup>er</sup> avril 1599 avait fait profession de la religion réformée et renoncé au papisme devant le consistoire de l'Eglise de Thouars, était le gouverneur de Thouars. Il représenta Henri de La Trémoille en 1619 et 1620 auprès de l'assemblée de Loudun et en 1621 et 1622 auprès de l'assemblée de La Rochelle. A la différence de son époux, sa femme Gabrielle de Maulay resta catholique.

Vostre très humble & très obéissant serviteur.

André Rivet

De vostre Thouars, le xiiij<sup>e</sup> juin 1612.

Archives nationales, 1 AP 353/135

\*

1614 *Henri de La Trémoille au printemps en compagnie de son gouverneur Zacharie du Plessis-Bellay entreprit son Grand Tour d'Europe qu'il acheva en 1615 après avoir parcouru l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie du Nord et la Suisse.*

*André Rivet cette année là fut l'un des représentants du Poitou au XXI<sup>e</sup> Synode national qui débuta ses travaux à Tonneins le 2 mai. Il y exerça les fonctions de secrétaire.*

6 juillet 1614 – Thouars  
à Charlotte-Brabantine de Nassau  
duchesse de La Trémoille

Je n'ay pas esté si tost de retour du Synode national, qu'ayant trouvé lettre d'assignation de l'assemblée provinciale, nécessité m'a esté imposée de faire un second voyage à Fontenay et jusques à La Rochelle, d'où je suis retourné depuis peu de jours.

Je vous rends comptes de mon temps afin qu'il vous plaise m'excuser si je n'ay fait plus tost mon devoir, selon mesme que j'ay appris par celle que vous escriviez à M. de La Mazure<sup>36</sup> que vous l'attendiez de moy. Je me suis moins hasté pour ce que je voyois M. de La Milletière<sup>37</sup> en chemin, par lequel vous aurez sceu toutes particularités, mieux que les vous sçaurais représenter par lettres et telles qu'il y en a que j'aime mieux vous estre dites par luy qu'escrites par moy. Tant y a que j'espère avoir fait paroistre par mes déportemens qu'avec l'édification de l'Eglise par légitimes moyens, j'aime et désire de tout mon cœur la paix de cet estat procurant l'obéissance aux puissances supérieures en tout ce qui se peut la conscience sauve, mais j'ay senti avec beaucoup de regret que nous ne sommes pas guéris de nos maladies, qu'en des extrêmes se rencontrent beaucoup d'intérêts particuliers qui choquent le bien et le devoir, que ceux qui n'en ont que de bons demeurent en butte & sont peu aidé par les procédures de ceux desquels nous dépendons, lesquels semblent faire tout ce qui tend à l'entretien des soupçons, jalousies, prétextes et en somme ce qui sert à ceux qui ne cherchent que l'occasion nonobstant tout cela, néanmoins je ne pense point qu'il se soit rien passé entre nous qu'on puisse mal interpréter, sy ce n'est l'instance que nous faisons sur le changement de lieu de l'assemblée et la forme qu'on tient pour l'obtenir en cas de second refus.

Mais, je vous supplie croire que la difficulté qu'on a apporté sur nostre réquisition, nous a pensé faire perdre à la fin ce que nous avons au commencement gagné & que les plus modérés ont esté contraincts de se tenir à ce millieu pour ne perdre tout, par la pratique toute faicte de nous retenir là jusque à une troisième response & nous joindre à ceux desquels des l'entrée nous n'avions approuvé la procédure. Il importe grandement qu'en chose si légère on ne nous esconduise veu mesmement qu'on a semé avec efficace que ce n'est point sans désirré qu'on s'opiniâtre à ce lieu & que plusieurs qui d'ailleurs sont en très bon chemin chopent à cette pierre de deçà.

Tout s'est assez bien parlé au fonds. Il est bien vray que la multitude & l'inexpérience de plusieurs nous a /2/ apporté de la confusion. Mais au reste les mémoires et cahiers de province ne sont chargez que de choses très justes & raisonnables. La députation a esté faicte partie par brigues toutes descouvertes pour

<sup>36</sup> M. de La Mazure était un des conseillers et secrétaires des La Trémoille.

<sup>37</sup> Etienne Chesnevert, sieur de La Milletière.

lesquelles quelques uns y sont entrés. Et toutefois j'espère que le tout ensemble n'y fera que bien. Ce sont Messieurs de Laudrière, de La Cressonnière, de Champeaux, Chauffepied et Malleray<sup>38</sup>.

Je m'en suis excusé & ai obtenu descharge pour ce coup assez las de telles corvées d'autant plus que la calomnie poursuit ceux qui cheminent en conscience & qui abhorrent les factions. Néanmoins outre le tesmoignage intérieur, j'ay subject de me louer de la charité & support de mes frères, desquelz le jugement me fait moins prendre garde aux mesdisances du Sr. d'Aubigni<sup>39</sup>, lequel ayant entendu qu'on m'avoit élu pour estre du conseil de la Province & allé au nom d'icelle en l'assemblée d'Anjou, escrit à ses disciples que l'honneur qu'on me faisoit, devoit faire regretter à Ferrier<sup>40</sup> de n'avoir esté Poictevin.

Dieu me face la grâce de n'estre jamais attaqué de diffame, par gens si universellement diffamez. Je ne me suis peu tenir de me descharger à vous sur une si malicieuse comparaison à laquelle, grâce à Dieu, j'estime qu'il n'y a homme de ma robe qui ait moins donné d'occasion. Et j'espère qu'à l'advenir Dieu me continuera le désir d'augmenter en mieux et servir Dieu fidèlement et sous luy ceux ausquels je suis redevable.

Je le loue de tout mon cœur de la santé et force de corps et d'esprit qu'il vous continue en tant de grandes affaires. Et le supplie qu'il conduise et ramène Monseigneur pour vous estre à l'arrivée objet de contentement redoublé. Nous devons attendre les fruicts du soin que vous avez pris de sa conduite et du choix des personnes qui sont près de luy pour la piété et les bonnes mœurs. Il est certain qu'il a une grande place au cœur de tous les gens de bien, acquise par les mérites de feu Monseigneur, entretenue par vostre vertueuse et religieuse conversation et fomentée par une espérance universelle que ce sera un surgeon digne de telles racines. Monseigneur le conte y a sa bonne part et combien que cela leur soit acquis d'ailleurs si n'ay je pas oublié d'asseurer & affermir cette possession de tout mon pouvoir et en bons lieux.

J'ay ce jourd'huy receu une lettre de vostre sénéchal de Montaigu, laquelle je vous envoie. C'est sur un sujet qui m'avoit esté recommandé au Synode national qui a commis celui d'Anjou pour nous faire droit. Ceux de la Religion de vostre baronnie de Montaigu ayans fondé leurs forces sa trouvent capable d'entretenir un pasteur sans l'aide de ceux de Vieilleigne<sup>41</sup> avec lesquels ci-devant ils ont faicts une Eglise. Il leur importent seulement pour la proximité et fréquence des exercices, mais aussi pour n'estre nécessités d'estre jointcs à la Bretagne pour y faire leurs plaintes en cas d'infraction d'Edict ou en recevoir loix et estre emportés par le torrent, dans les résolutions qu'ilz n'approuvent pas /3/.

J'ay charge de cette province de plaider leur cause au prochain synode d'Anjou. Vostre adjonction, Madame, nous sera un grand tiltre, s'il vous plaist la leur ottroyer par une lettre audit synode en la forme que je vous envoie ou telle autre qu'il vous plaira adviser. Commandant, s'il vous plaist, à Monsieur Dumonceau de me la faire tenir au premiers jours avec ce qu'il vous plaira d'ailleurs me départir de vos commandements desquelz attendant l'honneur, je prieray Dieu qu'il vous conserve avec Messeigneurs en toute prospérité, bénie vos labeurs & vous donne de trouver la justice que mérite vostre droit, pour nous rendre bientost le bonheur et moy particulièrement de vous pouvoir tesmoigner en présence, que je suis,

Madame,

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

---

<sup>38</sup> Jean de Chauffepié ministre de Niort, André Malleray avocat au présidial de Poitiers.

<sup>39</sup> Charlotte-Brabantine de Nassau ne portait pas dans son cœur Agrippa d'Aubigné, l'ancien compagnon d'armes de Claude de La Trémoille.

<sup>40</sup> Jérémie Ferrier, pasteur de l'Eglise de Nismes, avait été excommunié par la synode du Bas-Languedoc le 14 juillet 1613 pour avoir pris le parti de la Cour.

<sup>41</sup> Vieilleigne l'Eglise la plus méridionale de Bretagne a été fondée en 1562 par les Lalande de Machecoul. Comme Claude de La Trémoille, René de La Lande, onzième seigneur de Vieilleigne, était mort prématurément en 1604, laissant un enfant de trois ans, Gabriel qui fut élevé par sa mère Louise de Talensac.

André Rivet<sup>42</sup>.

De Thouars, le vje juillet.

Archives nationales, 1 AP 353/136

\*

1615 *Le Royaume était agité par les Princes >>>>>*

*Henri de La Trémoille acheva son Grand Tour d'Europe en 1615 en parcourant le midi de la France. Arrivé à Thouars, il lui revint de conclure un accord avec le duc de Rohan pour faire respecter son droit à la présidence de l'ordre de la noblesse aux Etats de Bretagne en tant que baron de Vitré.*

27 octobre 1615 - Thouars  
à Charlotte-Brabantine de Nassau  
duchesse de La Trémoille

Combien que je vous aye escrit depuis peu par vostre lacquay, je ne puis laisser partir ce porteur sans adjoûter quelque chose au passé. Hier, Monseigneur eut la response de La Rochelle, pleine de tesmoignage d'affection. On me mende que sa lettre a esté très bien receuë, trouvée bien faite, & acomodée au temps & à l'estat présent, & le porteur choisi fort à propos. Ce sont les termes. On loue son dessein d'aller au devant de ses amis s'ils sont passés. Le bruit est qu'ils le sont sans doute. Mais les aisles nous manquent. On ne peut trouver d'argent, & je prévoiy que cette occasion nous altérera contre le Sr. de La Mazure, qu'on veut obliger à estre plègue, & qui n'y veut aucunement entendre ; & à défaut de cela, je veoy des gens qui nous rendroient grandement odieux, & peut-estre inutilement.

Vous y donnerez l'ordre que vous jugerez convenable, car j'en crains du désordre, et veoy tous les jours, combien vostre face portè vertu. Mais je sçay bien que les affaires qui se préparent, et celles que vous avez d'ailleurs, ne vous permettent pas d'estre attachée à cette jeunesse ; et d'ailleurs plus je la cognoy, plus j'y pense, moins voy-je d'homme propre pour cette place. Car nous ne faisons pas estat de peu de chose, et faudra qu'elle soit bien grande si nous ne nous croyons au dessus. Nonobstant le mespris de la pluspart de ceux qui sont près de nous, nous ne laissons d'estre susceptibles de tout ce qu'ils proposent, qui chatouille nostre honneur. Et vous sçavés que nous en avons qui ont leurs divers desseins, & pensent à eux, quand ils parlent pour nous. **Doresnavant nostre leçon sera que le temps n'est plus qu'on croye les femmes et les ministres, ou ceux de cette humeur qui tremblent jusques au bout des ongles**<sup>43</sup>. Dieu m'est tesmoin que ma principale crainte ne regarde n'en moins que moy ; il y a assez de quoy craindre d'ailleurs & de plus important. Je veoy nos affaires & nos préparatifs si propres pour la paix, que je désireray tousjours au plus fort de la guerre. Et je m'asseure que ceux qui désirent ce dernier à cette heure le maudiront bien tost après. Car d'hommes droits sommes tous desniés. Un de mes desplaisirs est de ne pouvoir soulager les vostres et vous apporter quelque repos d'esprit, parmi tant de brouilleries. Je me tourne vers Dieu pour luy demander avec toutes sortes de bénédictions sur nous et les vostres. Et suis,

Madame,

Vostre très-humble, très obéissant & très fidèle serviteur.

André Rivet

De Thouars, le xxvij<sup>e</sup> octob.

Archives nationales, 1 AP 353/137

<sup>42</sup> Cette lettre est importante à la différence d'Agrippa d'Aubigné, le faucon, toujours prêt à en découdre, Charlotte-Brabantine de Nassau, la colombe, veillait à ce que le culte puisse être dispensé à « ceux de la Religion ».

<sup>43</sup> Phrase prémonitoire d'André Rivet.

30 octobre 1615 - Thouars  
à Charlotte-Brabantine de Nassau  
duchesse de La Trémoille

Le temps est venu, auquel Monseigneur n'a peut plus avec honneur retarder l'exécution du conseil qui luy a esté donné par nostre (illisible), toutes choses le pressent pour ne perdre l'occasion, laquelle il a attendu au jugement commun avec plus de patience, que son âge & ses intérêts ne portent. Son dessein est de laisser ici toutes choses es termes esquels il se faut tenir pour desfendre des résolutions de l'assemblée géénrale, et ainsi ailleure où il a pouvoir pour ne desroger à ce qu'il a promis & doit. Mais sur le point auquel il se trouve pressé de la nécessité de partir, une autre nécessité le retient de laquelle il ne peut sortir sans vous. Et je crains fort que la première n'estant seconduë à point le portast à s'exempter de l'autre, par moyens qui n'ont encor'esté testez par d'autres, et qui feroient beaucoup de mal.

Vous seule, Madame, y pouvez remédier, luy faisant trouver où vous estes par vostre crédit & les seuretez que vous pouvez donner, la somme de laquelle vous luy avez permis l'emprunt. Car il s'y trouve ici des difficultés invincibles tant de la part de ceux qui pourroient fournir la somme que de ceux qui auroient à l'asseurer. Le secourant efficacement en ce besoin, Madame, vous empescherez des effects, qui vous demeuroient du desplaisir, & nous mettroient hors de nostre droit. Ce que nous avons jusques ici destourné de tout nostre pouvoir. Mais cette mauvaise condition qui corrompt la loy comme l'on dit, en l'engagement auquel nous sommes d'ailleurs, seroit en danger de faire passer toutes bornes. Je vous supplie donc, Madame, d'y pourveoir si promptement que vostre bonne volonté qui ne manque jamais au besoin, soit recognüe telle en ce point, qu'elle continue à nous servir d'argument, pour procurer tousjours, ce à quoy l'inclination continue, qui est l'obéissance qui vous est deuë ; & laquelle en mon particulier je rendray tousjours à vos commandemens, comme estant,

Madame,

Vostre très humble, très obéissant & très fidèle serviteur.

André Rivet

De Thouars, le 30 octob. 1615.

Archives nationales, 1 AP 353/138

19 novembre 1615 – Thouars  
à Charlotte-Brabantine de Nassau  
duchesse de La Trémoille

Madame,

Je ne doubté point qu'à présent par trois de mes lettres, vous ne soyés hors de soupçon touchant mon silence, duquel je veoy que vous estiez en quelque peine par les dernières escrites à Monseigneur & à Monsieur Brusse. Par la dernière que vous a portée Monsieur Chauveau vous aurez sceu d'où je venoy & la commission publique qui m'avoit esté donnée, laquelle j'ay exécutée plus près de nos portes que je ne m'attendoy. Car je trouvay mardy l'armée de Monsieur le Prince à Moncontour, où je fu ouï sur ce que nous avions à représenter, & obtiens ce que je demanday pour nos places de seureté ; qu'attendu que nous n'avions encore aucune résolution de l'assemblée générale, nous ne pouvions les engager qu'à ce pourquoy elles avoient esté données, & par conséquent aussi qu'elles ne sçavoient faire ni recevoir hostilité.

Monsieur de Soubise & M. de Loudrière qui estoient arrivez là avoient prévenu Monsieur le Prince contre moy. Néanmoins il me respondit favorablement, sinon qu'il mesla quelques plaintes générales des temporiseurs qui gastoient tout, & de deux ou trois qu'il sçavoit retarder en nostre province les bonnes résolutions, partie trompés à la bonne foy, parti gagnés par argent. Qu'on avoit fait grand tort à Monsieur de La Trémoille son cousin de l'amuser par tels conseils, et retardé ce qu'il pouvoit faire pour son propre bien & qu'il ne recouvrira jamais.



Je luy respondi le plus modestement que je peu, que je pouvoy ignorer de qui & à qui il parloit. Que pour mon particulier je pouvoy respondre de mes conseils & actions devant Dieu & les hommes en e faict. Que ceux qui m'avoient descrit autre, estoient portés de passions particulières ausquelles je ne me debvoy asservir. Que tels qui faisoient bien les eschauffés à cette heure, couroient n'a pas longtemps après les récompenses, & faisoient un pont au passage, qu'ils ont faict semblant de vouloir empescher quand il n'estoit plus temps. Alors me tenant le manteau, il m'advoua que cela estoit vray, et qu'au reste il me tenoit pour fort homme de bien, mais que je déferoy aux raisons de gens trop considératifs &c. Vous ne fustes pas espargnée, & je ne m'espargnay pas à justifier vos procédures. Le soir Monseigneur vostre fils y arriva, qui commença par se plaindre et le réduit à ne luy rien reprocher.

Monsieur le Mareschal<sup>44</sup> nous traicta fort humainement, parla à nous en public & en particulier fort raisonnablement, & ne nous demanda rien qui ne fust équitable. On ne peut pas mieux dire, & je prie Dieu qu'il luy doint d'ainsi faire. Monsieur le Prince le vint veoir au soir en sa chambre, où j'estoy. Il m'entretint fort de la Religion & d'autres choses, & ont dist force bonnes paroles. Tant y a que nous sortismes d'avec eux tous les meilleurs amis du monde, pourveu qu'on ne nous demande rien qui nous préjudicie. On parloit d'envoyer ici les deux gros canons de Monsieur de Mayenne, qui sont en estat de ne marcher que difficilement. Je suis après pour empescher ce dépost que je craindray nous estre onéreux. Aujourd'huy est arrivé Monsieur de Beçay avec quinze ou vingt maistres. Je crains que le troupe ne soit pas beaucoup grande.

Au reste il y a beaucoup de chose à dire & à faire, et tout se /2/ dispose de deçà a faire proffit du temps. Chacun cherche son propre. Les gens de Taillebourg sont autant et plus eschauffés que les autres & commencent par mettre en leur bourse. Desjà le capitaine du chasteau lève pour son droit une barrique de vin sur chaque gabarre, & un escu sur chacune de sel. On pensoit que ce fust pour le magasin : mais on me vient de dire qu'il ne l'attend pas ainsi. On veut establir là un conseil du gouverneur & comme une petite Monarchie. On presse fort de faire lever le grand import. J'ay donné advis que s'il se fait et doibt estre par voye publique. Je croy que j'en seray creu à la fin. Mais je veoy bien que n'ayant pour but sinon le bien général & le particulier de vostre maison comme je doibs, je suis en butte à ceux qui veulent faire leurs affaires à quelque prix que ce soit. Tellement que si vostre présence ne vient mettre ordre à tout, je croieray à la fin si vaint, que je n'auray autre fruict de mes oppositions que la haine. Monsieur de Builli (Suilli) renforce par son ordonnance la garnison d'ici. Monsieur de La Bourdil[ière] en prend cent hommes pour luy, & deux autre capitaines, à chacun 50. J'ay aujourd'huy fort disputé contre luy qu'on n'y devoit point mettre de Papistes, mais il m'a dit qu'il en mettroit de ceux qu'il trouveroit ; et je crains bien que nous en ayons qui nous enuiront plus qu'ils ne serviront.

Je vous puis ennuyer par mon discours, mais je ne sçay à qui mieux m'adresser. Au moins auray-je cette consolation que je ne vous auray rien célé. Si Dieu nous rend si heureux que nous puissions jouïr quelques jours de l'honneur de vostre présence, j'en attends de grands bien infallibles, & au contraire d'estranger confusion. Cependant je cheminray tousjours droits sans considération que de mon debvoir ; & prieray Dieu qu'il vous conduise en toute vos actions, & nous conserve avec tous les vostres contre tous dangers, estant pour toute ma vie,

Madame,

Vostre très humble & très obéissant & fidèle serviteur.

André Rivet

De Thouars, le 19 novemb. 1615

Archives nationales, 1 AP 353/139

---

<sup>44</sup> Urbain Ier de Montmorency-Laval (1557-1629), marquis de Bois Dauphin, de la branche cadette des Montmorency, ancien ligueur qui se rallia oportunément en 1597 à Henri IV, qui lui donna le bâton de maréchal de France. Gouverneur et lieutenant-général de l'Anjou depuis 1609, il commandait l'armée royale qui surveillait l'armée des Princes. A la suite de la prise de position de Henri de La Trémoille en faveur de son cousin le prince de Condé, il avait mis deux compagnies à l'Ile-Bouchart. Lettre de Duplessis-Mornay du 23 novembre 1615 à Rivet. DUPLESSIS-MORNAY (Philippe), *Mémoires... contenant divers discours, instructions, lettres & depesches par luy dressées ou écrites [...] depuis l'an 1600 jusqu'à l'an 1623*, tome I, p. 845.

5 décembre 1615 – Thouars  
à Henri de La Trémoille

Monseigneur,

Je receu hier fort tard un paquet de Madame vostre mère, laquelle me commandoit de vous faire tenir ses lettres par homme exprès. Je le fay par ce porteur & vous supplie luy faire prompte responce pour la tirer de la peine en laquelle elle se trouve par vostre éloignement, et pour les affaires esquelles vous estes bien avant. Nous ne vous mandons rien de deçà, où nous sommes loin de la source des nouvelles, & les ruisseaux en sont coupés de toutes parts. Tous les gens de bien en désirent bientôt une bonne fin.

Je prie Dieu qu'elle vous soit honorable & profitable à sa gloire, que cependant il vous conserve contre tous dangers et vous multiplie ses saintes bénédictions & suis,

Monseigneur,

Vostre très humble & très obéissant serviteur.

André Rivet

De Thouars, le 5 décemb. 1615.

Archives nationales, 1 AP 353/140

\*

*1616 La Cour réserva une suite favorable aux ouvertures de paix faites par le prince de Condé et choisit la ville de Loudun, à l'est de Thouars, comme lieu des pourparlers de paix. La conférence s'ouvrit le 15 février. Charlotte-Brabantine de Nassau était alors en Bretagne à Vitré, elle reçut une lettre de Marie de Médicis l'invitant à la rejoindre à Tours, où celle-ci s'était établie avec la Cour. La conférence se prolongea pendant les mois de mars et d'avril. Un traité de paix fut finalement conclu le 3 mai 1616<sup>45</sup>.*

*Au lendemain de la signature de la paix de Loudun, le duc du Maine, le duc de Bouillon et Henri de La Trémoille se rendirent à Paris pour aller saluer " Leurs Majestés " de la part du prince de Condé. Ils arrivèrent dans la capitale le 20 mai et selon Arnaud d'Andilly, ils furent bien reçus<sup>46</sup>.*

*Au cours de l'été 1616, Concini, le favori de Marie de Médicis, obtint le renvoi des vieux ministres d'Henri IV et les remplaça par une équipe nouvelle constituée de serviteurs personnels de la Reine-mère. Mécontents de cet état de chose, pendant le mois d'août le prince de Condé et le duc de Bouillon se rapprochèrent du duc de Guise pour éliminer l'Italien. Le duc de Bouillon au cours d'une rencontre évoqua même la possibilité de déposer Marie de Médicis et Louis XIII au profit du prince de Condé<sup>47</sup>.*

*Marie de Médicis, mise au courant des tractations des princes, ordonnât leur arrestation. Seul le prince de Condé fut arrêté le 1er septembre. Richelieu dans ses Mémoires rapporte que le duc de Bouillon à cette nouvelle " se retirat en grande diligence dans un carrosse à six chevaux avec nombre de cavalerie qui avoient tous le pistolet ", Henri de La Trémoille " galopoit après lui "<sup>48</sup>.*

*Les princes se réunirent à Soissons chez le duc du Maine. Mais ne se sentant pas assez fort pour tenir tête à l'armée royale rassemblée autour de Villers-Cotterêts, ils trouvèrent plus adroit de négocier par l'intercession du duc de Guise. Le 6 octobre un traité fut conclu garantissant les promesses du traité de Loudun.*

<sup>45</sup> Cf. M. BOUCHITTÉ, *Négociations, lettres et pièces relatives à la conférence de Loudun*, Collection de documents inédits sur l'Histoire de France, Paris, 1862.

<sup>46</sup> *Ibid.*, p. 677.

<sup>47</sup> Richelieu, *Mémoires*, Ed. Michaud et Poujoulat, Paris, Firmin Didot, 1837, tome I, p. 119.

<sup>48</sup> Richelieu, *Mémoires*, Ed de la Société de l'Histoire de France, tome II, p. 76.

*Pendant ce temps Henri de La Trémoille était revenu à Thouars. C'est alors que lui parvint le bruit que les Rochelais, qui pendant cette période de troubles avaient occupé le château de Rochefort, étaient menacés par le duc d'Épernon, gouverneur de la Saintonge, qui venait d'occuper Surgères<sup>49</sup>. Sans hésiter, le 4 octobre, Henri de La Trémoille rejoignit La Rochelle avec un corps de 100 cavaliers<sup>50</sup>. La Cour réussit toutefois à séparer les protagonistes avant que les hostilités ne se fussent aggravées.*

*Henri de La Trémoille quitta La Rochelle le 10 novembre. Le ministre Jacques Merlin mentionna dans son diaire qu'il s'en alla " avec une louange qui ne lui sera jamais ostée, d'estre venu à nostre secours à point nommé, avec une diligence incroyable "<sup>51</sup>. Mais, Henri avait agi sans en référer à sa mère qui s'en était retourné à Vitré. Dans ses lettres, elle lui asséna une volée de bois vert dont il dût se souvenir toute sa vie.*

16 janvier 1616 - Thouars<sup>52</sup>  
à Henri de la Trémoille

Monseigneur,

Ce gentilhomme ayant esté ici deux ou trois jours a veu nostre estat, lequel il ne peut améliorer avec ce qu'il a, qui l'incommoderoit & nous sans autre moyen. Nous avons attendu le retour de Monsieur du Plessis-Bellay, et ayant advisé tous ensemble, avons estimé qu'il devoit vous aller retrouver, et vous représenter ce que nous jugeons & croyons nécessaire pour la conservation de nostre ville et de vostre crédit en cette province. Il est temps que vous y pouviez à bon escient, y ayant le plus grand intérêt et le principal, estant mesme question de la seureté de vostre personnel, si nous avons le bonheur de vous veoir ici bien fort. Sa sappiance me dispensera de vous en dire plus de raisons.

Je vous envoie la response de Monsieur du Plessis à Monsieur des Bordes. Monsieur de Plessis-Bellay l'a veu en passant, luy a donné vos lettres, & parlé à luy selon vostre désir. Il vous en escrira les particularités & surtout de l'estat de santé de Madame & de sa compagnie. Il ne me reste qu'à prier Dieu qu'il bénit le traicté, & vous donne moyen de vous employer en lieux ennemis et en chose profitable au public, & vous conserve longuement pour y tesmoigner vostre vertu, accroistre & posséder l'honneur que vous désire,

Monseigneur,

Vostre très-humble & très-obéissant serviteur.

André Rivet

De Thouars, le 16 janvier 1616.

Archives nationales, 1 AP 353/141

4 mars 1616 – Thouars  
à Charlotte-Brabantine de Nassau  
duchesse de La Trémoille

Madame,

Celle qui vous rendra ma lettre est la femme du Prévost de cette ville, lequel appréhendant la colère de Monseigneur le Prince, irrité contre luy par quelques rapports, s'est retiré à Poitiers dès le commencement de ces mouvemens, où toute sa famille l'a suivi avec de grandes incommodités. Elle veut

<sup>49</sup> Marcel Delafosse (Dir), *Histoire de La Rochelle*, Privat, Toulouse, 1985, p. 146-147.

<sup>50</sup> Charles DANGIBEAU, " Diaire de Jacques Merlin ou recueil des choses les plus mémorables qui ce sont passées en cette ville (de La Rochelle) de 1589 à 1620 ", *Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, tome V, 1878, p. 63-384, p. 285, 288, 290.

<sup>51</sup> *Ibid.*, p. 298.

<sup>52</sup> Henri de La Trémoille avait pris le parti des princes et Thouars craignait de subir les rigueurs de l'armée royale du maréchal de Boisdauphin.

recourir à votre miséricorde afin d'obtenir par votre faveur que son mari soit ouï en ses justifications et protestations du service qu'il a voué & voudroit rendre à Monseigneur le Prince et particulièrement à Monseigneur votre fils, & obtenir permission de se rendre en votre ville, pour y despendre de ses commandemens. Je n'ay peu refuser de vous en escrire ! Quoy que ci-devant se soit passé quelque chose entre luy et moy. En quoy j'ay creu avoir sujet de plainte. C'est ce qui me meut encore d'avantage à vous supplier très-humblement d'avoir compassion de sa femme & de sa famille fort numéreuse, laquelle par la continuation de le rigueur qu'on luy feroit, pourroit tomber en une trop grande nécessité, qui cause en suite de grands maux. Il faut que nous soyons imitateurs de Dieu, qui ne regarde pas à nos mérites. Je sçay que votre charité n'a besoin d'estre forte sollicitée, et que votre naturelle douceur se rend accessible aux plaintes et supplications des affligés. C'est pourquoy la renvoyant à cette assurance, je n'adjouste ici que mes ardantes prières pour la prospérité de vos personnes & des affaires qui vous meinent, estant,

Madame,

Vostre très-humble & très-obéissant serviteur.

André Rivet

De Thouars, le 4 de mars 1616.

Archives nationales, 1 AP 353/142

31 mars 1616 - Thouars  
à Henri de la Trémoille

Monseigneur,

Je vous envoye une lettre que j'ay receu pour vous de Monsieur de L'Oumeau<sup>53</sup>. Il m'en escrit une assez longue qui ne respire qu'affection & jalousie pour vous & votre honneur. Madame votre mère à laquelle je l'ay envoyée et une de Monsieur du Plessis-Bellay, vous en fera part. Vous verrez que les bruits grossissent en allant comme les boules de neige, & que ceux de votre qualité sont comme la cité assise sur une montagne, laquelle estans plus en veuë doit estre mieux policée & ordonnée. Dieu soit loué que ce qu'on a dit n'ait pas esté, mais cela vous apprendra combien il vous importe de fuir mesme les apparences du mal, et n'approche pas seulement de la robe entachée. Mesnageant cela à propos vous en tirerez grand advantage contre la calomnie ; quand luy ostant tout sujet à l'advenir, vous ferez croire que les propos qui ont esté semés sont procédés d'envie, non de charité et vérité. C'est une sainte vengeance & la plus, voire la seule assurée ; & à laquelle il vous faut penser. Il n'y en a point une qui confonde si efficacement, ceux qui vous regardent d'un œil malin. Dieu vous y veuille bien inspirer, & à tout ce qui concerne sa gloire et votre salut. Jamais le vray honneur ne manquera en suite de ces deux là. Vous prendrez en bonne part ce que je vous en dis. Nul n'y a plus d'obligation que moy, & je ne cède à personne en volonté de demeurer toute ma vie,

Monseigneur,

Vostre très-humble & très-obéissant serviteur.

André Rivet

De Thouars, le dernier de mars 1616.

Archives nationales, 1 AP 353/143

11 juillet 1616 – Thouars  
à Charlotte-Brabantine de Nassau<sup>54</sup>

<sup>53</sup> Samuel Loumeau, fut de 1594 à 1629 un des pasteurs les plus marquants de l'Eglise de La Rochelle. Il fut député de sa province à l'assemblée générale de Saumur de 1601 et aux Synodes nationaux de Gap (1603) et de Vitré (1617).

<sup>54</sup> Les quinze dernières lignes de la première page cette lettres sont illisibles en raison d'une tâche d'humidité et les bords de la seconde page sont rognés à droite ce qui fait qu'il manque des mots.



Monsieur de Préau à Loudun qui a perdu sa cause [...] et Montaigu acquis sa liberté. Ceux qui l'a pro[...] et des moyens. En l'Eglise de Vieilleville [...] s'ils manquent ce sera mauvaise volonté & [...].

[...] encore receu celle qu'il vous a pleu m'escire par le [...], où je veoy le contraire de ce qu'il dit en public [...]. Si vous eussiez esté encor'à escire de cet'affaire [...] raisons, vous eussiez retenu vos lettres. Mais cela n'a [...] jugement. Je n'y ay aucun interest particulier [...] et seroy marri de procurer la ruine d'une Eglise, à laquelle [plus qu'à] toutes autres, je doibs édification. Il n'est pas encore venu, il m'a donné espérance d'y estre bientôt & veoir Monsieur [le Comte], lequel depuis deux ou trois jours a esté enrhumé [...] fiebvre par fois, mais grâces à Dieu il s'en va du [mieux, cela] est advenue par cette inégalité de temps, en laquelle il s'est [...] émancipé au vent les après soupées. Il a recognu que je luy [...] ce qui luy est advenu, & promis d'y prendre mieux garde. [Il se] porte fort bien, et au contentement de tout ceux qui le voyent. Je [l'exa]minay deux ou trois heures bien amplement sur toute la créance à [quoy il] m'a satisfait, en sorte que je puis dire qu'il n'y a homme quel[conque] en cette Eglise, qui le puisse si bien faire, tellement qu'il a commandé [...] participer à la Ste Cène du Seigneur. Il n'est besoin que je vous [...] la promesse du soin que j'en prendray, auquel je suis obligé en toutes sortes.

Monseigneur devant son départ me fit délivrer trois cents livres. Je l'en ay remercié, mais je vous en ai la principale obligation jointe à plusieurs autres desquelles je ne me prétends pas m'acquitter parce que je prie, qui est peu au prix de ce que je voudroy. Dieu le vous rendra pour moy & les miens. Je le supplie qu'il vous conserve longuement au bien de vostre illustre famille et de nous tous et suis,

Madame,

Vostre très-humble & très-obéissant serviteur.

André Rivet

De Thouars, le XI<sup>e</sup> juillet 1616.

Archives nationales, 1 AP 353/144

14 octobre 1616 - Thouars  
à Henri de La Trémoille

Monseigneur,

Quand vos gens arrivèrent ici, & le mémoire que vous me recommandiez pour Saumur. Monsieur de Licques y estoit qui vous alloit trouver. Ne pouvant aller sur l'heure pour ce que j'estoy sur le point de monter en chaire et n'estimant pas que Monsieur du Plessis se fust si librement ouvert à Monsieur d'Iray, j'estimay qu'il seroit à propos que le dit S. de Licques fist le voyage de Saumur, lequel vous pourroit porter la créance de bouche. Il s'en va vous trouver pour résider près de vous, selon l'acceptation que Madame vostre mère en a faict. Et je m'asseure que vous en trouverez le choix utile, & recourrez en luy outre la principale charge et que vous aviez en son défunt frère. Il vous porte aussi ce qu'il appris à Saumur, ou il y a toute affection pour vous, mais le temps leur donne de la peine à leur perte.

Quoy que ce soit je suis assuré qu'on ne vous y manquera au besoin, et qu'aussi vous ne vous engagerez à choses importantes sans cette communication, laquelle vous a tousjours esté utile & fidèle. Il sera besoin que nous soyons souvent & particulièrement informés de ce qui se passera près de vous tant pour luy en faire part que pour contenter Madame, laquelle souvent se plaint de n'en sçavoir que bien tard.

Au reste, Monseigneur, vous sçavez que nous n'avons ici personne qui ait autorité en la garnison, laquelle se dissipe & va en confusion, si on n'y donne ordre tellement qu'il est besoin que vous renvoyiez au plustost Monsieur de La Bourdillère, sinon que vous nous veuilliez ici laisser à la merci du premier occupant. C'est ce qu'on peut attendre, où il n'y a commandement, ni obéissance. Je sçay que ce n'est pas vostre intention, voilà pourquoy nous attendons de vous le remède, priant Dieu qu'il vous en présente de bons et utiles pour les maux de delà, & vous y fasse trouver tout bien & honneur pour sa gloire, & vostre contentement, & suis,

Monseigneur,



Vostre très-humble & très obéissant serviteur.

André Rivet

De Thouars, le xviie octobre 1616.

Archives nationales, 1 AP 353/145

19 octobre 1616 - Thouars

à Henri de La Trémoille

Monseigneur,

Le soir tout tard, nous est retourné le lacquay de Monseigneur vostre frère, qui estoit allé à Laval en mesme temps que Monsieur de Licques porta de vos nouvelles à Saumur. Nous fismes tous debvoir de faire sçavoir le tout à Madame, mais elle ne se contente pas de sçavoir lieu par nous ; au contraire elle se sent d'autant plus offensé de sçavoir de tous costés de vos nouvelles & rien par vous surtout en ce temps & en choses si importantes. Elle m'en a escrit deux lettres pleines d'amertume, & par lesquelles, je voy bien qu'elle a le cœur outré. Cela procède d'une jalousie maternelle, qui ne vous doit estre estrange. Il ne vous faut point représenter qu'il y a peu de semblables mères, voilà pourquoy elle prend plus à cœur, ce qu'elle pense n'estre pas traictée par vous avec le respect, le soing & la déférence que vous devez. Il est en vous d'y remédier de bonne heure, son affection oubliera bientôt le passé, quand vous luy aurez représenté les raisons de vostre delay et luy aurez fait cognoistre qu'il n'y a point eu d'oubli. Il ne vous faut point exhorter à les faire. Car je m'assure que vous ne serez pas moins desplaisant de son ennuy, qu'elle a esté mal contente de vostre silence.

Nous avons ici besoin et d'avis de ce que vous faites et d'un homme d'autorité en cette place. Monsieur le Comte part demain pour aller trouver Madame, & nous demeurons ici sans conduite & sans puissance. Nous y avons interest, mais le vostre y est meslé. Vous y penserez donc s'il vous plaist. On assure Chinon rendu, et Craon de mesme, mais on ne sçait encor'ici les conditions, ni le chemin que teindront les troupes. Enfin, toutes choses sont en mauvais estat pour pouvoir asseoir jugement sur les événemens. Ils sont en la main de Dieu, auquel je recommande vostre personne & vos actions, je suis de toutes mes affections,

Monseigneur,

Vostre très-humble & très-obéissant & très-fidèle serviteur.

André Rivet

De Thouars, le xix<sup>e</sup> octob. 1616.

Archives nationales, 1 AP 353/146

3 novembre 1616 - Thouars

à Henri de La Trémoille

Monseigneur,

Je suis en peine que ce lacquay ne vous porte meilleures nouvelles de la santé de Madame, mais j'espère qu'elle ne sera pas de dangereuse conséquence. Vous la soulagerez beaucoup de continuer en ce soin de l'advertir souvent de vostre estat & du public, et surtout si la négociation de Monsieur de Boissise<sup>61</sup> succède à la paix, auquel cas vous ne pouvez luy donner avis trop tost, car je voy bien que les appréhensions de quelques mauvais événemens ont esmeu sa mélancholie, laquelle par une échéance contraire luy donneroit repos.

---

<sup>61</sup> M. de Boissise était un conseiller d'Etat qui déjà en 1614 avec de Thou, Janin et Bullion, avait négocié, au nom du Roi, avec les princes.

Hier au soir, La Roche-Mesni me rendit celle qu'il vous a pleu m'escire. Vous en aurez eu une de moy depuis mes précédentes en laquelle vous aurez peu veoir que nos appréhensions n'ont esté sans raison, et telles les a jugé Monsieur du Plessis, qui nous avoit desjà conseillé de faire bonne garde, quand il n'y auroit autre chose ; que le désir que plusieurs de ces gens ont de se loger. Ils ont mangé cette chastelanie jusques à vos portes. Monsieur de Lodené vous en sçaura que dire qui a esté fort mal traicté à Reigné<sup>62</sup>. Le reste du peuple crie qu'il n'a d'ici aucun soulagement, quoy qu'il en ait les charges. Quant à la ville, bien nous prend si nous n'avons des concitoyens entreprenans, car en l'estat que nous sommes, nous sommes à leur merci, ce qu'il m'est aisé de monstrier par raisons évidentes. S'il estoit besoin si on n'a dessein sur nous, nous sommes assez bien. Mais au contraire si Dieu ne nous conserve miraculeusement, les Eglises ne nous doibvent point mettre en compte pour place de seureté.

Quant à Monsieur du Plessis, vous ne devez point attendre de ses nouvelles, s'il n'est informé par vous de ce que vous faittes & de vos raisons. Car vous estes sur les lieux, & dans les affaires, sans la cognoissance desquels il ne sçauroit vous escire que des complimens. Il seroit bon par ceux qui viennent ici de luy faire tenir de vos lettres, & j'en prendray le soin, s'il vous plaist, comme de tout ce qui despendra de vostre service, & de mon pouvoir. Car je suis, Monseigneur,

Vostre très-humble, très-obéissant & très-fidèle serviteur.

André Rivet

De vostre Thouars, le 3 novembre 1616.

Ces troupes s'achement vers la plaine de Mirebalaye où on dit qu'elles doibvent faire monstre.

Archives nationales, 1 AP 353/147

\*

*1617 Le 24 avril après avoir éliminé Concini, écarté sa mère du pouvoir, Louis XIII débuta son règne personnel.*

*Charlotte-Brabantine de Nassau accueillit en sa baronnie de Vitré en Bretagne du 18 mai au 18 juin le XXIIe Synode nationale. André Rivet fut l'un des secrétaires<sup>63</sup>. De Vitré, il écrivit à Duplessis-Mornay quatre lettres en date du 20 et 29 mai et du 7 et du 17 juin<sup>64</sup>.*

*Son fils aîné l'ayant rejoint à la fin du mois de juin, la duchesse de La Trémoille partit alors avec ses trois enfants à la Cour pour assurer Louis XIII de leur fidélité.*

*A la fin de l'année 1617, Henri de La Trémoille conformément à l'accord conclu en 1615 avec Henri de Rohan présida pour la première fois l'ordre de la noblesse aux Etats de Bretagne en tant que baron de Vitré. Ce sera le seul pouvoir politique que la Cour consentira à le voir exercer.*

28 avril 1617 - Thouars

à Henri de La Trémoille

Monseigneur,

Je viens présentement de recevoir de Monsieur du Plessis celle de laquelle je vous envoie la copie par homme exprès avec celle que vous escrit Monsieur de Netz. A cela il ne faut point de commentaire à vostre bon jugement & de ceux qui sont près de vous. Je m'asseure que vous ne vous endormirez pas pour en tirer le proffit que j'en espère pour vous et que je désire par la bénédiction de Dieu.

<sup>62</sup> Rigné à 7 km au sud-ouest de Thouars.

<sup>63</sup> Frères HAAG, *La France protestante*, tome X, p. 291.

<sup>64</sup> Bibliothèque de la Société d'Histoire du Protestantisme Français, Coll. Schickler, Ms. 789.

Le Sr. d'Iray<sup>65</sup> partira dimanche matin, avec M. de La Mazure<sup>66</sup>, pour aller prendre vos commandemens. Mais je n'ay pas voulu surseoir jusques là l'envoy de ces bonnes nouvelles >>> que vous en pourez entre les deux, recevoir d'ailleurs. Dieu en bénit les suites. Je le prie de toutes mes affections qu'il les vous face veoir heureuses en toutes façons, au contentement que vous souhaitez,

Monseigneur,

Vostre très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur.

André Rivet

De Thouars, ce xxvij<sup>e</sup> apvril 1617.

Archives nationales, 1 AP 353/150

30 avril 1617 - Thouars

à Henri de La Trémoille

Monseigneur,

Vous devez à cette heure avoir de toutes parts ce que ne vous avons mandé d'ici. Ceux qui vous vont trouver vous diront les suites que nous apprenons. C'est une œuvre de Dieu admirable en nos jours, & qui vous mettra, s'il luy plaict, en vostre jour. Vous avez entre les autres de quoy luy rendre grâces, & sujet de luy consacrer toutes celles qu'il vous a faictes.

Pour moy, je ne le puis assez louer, vous voyant par ce chemin hors de beaucoup de points nécessaires & un port honorable & assuré ; après vous estre faict cognoistre, à ceux desquels la correspondance vous semble doresnavant plus acquis qu'à aucun autre. J'entens ceux qui auront en main les affaires des Eglises. Vous aurez pris sur cela les conseils prudents dignes de vous de ceux qui sont près de vous. Monsieur d'Iray vous va trouver. Je suis assuré qu'il vous servira fidèlement. J'espère qu'il le fera dignement et vous luy sçavez donner dès l'entrée les commandemens qui luy seront nécessaire. L'heure de l'exercice du dimanche m'appelant, je ne puis adjouster à cette-ci, sinon que je seray toute ma vie,

Monseigneur,

Vostre très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur.

André Rivet

De Thouars, ce xxx<sup>e</sup> apvril 1617.

Archives nationales, 1 AP 353/151

9 mai 1617 - Saumur<sup>67</sup>

à Henri de La Trémoille

Monseigneur,

---

<sup>65</sup> Jean Rogier, sieur d'Iray, un huguenot, cadet d'une famille de conseillers au présidial Poitiers, prenait ses fonctions auprès de Henri de La Trémoille en tant que premier secrétaire. Il assumera cette fonction pendant dix ans. A la suite du décès le 24 août 1626 de l'intendant de ses affaires, Daniel Hay, sieur de La Motte, Henri de La Trémoille au début du mois de mars 1627 lui confiera cette charge de confiance. Louis XIII lui accordera en 1635 des lettres de noblesse. Jean Rogier mourut dans le courant des années 1640.

<sup>66</sup> A ce jour nous, n'avons pas découvert le patronyme de M. de La Mazure entré au service des ducs de Thouars du temps de Claude de La Trémoille. Il était un huguenot et s'était marié en 1595 à la papauté. Il devait être le trésorier général du duché de Thouars. Il mourut en 1642.

<sup>67</sup> André Rivet a commis une erreur en datant cette lettre du 9 avril, elle doit être du 9 mai. C'est le 24 avril que Concini a été assassiné et le 3 mai que Marie de Médicis partit pour Blois. Michel CARMONA, *Marie de Médicis*, Arthème Fayard, 1981, p. 370-372.

Me trouvant encore ici au passage de ce lacquay et Monsieur du Plessis empesché à dépescher en Cour par un des frères de Monsieur de Rouvray<sup>68</sup>, qui s'y en va pour ses affaires, je vous escriis les nouvelles qu'il eut hier au soir par un courrier de Monsieur de Brissac<sup>69</sup>, qui luy apporta lettres de Messieurs de Villarnoul<sup>70</sup> & Marbault. La Reine-mère est partie de Paris pour venir faire sa demeure au chasteau de Blois, où elle est à présent. Le Roy luy a redonné ses gardes, & laissé avec elle l'évesque de Lusson. Il s'est fait quelque trame à Paris pour la faire rentrer au maniment des affaires, mais le Roy n'en a voulu ouïr parler. Au départ, elle vit Sa Majesté, mais avec le cœur si outré qu'à peine peut-elle ouvrir la bouche. Elle recommanda Barbin, et dit rien à aucun des assistans, ni de tous les conseillers d'estat.

Sa Majesté alla au bois de Vincennes où elle accueillit un ambassadeur d'Hespagne, qui venoit d'Allemagne d'une façon grave et avec grand lustre. Tous les Princes y estoient, mesme Messieurs de Vendosme, de Nevers & de Mayenne ausquelz Sa M. faict bon visage, surtout au dernier. Ils ont receu quelques argents sous tittre d'interest sur leurs pensions pour congédier leurs troupes, & sont venus sans composer devant commencer par obéissance.

Monsieur de Bouillon a envoyé le Sr. de Laage<sup>71</sup>, asseuer qu'au premier mandement il a contremandé les Reistres, l'excuser de son absence causer d'indisposition<sup>72</sup>. Mais en l'attendant Monsieur le prince de Sedan<sup>73</sup> vient en Cour, qui y peut-estre à présent. Monsieur de Villarnoul dit que tous vos amis vous y désiroient, & que les premiers arrivez auront plus de gré & de grâce. Il avoit nouvelle que vous y vouliez envoyer son frère. Les deputez de l'assemblée ont eu response par la bouche des deputez généraux qu'ils ne devoient requérir ni attendre plus favorable traictement que les Princes ; qu'il falloit commencer par obéissance, séparer l'assemblée, et par les ordinaires présenter les cahiers des plaintes & demandes, ausquels seroit favorablement respondu. On doit faire instance sur cela, mais tout par>> joug sans contredit, on se tient fort sur l'autorité absolue tellement qu'on aura bien à penser ce qui sera de faire au cas que le conseil se roidisse à cette séparation, veu l'estat des affaires.

La Mareschale est dans la Bastille en peine de sa vie qu'elle pourroit rachepter pour tous ses thrésors. On en a trouvé de grands, jusques à la couronne de la Reyne, qu'elle emportoit dans peu de jours en Italie sous prétexte d'un voyage à Lorette, si ce coup ne fust arrivé. On ne parle ponit encore de la délivrance de Monsieur le Prince, et croit-on qu'on veut que tous autres ayant ordé en tout, afin que Sa Majesté en tire le gré entier, qui faict estimer à quelques uns que l'intervention et instance de l'assemblée y apporteroit plus de retardement que de facilité. Monsieur de Rohan n'est pas là en son lustre à ce qu'on escrit. Je croy que vous aurez bientost nouvelles de Monsieur de Rouvray, en attendant vous ferez proffit de celles-ci et selon vostre prudence, & sur ce ie prie Dieu vous en donner abondamment pour vostre conduite en toutes difficultés, avec l'accroissement de toutes les bénédictions que vous désire,

Monseigneur,

Vostre très-humble, très-obéissant & très-fidèle serviteur.

André Rivet

De Saumur, le 9<sup>e</sup> apvril (mai) 1617.

---

<sup>68</sup> Jacques de Jaucourt, seigneur de Rouvray en Bourgogne, député général des Eglises protestantes de 1611 à 1616.

<sup>69</sup> Charles de Cossé (1550-1621), duc de Brissac, maréchal de France pour avoir ouvert les portes de Paris à Henri IV.

<sup>70</sup> Jean de Jaucourt, seigneur de Villarnoul, frère du seigneur de Rouvray et gendre de Duplessis-Mornay, député général des Eglises protestantes de 1607 à 1611.

<sup>71</sup> Pierre de Guillon (1560-1639), écuyer, sieur de Laage, originaire de Poitiers, homme de confiance du duc de Bouillon, fut pendant quarante ans, de 1595 à 1635, le bailli des villes, terres et seigneuries souveraines de Sedan et Raucourt et garde des sceaux aux contrats desdits bailliages.

<sup>72</sup> Par la correspondance d'Elisabeth de Nassau à sa sœur Charlotte-Brabantine, nous savons que le duc de Bouillon était en 1617 devenu complètement impotent par la goutte. Cloué au lit en cas de crise grave, porté sur une chaise par ses serviteurs quand elle était moins douloureuse. Les bons jours, il pouvait se promener en carrosse avec ses enfants. Ce dont ceux-ci conservèrent un souvenir impérissable.

<sup>73</sup> Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne, prince de Sedan, né le 22 octobre 1605 à Sedan, alors âgé de 11 ans. Il ne retourna pas à Sedan et rejoignit sa mère à Turenne.

8 juillet 1617 - Thouars  
à Henri de La Trémoille  
à Paris

Monseigneur,

Vous sçavez combien peu vous avez de vassaux à l'approche de cette ville qui soient obligez plus particulièrement à vostre service par le moyen d'une mesme Religion, outre l'obligation comme qui se doibt à ceux de vostre qualité. Ce gentilhomme<sup>74</sup> a tousjours eu de l'inclination particulière à vous en rendre, & nul n'en peut mieux tesmoigner que moy, qui ai l'honneur de la cognoistre de longue main. Pour en trouver les ocasions plus promptes, il s'approche de vostre ville & acquiert en vostre fief la terre d'Orfeuille de laquelle il vous devoira les rentes. Pour en composer et vous faire nouvelles offres de son service, il vous va trouver & Madame vostre Mère, à laquelle j'en escri, vous suppliant aussi Monseigneur, par la composition gracieuse que vous lui ferez accordez le, vous obliger de plus en plus, puisque vous avez gagné ou luy le principal, pour lequel je le voudroy pleiger qu'il ne vous manquera jamais aux occasions esuelles vous le voudrez employer, et que vous recevrez de luy un hommage qui ne sera pas de seule économie. Il vous en dira davantage & fera plus. C'est pourquoy ie cesseray d'interrompre vos occupations & n'adjousteray que mes prières à Dieu pour vostre prospérité, & conservation, demeurant toute ma vie,

Monseigneur,

Vostre très-humble & très-obéissant serviteur.

André Rivet

De Thouars, ce viij<sup>e</sup> juillet 1617.

20 août 1617 - Thouars  
A Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

J'ay receu celle qu'il vous a pleu m'escire, & envoyé l'incluse à Monsieur de L'Oumeau. Par les dernières que j'ay receuës de luy, il me mande que Monsieur d'Espernon a esté veu à Cadillac, par Messieurs de Roquelaure, de Grandmont, de Montespan & Lausun, avec quelques autres qui ont conféré ensemble. Et que le tout est fort secret. Qu'on ne croit pas qu'il aille en cour, quelque sommation qu'on luy face. Le député de Béarn a passé à Poitiers qui vous aura appris l'Estat de ce país là, et les humeurs voisines. Je crains bien que cela nous apporte du mal. Les Bourgeois de La Rochelle sont tousjours en nombre & parlent à cette heure de chasser tous les officiers du Roy de la maison de ville. Ainsi c'est tousjours à recommencer.

J'ay faict une course vers Niort & S. Maixent & ay veu Monsieur Constant qui marioit sa seconde fille avec Monsieur de Chauray<sup>75</sup> près S. Maixent, gentilhomme riche de plus de sept mille livres de rente & sans affaires. Nous eusmes plusieurs discours qui seroient longs. Il me jura & souvent une grande affection à vostre maison, et me mit fort avant sur le mariage que vous sçavez, me dit que le Père luy en avoit fort parlé quand il estoit à Fontenay, qu'il se saigneroit pour cela, aimant la fille plus qu'aucun de

<sup>74</sup> Samuel Guichard, écuyer, seigneur de Chastelier-Peray, un huguenot, commandant en 1612 d'une compagnie de gens de pied à Châtellerault, achetait à Jean de Linax la seigneurie d'Orfeuille, dans la paroisse de Gourgé (Deux-Sèvres), au sud de Thouars, près de Parthenay. Il rendit aveu pour cette terre à Henri de La Trémoille le 7 août 1632.

<sup>75</sup> Jacques Constant, sieur de Chalié, l'ancien compagnon d'armes d'Agrippa d'Aubigné, mariait sa seconde fille, Marguerite, à Pierre Payen, sieur de Chauray. Ces mariages ne doivent pas faire sourire, ils étaient le plus sur garant pour une nouvelle génération de la conservation du droit de culte de ces familles nobles.

ses enfans, et qu'il croyoit qu'il eust passé jusques à deux cents mille escus. Mais qu'il trouvoit le jeune homme froid de ce costé là, & d'une humeur estrange. Que néanmoins la mère avoit passé à Thouars pour veoir s'il y avoit quelque affection, sans laquelle il ne voudroit sen façon quelconque procurer cela quelque avantage qu'il y eust. Qu'on n'en avoit pas reconnu beaucoup. Je luy respondi que jamais on n'avoit fait démonstration de vouloir soulager jusques là les affaires de la maison ; qu'elle n'avoit besoin de cette somme & plus ; mais que quand on en auroit approché pour quelque somme de moing peut-estre n'eust-on pas reculé. Qu'entre amis et si proche il y a de la discrétion à ne s'engager à une affection de recherche, pour la rompre sur des conditions. Qu'il falloit parler clair et de bonne heure. Et qu'alors l'affection se monstrois assez, le sujet en estant fort capable. Qu'il seroit à propos puis qu'on luy en avoit parlé si avant qu'il s'en entremist, & fist entendre que c'est aimer la fille de luy désirer à son entrée du siulagement par celuy qu'elle apportera. Il insiste fort sur ce qu'on ne pouvoit mieux, qu'on n'est point à choisir, & qu'ailleurs n'y a rien de digne. Je luy advouay partie de cela, mais néanmoins /2/ qu'il ne falloit pour cela passer par dessus les autres nécessitez et qu'il falloit de chacun consté en ces matières sur tout se mettre à la raison. Que quand il n'y auroit que trente mille escus de moins de ce qu'il disoit, j'estimoy qu'il n'y auroit point d'ostacle à ce contantement. Voilà ce qui se passe entre nous sur cette matière. Vous adviserez selon vostre prudence si vous en pourrez faire proffit quand vous reverrez les parties qui doivent bientost repasser. Au reste, je loue Dieu de tout mon cœur du soulagement de vostre esprit en ce sujet duquel il vous avoit pleu me toucher quelque chose. Le temps meurira le jugement et la pratique y apportera plus de facilité.

Il a passé ici de jeunes hommes venant de la maison, qui ont tesmoigné en divers lieux de mescontentement et l'ont semé en cette ville avec beaucoup d'indiscrétions. Toutesfois ils ne m'en dirent rien à S. Maixent où je les rencontray. Il est mal-aisé de contenter toutes humeurs. Je n'apprens rien de Monsieur de Rouvray, qui semble en son nouveau mesnage oublier ses anciennes cognoissances. Je luy ai escrit et à Monsieur du Plessis-Bellay vostre désir.

Monsieur du Plessis-Mornay a esté malade à son retour de La Forest, mais il est guéri grâces à Dieu, qui l'a délivré d'un grand inconvenient. Car ayant esté mal servi en la charpente de sa sale et de sa chambre en son nouveau bastiment deux jours après son départ le tout fondit par faute d'une traversé et son lict fut écazé. Voilà comment Dieu a soin des siens, & en une petite perte leur fait reconnoistre un grand bonheur. Je le prie qu'il vous présente des petites et grandes, et qu'il vous conserve avec tous les vostres en l'entière prospérité que vous désire,

Madame,

Vostre très-humble, très-obéissant & très-fidele serviteur

André Rivet

De Thouars, le xxx aoust 1617.

Nous avons envoyé à Vitré un jeune homme de Genève qui s'en va pour second régent. Pour principal on leur adresse de Saumur un homme très capable de cela, mais il ne veut partir avec sa famille qu'il ne soit assuré de son logement. Cela estant ils seront très-bien pourvus et d'un homme qui entend des mieux ce mestier.

Archives nationales, 1 AP 353/153

\*

*1618 est une année où se posent les jalons des crises à venir. Les faveurs qui s'abattent sur Luynes et sa famille irritent les grands qui se rapprochent de la Reine-Mère exilée à Blois. Les protestants pour leur part craignent les sentiments catholiques du Roi. Le 23 mai à Prague, les protestants de Bohême en défenestrant les représentants de l'Empereur Mathias provoquèrent la guerre qui pendant trente ans ravagera l'Allemagne.*

*Le 23 juillet 1618 à Saint-Germain, Henri de La Trémoille rendit aveu au Roi, entre les mains du garde des sceaux Guillaume du Vair, pour son duché de Thouars, sa principauté de Talmont, ses comtés*



*de Laval, de Taillebourg, de Bénon, de Montfort, de Quintin, sa vicomté de Rennes, ses baronnies de La Trémoille, de Vitré, de la Roche-en-Nort, de l'Isle-Bouchard, de Berrie et de Mauléon.*

*Pendant l'été, Charlotte-Brabantine de Nassau se rendit aux Provinces-Unies, avec son fils cadet Frédéric<sup>76</sup>, pour régler la succession de son frère aîné, le prince d'Orange, Philippe-Guillaume de Nassau, décédé le 20 février 1618 à Bruxelles, mais son souci principal était le mariage de son fils aîné pour assurer la pérennité de sa maison. Le bruit courut à Vitré d'un mariage avec la fille cadette de Sully<sup>77</sup>, mais ce projet était sans fondement. Charlotte-Brabantine de Nassau avait en faite sa candidate : sa nièce, Marie de La Tour d'Auvergne<sup>78</sup>. Le duc et la duchesse de Bouillon étaient très désargentés et eurent quelques réticences à précipiter ce mariage qui fut célébré le 18 février 1619 à Sedan. Cette union avait été en fait convenu entre les deux soeurs dès la naissance de Marie en 1601.*

1<sup>er</sup> août 1618 - Thouars  
à Charlotte-Brabantine de Nassau  
duchesse de La Trémoille

Madame,

Combien que vostre éloignement oste à mes lettres le moyen de vous porter rien qui ne soit vieux quand elles auront l'honneur de venir entre vos mains. Je me sens toutefois obligé à continuer tousjours mes anciens devoirs par l'obéissance à vos commandemens, puisqu'ils vous a pleu me tesmoigner tant de fois au milieu de vos plus grandes affaires que vous ne preniez point à contre cœur le divertissement que mes lettres vous apportent.

Nous avons ici MM. de La Mazure et d'Iray, qui m'ont récité ce qui s'est passé entre vous & Monseigneur vostre fils, et asseuré que vous y aviez eu le contentement qui se peut en tel cas, qu'il est résolu de vous continuer tousjours selon qu'il y est obligé, ce que j'avoy aussi pris la hardiesse de luy escrire bien au long. Je ne suis pas seul de deçà qui suis en peine de son estat particulier, au milieu des incertitudes du public. Je sçay qu'il vous touche plus qu'à personne & qu'il ne se peut affermir au delà avec clauses et conditions raisonnables. Vous y mettez une dernière main. C'est le changement de vie le plus à craindre, si une fois les sujets qui sont à désirer pour le principal poinct sont ostés car peu à peu la nécessité qui presse & les autres desquels on se sert gagnent pied, & celuy là pris d'autres suivent.

Je vi ici Monsieur de Rohan il y a aujourd'huy huit jours. Il alloit à Saumur à petit train pour communiquer à Monsieur du Plessis, à mon advis, son voyage de la Cour où il me dit qu'il s'achemineroit de Poitiers après avoir ouï nouvelles de Monsieur de Soubise qui y est. Il regrettoit de ne vous y trouver point, & me parle de vous & de Monseigneur avec beaucoup de déférence, mais il ne me toucha point la corde de Bretagne, de laquelle je ne doute point que luy & Monsieur du Plessis n'ayent confesé tout au long, & j'en attens des nouvelles. Rien ne remue pour cela, pource que les Estats ne sont encore assignez.

Ceux de Béarn ont envoyé par les provinces pour un cercle général, qu'ils veulent tenir à Orthés. Les lettres sont arrivées en Anjou il y a huit jours. Je ne sçay si on y députera. Cet affaire tient tout le monde en alarme et se rend difficile par le temps. M. de Mayenne<sup>79</sup> a passé à Poitiers, sans s'y vouloir arrester en façon quelconque, quoy que Monsieur le conte de La Rochefoucault<sup>80</sup> luy eust magnifiquement préparé à souper. Il se souvenoit encore du passé. On dit qu'il promet beaucoup de modération en son

---

<sup>76</sup> Charlotte-Brabantine de Nassau confia Frédéric à son frère aîné pour qu'il lui apprenne les arts de la politique et de la guerre. Mais alarmée par les rumeurs que lui rapportait sa sœur la duchesse de Bouillon, elle le fit revenir en France dès le mois de juin 1619.

<sup>77</sup> Lettre du sieur du Jaunay du 27 avril 1618.

<sup>78</sup> Jean Luc TULOT, " Les La Trémoille et le protestantisme au XVIe et au XVIIe siècle : 5 - Marie de La Tour d'Auvergne, l'Héroïne de Thouars ", *Cahiers du Centre de Généalogie Protestante*, N° 86, Deuxième trimestre 2004, p. 61-98.

<sup>79</sup> Henri de Lorraine (1578-1621), duc du Maine, fils du duc de Mayenne.

<sup>80</sup> François V de La Rochefoucault († 1650), comte de La Rochefoucault, père du Mémorialiste. Louis XIII le nomma gouverneur du Poitou en janviers 1622 en remplacement de Henri de Rohan et érigea la même année son comté en duché-pairie.

gouvernement. Je prie Dieu qu'il face prospérer votre voyage à votre entier contentement, et qu'à votre retour que nous luy demandons brief & heureux, il nous donne toute matière de louanges et actions de grâces, et que je vous puisse tousjours rendre preuve que je suis,

Madame,

Vostre très-humble, très-obéissant & très-fidele serviteur

André Rivet

De Thouars, le 1<sup>er</sup> aoust 1618.

Archives nationales, 1 AP 353/154

12 septembre 1618 - Thouars  
à Charlotte-Brabantine de Nassau  
duchesse de La Trémoille

J'espère que cette ci vous trouvera confirmée par la grâce de Dieu en la santé qu'il vous a rendue à Spa, d'autant plus que je vous croy au païs de vostre éducation, parmi vos plus chers amis et proches. Tout ce qui vous y déplaira c'est que vous n'y trouverez pas cette harmonie et convenance du dedans que vous y aviez laissée<sup>81</sup>. Toutesfois vous aurez, bonne part au contentement que prennent tous les gens de bien de veoir Monseigneur vostre frère avancer si heureusement en la résolution qu'il a prise de rompre les mauvaises factions et maintenir la pureté de la Religion. Si le synode national n'y est retardé, vous y pourrez estre au temps de sa tenue<sup>82</sup>. Plusieurs m'escrivent que j'y seray appelé avec MM. Chamier, du Moulin et Chauvé<sup>83</sup>, mais je préveoy beaucoup de difficulté à la mission et aux mémoires à donner, sans synode national. Et n'y en a pas moins à obtenir de la Cour le congé nécessaire. Vous avez de là toutes nouvelles par ceux qui y résident.

Monsieur d'Iray s'y en retourne qui m'a promis de se rendre soigneux de vous escrire toutes particularitez importantes. Je luy ai aussi commis tout ce que j'apprens de deçà pour estre représenté & inculqué à Monseigneur. Plusieurs trouvent ce long séjour à la Cour un peu dangereux. Quelques uns disent ouvertement qu'il n'y est bien pour le corps, ni pour l'âme. J'espère de la bonté de Dieu qu'il conservera là & ailleurs l'un et l'autre. Je fay ce que je puis de loin et ne laisse passer aucune occasion de luy escrire, quoy que je n'aye response de luy immédiatement, ce que j'attribue à son humeur d'escrire contrainct & à ses divertissemens. Monsieur Brusse me fait ce bien d'y suppléer.

M. Duplessis a asseuré M. de Rohan que mondict seigneur ne vouloit point aller aux Estats cette année et a pris paroles dudict sieur pour la prochaine<sup>84</sup>. Il est à cette heure au païs, n'ayant voulu approcher de la Cour depuis cette nouvelle descouverte. Monsieur son frère y est allé pour tous deux.

De deçà tout est assez tranquille, sinon que l'affaire de Béarn quoy qu'adoucie, mais non terminée tient les esprits en suspens, & tousjours l'assemblée des plusieurs provinces y subsiste. La Rochelle d'ailleurs continue en sa maladie pour remède à laquelle on y célèbre le jeusne cette sepmaine. En tant d'infirmitez qui sont parmi nous de toutes parts, la vertu de Dieu se monstre admirable en nostre conservation. Je le prie qu'il vous conduise en toutes vos voyes avec les vostres qui sont avec vous, &

---

<sup>81</sup> Les Provinces-Unies étaient divisées >>>>>>>

<sup>82</sup> Le synode national de Dordrecht s'ouvrit seulement le 13 novembre 1618.

<sup>83</sup> Daniel Chamier était ministre à Montauban, Pierre du Moulin à Charenton et Jean Chauvé à Sommières (Gard). L'on sait que Louis XIII n'autorisa pas les pasteurs français à se rendre à ce synode de Dordrecht. E. G. LEONARD, *Histoire générale du protestantisme*, coll de poche Quadrige, P. U. F, 1988, 3 vol, Tome II, p. 219, note 2.

<sup>84</sup> Duplessis-Mornay était intervenu en 1615 pour que Henri de Rohan et Henri de La Trémoille président alternativement l'ordre de la noblesse aux Etats de Bretagne. Rohan présida en 1616, La Trémoille en 1617, Rohan en 1618, La Trémoille en 1619. La rébellion de 1621 mit fin à cette alternative. Henri de La Trémoille monopolisera par la suite cette présidence de l'ordre la noblesse jusqu'en 1647.

qu'il vous rende après vos affaires heureusement faites, le bonheur de vostre présence en toute prospérité et parfaite santé, selon le vœu,

Madame,

de vostre très-humble, très-obéissant & très-fidele serviteur

André Rivet

De Thouars, le xij septemb 1618

Archives nationales, 1 AP 353/155

15 octobre 1618 – Thouars  
à Charlotte-Brabantine de Nassau  
duchesse de La Trémoille

Madame,

J'ay esté tous ces jours sur le point de partir pour aller rendre à Messieurs les Estats avec Messieurs du Moulin, Chamier et Chauvé le service qu'ils nous font l'honneur de demander de nous. Et seroy bien avant en chemin, si on eust peu obtenir nostre congé de la Cour. Mais la chose ayant tousjours esté résolue au contraire de la demande, tous ceux desquelz j'ay pris advis, & notamment Monsieur du Plessis trouvent beaucoup de péril à passer par dessus. J'en avoy mandé les inconvéniens à Monsieur du Moulin qui les a recognus, et m'a conseillé de demeurer selon la résolution qu'il a aussi prise si Dieu ne change les cœurs de ceux qui font ce refus. Un des principaux aiguillons que j'avoy estoit l'espérance de l'honneur de vostre rencontre, de laquelle aussi je me promettoy le conseil et direction en l'affaire pour laquelle nous estions appellez. Ce m'eust aussi esté un parfaict contentement de pouvoir rendre quelque service au général des estats, & aux chefs de vostre illustre maison ; tellement que si j'estoy absolument en ma disposition, j'eusse porté par dessus toutes considérations des dangers pour n'estre privé de l'effect de ce mien désir. Si on continue en ce désir, nous serons présent d'esprit où nous ne pourrons estre de corps, et par nos prières aiderons ceux qui travailleront à une si bonne œuvre. Vous y aurez trouvé de grands changemens, et des besongnes faites qui apportent à plusieurs de grands estonnemens. Mais les gens de bien se resjouissent fort de l'autorité croissante de Monseigneur le Prince d'Orange et du succès qui l'accompagne en cette grande affaire, d'autant plus qu'il affermist par sa vigilance l'estat premier sous lequel ces églises ont subsisté depuis leur établissement.

Je ne vous escri rien des nostres qui ont tousjours leurs craintes en la conduite présente des affaires, desquelles les diverses mutations sont admirables les choses a pene ayans quinze jours d'assiter constante. Vous en avez là les nouvelles bien particulières par ceux qui les ont de la source sans que je m'y estende.

Plusieurs de deçà croyent que vous avez asseuré et conclu le mariage de /2/ Monseigneur vostre fils à Sedan. On en a dit à M. du Plessis de si grandes particularités qu'il se le persuade et s'en resjouist, recognoissant qu'en la corruption du temps un jeune homme a besoin d'une aide si bien nourrie et d'un tel esprit. Mais il ne m'escrit lettre en laquelle il ne me face quelque plainte qu'il n'a rien de vous ni de Monseigneur sur ce sujet, ni autre. Vous adresserez selon vostre prudence à luy donner quelque contentement. J'ay donné le mesme advis à mondit Seigneur. Je prie Dieu qu'il rende vostre voyage utile et fructueux, et qu'il vous ramène avec comble de ses bénédictions sur vous et tous les vostres, et vous supplie me tenir tousjours,

Madame,

Vostre très-humble, très-obéissant & très-fidele serviteur

André Rivet

De Thouars, le xv<sup>e</sup> octob. 1618.

Archives nationales, 1 AP 353/156

13 novembre 1618 - Thouars  
à Charlotte-Brabantine de Nassau  
duchesse de La Trémoille

J'ay receu celle qu'il vous a pleu m'escire du 1<sup>er</sup> d'octobre presque au mesme temps qu'on est venu ici me singnifier de par le Roy une défense de faire le voyage de Hollande, auquel j'esperay si nous eussions eu congé avoir l'honneur de vous trouver encore et prendre vos bons advis sur l'exception de nostre légation. Mais il n'a pas pleu à Dieu se servir de nous en cet affaire, qui a nombre d'autres bons instruments et sur le lieu et au voisinage pour faire son œuvre et la conduire à une bonne fin pour sa gloire. Les préparatifs semblent telz que de beaucoup de mal Dieu tirera un grand bien. S'estant rencontré une occasion de descouvrir des maladies couvertes qui eussent esté capables de renverser cet estat là. On en parle de deçà fort à l'avantage de Son Excellence, quoy que la chose ne soit d'ailleurs sans envie.

C'est tout ce que je vous puis dire des nouvelles d'ici, car vous sçavez mieux de la Cour ce qui s'y passe. Je vous ai escrit par l'adresse de Monsieur Marbault, que Monsieur du Plessis me répète souvent qu'il n'a rien de vous ni de Monseigneur. Je viens de luyfaire vos excuses selon vostre commandement le plus avantageusement que j'ay peu, avec promesse d'escire à vostre premier loisir. Vous y pourvoirez, s'il vous plaist, car je n'y rien gagné d'en advertir Monseigneur. Et toutesfois, ce n'est pas un ami à négliger au temps que les autres le caressent extraordinairement. Vous entendez bien qui.

Les Estats de Bretagne sont bien finis sans grands effects. Je ne suis pas marri que Monseigneur ne s'y soit point trouvé, car il y avait là de terribles gens et avec lesquels il y a peine à se gouverner. Dieu fait tout pour le mieux & jusques ici nous témoigne sa faveur, de laquelle il nous faut user, comme vous faites à sa gloire. Je le prie qu'il vous conduise en toutes vos voyez et actions, et que nous puissions bien tost jouïr du bonheur de vostre présence & moy vous répéter de bouche et vous tesmoigner par effects que je suis,

Madame,

Vostre très-humble, très-obéissant & très-fidele serviteur  
André Rivet

De Thouars, le xiiije novemb. 1618

Archives nationales, 1 AP 353/157

5 décembre 1618 - Thouars  
à Charlotte-Brabantine de Nassau  
duchesse de La Trémoille  
Sedan

Madame,

J'ay receu celle qu'il vous a pleu m'escire du Xe du passé. Celles que vous adressiez à Monsieur du Plessis par M. Franco luy avoient esté rendues quelques jours auparavant, & il m'en escrivoit avec beaucoup de satisfaction. Il approuve fort l'alliance de laquelle on parle sur tout pour la personne, & luy et plusieurs autres en cette corruption du temps jugent qu'il est à propos de parachever cela & donne cette aide en bien à vostre jeune plante qui aura bien besoin d'un tel eschalas. Dieu vous y veuille bin conduire à sa gloire, et à vostre contentement, sa grâce et faveur nous est en tout nécessaire, mais grandement en une aide de telle importance. J'espère que cette-ci vous trouvera sur les lieux, et que vous aurez laissé en passant cette notable assemblée en action. Pour nous, qui n'avons peu y porter nos suffrages de près, nous y contribuons nos prières de l'ouïr, & prendront part au contentement du succès que nous en espérons. Monsieur l'Ambassadeur aura faict sçavoir de delà, qu'encore le xxiije du passé on luy refusa absolument nostre congé, adjoustant qu'on ne le pouvoit en conscience.

Ces jours vint à Saumur le pasteur de Vendosme<sup>85</sup> apportant la nouvelle des violences arrivées à l'introduction du duc<sup>86</sup>, duquel les gens ont renversés portes, bancs et fenestres du temple, & luy défendu qu'on y continue l'exercice ni en l'enclos de la ville. Monsieur de Rohan se rencontra sur cette plainte allant en poste à Paris et promit de se joindre au rapport qui en seroit fait. Cependant on donne une meilleure espérance pour Béarn ; mais les irrésolutions passées nous tiennent encore en suspens de ce costé là & d'autres. Nous subsistons comme par miracle depuis quelques années, & Dieu nous veut faire veoir que c'est sa seule main, à la protection & conduite de laquelle je vous recommande & tout les vostres de tout mon cœur, le priant pour vostre retour heureux désiré de tous & particulièrement,

Madame,

Vostre très-humble, très-obéissant & très-fidele serviteur

André Rivet

De Thouars, le ve décembre 1619

Archives nationales, 1 AP 353/158

\*

1619 *Le Royaume de France fut secoué cette année là par la fuite rocambolesque de Blois dans la nuit du 21 au 22 février de la Reine mère pour aller rejoindre le duc d'Epemon à Angoulême. Richelieu négocia le 30 avril une première réconciliation entre la mère et le fils. Marie de Médicis reçut le gouvernement de l'Anjou pour le prix de cette réconciliation. Pour se concilier les protestants, Louis XIII les autorisa à tenir une assemblée protestante à Loudun, ville comptant une forte communauté protestante à 25 km à l'est de Thouars*<sup>87</sup>.

Le 18 février 1619 Henri de La Trémoille épousa à Sedan Marie de La Tour d'Auvergne. Henri de La Trémoille dût quitter sa jeune épouse pour aller rejoindre le Roi à la Cour. La présence de Marie de Médicis à Angers, l'assemblée de Loudun n'étaient pas sans causer des inquiétudes à Charlotte-Brabantine de Nassau qui craignait que son fils soit entraîné contre le souverain.

Pendant l'été 1619, André Rivet fut approché par un représentant de l'Université de Leyde, l'orientaliste Erpenius, pour enseigner la théologie en cette université. Gustave Cohen donne des détails sur les conditions de son départ qui fut assez douloureux. Si Charlotte-Brabantine de Nassau et Henri de La Trémoille y consentirent sans trop de difficultés, Suzanne Oyzeau, l'épouse d'André Rivet, s'y opposa violemment : il à une belle maison, est aimé des siens et de ses amis, à un traitement suffisant pour vivre et pour faire des économies. Après l'intervention de la duchesse de La Trémoille un accord fut conclu entre les deux époux, Suzanne Oyzeau restait à Thouars et André Rivet ne partirait à Leyde que pour deux on trois ans<sup>88</sup>.

Le 9 septembre 1619, Marie de La Tour d'Auvergne arriva à Thouars avec sa mère en route pour sa vicomté de Turenne.

26 février 1619 - Thouars  
à Charlotte-Brabantine de Nassau  
duchesse de La Trémoille

<sup>85</sup> Le pasteur de Vendôme s'appelait Pierre Solomeau.

<sup>86</sup> César de Vendôme (?).

<sup>87</sup> Sur l'activité de l'assemblée de Loudun Cf. Léonce ANQUEZ, *Histoire des assemblées politiques des réformés de France (1573-1623)*, Paris, 1859, réédition Genève, Slatkine reprints, 1970, p. 316-326 et James S. VALONE, *Huguenot politics : 1601-1622*, The Edwin Mellen Press, Lewiston, 1994, p. 136-150.

<sup>88</sup> Gustave COHEN, *Ecrivains français en Hollande dans la première moitié du XVIIe siècle*, 1920, Librairie Edouard Champion, Slatkine reprints, Genève, 1976, p. 293-310.

Madame,

Par celles qui sont venues de vostre part du V<sup>e</sup> de ce mois, je croy que vous soyez à présent à Paris. Vous y aurez sceu la nouvelle du départ inopiné de la Reine-Mère, escortée par Monsieur d'Espéron. Cette adjonction, nous faict craindre en ce Royaume de grandes divisions, & Dieu veuille qu'elle n'attire point les estrangiers pour nous séparer !

Nous ne sçavons encore que ce départ. On dit qu'elle a passé à Angoulême. Poitiers est en grande rumeur, mais on ne peut deviner où il se jettera. Ici autour nous ne voyons rien remuer, plusieurs doutent néanmoins que nous avons des voisins, un surtout, qui seront de la meslée. Rien n'est encor venu de la Cour depuis cette retraicte, et chacun se regarde avec estonnement, & se font diverses conjectures.

L'assemblée de La Rochelle estoit en bonne trempe ; on n'y parloit que d'accomodement de l'affaire de Béarn ; et je croy bien que les autres affaires feront oublier où passer doucement celuy-là. Nous sommes bien loin de vos commandemens & de vos bons conseilz. Cependant nous prendrons l'avis de nostre voisin, duquel nous avons eu le premier dès dimanche matin ! Je ne sçay sur tout cela que dire & convenir. Ce n'est pas matière d'une lettre.

Nous tenons Monseigneur en l'estat auquel nous l'avons désiré, avec la bénédiction de Dieu, laquelle nous luy avons ardamment demandé. Nous aurons besoin de sçavoir de ses nouvelles. Je ne vous en puis mander d'autres de deçà, où les esprits ne sont occupez qu'à cette nouveauté. Dieu veuille modérer les effects et en faire sortir du repos pour l'Estat et l'Eglise en iceluy. Je le prie qu'il bénit de plus en plus vos voyages & vos peines, & qu'il vous conserve longuement & heureusement avec tous les vostres, & suis,

Madame,

Vostre très-humble, très-obéissant & très-fidele serviteur  
André Rivet

De Thouars, le xxvje febvrier 1619.

Archives nationales, 1 AP 353/159

10 mars 1619 - Thouars  
à Charlotte-Brabantine de Nassau  
duchesse de La Trémoille

Madame,

Vos lettres de Sedan m'ont esté rendues par M. d'Iray, par lequel j'ay appris avec beaucoup de contentement les particularités des nopces célébrées à Sedan, desquelles nous attendons de bon fruicts pour la gloire de Dieu et le soustien de vostre illustre maison. Il m'a aussi apporté l'honneste response de Monseigneur de Buillon, qui me confirme, ce qu'il vous plaist me touche en la vostre. Je désire avec le temps leur tesmoigner davantage la vérité de mes direz par effects, que par escrits, selon que j'y suis obligé. Mais il me souviendra toujours bien que les vieux amis sont comme les vieux escus, & les nouvelles obligations ne diminueront rien des anciennes, lesquelles ont les premiers hypothèques sur moy, et les auront à perpétuité. Je suis seulement desplaisant que le fonds est si petit, que vos obligations n'y peuvent jamais trouver leur payement, sinon autant qu'il vous plaist accepter la volonté au lieu des effects. Nous désirons grandement que vos affaires vous rameinent bien tost de deçà pour vous en tesmoigner ce que nous pourrons ; & croirions qu'en ce temps vostre présence nous seroit une grande sauve-garde.

Cependant nous avons besoins de vos commandemens et de vos avis sur les choses qui se passent & se passeront. J'envoye à Monseigneur des lettres du corps de ville de La Rochelle, de laquelle, & de l'assemblée qui y est, vous aurez sçeu l'estat par leurs députés. Vous aurez aussi eu les avis de Monsieur du Plessis pour le plus seur chemin de Monseigneur parmi tant de destours. Il me tarde que je ne sçay la résolution qu'il prendra, laquelle néanmoins j'espère de ce costé là juste & prudente.



Je parts présentement pour aller au colloque de haut Poitou à xx lieues d'ici à Civray. Cela fait que je n'ay encore le loisir de penser au livre de Monsieur d'Athys<sup>89</sup>. Mais selon que j'ay peu veoir par-ci par là, il n'y a rien que je n'aye pleinement réfuté en mes controverses. Toutesfois si vous estimez que pour son édification il soit expédient de luy cotter particulièrement ses fautes en esprit de douceur, j'y donneray quelque temps au premier loisir, en vostre seule considération. Cependant, je prieray Dieu qu'il vous continue tousjours ce saint zèle à sa gloire, qu'il bénit toutes vos actions, et vous conserve avec tous les vostres en santé & prospérité, de l'affection de laquelle je suis,

Madame,

Vostre très-humble, très-obéissant & très-fidele serviteur

André Rivet

De Thouars, le x<sup>e</sup> mars 1619.

Archives nationales, 1 AP 353/160

10 mars 1619 – Thouars  
à Henri de La Trémoille  
à Sedan

Monseigneur,

J'ay receu hier par M. d'Iray celles desquelles il vous a pleu m'honorer et de sa bouche appris les particularités de l'heureux succès de vostre mariage, pour lequel j'ay rendu grâces à Dieu en public & en particulier, et le prieray continuellement qu'il la vous augmente avec toutes ses autres bénédictions. Il y a peu de jours que Monsieur de L'Oumeau m'a fait tenir ses lettres avec celles de Messieurs de La Rochelle responsives aux vostres. Je vous envoie le tout par ce porteur qui vous dira d'ailleurs l'estat de deçà, les divers bruiets et soupçons sur les affaires présentes, et les craintes et espérances.

Nous espérons avoir ce bonheur de vous y veoir bientôt, quoy que ce soit d'y recevoir vos commandemens, & apprendre le jugement & les advis que vous pouvez puiser là sur les suites de ce commencement. Je ne doute point que Monsieur du Plessis-Bellay<sup>90</sup> ne se trouve en peine & perplexité au voisinage de Xaintes, où on fortifie extraordinairement et d'hommes et d'art. Le lieu vaut la peine que vous y pensiez. Ici nous faisons petite garde selon ce qui se fait ailleurs, et après en avoir receu commandement.

Vous sçavez devant que ma lettre vous soit rendue et que l'assemblée qui est à La Rochelle, et la ville et bourgeoisie ont envoyé vers Sa Majesté pour assurer leur fidelité & sousmission. Les députés sont arrivés au mesme temps que Monsieur de Rohan qui en desiroit avoir le gré faisoit partir un courrier pour les y induire. Je ne sçay si pour cela, la condition des [...] sera amandée.

Le devant de vostre chasteau d'ici demeure fort descouvert, et le temps vous convie en toutes façons d'y faire travailler soit pour la seureté, soit pour l'embellissement. Mais vous pouvez avoir advis d'ailleurs. Pour cette heure, je ne sçay que vous dire de nouvelle jusques à ce que le temps nous fournisse matière. Quoy attendant je prie Dieu derechef qu'il soit vostre conduite en toutes vos affaires et vous supplie réüssir à sa gloire et à vostre bien, que nul ne désire tant,

Monseigneur,

Vostre très-humble, très-obéissant & très-fidele serviteur

André Rivet

---

<sup>89</sup> Il s'agit probablement du livre du conseiller au Conseil d'Etat Viole d'Athys intitulé *Réponse à la harangue faite par l'illustrissime cardinal Du Perron, à Paris, l'an 1615*, Paris, Velut, 1616, in-8°. Contestation par d'Athys de la harangue prononcée par Du Perron le 2 janvier 1615 où celui-ci dénia au Roi et au Tiers tout pouvoir sur l'Eglise et sur les affaires de l'Eglise.

<sup>90</sup> Zacharie du Bellay, sieur du Plessis, l'ancien gouverneur de Henri de La Trémoille, était gouverneur du château de Taillebourg, où Guillaume Rivet, frère cadet d'André, était pasteur.

De Thouars, le x<sup>e</sup> mars 1619.

Archives nationales, 1 AP 353/161

10 avril 1619 – Thouars  
à Charlotte-Brabantine de Nassau  
duchesse de La Trémoille

Madame,

J'ay receu celle qu'il vous a pleu m'adresser par La Roche-Mesnil et veu depuis Monsieur du Plessis, qui avoit mesmes nouvelles de vous touchant la venue de Monseigneur, lequel nous estimons devoir estre à cette heure près de vous, et par conséquent recevoir ici & ailleurs ses commandemens, l'attente desquels ennuye et estonne plusieurs de ses serviteurs, nommément Monsieur du Plessis-Bellay, qui est (comme vous sçavez) en un voisinage suspect, tellement qu'il a esté contrainct de croistre la garnison, ce qu'il avoit ne pouvant subsister à la garde nécessaire en un tel temps. Ici n'y ayant rien qui remue près de nous, nous demeurons en nostre premier estat. Le capitaine de Mauléon a esté ou plus alarmé ou plus désireux d'alarmer, car il a mis à ses frais plusieurs hommes dedans le chasteau et envoyé ici toutes les sepmaines pour sçavoir ce que fait Monseigneur, et si on le doibt bientost attendre. Cependant on nous donne espérance, et les plus judicieux le croient que tout ceci passe par un accommodement. Aussi ne croyons nous par qu'on s'eschauffe à faire des levées.

Tout ce qui me soucie le plus est que nous ne sommes pas trop en bonne posture pour attendre quelque établissement à nos affaires. Car ceux de Béarn appellent à la prochaine assemblée générale du jugement qu'a fait celle de La Rochelle, qu'il faut qu'ils se résolvent à un accommodement. Et La Rochelle sur cela & autres choses est plus que jamais divisée, tellement que je crains bien qu'ils se taillent eux mesme du mal et à leurs voisins. J'attens ce qu'ils auront fait dimanche en l'élection du maire où les factions auront paru. Monsieur de Rohan a tournoyé autour d'eux, orés à S. Jehan, orés à Fontenay, orés à Niort, et la maison de ville avoit délibéré de l'envoyer visiter et inviter, mais les bourgeois s'y estans opposés, rien n'a esté fait. On dit que Monsieur de L'Oudrière a fort aidé à ce rebut, et je ne sçay pourquoi. Le peuple de là parle de Monseigneur avec beaucoup d'avantage. Mais c'est un peuple, et fort inconstant & très mal conduit par des gens qui n'ont ni le zèle de Dieu, ni la tranquillité publique pour but, et qui ne demandent qu'enfermer en leurs nouvelles murailles la substance de leurs voisins et les richesses de la mer. Dieu nous garde des intérêts particuliers !

Au reste, Madame, je travaille selon que je puis au millieu de plusieurs divertissemens, à l'instruction de Monsieur d'Atys. Il en auroit grand besoin, car je n'ay jamais leu rien de plus ignorant, mais je ne l'en tiens pas capable pource que je n'ay jamais veu rien de plus hardi & présomptueux. Toutefois rien n'est impossible à Dieu.

Je le prie qu'il vous accroisse et Messeigneurs en toutes ses bénédictions, & suis tousjours par toutes sortes d'obligations, et par inclination non moins que par devoir,

Madame,

Vostre très-humble, très-obéissant & très-fidele serviteur  
André Rivet

De Thouars, le x<sup>e</sup> avril 1619.

Archives nationales, 1 AP 353/162

1<sup>er</sup> mai 1619 – Thouars  
à Charlotte-Brabantine de Nassau  
duchesse de La Trémoille

Madame,

J'ay receu l'honneur de vos recommandations en celle que vous avez escrite à Monsieur de La Mazure et en ce contentement le desplaisir de ce que vostre santé n'est pas encor'en tel estat qu'elle n'ait besoin de médecine. Dieu la veuille fortifier et accroistre, & bénir les remèdes pour vous conserver long temps à ceux ausquels vous estes nécessaire en tant de façons.

Nous sommes ici aux écoutes, & les nouvelles n'y changent point depuis deux mois. On parle tousjours en général d'accommodement, mais les clauses sont lettres closes, et si nous en croyions les bruits vulgaires & les raisonnemens du commun, nous aurions à craindre d'estre incommodés si on ne s'accommode. Et de cela ne sommes nous sans exemples du passé, et sans cognoissance des animosités présentes. Mais Dieu sera nostre rempart.

Vous avez en Cour les députés de l'assemblée séparée par lesquels vous aurez sceu tout l'estat de La Rochelle et de Béarn, mieux que je ne la vous scauroy déduire. Si la fin de ce mois vous amenoit de deçà, vous trouverez en vostre maison de l'Isle-Bouchard le synode d'Anjou & Touraine qui s'y assemble au xxij.

Au reste, Madame, j'ay travaillé pour Monsieur d'Athys, mais il s'est meslé de tant de matières que je ne puis faire si court que j'eusse désiré. Et puis j'ay jugé que s'estant voulu servir de vostre nom pour donner passeport à ses conceptions. Il ne se faut pas mesler d'y respondre où il le faut faire exactement en sorte que la chose soit digne de vous autant que je la puis produire telle. J'en suis bien avant et espère dans quinze jours en avoir la fin. Vous me ferez l'honneur de me mander si vous voulez que me response soit imprimée là, et que pour cet effect je vous en envoie la copie au net. Elle ne sera guère moins grosse que le dernier escrit de Monsieur du Moulin.

Nous enterrons ce matin le pauvre Fresne qui est décédé. Ses os & sa peau se tenans tellement qu'il a esté à propos, n'y eust il eu que cette indisposition, qu'il ait esté éloigné de Monseigneur. Il est mort en la grâce de Dieu ; et sur ce que je l'ay veu en peine quelque jours devant son décès d'estre par sa faute éloigné de la vostre, je l'ay consolé & assuré que vous ne haïssiez point sa personne, & que s'il se relevoit vous auriez pitié de luy. Et certes, je ne sçay comme il a mesnagé son faist, mais il eust eu besoin de ce que Monseigneur a reconnu luy devoir par un mandement qu'il luy avoit donné. Un de ses frères qui est ici, acquitte ses debtes, & suppliera Monseigneur de leur aider de cette somme.

Je n'ay rien a adjouster sinon mes prières à Dieu pour vostre prospérité & de tous les vostres, & mes désirs de vous tesmoigner tousjours que je suis,

Madame,

Vostre très-humble, très-obéissant & très-fidele serviteur

André Rivet

De Thouars, le 1<sup>er</sup> may 1619.

Archives nationales, 1 AP 353/163

24 mai 1619 - Thouars  
à M. de Champdor<sup>91</sup>

Monsieur,

Je vous prie présenter ma lettre à Madame, faire tenir celle de Monsieur Hotman, et rendre ou garder à Monsieur Brusse, s'il est absent, celle que je luy escri. Vous m'obligeriez aussi de dire à Monsieur Berthold que je luy ai escrit, trois fois sans sçavoir de ses nouvelles. A cette heure qu'il est plus près i'en attendray. Je luy baise les mains très-affectueusement. A la première occasion j'escriray à Monseigneur le Conte. Cependant je vous prie l'asseurer de mon très-humble service, de ma joye, de son heureux retour, & de mes vœux pour son advancement en toute vertu, & en tout bien, tant d'esprit que de

---

<sup>91</sup> Jean Dumonceau († 3 septembre 1650), sieur de Champdor, un huguenot, neveu de Nicolas Dumonceau, était depuis le milieu des années 1610 le secrétaire particulier de Charlotte-Brabantine de Nassau.

corps. Excusez mon importunité sur toutes ces commissions, suppléez aux omissions, & me tenez assurément,

Monsieur, pour

Vostre bien-humble & affectionné serviteur.

André Rivet

De Thouars, le xxiv may 1619 à la haste.

Archives nationales, 1 AP 353/164

11 juin 1619 - Thouars  
à Henri de La Trémoille

Monseigneur,

Je vous tiens de retour à vostre voyage de Sedan, mais incertain si vous estes à Paris ou au chemin de la Cour, de laquelle pour la proximité nous nous attendons que bientôt nous jouirons du bonheur de vostre présence. Elle est nécessaire ici pour le particulier et pour le public à cette heure notamment que l'assemblée est permise à Loudun, et les provinciales sur le poinct de se tenir. Et j'apprens qu'il se fait desjà des brigues pour les nominations des députés qui auront à se trouver à la générale.

Vous aurez bien sceu que Monsieur de Rohan a traicté pour Maillezais & Dognon, ayant laissé sa lieutenance à M. d'Aubigny dedans Maillezais & à Dognon Monsieur de Haute-Fontaine<sup>92</sup>. Il a aussi changé ceux qui commandoient à Fontenay au grand despit de Monsieur de Loudrière<sup>93</sup> et de Monsieur de Chandolan, qui sur cela luy a fait porter des paroles fort altières. Si vous estiez de deçà beaucoup d'honestes gens vous verroient, & pourriez faire proffit du temps & des occasions et contenter plusieurs qui n'ont eu de vos nouvelles il y a longtemps, & se pleignent que vous les oubliez.

Monsieur de Vassignac vous a envoyé deux jeunes oiseaux de la forest de Turenne et me cognoissant seul ici m'a adressé le porteur. Par l'advis de Monsieur de La Bourdillière ils ont esté mis es mains du bonhomme La Chaume qui vous les nourrira. Le dit Sr. de Vassignac me mandoit qu'on estoit en peine de tant de munitions qui sont arrivées à Bordeaux, & y sont entretenues avec très grande despense. Il y en a aussi beaucoup à Poitiers, ou on parle de multiplier la garnison de Suisses. La Rochelle est plus tranquile que par le passé. Il y a un bon maire agréable à tous. Monsieur de Loudrière y a grand crédit et est à propos que vous l'entretenez avec Monsieur de Chandolan, & Monsieur Constant, qui sont du tout détachez d'ailleurs. C'est tout ce que je vous puis dire pour ceste heure, si non que je prie tousjours Dieu pour vostre prsopérité & grandeur, & suis,

Monseigneur,

Vostre très-humble, très-obéissant & très fidèle serviteur.

André Rivet

De Thouars, le xi juin 1619.

Archives nationales, 1 AP 353/165

11 juin 1619 - Thouars  
à M. de Champdor

Monsieur,

---

<sup>92</sup> Agrippa d'Aubigné était gouverneur de ces places et venait de les vendre à Henri de Rohan. Agrippa d'Aubigné restait à Maillezais comme lieutenant de Rohan et Hautefontaine était installé dans le Dognon. Georges SERR, *Henri de Rohan, son rôle dans le parti protestant. Tome II : 1617-1622*, SHPF, Paris, 1975, p. 357-363.

<sup>93</sup> René de Talensac, sieur de Loudrière, grand sénéchal d'Aunis, était gouverneur de Fontenay-la-Comte pendant la minorité de Maximilien Eschallard, son neveu. Il mourut le 2 mai 1628 aux cotés des Rochelais. Il était marié à Françoise de Coligny.

Je vous remercie d'affection du soin que vous avez pris de mes lettres, et pour récompense puisque vous ne le prenez à charge, vous adresser encore les incluses pour les présenter ou faire tenir selon leurs suscriptions. Je ne me propose pas que Monseigneur soit à présent à Paris. Nous l'attendons ici où sa présence est fort requise. Mais ce seroit comble de bonheur si nous avons bientôt toute la troupe désirée et quant l'assemblée ne nous feroit que que ce bien, nous en bénirions l'octroy.

Nous avons desjà par deux fois donné cognoissance publique d'une action qu'a fait depuis quelques jours Mademoiselle du Monceau vostre cousine, à la profession de laquelle je voudroy que vous vous peussiez trouver. Je vous garde tousjours le livre de Monsieur du Plessis duquel je vous suis redevable. Employez-moy où vous croirez que je vous pourray tesmoigner que je suis,

Monsieur,

Vostre bien-humble & plus affectionné serviteur.

André Rivet

De Thouars, le xj juin 1619.

Je vous prie assurer Mademoiselle de mon très humble service & luy présenter les très humbles baise-mains de moy, de ma femme & de son filleul. Je prie Dieu pour sa prospérité.

Monsieur de Vassignac, envoyant ici des oyseaux pour Monseigneur, m'a envoyé les deux peroquets pour >>> que je vous prie rendre à leurs adresses.

Archives nationales, 1 AP 353/166

11 juin 1619 - Thouars  
à Charlotte-Brabantine de Nassau  
duchesse douairière de La Trémoille  
à Paris

Nous avons la Cour bien près<sup>94</sup>, mais il n'y a pas grandes nouvelles depuis la principale de la paix. Dieu veuille qu'elle soit de durée, elle ne le peut estre que par luy, car autrement les fondemens en semblent peu fermes. La Reine a esté à Saumur, où Monsieur du Plessis a soigneusement fait sa cour et m'a esparné la despense. Monsieur de La Bourdillière y fut à la semonce avec quelques autres. Il luy laissa aller en ce peu d'entretien qu'il peut avoir de luy quelques plaintes du peu de nouvelles et de communication qu'il a non seulement du costé de Monseigneur mais de vous mesmes, de quoy j'ay creu vous devoir donner advis, car les autres de deçà le recherchent avec grand soin, et celui qui seroit obmis de chez vous seroit plus mal interprété en ce temps qu'au passé & imputé à vostre nouvelle liaison. Cependant je seroy marri que vous perdissiez ce que je sçay que vous tenez, car l'ottroy du brevet pour l'assemblée nous donne espérance que vous pourrez estre tous ici attirés, & je croy que vos présences y seront fort utiles en plusieurs sortes. La provinciale de Poictou n'est encore invitée, elle se fera à Chastelraut si on ne change d'advis. Je seray bien aise qu'en ce temps là et quelque temps devant Monseigneur fust au païs et vist de ses amis. Le voisinage de la Cour nous en donne quelque espérance.

Cependant vos commandemens & bon advis me seront nécessaire & je travailleray de tout mon pouvoir pour le public & vostre particulier, priant Dieu de tout mon cœur qu'il vous multiplie ses saintes bénédictions avec tout le contentement que vous souhaitez,

Madame,

Vostre très-humble, très-obéissant & très-fidele serviteur

André Rivet

De Thouars, le xj juin 1619.

Archives nationales, 1 AP 353/167

---

<sup>94</sup> Louis XIII et la Cour était alors à Tours dans l'attente de l'arrivée de Marie de Médicis.

14 juillet 1619 – Thouars  
à M. de Champdor

Monsieur,

J'ay senti les effects de vostre diligence & soin par la response à mes lettres. J'attens celle de Monsieur Durant à son loisir, et vous prie vous enquérir de luy où est logé le Sr. Olivier, proposant natif de Parthenay, et luy dire le voyant que je luy ai fait response laquelle j'ay adressée à Monsieur Durant. Et que m'escrivant il me donne l'adresse de son logis.

C'est à dimanche prochain que vostre oncle parachève de lier vostre cousine. Elle sera avec un bon gentilhomme, mais il n'y a pas beaucoup de bien, & le bonhomme a peu de soin d'en acquérir & conserver. Il continue le chemin duquel il estoit autres fois sorti. Ragot et autres semblables sont ses favoris, qui mesme se sentent chargés de vacquer tousjours à luy servir de compagnie. Peut-estre qu'en ayant chez luy il s'y arrestera plus, & je luy en veux dire quelques mots bien pénétrants, pour essayer un bon coup, à la tirer de cette ruine, car je la prévoiy, s'il ne s'en corrige. Puisque tout le monde en parle à mon regret, je m'en puis bien ouvrir à vous, qui en portés comme je sçay du desplaisir. Et qui pouvez à la prochaine veue luy en représenter quelque chose. Et luy faire sentir que cela le mettra en mespris au lieu où il a jusques ici receu de l'honneur. Je voudray vous pouvoir entretenir de meilleurs discours et vous tesmoigner à quelque bonne occasion que je suis,

Monsieur,

Vostre bien-humble & plus affectionné serviteur.

André Rivet

De Thouars, le 4 juillet 1619.

Archives nationales, 1 AP 353/168

23 juin 1619 – Thouars  
à Charlotte-Brabantine de Nassau  
duchesse douairière de La Trémoille  
à Paris

Madame,

Vous aurez bien sceu que Monsieur du Plessis a esté à la Cour, d'où il est retourné bien satisfait de Monseigneur, duquel on nous donne espérance qu'il sera ici après le retour de M. de Montbazon<sup>95</sup> qui est allé trouver la Reine-Mère. On m'escrit de la Rochelle qu'elle est fort seule son argent manquant, et qu'elle ne peut trouver à engager ses pierreries. On croit toutesfois que ce voyage moyennera une entreveue. Plusieurs désirent que ces affaires se finissent, & que le Roy revoye Paris devant le temps de l'assemblée de Loudun, laquelle on estimeroit trop proche de la Cour si elle demouroit lors à Tours. L'assemblée de Poictou est assignée à Chasteleraut à la mi-aoust. On se prépare ici à vous recevoir et vostre bonne compagnie en bonne dévotion, & je n'ay jamais veu le peuple s'y porter avec plus d'allégresse.

Je désire que vous ayez tout contentement d'ailleurs. Les derniers termes de celle qu'il vous a pleu m'escrire me font craindre le contraire. Si j'ay l'honneur de veoir ceux qui vous doivent, je leur représenteray avec respect qu'on ne s'en doit légèrement acquitter, & j'en ai fait sentir quelque chose à ceux qui les approchent, & qui sont particulièrement obligés à les entretenir en la correspondance qui leur est plus avantageuse & si nécessaire que tous autres biens, sans laquelle ils ne seroient pas biens. Cependant, je vous supplie et vous exhorte au nom de Dieu de n'attrister vostre esprit pour n'altérer vostre santé de laquelle nous avons tous besoin. Vous sçavez qu'il faut prendre & laisser, et supporter beaucoup

---

<sup>95</sup> Hercule de Rohan (1568-1654), duc de Montbazon, chef de la branche catholique des Rohan-Guéméné, était le beau-père du duc de Luynes, favori de Louis XIII.



de ceux que vous avez porté, notamment en un aage, auquel on n'y doibt désirer toute la circonspection qui se peut acquérir avec le temps. Je voudroy que le remède en fust en ma main, & que je vous puisse donner d'autres consolations que verbales. Dieu qu le peut le fera, & je l'en prie de tout mon cœur, et qu'il me doint de vous tesmoigner absent & présent, que je suis sans varier,

Madame,

Vostre très-humble, très-obéissant & très-fidele serviteur  
André Rivet

De Thouars, le xxiiij<sup>e</sup> juillet 1619.

Archives nationales, 1 AP 353/169

23 août 1619 – Thouars  
à M. de Champdor

Monsieur,

Le jeune homme duquel je vous avoy escrit m'a désigné son logis. Je vous prie luy faire donner le mot ci-enclos, & je vous remercie de tant de peine que vous en avez voulu prendre. Nous avons parachevé les nopces de vos proches, grâces à Dieu, & je croy que tout s'y porte bien. Ils sont tous à l'Espinay. Nous attendons Monseigneur bien tard, & quelque temps après la suite désirée, en laquelle je vous remercieray plus amplement, & vous apprendray comme je fay, que je suis

Monsieur,

Vostre bien-humble & plus affectionné serviteur.  
André Rivet

De Thouars, le xxiiij<sup>e</sup> aoust 1619.

Archives nationales, 1 AP 353/170

14 septembre 1619 – Loudun  
à Henri de La Trémoille  
à Thouars

Monseigneur,

Nous avons tellement avancé les affaires générales<sup>96</sup>, qu'il n'y a presque article au mémoire qu'il vous a pleu m'envoyer qui ne soit passé, & en la forme en laquelle il est couché, au moins pour le regard du sens. J'excepte celuy de Sedan auquel personne n'a pensé, mais nous le ferons proposer et y apporterons ce qui se pourra. Je crains que je ne puisse estre à Thouars pour demain, si on ne faict la députation ce matin pource qu'elle se pourroit faire en mon absence. Si je ne puis aller, je tascheray d'envoyer quelque autre. Que si je ne le [...] que les affaires publiques m'arrestent ici, vostre bonne compagnie me tiendra bien pour excusé. Je feray cependant tout ce que je pourray pour l'un & pour l'autre, et me rendray au plus tost près de vous. Je prieray Dieu cependant, qu'il vous comble de toutes ses bénédictions, & seray toute ma vie,

Monseigneur,

Vostre très-humble, très-obéissant & très-fidele serviteur  
André Rivet

De Thouars, le 14 septembre 1619.

Archives nationales, 1 AP 353/171

---

<sup>96</sup> L'assemblée protestante avait débuté ses travaux à Loudun.

12 octobre 1619 - Rennes<sup>97</sup>

Henri de La Trémoille  
à Monsieur Rivet

F. M. D. S. E.  
à Thouars

Monsieur Rivet,

Je fay response à M. Herpenius et luy donne assés à cognoistre qu'elle [est] mon intention sur le subject de mon affection envers vous. En ma lettre, il n'apprendra rien qui le contente ny que l'asseur, mais bien le regret que j'aurois de vous voir esloigné de moy et changer la demeure où vous estes de si long temps avec le contentement de tout les gens de biens, à qui vous faictes chacun jour sentir là toutes façons des fruicts de vostre doctrine et piété ! Je l'envoie à nostre Eglise et au sinode. Je croy qu'il ne trouvera contentement en aulcun lieu, non plus qu'en moy<sup>98</sup>, qui vous remercie des tesmoignages si assurés de vostre affection, que vous me donnés en vostre lettre, et vous prie de croire que je tesmoigneray tousjours que vous et vostre vocation m'estes en recommandation singulière et & que j'en feray une estime qui vous est deüe. En ceste protestation, assurés vous que je suis,

Monsieur Rivet,

Vostre affectionné et assurai ami.

Henry de La Trémoille

A Rennes, ce xii<sup>e</sup> octobre mvicxix.

Bibliothèque de l'Université de Leyde, BPL 282/105

\*

1620 *L'assemblée protestante réunie à Loudun prolongeait ses travaux. Elle se sépara le 18 avril sur la promesse du Roi de la garantie des places de sûreté et une réponse favorable aux cahiers et aux députés du Béarn. A Angers, toutefois, Marie de Médicis rassemblait autour d'elle les mécontents : D'Epéron, Longueville, Soissons, Vendôme mais aussi Rohan inquiet de la politique catholique du souverain.*

*Le >>>>>>>>> Louis XIII >>>>>>>>>, l'armée royale dispersa le 7 août l'armée des princes aux Ponts de Cé et le 10 août la paix négociée par Richelieu était signée à Angers.*

*Laissant à Thouars sa fille Charlotte en compagnie de son fils Henri et de sa belle-fille Marie de La Tour d'Auvergne, Charlotte-Brabantine de Nassau arriva à Paris le 6 février 1620 pour suivre ses procès en cours et voir son fils Frédéric, élève à l'Académie de Pluvinel. Lorsqu'elle revint à Thouars, Charlotte-Brabantine de Nassau, suivant sa ligne de conduite habituelle, resta fidèle au Roi ; toutefois en bonne politique, toutefois, après s'être concertée avec Duplessis-Mornay, elle alla le 2 juillet présenter ses respects à la Reine-mère<sup>99</sup>.*

---

<sup>97</sup> Thomas Van Erpe (1584-1624) dit Erpenius, l'un des pères de l'école orientaliste hollandaise, professeur d'arabe à l'université de Leyden, avait été mandaté par le staathouder Maurice de Nassau et les Etats des Provinces-Unies pour trouver un professeur de théologie pour "restablir & répurger" cette université. Pierre du Moulin ayant refusé ce poste, les yeux de Maurice de Nassau et des Etats se portèrent sur André Rivet, le ministre des La Trémoille à Thouars. Dans sa lettre du 4 octobre 1619 à Charlotte-Brabantine de Nassau, Duplessis-Mornay appuya fortement cette demande : "le besoin d'une telle université m'esmeut, d'une fontaine de laquelle tant de gens ont à boire, que vous aurés garentie du poison que l'on y a voulu distiller". DUPLESSIS-MORNAY (Philippe), *Mémoires... contenans divers discours, instructions, lettres & depesches par luy dressées ou écrites [...] depuis l'an 1600 jusqu'à l'an 1623*, tome II, p. 253-254.

<sup>98</sup> En dépit de cette réponse défavorable de Henri de La Trémoille, André Rivet quitta son service pendant l'été 1620 pour devenir professeur de théologie à Leyde.

<sup>99</sup> Lettre de Duplessis-Mornay du 2 juillet 1620 à du Maurier. "J'avois hier céans Madame de La Trémouille douairière qui alloit vers la Reine-mère de S. M." *Ibid.*, tome II, p. 370-371.

*Mécontent du peu de cas que le Souverain et la Cour faisaient de lui, Henri de La Trémoille rompit ce savant équilibre en offrant ses services à la Reine-mère. Mais, alors qu'il n'avait pas encore levé les troupes dont il avait reçu commission, tout était fini. Il revint alors à Charlotte-Brabantine de Nassau à solliciter le pardon de son fils par l'intermédiaire de Duplessis-Mornay.*

*L'année se finit sur des bruits de bottes, au coeur de la Bohême l'armée de Frédéric V était écrasée le 8 novembre à la Montagne Blanche par celle de l'Empereur, et en France l'assemblée protestante réunie illégalement à La Rochelle, à la suite du rétablissement du catholicisme dans le Béarn par Louis XIII, s'employait à mobiliser le parti protestant.*

*Aléas de la vie, la mort le 9 octobre 1620 à Fontainebleau de Louise de Coligny fut suivie deux mois plus tard par la naissance le 17 décembre du premier enfant de Henri de la Trémoille et de Marie de La Tour d'Auvergne : Henri-Charles, futur prince de Tarente.*

*Cette naissance fut d'autant plus heureuse pour Charlotte-Brabantine de Nassau qu'elle avait auprès d'elle depuis le 23 novembre sa soeur Elisabeth avec ses trois enfants<sup>100</sup> après un périple qui depuis le mois d'octobre 1619 l'avait conduit à visiter toutes ses terres du sud-ouest. Charlotte-Brabantine de Nassau avait toutefois une ombre à son bonheur, celle de n'avoir aucune nouvelle de son fils cadet Frédéric, le comte de Laval, perdu quelque part en Allemagne<sup>101</sup>.*

*Frédéric de La Trémoille au mois de >>> entreprit son grand tour d'Europe qui fut interrompu par la bataille de la Montagne blanche. Lors d'un combat il fut blessé<sup>102</sup>.*

*Pendant l'été 1620, André Rivet pris le chemin de Leyde avec ses deux fils aînés, Samuel et Claude. Ils partirent avec Erpenius le 21 août 1620 de Thouars pour Paris, et arrivèrent à Leyde le 26 septembre après avoir passé à Sedan. Le 13 octobre, Rivet fut consacré docteur en théologie, le lendemain il donnait sa leçon inaugurale.*

19 février 1620 - Thouars  
à Charlotte-Brabantine de Nassau  
duchesse douairière de La Trémoille  
à Paris

Nous avons rendu grâces à Dieu, de ce que par un temps fascheux et qui nous donnoit juste appréhension de quelque altération en vostre santé, il vous a fortifiée & conduite en sorte que vous estes arrivée en paix & au jour que vous vous estiez proposée. Cela me fait attendre de sa bonté, que comme vous avez entrepris ce voyage après avoir consulté sa bouche, & par la nécessité qui vous y a portée, il le fera heureusement réussir, & vous rendra instrument propre pour le bien & la paix de son Eglise, de laquelle aussi vous nous donnez de meilleures espérances que le bruit des adversaires.

Le retour des députés<sup>103</sup> sans fruit a alarmé les nostres, & accru l'insolence des autres. L'assemblée est sur sa délibération diversement combattue & agitée. Elle a ici envoyé honorablement pour demander avis, et pour cela Monsieur du Plessis-Bellay y est. Il revient à ce qu'on ne rompe pas, qu'on ne change point le lieu de l'assemblée. Et que sur les ouvertures proposées, ils députent derechef aux

<sup>100</sup> Lettre de Duplessis-Mornay du 31 novembre 1620 à Madame de Rohan: Madame de Bouillon passa icy le vint & troisième, habillée de dueil s'en allant à Touars aux couches de Madame sa fille ", *Ibid.*, tome II, p. 477-478.

<sup>101</sup> Lettre de Duplessis-Mornay du 31 décembre 1620 à André Rivet à Leyde, *Ibid.*, tome II, p. 501-502. Frédéric de La Trémoille avait entrepris son tour d'Europe au printemps 1620 et était aux cotés de son cousin le roi de Bohême lors de la défaite de la Montagne blanche le 8 octobre 1620.

<sup>102</sup> Le 26 novembre, la duchesse douairière de Longueville congratulait Charlotte-Brabantine de Nassau sur : « les nouvelles des blessures de M. de Laval, votre fils et les merveilleuses actions qu'il avait fait en Allemagne... Louez Dieu que sa vie n'est pas en danger et qu'il retournera vers vous plein de gloire et d'estime » Archives nationales, 1 AP 649. Citée par Jonathan DEWALD, *Aristocratic experience and the origins of modern culture. France, 1570-1715*, University of California Press, 1993, p. 59.

<sup>103</sup> Cette délégation, la quatrième, était composée du baron de Vêrac (Poitou), De La Haye (Ille-de-France), Hespérien, le ministre de Ste-Foy (Basse Guyenne) et Jean Guérin (Haut Languedoc).

quelque pouvoir, afin que le temps modère la rigueur des autres commandemens & que nous demeurions en justice ne persistans qu'en instantes requestes & supplications, & selon l'air de l'assemblée je croy qu'on suivra ce chemin, combien qu'il y ait des factions pour les deux extrémités.

On y attend quelque chose de bon de vostre intervention<sup>104</sup>, mais on y a fort mal pris tout ce qui est venu de Monsieur du Plessis tant pour les ouvertures qu'il avoit faictes à Monsieur Desdiguères que pource qu'on le trouva à cette heure grandement porté à l'obéissance aveugle. Enfin il y a bien de la peine à se garder de calomnie d'un costé et à moyenner quelque bien de l'autre.

Ici le nouveau mesnage se porte bien grâces à Dieu, & me semble qu'il s'entretient bien. Dieu le veuille bénir de plus en plus. Vous y estes trouvée à dire, & grandement désirée, si tost que vous pourrez voir la fin de ce qui vous a menée. Le Seigneur y adresse vos pas, & en toutes autres choses. Je l'en prie de tout mon cœur duquel je suis & du plus profond,

Madame,

Vostre très-humble, très-obéissant & très-fidele serviteur  
André Rivet

De Thouars, le xix febvrier.

Mon frère a esté ici, duquel vous recevrez s'il vous plaist d'un œil favorable le petit présent.

Archives nationales, 1 AP 353/172

20 février 1620 - Thouars  
à Charlotte-Brabantine de Nassau  
duchesse douairière de La Trémoille  
à Paris

Ce jeune homme est un des proposans qui a passé ici quelques mois près de moy. Ses parens papistes l'invitent à Paris avec promesse qu'ils luy feront droit en ses affaires. Il y va pour cela, résolu toutefois de se gouverner par le conseil de l'Eglise. Il a l'honneur d'appartenir à Monsieur le président Le Jay. Si pendant vostre séjour là, il avoit besoin en quelque affaire de vostre support et maintien, je vous supplie luy ottroyer, comme à un jeune homme duquel j'espère beaucoup de bien, et qui en ses exercices nous a donné des preuves qu'il servira un jour utilement à l'Eglise de Dieu. Je le prie de tout mon cœur qu'il bénit toutes vos actions, et vous conserve longuement & heureusement et suis,

Madame,

Vostre très-humble, très-obéissant & très-fidele serviteur  
André Rivet

De Thouars, le xx febvrier 1620.

Archives nationales, 1 AP 353/173

3 mars 1620 - Thouars  
à Charlotte-Brabantine de Nassau  
duchesse douairière de La Trémoille  
à Paris

---

<sup>104</sup> L'on notera que les historiens du protestantisme tout à leur histoire écrite au masculin ont complètement ignoré le rôle de la duchesse douairière de La Trémoille.

Nous venons de recevoir la copie de la Déclaration du Roy contre l'assemblée<sup>105</sup>, laquelle s'est trouvée peu complete quand l'homme de Monsieur de Lesdiguière y est arrivé, pource qu'après la députation, laquelle vous aurez à cette heure veüe, plusieurs s'estoient retirés par congé jusques au xii de ce mois, tellement que devant leur retour, et nouvelles des députés il sera mal aisé de prendre aucune résolution. Cependant cette procédure semble plus propre à désespérer, qu'à estonner et les effets de tels conseils ne peuvent estre que pernicieux. On a veu au passé que de telles précipitations n'ont servi qu'à engager mal à propos l'autorité du Roy.

Monsieur de La Mazure qui passera chez Monsieur du Plessis apprendra sur cela & en sentiment pour le vous dire et vous le mander. Pour nous, il nous est mal aisé de deviner ce qui en sera. Le plus grand mal que nous ayons, c'est que les haines particulières en l'assemblée nuisent au public. Il y a néanmoins encore cela de bon, que personne n'y ose ouvrir la bouche au préjudice des premières résolutions & des mémoires accordant des Provinces. Et ne croy pas quoy que la queue de cette déclaration semble vouloir donner ouverture au schisme de Saumur, que cela s'obtienne s'il n'arrive un grand changement. Au bout de tout, je suis fort perplexe de tout ceci, et ne puis outre chose que recourir à Dieu afin qu'il nous face voye où nous n'en voyons point. Ce qu'il faut espérer de sa bonté, comme il faut craindre pour nos péchés. Mais où il va de sa gloire, il le sçaura bien avancer, & oster toute gloire à ceux qui ont tant abusé de ses grâces, et au lieu de les employer à son service, perdent par leurs pratiques les affaires de l'Eglise. Je le prie particulièrement qu'il bénit de plus en plus vos actions contraires et vous conserve avec tous les vostres en la prospérité & santé qu'est obligé de vous désirer,

Madame,

Vostre très-humble, très-obéissant & très-fidele serviteur

André Rivet

Archives nationales, 1 AP 353/174

11 mars 1620 - Thouars

à M. de Champdor

J'ay receu un honneste Escholier Zelandois qui a quelque argent à recevoir à Paris. Et pour ce que ce messenger a esté quelques fois peu soigneux pour luy, je luy ai promis de vous employer et de vous prier de veoir le Sr. André de Wyer, marchand flamand, en la rue aux Ours, à l'enseigne de *La Couronne*, & recevoir de luy sur la quitance que je vous envoie quatre vingt escus. Je prie Monsieur de La Mazure de le prendre de vos mains & le faire payer ici, si Madame en a besoin. Sinon vous prendrez le soin, si l vous plaist d'en charger le messenger & son papier et obligerez avec moy un homme qui le mérite. Je vous prie assurer Monseigneur le Conte de mon très-humble service, me ramentevoyr à Monsieur Berthold, et luy faire mes baise mains, & aux autres domestiques de tous sexes, & me tenir en vostre particulier,

Monsieur, pour

Vostre bien humble & plus affectionné serviteur

André Rivet

De Thouars, le xj mars 1620.

Archives nationales, 1 AP 353/175

---

<sup>105</sup> Dans cette déclaration faite le 26 février 1620 et enregistrée le 27, Louis XIII rappelait que contrairement à l'usage l'assemblée avait prétendu faire recevoir des avant-cahiers, puis subsister tant que le cahier général qu'elle avait enfin envoyé n'aurait pas été répondu et même exécuté, et déclarait ne pouvoir souffrir plus longtemps ce mépris de son autorité. Toutefois il accordait encore à la Compagnie un délai de trois semaines pour dresser la liste de présentation des députés généraux et pour se séparer. Léonce ANQUEZ, *Histoire des assemblées politiques des réformés de France, op. cit.*, p. 323.

24 octobre 1620 – Leyde<sup>106</sup>  
à Charlotte-Brabantine de Nassau  
duchesse douairière de La Trémoille

Je vous ai escrit de Paris, Sedan et ici, ce que j'ay peu sçavoir jusque à mon arrivée. Depuis j'ay sçeu que vous avez heureusement fait vostre Cour, et avez gardé quelque temps Mme vostre sœur<sup>107</sup>. Nous avons aussi espérance que toutes choses s'accomodent en France, sans que nos Eglises pour cette heure soient troublées : toutefois j'en attens encor' & les moyens et la confirmation. icy les choses sont assez tranquilles, et n'y a rien qui esclatte, quoy que les maladies intérieures s'entretiennent en plusieurs. Il y a assez de mauvaises gens qui s'esjouiroient que les affaires d'Allemagne allassent mal, et qui on fait courir souventes fois de fascheux bruits.

Maintenant que Monseigneur vostre jeune frère à joint les Princes unis, on estime que Spinola sera arresté et qu'il n'avancera pas davantage. Son Excellence est tousjours en son camp, non loin de Colongne, où il a basti sur le Rein un fort très-important qu'il a nommé Pffafen-Bril. On m'a fait veoir lettres du baron de Dona<sup>108</sup> qui assure que le Roy d'Angleterre s'est enfin resveillé, & veut estre à bon escient de la partie. Mais on n'en croira rien de deçà jusques aux effects.

J'escrivis hier à Monseigneur le Comte par un homme qui alloit en Bohême avec passe-port de l'Archiduc. Je luy manday ce que je sçavoy de vos nouvelles et le supplioy de nous faire part des siennes.

Depuis que je ne vous ai escrit, Madame, j'ay esté fait docteur & pour cela ne suis pas plus docte. On a jugé que je devoiy prendre ce degré devant que commencer ma profession, de laquelle j'ay fait l'ouverture en bonne compaignie. Monsieur du Maurier<sup>109</sup> y vint qui m'a tesmoigné beaucoup de bonne affection. L'oraison est imprimée, laquelle j'envoye à Monseigneur. J'ay receu ici beaucoup de courtoisie, qui m'a quelques fois fait boire du vin de Rein plus que je n'eusse désiré, tellement qu'en parlant de la santé d'autrui j'ay eu crainte d'incommoder la mienne.

Je me trouvoy à Amsterdam en mesme temps qu'y estoit l'Ambassadeur extraordinaire de Venise, Trevisani, auquel on a rendu de deçà si grands honneurs que la France & l'Angleterre en ont de la jalousie. Messieurs de la maison de ville et le pensionnaire me menèrent soupé avec luy, et devant trois jours que je fus là me défrayèrent & toute ma compaignie. Ce pensionnaire est un très-honeste homme nommé Monsieur Paw<sup>110</sup>, qui est un des curateurs de l'université, et l'un de ceux qui seront envoyés extraordinairement en France dans peu de jours. J'ay veu Monsieur de Manemacre à Mildebourg<sup>111</sup> & ici qui m'a reveu assez indifféremment. Je ne sçay si c'est pour l'affection qu'il avoit d'attirer ici Monsieur Diodati, duquel j'apprens qu'il a fort désiré, ce à quoy j'ay tant résisté & reculé. Mais quand je n'y seray pas, ils ne l'appelleroient pas. Je m'en vay ce jourd'huy à La Haye pour y donner un presche Dieu aidant. Si j'y apprens quelque plus grande particularité, je vous en donneray advis. Cependant, je vous supplie me continuer l'honneur de vos bonnes grâces, comme à celuy qui prie Dieu pour la prospérité de vous & de tous les vostres, avec plus de resentment d'intérêt que personne du monde & qui veut estre plus que nul autre,

---

<sup>106</sup> Il s'agit de la première lettre de Rivet adressée de Leyde à Charlotte-Brabantine de Nassau. La dernière lettre de Rivet de Thouars recensée par Paul Dibon est datée du 24 juin 1620 et adressée à Duplessis-Mornay. Le 1<sup>er</sup> septembre 1620, Rivet écrivait de Paris au consistoire de Thouars.

<sup>107</sup> Elisabeth de Nassau de retour d'un long séjour dans ses terres du Limousin et du Périgord s'arrêta à Thouars pour assister à la naissance de son premier petit-fils : Henri-Charles de La Trémoille futur prince de Tarente.

<sup>108</sup> Christophe de Dohna >>> >>> >>>

<sup>109</sup> Benjamin Aubery, sieur du Maurier, un huguenot, est né en 1566 au château du Maurier près de La Flèche (Sarthe). Après avoir été au service du prince de Condé, de Duplessis-Mornay, du duc de Bouillon (1592-1606) et de Sully, il fut ambassadeur à La Haye de 1613 à 1624. Il mourut dans sa maison du Maurier le 10 août 1636. Claire MARTIN, « Protestantisme et diplomatie à l'aube du Grand Siècle : Benjamin Aubery du Maurier (1566-1636), ambassadeur de Louis XIII à La Haye », *B. S. H. P. F.*, tome 151, avril-juin 2005, p. 265-297.

<sup>110</sup> Adriaan Pauw (1581-1653), seigneur de Heemstede, fut au début de sa carrière pensionnaire d'Amsterdam de 1611 à 1627.

<sup>111</sup> Adriaan van Manmaker, un proche de Maurice de Nassau, *vertegenwoordiger van de Eerste Edele in de Staten van Zeeland*.



Madame,

Vostre très-humble, très-obéissant & très-fidele serviteur  
André Rivet

De Leyden, ce 24 octob. 1620.

Archives nationales, 1 AP 353/176

15 décembre 1620 – Leyde  
à Henri de La Trémoille

Je ne doute point que vous n'ayez vostre part des sollicitudes publiques de tous costés. Vous en avez de présentes et pressantes en vostre voisinage, desquelles nous sommes en grande appréhension, estimant que ceux qui ont poussé le mal si avant ont dessein de jeter tout dans le précipice. L'estat des affaires estrangères, la desroute de Bohême et le danger du Palatinat sont pour donner courage à ceux qui ne nous aiment pas, pour tascher de nous troubler, tandis que nos amis sont esmpeschés ailleurs. Le roy d'Angleterre a monsté jusques ici si peu de naturel envers son propre sang qu'il donne assez à cognoistre qu'il ne seroit guère erreur pour ceux qui ne luy touchent pas de si près. On tient assuré qu'enfin il a résolu des levées & que le parlement se teindra en janvier. Mais cela vient bien tard.

Monseigneur le prince d'Orange a trouvé fort mauvais la conseil qu'on a donné à Monsieur le duc Louis de se retirer sous prétexte de neutralité. Spinola n'a point fait d'estat de cela qui luy a pris tout son bien. Il est ici bien estonné & marri d'avoir perdu par ce conseil l'occasion de faire paroistre son courage. On ne sçait encore si la tresve se rompra du tout, mais il y a de grandes apparences, et les estats font des préparatifs pour la guerre. Ce qui s'est passé en Bohême hormis, qu'en général on le fait très-mauvais, est ici encor'incertain quant aux particularités. On tient Prague pris, le Roy, la Royne avec la couronne retirés à Breslaw en Silésie. On parle d'une grande armée de Turcs qui s'avance vers la Chrestienté. Il y a ici force bruits, mais peu de nouvelles assurées ; ce ne sont que courantes & gazettes de marchands qui ne disent souvent rien de vray. Dieu nous veuille donner matière d'ouïr et d'escrire choses bonnes et agréables, sur tout de vous et des vostres, ausquelz je souhaite de tout mon cœur toute prospérité et suis,

Madame,

Vostre très-humble, très-obéissant & très-fidele serviteur  
André Rivet

De Leyden, le 15 décemb. 1620.

Archives nationales, 1 AP 353/177

\*

*1621 au mois de mai Louis XIII franchit la Loire à la tête de son armée, démit Duplessis-Mornay de sa fonction de gouverneur de Saumur et marcha sur Saint-Jean d'Angély. La ville prise le 24 juin, il marcha sur Montauban dont il entreprit le siège.*

*Les ultimes démarches pour préserver la paix ayant échouées, au mois d'août, Maurice de Nassau rassembla son armée à Emmerik faisant front aux forces de Spinola<sup>112</sup>.*

*Charlotte-Brabantine de Nassau s'était rendue au devant de Louis XIII à Saumur. Elle l'accueillit la nuit du 17 au 18 mai en son château de Thouars. Henri de La Trémoille était à Taillebourg et après avoir beaucoup tergiversé rejoignit le souverain devant Saint-Jean d'Angély. Mais cette hésitation lui coûta sa baronnie de Vitré en Bretagne, que César de Vendôme gouverneur de cette province saisit le 28 mai sur l'ordre du souverain.*

*Frédéric de La Trémoille arriva d'Allemagne à La Haye le >>>>>>>>>*

<sup>112</sup> A. Th. Van DEURSEN, *Maurits van Nassau. De winnaar die faalde*, Uitgeverij Bert Bakker, Amsterdam, 2000, p. 285.

*Au début de l'année, André Rivet fit un bref voyage en Angleterre. Il fut reçu par le roi Jacques I<sup>er</sup> et l'université d'Oxford l'admit au rang de ses docteurs. Au cours de ce voyage il rencontra Marie du Moulin, veuve du capitaine Antoine des Guyots et demi-sœur du célèbre Pierre du Moulin, ministre de Charenton, qui s'était retirée à Londres. Suzanne Oyzeau s'était décidée à le rejoindre à Leyde, mais elle tomba malade au mois de mars et décéda d'une « colique » dans la seconde quinzaine du mois d'avril.*

*La dernière lettre d'André Rivet à la duchesse douairière de La Trémoille est du 2 juillet 1621, ce qui nous prive des informations qu'il donna sur son remariage avec Marie du Moulin. Le Fonds Rivet conserve la lettre du 21 juillet 1621 de Pierre du Moulin, alors réfugié à Sedan, que celui-ci lui adressa pour lui dire qu'il ne s'opposait pas à ce projet de mariage. André Rivet s'embarqua pour l'Angleterre et épousa le 5 août à Londres dans l'Eglise Française de Threadneedle Street Marie du Moulin<sup>113</sup>. Le 30 août, il fut « incorporated » docteur de l'Université d'Oxford<sup>114</sup>. Il semble avoir projeté d'aller en France, mais il n'était plus à Leyde lorsque le baron de Langerack, ambassadeur des Provinces-Unies à Paris, lui adressa le 13 août un passeport<sup>115</sup>.*

2 janvier 1621 - Leyde  
à Charlotte-Brabantine de Nassau  
duchesse douairière de La Trémoille

Ayant attendu plusieurs jours en vain M. d'Estival<sup>116</sup> pour faire réponse à celles qu'il vous a pleu m'écrire, je prens une occasion assurée qui m'est présentée, pour vous dire que j'ay passé les festes à La Haye où j'ay presché le jour de Nouël et le dimanche. Son Excellence gardoit la chambre à cause d'une eresipele (ils l'apellent ici rose) à la jambe, mais je l'en ai veu guéri, et Monsieur le prince Henry de retour avec sa cavalerie<sup>117</sup>. Il est en bonne santé, Dieu merci.

Et pour ce que j'ay appris là des affaires publiques, j'en escri à Monseigneur, ce qu'il ne sera point besoin de vous répéter. J'ay assuré l'un et l'autre de Messeigneurs vos frères que vous aviez un gentilhomme en chemin qui les venait trouver. Celui qui y a le plus d'intérêt m'en a tesmoigné de l'obligation. Pour l'autre, vous sçavez qu'il tient un peu du stoïque et ne s'afflige pas fort de tels événements. Il n'en a point encore vestu le deuil qu'il prendra à l'arrivée du corps<sup>118</sup>. J'ay veu & salué le monseigneur le duc de Simmerg et luy ay présenté vos baise-mains quoy que je n'en eusse charge. Il est fort gentil prince, mais encore fort enfant, et qui ne sent point son mal. Ceux qui sont près de luy ne le trouvent pas fort bien ici. Car Son Excellence estant fort occupée aux affaires, il n'en peut pas recevoir grande instruction et il y a d'autres jeunes gens desquelz la fréquentation est contagieuse.

Monsieur Parens m'a montré des lettres de Moravie, qui m'ont assuré de l'entière convalescence de Monsieur le comte de Laval et de sa retraicte avec le Roy. Mais la pluspart des hardes de luy & des siens sont demeurées au pillage du chasteau de Prague. Dieu soit loué qu'ils ont leur vie pour butin, le reste se peut recouvrer. On tient que la Reyne de Bohême est allée faire ses couches à Berlin<sup>119</sup>. Les Moraves et Silésiens prennent courage pour assister leur Roy ; mais nous attendons ce que fera le Transsylvain, sans lequel on craint qu'il soit mal aisé de réparer cette bresche.

---

<sup>113</sup> W. J. C. MOENS, *The registers of the French church of Threadneedle Street, London, Part I*, Huguenot Society Quarto Series, tome IX, Lymington, 1896, p. 19.

<sup>114</sup> Information aimablement communiquée par Mme Anna Petre, assistant keeper of the Oxford University Archives. Au début de l'année Rivet avait seulement obtenu « a grace to incorporate », il fut ne devint réellement docteur de l'Université d'Oxford que ce 30 août 1621.

<sup>115</sup> B. U. Leyde, BPL 2211a/101.

<sup>116</sup> Pierre Thoury, sieur d'Estival, connu par son mariage le 5 février 1617 à Vitré avec Renée Collin.

<sup>117</sup> Frédéric-Henri de Nassau revenait d'Allemagne où il avait participé à la défense du Palatinat. J. G. KIKKERT, *Frederik Hendrik*, De Haan, Houten, 1986, p. 43-44.

<sup>118</sup> Louise de Coligny, princesse douairière d'Orange, était décédée le 9 octobre 1620 au château de Fontainebleau.

<sup>119</sup> Le reine de Bohême accoucha le 16 janvier 1621 à Kuestrin de son cinquième enfant, Maurice, mort en mer le 10 mars 1654.

Pour celle qui nous menace en France, combien qu'on voye assez le but de nos adversaires auquel ils visent de longtemps. Toutesfois on estimerait nullement de deçà (c'est le jugement de la plupart) de ployer encore cette fois, & avoir esgard à la saison laquelle se trouve très-rude pour soustenir cet effort, veu que de toutes parts chacun a affaire pour soy : tellement qu'il n'y a point d'espérance d'assistance au dehors. Mais il semble par ce que nous entendons que ce conseil n'est de plus de saison, et que desjà on a préjugé contre. Satan est descendu contre nous avec grande colère sachant qu'il a peu de temps. Dieu qui a en sa main, les temps, les moments & les événements, veuille modérer le tout par sa sagesse et bonté, au salut des siens. Il est fidèle, qui aussi le fera. Je l'en prieray et pour le bien particulier de vous & des vostres, singulièrement que bien tost il me donne la nouvelle de l'heureuse naissance d'un petit fils des deux bonnes sœurs, lesquelles je tiens ensemble, et prens ici la hardiesse de vous asseurer toutes deux de mon entière et sincère dévotion à vous rendre tout ce que je vous dois autant que j'en ai de pouvoir, vous baisant très-humblement les mains, comme celui qui sera toute sa vie,

Madame,

Vostre très-humble, très-obéissant & très-fidèle serviteur

André Rivet

Le 2<sup>e</sup> jour de l'an 1621.

Comme je fermoy ma lettre pour l'envoyer par un autre moyen. Monsieur d'Estival est arrivé, qui m'a trouvé preschant. Je l'ay entretenu sur ce que je puis sçavoir et apprendre. Il m'a touché quelque chose de particulier sur un fait de quoi j'ay duquel j'ay bien appréhendé la conséquence. Mais il m'est impossible d'estre ici et de réfuter autant cette communication, que cela n'apporte plus que de mal que de bien. Monsieur du Plessis >>>>> moy par cette et n'ay rien des affaires de France que parte>>> davantage je n'ay peu luy refuser assistance en son affliction, de laquelle il se tient fort obligé. Vous me cognoissez, Madame, & croirez de moy s'il vous plaist que quoi que je >>> fréquente, je ne diray, n'orry dire patiemment ou ne feray rien que >>>>>>>>> ou au particulier. >>>> je puis tesmoigner qu'on ne m'a point mis sur ce propos.

Archives nationales, 1 AP 353/179

2 janvier 1621 - Leyde  
à Henri de La Trémoille

Monseigneur,

J'ay receu celle qu'il vous a pleu m'escire avec laquelle je pensoy veoir & ouïr Monsieur d'Estival. Mais je ne sçay quel chemin il a prit, car il n'est point encor'en ce país, où Monsieur le prince Henry est arrivé depuis deux jours. J'eue l'honneur de le veoir et saluer lundy dernier à La Haye et luy fi entendre le devoir auquel vous vous estiez mis, de vous condouloir avec luy et que j'estimoy que le gentilhomme que vous luy avez envoyé l'est allé chercher en Allemagne. Il a laissé les princes à Wormes fort inégaux en infanterie au marquis de Spinola, encore qu'ils soient plus fort en cavallerie, mais qui n'est pas si utile hors les prompts expéditions & les batailles. Ils se promettent néanmoins de faire un grand effort à ce printemps & accroistre leurs troupes. On attend ce qui sortira du parlement d'Angleterre. Mais le bruit commun est que les doublons d'Hespaigne y ont fait grand nombre de pensionnaire, tellement que les espérances ne sont pas fortes de ce costé là, jusques à ce qu'on voye les effects.

Ici on se prépare à la guerre à la fin de la tresve. Ni d'un costé ni d'autre on ne parle de continuation. Il est vray qu'on envoie légation extraordinaire en France et Angleterre. Si ces roys alliés de part et d'autre en faisoient ouverture. Si ces Roys alliés de part et d'autre en faisoient ouverture, je ne sçay pas si on n'y entendroit point, combien qu'ils semblent ici recognoistre que la tréfve a esté préjudiciable à leur estat et à leurs amis. Ils parlent de lever une grande contribution et augmenter leur milice de douze mille hommes. Ce qui sera bien nécessaire, pource qu'ils auront l'ennemi dehors et dedans. Car la plupart de ceux qui ont esté réduits au petit pied sont devenus ennemis de l'Estat, et le despit leur faict oublier l'ancienne tyrannie d'Hespaigne.

On ne sçait qu'attendre de la restauration de l'estat de Bohême tant que le Transsyvain ne rompra point l'espérance de transaction. Il est venu nouvelle d'hyer qu'il a chargé les troupes de l'Empereur, quelques uns disent qu'il l'a pris prisonnier et qu'on a ouï l'Archiduc s'acramenter bien fort sur cela. Mais je ne veux rien croire qu'avec bonnes précautions, car je n'ay jamais esté en lieu où se publient nouvelles plus incertaines.

Celles de France nous mettent fort en peine. Le jour de Nouël Son Excellence m'en parloit. Mais comme il est fort retenu, ce fut en interrogant plustost qu'en disant son jugement. Il recognoit bien qu'il y a un mauvais dessein, et plaint que nous ne sommes pas bien mis, & ne tirons pas tous à mesme but, ni par mesmes moyens. Je luy di que la nécessité nous y porteroit. On parle diversement du voyage du Roy à Calais, & de ce qu'on dit qu'un des frères passe en Angleterre. On escrit de la Cour qu'on veut garder inviolable les Edicts, mais chastier quelques particuliers, lesquelz contre la teneur d'iceux font & reçoivent des assemblées illicites. Chacun juge bien que c'est un prétexte plausible qui se prend pour commencer la partie. Mais si ce malheur advient, comme je veoy l'Estat d'ici et d'ailleurs nos pauvres Eglises supporteront seules ce faix sans espérance d'autre secours que de celuy d'en haut et il semble que Dieu nous veuille cribler par tout.

Je contriburay d'ici mes prières et si je puis autre chose, je ne m'y espargeneray pas, surtout pour vous rendre tous tesmoignages en particulier de ce que je vous doibs, selon que je seray honoré de vos commandemens attendant lesquels, je prieray Dieu qu'il vous rende de plus en plus instrument puissant pour le bien de son Eglise, & vous conseille de fortifié en ce dur temps, bénissant particulièrement vostre maison, par l'heureuse délivrance de Madame, et en icelle le fruit ottroyé tel que le souhaite avec toutes autres bénédictions sur vous et tous les vostres,

Monseigneur,

Vostre très-humble, très-obéissant & très-fidele serviteur

André Rivet

De Leyden, le 2 jour de l'an 1621.

Devant que fermer cette-ci, Monseigneur, j'ay veu & ouï de vostre part Monsieur d'Estival sur le gén&ral et le particulier. Je luy ai dit ce que je sçay de l'un & mes raisons sur l'autre. Il est malaisé de s'eschaper de tout d'une >>>> d'un homme autorisé en sa nation. Mais je vous promets bien qu'il n'en arrivera jamais d'inconvénient auquel je donne sujet. Je sçay bien séparer et distinguer les devoirs et ne manque jamais au principal, et surtout à celuy que je vous doibs et à ceux ausquels vous devez. Vous ne pouvez pleiger & les oster de deffiance. C'est de ce costé là s'ils en prenent. Car il n'y en aura jamais de cause de ma part.

Archives nationales, 1 AP 353/178

30 janvier 1621 – La Haye  
à Charlotte-Brabantine de Nassau  
duchesse douairière de La Trémoille

Estant venu ici aujourd'huy en intention de visiter Monsieur le Comte vostre fils, je me suis rencontré au temps que partoit le messenger pour Paris. Et ce bien que l'occasion soit pressante, et sur le point que je suis obligé à monter en chaire, néantmoins je n'ay peu le laisser aller sans adresser celle-ci à Monsieur du Plessis pour vous tesmoigner ma double joye par la nouvelle de l'heureux accouchement de Madame vostre belle-fille et l'heureuse arrivée de Monsieur vostre fils, lequel, grâces à Dieu, après avoir passé de grands dangers, est revenu accru de corps & d'esprit.

J'espère que Dieu parfera son œuvre en luy, & que luy donnant en croissant de croire ses amis, il profitera pour luy et pour le public. Il n'est point besoin que je vous die que j'auray ici autant de jalousie pour luy que vous mesmes, et que mon pouvoir estant petit ou nul pour les effects, je luy donneray tousjours avec la liberté que mon aage et ma fidélité m'ont acquis les advertissemens que je croiray

nécessaires. Je l'ay desjà faict & l'ay prié de le trouver bon. Il me l'a promis et je l'espère, en tout cas j'y feray mon debvoir. Monsieur Arsens, que ie viens de veoir, luy a donné espérance que vous auriez agréable qu'il passast ici l'hyver, et luy a offert argent et toute assistance, de laquelle offre il a usé avec beaucoup de discrétion, le remerciant & attendant l'ordre de vous. Vos advertissements luy sont tousjours grandement utiles, en un lieu où il y a à proffiter & à empirer sur tout à un jeune homme qui est dans le querrefour des bons et mauvais chemins, et duquel les inclinations sont meslées de bien & de mal. J'espère que Dieu fera prévalloir les meilleures par sa grâce.

Nous sommes en peine & en attente de l'estat de nos Eglises françoises. Ici cependant on travaille à descouvrir les trames & menées faites contre l'Estat par des Gueldrois & autres Hespagnolisés. Il y a cinq ou six gentilzhommes prisonniers depuis cinq ou six jours, ausquels on fait le procès. Le reste va bien grâces à Dieu en l'Eglise & en la République. Je le prie qu'il vous comble de toutes ses bénédictions avec Monseigneur, Madame la jeune mère et tous les vostres & suis,

Madame,

Vostre très-humble, très-obéissant & très-fidele serviteur  
André Rivet

De La Haye, le 30 janvier 1621.

A grande haste, qui est cause que je n'escris pas à Monseigneur.

Archives nationales, 1 AP 353/180

21 février 1621 – La Haye  
à Charlotte-Brabantine de Nassau  
duchesse douairière de La Trémoille

Je viens d'apprendre par celles qu'il vous a pleu m'adresser du 18 du passé que vous n'avez eu autre lettre de moy que celles que j'ay envoyée par Sedan, qui me faict grandement regretter un gros paquet, que j'avoy adressé à Messieurs Le Coq et Marbaut en l'absence l'un de l'autre. Et ce par la voye de l'Ambassadeur d'ici pour faire tenir à ma belle-sœur, où je vous déduisoy tout mon voyage d'Angleterre, & ce que j'y avoy veu, le Roy entr'autres, quy m'y fit bon accueil & l'université d'Oxford, où je fu receu avec beaucoup d'honneur & immatriculé au rang de leurs docteurs. Je vous désignoy aussi plus particulièrement le choix que j'ay faict et les raisons qui m'y avoient porté, et la rencontre que j'ay faict d'une personne qui vous honore et me sera tousjours aide à vous rendre et à tous les vostres ce que je vous dois.

Je fu hier à La Haye exprès pour veoir Son Excellence & luy rendre vostre lettre. Il me retint à disner avec luy et me tesmoigne qu'il feroit en cela tout ce qu'il pourroit pour vostre contentement, jugeant tout vostre conseil raisonnable. Monsieur Berthold a qui j'en communiquay bien particulièrement tirera la response que Son Excellence m'a promis luy faire donner. Vous aurez sçeu le voyage du Sr. de Chasteauneuf<sup>120</sup> à Sedan, qui n'en raporterà comme je croy autre advis à Monseigneur voste fils, sinon que pour ce temps il est mieux ici qu'ailleurs.

Ce sont petit et chaleurs de foye qui sont alumées par de jeunes testes. Nous attendons ce qu'on résoudra à Paris pour la paix ou pour la guerre. La première est désirée de tous les gens de bien. On craint l'autre pour les difficultés qu'on prévoit au joindre, & l'humeur de quelques conseillers. Mais Dieu

---

<sup>120</sup> Charles de Marconnay, sieur de Châteauneuf, était le fils d'un hobereau huguenot du Mirabelais entré au service des La Trémoille. Henri de La Trémoille l'avait chargé d'accompagner son frère Frédéric pendant son Grand tour d'Europe. Il resta auprès de celui-ci en 1621 et 1622. Après avoir été pendant le premier semestre 1624 l'agent des La Trémoille à la Cour, Charles de Marconnay, il reprit pendant l'été du service aux Provinces-Unies. En 1625, il faisait parti des forces avec lesquelles Frédéric-Henri de Nassau tenta vainement de secourir Bréda assiégé par Spinola. En 1626, il accompagna Charlotte-Brabantine de Nassau lorsqu'elle conduisit sa fille en Angleterre après le mariage de celle-ci avec Lord Strange. En 1627, il participa au siège de Grol. En 1628, il alla en Angleterre porter une somme d'argent à Charlotte de La Trémoille. A son retour en France, il épousa Elisabeth de La Vairie, demoiselle de compagnie de la duchesse de La Trémoille, belle-fille de Duplessis-Mornay.

préside en l'assemblée des Princes. Et si nous cessions de provoquer son ire, je n'y verroy rien de désespéré. Le mal est que le chastiment passé n'a pas beaucoup proffité à nostre correction. Et que nous nous éloignons de plus en plus les uns des autres, chacun taschant de dénigrer ou mieux ruiner son prochain d'honneur, de vie et de biens.

J'auroy maintes choses à vous dire sur cela, si le papier le pouvoit porter. Vous aurez bonne part ès jugemens de ce siècle qui passent bien la mer. Mais, Son Excellence est le discrétion mesme de la bouche duquel on n'oit un mot sur cela, sinon qu'il semble bien n'avoir pas opinion que ce feu s'esteigne sitost, ou qu'on se contente de cet essay.

Ici vous sçavez qu'on a perdu Juilliers faute de pain. L'esté prochain sera bien ardent sur ces frontières. Messeigneurs les Estats lèvent dix mille hommes de surcroist. Il semble que les princes d'Allemagne prennent courage excités par le conte de Mansfeld qui fait rage. On espère aussi quelque chose d'Angleterre pour le Palatinat. Le Roy comme vous aurez sçeu à failli ces jours à se noyer près Londres, et s'en a fort peu fallu. On l'a tenu pour mort, mais il en est reschapé. La Cour de Bohême se porte bien, si les affaires alloient bien. La Reyne est encore grosse. Le duc de Symm>> est à présent à Berlin. On travaille tousjours ici pour la négociation de l'Inde occidentale.

C'est ce que je vous puis dire de ce país, où, par la grâce de Dieu, je ne trouve nullement ma santé altérée & ne me suis jamais mieux porté en France. Mais il faut suivre sa vocation, & je recognoy ouvertement le soin que Dieu a eu de moy en un temps auquel on ne peut éviter du danger ou la calomnie. Je suis ici par sa grâce bien veu, et bien ouï. J'espère néanmoins qu'il rendra la paix à nos Eglises, auquel cas je ne suis attaché par aucun lieu, tousjours disposé, quand je seroy en la plus avantageuse condition du monde de suivre la vocation de Dieu de l'ordre auquel je me suis soubmis. Cependant de loin je contriburay mes vœux pour une paix publique, & pour la conservation particulière de vous et tous les vostres et en quelque lieu que je soy, me qualifieray,

Madame,

Vostre très-humble, très-obéissant & très-fidele serviteur

André Rivet

De Leyden, le 21 febvrier 1621.

Archives nationales, 1 AP 353/181

François Oyseau, sieur de Trévigar  
à André Rivet<sup>121</sup>

9 mars 1621 - Gien

Monsieur & très cher fils,

Monsieur du Mottet de mes antiens amis & qui m'avoit il y a quelque temps fait tenir de vos lettres, estant venu icy a nostre célèbre foire du cours de Gyen, a pris la peine de me venir voir pour sçavoir de moy sy je vous voudrois escrire, je n'ay doncq point voullu laisser escouller ceste occasion quoy que trop précipitée sans ce mot, pour vous dire que j'ay receu receu lettre de mes chères filles du 20<sup>e</sup> feuvrier, par lesquelles i'aprens que Monseigneur le duc & Madame et le prince de Talmont sont tous à Thouars & en bonne santé grâce à Dieu. & quant à elles & leurs petites familles, elles se portent assez bien n'estoit qu'elles déplorent grandement vostre absence & en sont en continuel é moy & contry, & pleust à Dieu que vostre pauvre Suzanne eust peu dès vostre partement [...] de vous suivre, mais un si subit & inopiné changement d'aller & revenir en une saison automnalle & proche de l'hyver, mérite d'estre supporté. Je fay ce que je puis pour la disposer de vous aller trouver, comme aussy fait vostre povre sœur de La Trosnière, mais vous voier la fascheuse saison où nous sommes & les bruits de guerre qui retentissent de toutes part quy ne sont nullement s>>>> >>>> >>>>> propre à conduire >>>> >>>> >>>>. Je ne voy homme quy ne se trouve bien empaisché à quoy se résoudre au milieu des difficultés qui se présentent de

<sup>121</sup> Il s'agit de la première des trois lettres de François Oyseau à son beau-fils conservées dans le Fonds Rivet.



touttes part singulière à ceux qui sont exposés de touttes partz à la batterie. Touttefois nous avons receu lettres de bon lieu qu'on commence à traiter la paix & que desjà on a envoyé par courrier esprès à La Rochelle certains articles qu'on ne pense pas pouvoir estre honeste sont refusés, nous ne sçavons néantmoins que c'est tant y a que s'il plaist à Dieu nous donner la paix tant désirée, nous mettrons toute pierre en œuvre pour résoudre nostre Suzanne à aller à vous, & si i'estois encores en la mesme disposition que i'estois il y à trois ans moy mesme la vous conduirois.

Mais finalement ie décline & m'en vay déchoir ainsi que l'ombre sur le soir, c'est pour quoy ie suis après & espère obtenir à nostre prochain synode liberté de me retirer, qu'on ne me peut iustement refuser attendu mon aage de 81 an & mes longs service de 57 ans que vou scavés avoir esté très pénible & laborieux & alors croier qu'attendant vostre heureux retour, j'auray plus de soin de vos affaires que des miennes propres. C'est >>>>> >>>>>>> me presse & vous saluant humblement & nostre ieunesse qui est près de vous, je suis,

Monsieur,

Vostre plus humble frère, père & serviteur.

Trévigat

Gien, ce 9<sup>e</sup> mars 1621.

B. U. Leyde, BPL 282/23

20 mars 1621 - Leyde  
à Charlotte-Brabantine de Nassau  
duchesse douairière de La Trémoille

Je viens de recevoir celle qu'il vous a pleu m'escire par ce mesme lacquay qui me demande la response qu'il doit porter. Je n'ay guère à adjouster à ce que j'ay escrit par le vostre qui partit il y a huit jours, par lequel j'ay escrit amplement tout. On a dit ici que quatorze compagnies ont esté envoyées au devant du roy de Bohême, & croit-on qu'il prendra ici sa retraite, combien que d'autres dient que ce sont feintes qui tendent ailleurs. Le secours d'Angleterre est tenu fort douteux par ceux qui entendent les affaires. Il semble qu'il y ait partout un esprit d'assoupissement. Je ne doute point que les jugemens ne varient en France sur les affaires qui se passent. Et que sur cela la liberté des discours n'esclatte à l'accoustumée en conséquences contre charité, le défaut de laquelle est cause de nos maux. Mais si ne faut-il pas laisser de cheminer en bonne conscience, où elle nous dict le mieux sans faire plus d'estat des bruits que du salut public.

On vous mandera de La Haye la venue du Chancelier de Brabant duquel on croit qu'il est envoyé pour parler de paix ou de tresve. Plusieurs croyent ici qu'on en viendra là, et je ne sçay qu'en croire, ni ce qui seroit en cela plus profitable. Il y a véritablement des humeurs en l'Estat qui ne demandent pas d'esbranlement, mais il est bien à craindre qu'elles se renforcent dedans le calme où les sourdes menées peuvent beaucoup. Dieu veuille bien inspirer ceux qui gouvernent.

Pour Monsieur vostre fils, je vous ai ci-devant escrit qu'il a tousjours besoin de vos salutaires remonstrances. Néantmoins je ne veoy rien qui ne doibve donner sujet d'en espérer beaucoup de bien quand le bouillons et appétits de la jeunesse seront attiédés, ce qui se fera par l'accroissement de piété, et l'avancement du jugement. J'ay prié Messieurs de Chasteauneuf et Berthold de me donner avis lorsqu'ils verront que je luy pourray faire quelque service en particulier et leur aider en quelque occasion, ce qu'ils m'ont promis, & alors il n'y aura rien que je ne quite pour m'en acquiter. Pour leur regard, je les trouve tous deux de fort bon accord, & ce jeune homme fort porté au bien, et au particulier de son maistre, auquel il en parle avec assez de franchise et liberté. Celuy qui s'en est allé<sup>122</sup> vous verra, et ne doute point

---

<sup>122</sup> Monsieur Merad, le gouverneur de Frédéric de La Trémoille, conscient qu'en raison de son âge, de ses forces et de son manque autorité qu'il n'exerçait pas de manière satisfaisante sa charge, et ne voulant pas être un simple suivant, avait demandé son congé à Charlotte-Brabantine de Nassau (Cf. lettres de Berthold des 17 février et 12 mars 1621).

qu'il ne vous face force plainte, mais à la vérité ce n'estoit pas un homme pour cet esprit là. Si les affaires de France s'appaisent, et qu'on face ici la tresve, alors il sera bon qu'il se retire pour quelque temps près de vous, où il apprendre tousjours de meilleures choses.

Au surplus, Madame, je me trouve fort en peine de la maladie de ma femme, grandement soulagé néantmoins, que je la sçay en lieu où elle ne manquera de moyen et de consolation, comme desjà elle l'a expérimenté de vous. Je ne puis de si loin contribuer, que mes prières, et la sousmettre avec moy au bon vouloir et providence de Dieu, lequel je prie de tout cœur pour la protection et conservation de vous & de tous les vostres,

Madame,

Vostre très-humble, très-obéissant & très-fidele serviteur

André Rivet

De Leyden, le xx mars 1621.

Archives nationales, 1 AP 353/183

22 mars 1621 - Leyde

à Charlotte-Brabantine de Nassau

duchesse douairière de La Trémoille

Je viens de recevoir les lettres et mémoires que je n'avoys point encore veu & avoir advis que le porteur ne part que demain, qui me donne le loisir d'adjouter encore cette-ci à ma précédente qu'on m'a renvoyé pour cet effect. Et d'autant plus que j'apprens avec beaucoup de desplaisir la nouvelle querelle de Monsieur le Comte avec le jeune prince de Portugal. On vous escrira comment elle sera composée et d'où vient le tort. Mais je vous diray bien qu'outre l'antipathie manifeste entre les deux cousins, je ne doute point que la jalousie & la haine ne s'augmente par ceux qui les devroient rendre plus sage. J'avoys intention de donner conseil à Monsieur le Conte de faire quelque satisfaction à Madame sa tante sur quelques propos de jeunesse desquels elle se plainct tousjours. Mais ayant appris de gens qui le sçavent bien que ce n'est qu'un prétexte & que son mal talent vient d'une racine plus profonde qu'il n'a ni semé ni planté : j'ay estimé qu'il suffiroit si ne luy donnant aucun nouveau sujet de plainte & luy faisant à la rancontre la révérence deuë, il la laisse en l'humeur qu'il ne luy peut oster. Il a la réputation d'estre quereleux, et pour cela n'est pas aimé là de plusieurs. Si les choses s'accommodent en France, j'estime qu'il s'y fera mieux ; car d'espérer ici chose digne de vous & de luy, je n'y veoy pas grande apparence, si les humeurs ne changent bien, et tous les jours ces piquoteries croistront, surtout à présent qu'il est venu au poinct auquel il ne veut point de brides et n'escoute qu'autant qu'il veut ceux qui sont près de luy.

Au reste, Madame, je trouve le mémoire et le conseil donné en iceluy fort prudent, & sans aucun inconvénient que je puisse prévoir afin qu'on lève tout prétexte, et qu'on satisface mesme à ceux de dehors ausquels on ne peut pas bien faire comprendre, la nécessité de cette réelle persistance sans interruption, puis qu'il y a assez de moyen de renouer au besoin. Dieu veuille bénir les saintes intentions de ceux qui y travaillent. Vous aurez de La Haye les nouvelles de deçà plus particulières. Il semble qu'on n'y oit pas volontiers le bruit de la continuation de la tresve. Les peuples mesme ne la désirent pas.

Je n'ay rien de particulier pour Monseigneur & le porteur me pressant, me reste seulement de vous remercier très-humblement derechef du soin qu'il vous a pleu prendre de ma malade, de laquelle je suis toujours en grande peine, en laquelle mon principal recourt est en la providence de Dieu, sans laquelle un seul cheveu ne tombe de nostre teste. Sous laquelle aussi je m'assure de vostre bonne volonté de laquelle j'ay tant de tesmoignages qui ne me peuvent augmenter celle que j'ay formé de longtems de demeurer à vous & aux vostres toute ma vie,

Madame,

Vostre très-humble, très-obéissant & très-fidele serviteur

André Rivet

De Leyden, le lundy matin xxij mars 1621.

Archives nationales, 1 AP 353/182

François Oyseau, sieur de Trévigar  
à André Rivet<sup>123</sup>  
1<sup>er</sup> avril 1621 – Gien

Monsieur & très cher fils,

Je vous escrivy dernièrement & depuis peu de jours par Monsieur du Mottet allant en vos quartiers, & au mesme temps i'escrivis aussy à Touars pour solliciter vostre Sara à suivre son Abraham. Jusques icy ie l'avois supporté de n'avoir pas si promptement deslogé avecque vous, iusques à avoir veu comme vous seriés receu & applacé par delà, & comment vous pourriez compatir en un air estranger et depuis tantost après vostre partement du païs les cartes s'y brouillèrent en telle sorte qu'on y vit incontinent comme tout en armes, de sorte qu'en tels troubles il n'y avoit point d'apparence de se mettre par les chemins comme encores à présent nous ne vivons par deça qu'en toutes incertitudes de vostre condition & ne sçavons si nous sommes dehors ou dedans il y a plus que nous ne voions pas vostre condition plus assurée où vous estes estant prests comme on dit d'entrer en une forte a furieuse guerre & ainsy undiquaq augustia, j'exhorte touttefois nostre pauvre Susanne à son devoir de vous aller trouver sans regarder derrière soy<sup>124</sup>, puisqu'il vous plaist la désirer près de vous tellement qu'il ne me restera plus par deça pour toute consolation que vostre pauvre sœur, bien désolée & encores sur le point que ie suis prest de me retirer d'icy pour aller au païs où ne vous trouvant plus, ie vous laisse à penser si ie me trouveray bien esgaré ne trouvant plus la personne que i'aime le plus en ce monde. Cependant estant au païs croës que j'auray plus de soin de vos affaires que des miennes propres & que ie les auray plus à cœur afin que vostre retour quy n'adviendra jamais sy tost que ie le désire vous trouviés toutes choses en bon estat à vostre contentement. Quand vous me ferrez ce bien de m'escrire (ce que ie vous supplie de faire souvent), ne me pouvant advenir plus grand bien que d'ouïr souvent de vos nouvelles. Je vous prie nous mander assés emplement en quel estat seront au vray les affaires du lieu où vous estes & païs circonvoisins dont on nous fait courir par de çà mille faux bruits. Si vostre femme passe par Orléans, ie luy ay escrit que nous ne faudrons, ma femme & moy, de l'y aller trouver, & de vous escire par elle. Cependant nous vous saluons humblement & vostre ieunesse que Dieu vueille bénir & garder. C'est là,

Monsieur,

Vostre plus que sien.  
Trévigar.

Gyen, ce premier du mois d'avril 1621.

B. U. Leyde, BPL 282/24

Sans date – Thouars<sup>125</sup>  
Suzanne Oyseau  
à son époux

Mon très cher mary,

<sup>123</sup> Il s'agit de la seconde des trois lettres de François Oyseau à son beau-fils conservée dans le Fonds Rivet.

<sup>124</sup> Suzanne Oyseau décéda dans le courant du mois d'avril. Guillaume Rivet dans sa lettre du 1<sup>er</sup> mai 1621 fait état de son décès. B. U. Leyde, BPL 287/3.

<sup>125</sup> Lettre citée par Jacques PANNIER, *L'Eglise réformée de Paris sous Louis XIII (1621-1629)*, Paris, H. Champion, 1932, 2 vol, tome I, p. 5, note 9. Il s'agit de la seule lettre de Suzanne Oyseau que conserve le Fonds Rivet de la bibliothèque de l'Université de Leyde. Il est probable qu'il s'agisse là de la dernière lettre qu'elle écrivit à André Rivet.

Vous vairés ici ma misère et combien ce m'est un grand et fascheus estat que d'écrire, et combien est que c'est gran pitié d'avoir vécu de la main d'autruit. Priés Dieu pour moy. Je ne vous puis dire beaucoup de choses que je ne puis escrire.

Je vous diray que j'ay ici André, qui est un bon garçon, Dieu merci. Je l'envois plutost à cause de la mort de sa mestresse et >>> >>>> le vintiesme d'otobre. Quant à Frédéric, il est le plus joli du monde, Dieu merci, mais il veut grand à cou >>>>>.

Je ne vous saurois dire combien vous estes désiré ici, car nous n'avons plus qu'un presche le jour. Tous nos amis vous saluent et prient tous pour vostre retour. Le povre Monsieur Trévcâr, chez lequel est vostre vin, il m'a fort aidé.

Pour ma santé, je n'ay point santi de douleur de ma colique depuis le bruvage, mais j'ay bien des crintes, Dieu m'an veille oster. Si vous en aviés autant vous ne seriés point si loing. Tout ceux qui vous..., vous ont conseillé d'aller s'en repantent. Je ne vous puis rien dire, car vous ne le >>>> .

Si je ..., je survie à mes enfans, je demeureray,  
mon très cher mary

Vostre très humble et obéissante toute ma vie  
Susanne Oyseau

Adieu mon povre Cœr.

B. U. Leyde, BPL 282/22

2 juillet 1621 - Leyde  
à Charlotte-Brabantine de Nassau  
duchesse douairière de La Trémoille

Depuis les peines que vous avez eues et desquelles vous n'estes pas hors puisqu'il plaist à Dieu s'il n'opère extraordinairement, nous n'avons eu aucunes nouvelles de vostre part, et sur les divers bruits qui ont ici couru, n'avons sçeu que dire ni respondre à ceux qui nous en enquéreroient, sinon ce que nous avons appris d'ailleur & fort incertainement, hormis ce que j'ay eu depuis peu par les lettres de M. Carré du 9 du passé esquelles il me faict une bien particulière déduction du voyage du Roy iusques à S. Jehan, et de la résolution qu'à prise Monseigneur de se ranger près de Sa Majesté, sur laquelle se font divers jugemens, esquelz vous estes meslés. Je dis toujours qu'il faut juger les actions par les causes et circonstances, lesquelles peut-estre nous ne sçavons pas & qu'il faut attendre la fin.

Dieu la veuille donner plus heureuse que plusieurs ne se la proposent. Et nous faire veoir bien tost une bonne paix en France qui arreste les désolations desquelles les marques se voyent ici & an Angleterre où un nombre de pauvres réfugiés se trouvent errans qui appréhendent l'advenir. Sinon que le temps est si nubileux, et que mes amis d'ici ne me conseillent pas de me mettre en chemin, je feray un voyage vers vous pour y donner quelque ordre à mes affaires qui ont bien besoin de ma présence. Mais ie n'ose aller conte vent & marée de peur d'estre blasmé de n'avoir suivi conseil.

Il y a peu de jours que j'ay veu Monseigneur le Conte à La Haye fort en peine de n'avoir rien de vostre part. Il se portoit bien grâces à Dieu & estoit du tout guéri de son mal de gorge qui avoit esté grand & fascheux, tellement qu'il le fallust saigner.

On croit que les armées se mettront bientost aux champs. Cependant il n'y a point eu de guerre que sur mer du costé de Flandres ou les Zelandois prennent tout ce qu'ils peuvent. On sçait ici qu'il y a des députés partis de La Rochelle il y a un mois, et s'estonne t'on de ce qu'ils ne sont arrivés. Je ne pense pas qu'ils puissent obtenir grand secours, et je croy bien qu'on ne veut pas qu'ils eclastent ici, ni qu'ils y facent bruict. Son Excellence m'en a parlé, qui n'approuve nullement que l'assemblée si mal préparée à la résistance, ait atiré ce mal sur nos Eglises par sa persistance et ne manquera pas à leur en dire son advis. Néanmoins il est porté de bonne affection, et désire grandement qu'on recherche quelques moyens moyens

d'accord en s'humiliant au Roy, pourra que La Rochelle demeure sauve, et que les choses soient mises en l'estat auquel elles estoient quant Sa Majesté vint à Saumur.

Le fils du comte de Mongommeri est arrivé ici, qui y reçoit maint coups de langues pour l'action de son père & a peine à l'en défendre<sup>126</sup>. J'ay eu quelques lettres de Sedan, par lesquelles je veoy qu'ils sont fort mal advertis de ce qui se passe vers vous. On ne sait quel jeu joue M. de Bouillon. Les uns disent qu'il a envoyé ver le Roy pour s'offrir. De Sedan, cependant, on escrit que la lascheté de M. du Plessis et la trahison de son gendre ont tout perdu, et que Monseigneur de La Trémoille est dedans La Rochelle par le conseil de Monseigneur son beau-père, ce que je ne sçay n'estre pas.

En cette confusion, je ne sçay que dire ni que faire, sinon d'avoir recours à Dieu et le prier qu'il fleschisse le cœur de Sa Majesté pour le détourner de tous conseils extrêmes & redonner la paix à son royaume. Et à vous & à tous les vostres, Madame, de servir tousjours à sa gloire de tout vostre pouvoir en bonne conscience, regardant surtout à luy complaire, car de la pouvoir à tous les hommes c'est chose qu'il ne faut pas attendre. Je le prie davantage qu'il vous conserve contre tous dangers, & me faict la grâce de vous tesmoigner que je suis,

Madame,

Vostre très-humble, très-obéissant & très-fidele serviteur

André Rivet

De Leyden, ce 2 juillet 1621.

Je n'ay pas le moyen d'escire à tous et en ce temps on ne se peut pas charger de gros paquets. Cela me rendra excusé >>> >>>

Archives nationales, 1 AP 353/184

21 juillet 1621 – Sedan

Pierre du Moulin  
à André Rivet<sup>127</sup>

Monsieur et très honoré frère,

Je serois homme destitué de sens si je ne recevois à grand honneur la recherche que vous faites de ma soeur, et recognois en cela la providence de Dieu, lequel en un temps plein de difficulté prépare à cette povre femme un lieu à couvert pour achever ses jours avec honneur et commodité. Vous aussi, en ce choix, vous comportez comme un homme vertueux, lequel, sans avoir égard aux biens ni à la beauté, avez recherché la vertu, laquelle vous trouverez grande en cette petite femme, et j'ose dire qu'elle surpasse en prudence et en dextérité d'esprit son sexe, à quoi elle adjouste un courage généreux gouverné par la crainte de Dieu. Si Dieu veult que cette affaire s'effectue selon mon désir et le vostre, vous reconnoistrez que je ne dis rien par-dessus la vérité. Si tost que j'ai reçu vos lettres, j'en ay escrit à ma soeur et l'y ay exhorté de tout mon pouvoir,

J'ay reçu les feuilles imprimées de mon *Anatomie*, il y défaut encore cinq ou six feuilles sur la fin; les fautes y sont grandes et fréquentes. Quant à nos Eglises, leur estat est déplorable ; à peine eût-on creu que dix ans nous eussent peu apporter tant de calamité qu'il en est advenu en huit mois ; après Sancerre, Jargeau, Saumur, Xaintonge et Poictou perdues, nous perdons la Guienne; Monsieur du Maine a pris

---

<sup>126</sup> Gabriel II de Montgomery, comte de Montgomery, refusa de s'engager dans la rébellion et vendit en 1621 pour la somme de 100 000 écus ses châteaux de Pontorson et de Ducey à Louis XIII. Le culte ayant été interdit à Pontorson, le Souverain, considérant que dans le diocèse d'Avranches il n'y avait aucun autre exercice de possession ou de bailliage, autorisa par arrêt du 12 décembre 1626 les réformés de ce lieu à se recueillir au village de Cormeray. Jacques-Alfred GALLAND, *Essai sur l'Histoire du protestantisme à Caen et en Basse Normandie de l'Edit de Nantes à la Révolution*, Edition « Les Bergers et les Mages », Paris, 1991, p. 33.

<sup>127</sup> Cette lettre nous apprend que deux mois après le décès de son épouse, André Rivet avait demandé l'avis de Pierre du Moulin touchant son remariage avec sa sœur Marie.





Tous vos amis se portent bien..., se portent bien & vous attendent avec impatience par de çà où toutes sortes de devoirs vous appellent & moy par dessus tous, qui cependant vous salue & embrasse de tout mon cœur, comme aussi fait ma femme, sans oublier Madamoyselle, vostre bonne moitié, attendant tous ce bonheur de la voir par de çà, & laquelle nous supplions vous estre une bonne aide pour vous y acheminer & c'est,

Monsieur,

Vostre plus humble & affectionné serviteur.

Trévigat

Ce 4<sup>me</sup> avril 1622.

B. U. Leyde, BPL 282/25

24 mai 1622 - Leyde

à Charlotte-Brabantine de Nassau  
duchesse douairière de La Trémoille

Madame,

Le Sr. de La Fontan ayant ici fait un voyage & me donnant une heure pour escrire sur son départ pour Paris, je vous fay ce mot pour vous dire ce que nous avons ici de nouveau. Je vous ai ci-devant mandé que Sa Majesté de Bohême estoit partie secrettement, vous aurez sçeu qu'il a passé en France incognu et en Allemagne dedans le païs ennemi, où quelques soldats l'ayant retenu le voulurent mener à un gouverneur qui l'eust cognu, mais par l'industrie d'un marchand de Strasbourg ils furent contentés de vin & d'argent, & ainsi il eschapa. Après son arrivée en l'armée du conte de Mansfeld, Dieu a tellement bénit ses armées qu'ils ont desfait à deux fois l'armée du duc de Bavière conduite par le Sr. de Tilly, luy blessé et pris. Nous espérons que Dieu fera suivre ces bons commencemens de conformes progrès. Le jeune duc de Brunswic, évesque d'Halberstad, ayant pris quelques troupes de deçà qu'il a renforcées jusques à quinze ou seize mille hommes, a pris Paderborne et toutes les villes circonvoisines batta l'armée de l'Electeur de Colongne, et ravage tout le païs ecclésiastique. On dit que le conte Henry de Bergue est parti pour aller au secours et y a apparence qu'ils se battront.

Monseigneur vostre second frère est parti, il y a deux jours avec l'eslite de l'armée pour quelque entreprise vers Brabant, on ne sçait pas pas où, mais dedans peu de jours la chose se sera faite ou faillit, à mon advis au jour de Pentecoste qui sera demain. Dieule veuille bien conduire. L'escluse à l'ennemy au delà du canal qui y a fait un fort, mais il ne presse rien.

Pour l'Angleterre nous n'avons rien de nouveau, sinon que le roy de Bohême en reçoit soulagement d'argent : cinquante mille escus par mois, & d'ici le tiers, qui font deux cents mille Francs. On espère que le roy de Danemark aidera, & que les princes de l'Union se réuniront.

Ce malheureux ventre archevesque de Spolatro que j'ay veu en Angleterre, après avoir escrit contre le Pape et néantmoins avoir tasché de rendre le Papisme compatible avec la Réformation en Angleterre, a esté découvert avoir intelligence à Rome. Il a esté banni par arrest du Conseil d'Angleterre, qui porte notamment pour avoir communiqué avec le Pape ennemi juré de l'estat d'Angleterre. Il a passé à Bruxelles, & va porter ses tripes à Rome où je pense qu'on ne luy pardonnera pas, car il a pêché contre le St. Esprit du Vatican.

Nous avons eu les tristes nouvelles de l'imprudence de nos gens qui ont attendu le Roy sur leur bras en bas-Poictou, mais on nous parle diversement de cet eschec. On adjouste pour limiter assurance de paix, mais doresnavant elle ne se peut faire qu'avec beaucoup de diminution de ce que nous avions et toutesfois quelle qu'elle soit, elle vaut mieux que ces horribles confusions qui irritent Dieu davantage et avivant les cœurs à la haine & à la ruine mutuelle. Dieu la nous veuille bien tost donner en sa grâce.

Monseigneur vostre fils est de la partie avec Monseigneur son oncle. Tout ce qui il y a de plus relevé en cette armée y a voulu aller. Je vous ay escrit ci-devant amplement par Sedan. J'espère que mon gros paquet vous aura esté porté.

J'ay sçeu par un mot de Monsieur Oyseau qu'il est à Thouars, où il me somme de retourner, comme y estant obligé par tous devoirs. Je ne sçay si le temps donne raison à cette sommation. Je désire plus que personne l'air de mon païs & la présence de mes amis, mais comme je n'ay pas remué légèrement, & qu'avec de grands combats. Dieu m'ayant ici conservé & rendu utile. J'estime ne devoir légèrement prendre une autre route et toutesfois je ne despendray tousjours de l'ordre public, de la maison & du contentement de ceux à qui je suis obligé, comme à vous à qui je seray toute ma vie,

Madame,

Vostre très-humble, très-obéissant & très-fidèle serviteur

André Rivet

De Leyden, le xxiiij may 1622.

Archives nationales, 1 AP 353/185

12 juillet 1622 - Leyde  
à Charlotte-Brabantine de Nassau  
duchesse douairière de La Trémoille

Madame,

J'ay receu celle qu'il vous a pleu m'escire par Gayan, et ai loué Dieu de la force et du courage qu'il vous donne parmi tant de traverses publiques et particulières. Ce sont des tesmoignages très évidens de sa grâce, quand sa vertu se parfaict en nostre infirmité. Je le prie qu'il vous accroisse cette constance et qu'il fortifie de plus en plus vostre santé, pour vous réserver à un meilleurs temps.

Monsieur Le Sage<sup>132</sup> est encor'ici, qui ramena Monseigneur le Conte à La Haye, lequel estoit desjà au camp avec Monsieur le conte Henry, & ne pensoit plus à ce dont on luy a faict venir l'envie. Estant à La Haye il n'a pas trouvé le conseil qu'il désiroit en l'oracle, ce qui l'a un peu attiédi. Depuis nous luy en avons dit nostre advis & à ceux qui sont près de luy. Monsieur Le Sage s'y est porté & s'y porte sagement et a fort servi à le retenir. Dieu d'ailleurs luy a donné une bride luy ayant envoyé une fiebvre double tierce qui l'a un peu abbattu. Monsieur Bontius qui le veoit me dit que ce ne sera rien. J'ay escrit à Monsieur Bertold afin que quand il aura besoin de moy pour quelque chose que ce soit il me donne advis, et je ne manqueray de l'aller trouver.

Son Excellence part cette sepmaine et y a apparence qu'en fera quelque chose, car il y a des préparatifs de part et d'autre. Nous sommes en sollicitude pour les affaires du Palatinat, où les armées sont fortes et en lieu espuisé. On dit que le Roy de Bohême depuis qu'il a esté joint par le duc de Brunswic Chrestien<sup>133</sup> s'en est allé vers Alsace, tandis que le colonel Veer<sup>134</sup> soustient le Palatinat. Au passage du Main le duc a perdu quelques hommes, entre lesquelz s'est noyé le conte de Levistein qui avoit espousé une des filles d'honneur de la reyne de Bohême avec laquelle elle n'a esté que douze jours. C'est une grande désolation de veoir cette jeune dame.

---

<sup>132</sup> Le Sage était un agent des La Trémoille.

<sup>133</sup> Le duc Christian de Brunswick-Wolfenbüttel, évêque-administrateur d'Halberstadt, avait constitué une armée dans le cercle de Basse-Saxe. Pour les Provinces-Unies, il constituait un bouclier contre les ambitions des états catholiques du nord-ouest de l'Allemagne. Malheureusement Christian de Brunswick se révéla un investissement pire que Mansfeld. A mesure de l'avancée de l'armée de la Ligue catholique commandée par Tilly, il se replia vers la frontière hollandaise jusqu'à sa défaite le 6 août 1623 à Stadtholm.

<sup>134</sup> Sir Horace Ver était le chef des forces que Jacques Ier d'Angleterre envoya au Palatinat, sous la pression de ses sujets, pour soutenir son beau-fils. *The beginning of an ineffectual highly expensive expensive commitment in Europe which continued until 1628*. J. P. KENYON, *The Pelican History of England. 6 - Stuart England*, Reprint Pelican Books, 1982, p.79

J'ay veu ces jours la Reyne à laquelle j'ay présenté douze homélies que je luy ai dédiées. Par la première occasion propre, je vous en enverray. Mais cette-ci est d'un garçon qui va vers Orléans et qui ne se peut charger de gros paquets.

Je ne vous sçauroy céler aus soupçons de Monsieur Berthold et moy à l'arrivée de Monsieur Le Sage, ayant sceu qu'auparavant on avoit envoyé ici préparer la reception du cousin, qui y est attendu, nous avons pensé que ceux qui auparavant n'estoient point d'avis qu'on changeast d'air en voulaient à cette heure favoriser le désir, afin qu'on ne nous trovast point ici<sup>135</sup>. Il y a tousjours des profondeurs de ce costé là, qui est cause que quelque fois on en pense plus qu'il n'y en a, vous en jugerez. Cependant, il est bien vray que si vostre dépost pouvoit estre bien ailleurs, il n'est pas ni comme je désireroy à quoy son humeur aussi ne s'accommode pas, qui est la principale cause du mal. Car il ne se veut aider en façon du monde, ni prendre les moyens par lesquels ces personnes se gagnent, et ne peut ou point entendre en luy ce changement, si ce n'est quand il ne sera plus temps. L'Allemagne luy plaist aussi peu et il n'est pas seul qui se plaint du traitement qu'on n'y fait aux François. Le >>> que ceux qui y ont esté une fois n'en veulent plus approcher. Un peu de patience nous estant nécessaire en un temps /2/ auquel ne faire rien, c'est faire quelque chose. Quand il luy plaira m'ouïr, je luy donneray tousjours des conseils fidèles et affectionnés.

Au reste, Madame, je vous supplie m'excuser si j'osoy en mes précédentes vous requérir de favoriser mes affaires vers vos officiers, ce n'estoit nullement pour tirer d'eux quelque passedroit, car je seroy bien marry de demander rien contre justice, mais je sçay bien comme ces Messieurs se gouvernent quand ils espèrent proffit d'un inventaire, et comment il y va gros, la chose se pouvant faire s'il est besoin par un simple notaire du consentement des parties. Mais je veoy que Monsieur Oyseau & sa fille me veulent faire prendre le chemin d'en faire manger partie aux chiquaneries, à quoy il me faut résoudre plustost que de me laisser mastiner par une ingratitude la plus indigne qu'homme de ma qualité ait jamais receu. Car quand je n'auroy point de don, ou que je ne seray (comme ils prétendent) par mon don qu'usufruitier des meubles, il y auroit moyen d'y pourveoir, sans me nécessiter de chercher en Bretagne trois ou quatre des parens de mes enfans qui ne se soucient ni d'eux ni de ceux qui veulent faire les mesnagers pour eux. Joint que je n'ay encore jamais ouï parler qu'on ait arrêté les livres d'un homme de lettres après le décès de sa femme, ou qu'on ait demandé caution pour la moitié des meubles à un homme qui a grâces à Dieu des immeubles & acquets plus six fois que ne valent les meubles.

Tout cela ne procède que de mauvaise volonté, laquelle on a eu la malice de vouloir dériver en mes enfans, sans considérer avec quelles peines je les ay élevé & les élève en aage, auquel en un an ils ne despendent plus qu'ils ne pourroient prétendre de la part des meubles quand je n'y auroy point de droits. Monsieur Oyseau ne m'a point mandé ses raisons ne m'ayant fait aucune response ni à ma femme qui luy avoit escri honnestement et à ma belle sœur plusieurs fois. Aussi je sçay qu'ils ne peuvent avoir aucune raison et jouiroit à ruiner mes enfans si j'estoy aussi mauvais père, comme ils se monstrent envers moy mauvais alliés. C'est la récompense de la douceur et de la patience de laquelle j'ay usé vingt et cinq ans durant supportant les incommodités des uns et les infirmités des autres.

Je sçay, Madame, que je parle à ceux qui le sçavent et croient que si j'ay un peu de bien, qui n'est pas grand chose. Il ne vient pas du bon mesnagement de celle de laquelle ils plaignent leur donation, qui m'avoit toutes sortes d'obligations, n'ayant espargné pour elle rien de ce qui estoit en mon pouvoir tout le temps de sa vie, qui a esté bien infirme en toutes sortes. Ce n'est pas que la mémoire ne m'en soit cher & les gages précieux. Je le montreray tousjours, s'ils ne se rendent du tout indignes de ma bonne volonté, mais je ne puis que que je ne me pleigne de ceux qui se faschent que je ne me suis mis en leur curatelle, et qui m'y voudroient encore mettre s'ils pouvoient.

Je vous supplie, Madame, m'excuser si j'ay deschargé mon cœur devant vous, ne m'estant jamais arrivé rien de si sensible, non pour la chose en soy, laquelle je suis prêt de perdre & plus quand il plaira à Dieu, mais pour la façon & le traicter de ceux desquelz je ne l'ay pas mérité, & ausquels je désire toute

---

<sup>135</sup> A mots couverts André Rivet fait entendre que Maurice de Nassau ne faisait rien pour Frédéric de La Trémoille, parce qu'il attendait la venue prochaine de son autre neveu Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne.

prospérité, mais qui ont fait avec moy, qui ne fu jamais ni ne seray hypocrite et ne puis dissimuler, non la haine contre eux, car je n'en /3/ auray jamais, aidant Dieu, mais le mescontentement qui ne me peut estre osté, résolu d'employer ce qui me reste de biens & d'amis pour empescher qu'on ne me traicte comme un homme de néant. Je suis marri qu'il faille que cela vienne devant vous, Madame, mais l'honneur que j'ay receu jusques ici de vostre bonne volonté m'a porté à cette hardiesse, prest néanmoins à subir en cela et plus vos jugemens, quand il vous aura pleu peser les raisons de ma douleur. Mais j'ay peur qu'elle me porte trop avant & me face abuser de vostre patience. Je n'adjousteray donques ici que mes prières à Dieu pour la prospérité de vous et des vostres, & les assurances que je seray toute ma vie,

Madame,

Vostre très-humble, très-obéissant & très-fidele serviteur

André Rivet

De Leyden, le xij juillet 1622.

Je viens de parler freschement à Monsieur Bontius qui vous baise très humblement les mains, il m'a prié de vous assurer que la maladie de Monseigneur le Comte n'est d'aucune dangereuse conséquence. La fiebvre de double tierce est tournée en tierce reiglée qu'il tient pour signe de briefve guérison.

Archives nationales, 1 AP 353/187

29 juillet 1622 – Leyde  
à Charlotte-Brabantine de Nassau  
duchesse douairière de La Trémoille

Madame,

Si Monsieur Berthold n'estoit porteur de ma lettre, je m'estendroy au long sur le public de deçà & le particulier. Mais ce seroit chose superflue par un homme qui va si bien informé de tout, si capable de le vous déduire et si fidèlement. Je sçay qu'il n'a besoin de recommandation envers vous mais néanmoins l'affection que j'ay à vostre service me fait vous dire que c'est un homme à conserver et employer, et un acquest que vous pouvez faire à vostre maison qui ne se trouve pas tous les jours. Nous avons conféré au long de toutes choses, & il sçait ce qui se passe.

Il y a peu de jours que je vous ay fait une ample lettre responsive à celle qu'il vous avoit pleu m'escire, en laquelle je m'estendoy en plaintes contre ceux qui me détiennent iniquement mes meubles & livres. Depuis que j'ay veu les articles de la coustume de Poictou, je m'en plains encore davantage, et de vostre procureur qui preste son nom pour plaindre contre ce qui est plus clair que le jour. C'est en cela seulement, Madame, que j'ayoy requis vostre faveur en justice.

Monsieur Berthold, bien entendu en ces choses, vous ne pourra informer, s'il vous plaist en prendre cognoissance, autrement je ne vous en voudroy estre importun, sinon afin que ceux qui font les mesnagers de mon bien, ne vous facent pas croire que je demande quelque chose contre l'équité. Je l'ay prié de se charger d'un petit livre que la Reine de Bohême a receu de ma main très-favorablement, & au millieu de ses nécessitez m'a envoyé un honneste présent de deux coupes d'argent doré façon d'Allemagne. Vous sçaurez par ce porteur l'estat auquel est de toutes affaires. C'est pourquoy, je n'adjouste à cette-ci que mes prières à Dieu pour vostre prospérité et de tous les vostres, avec assurance que je suis,

Madame,

Vostre très-humble, très-obéissant & très-fidele serviteur

André Rivet

De Leyden, le 29 juillet 1622.

Estant venu ici pour apporter ma lettre à Monsieur Berthold, j'y ai appris la grande indisposition de laquelle Dieu vous a visitée, mais avec espérance qu'il vous aura à cette heure relevée, dont je le louay de

tout mon cœur, quand il nous aura excaucez. Nous n'oyons que misères publiques, mais Dieu fera son œuvre quand il n'y aura plus d'espérance du costé des hommes. Je viens d'entretenir Monseigneur vostre filz qui se porte fort bien à cette heure, sinon qu'il a encore de la foiblesse. Monsieur Berthold ou Monsieur Le Sage (car je les laisse en incertitude lequel d'eux y ira, vous dira tous son estat). Je prie Dieu qu'il vous conserve, et vous face venir en meilleur temps.

De La Haye, le xxx juillet.

Archives nationales, 1 AP 353/188

12 novembre 1622 – Leyde  
à Charlotte-Brabantine de Nassau  
duchesse douairière de La Trémoille

Madame,

Il y a longtemps que j'attens avec impatience Monsieur Berthold de vostre part, selon l'espérance que vos dernières nous en donnoient. Doresnavant, il viendra avec la paix. Dieu veuille qu'elle soit de ferme durée. Je le prie que par mesme moyen il vous rende bientôt à Thouars ce que vous avez à Sedan garanti des maladies qui ont là emporté tant de personnes, afin que vous puissiez ensemble luy rendre grâces de ses délivrances. Nous l'avons fait ici solennellement après qu'il nous a fait veoir ces grands appareils de l'ennemi fondus devant nos yeux, la ville de Bergue délivrée<sup>136</sup>, Son Excellence retourné en santé et tous ceux qui vous touchent. Monseigneur le comte n'estoit point encor' à La Haye, il a fait séjour à Nimmègue, où il a rendu les derniers devoirs au baron de Juc qui y est décédé de maladie. Monsieur de La Moussaye son aîné est à La Haye aussi malade il y a longtemps, & non sans danger. Ce seroit une grande affliction à cette famille et perte au public<sup>137</sup>.

Le Roy et la Reyne de Bohême et tous les leurs sont en santé grâces à Dieu, quoy qu'ils ne puissent estre sans un vif sentiment des barbaries exercées à Heidelberg. Le roy de la Grande Bretagne y a receu en ma personne de son ambassadeur et des ses bannières tous les affronts qui peuvent toucher un cœur tant soit peu sensible. Il s'en met en colère et menace, mais on crains que ce soient éclairs sans foudre. Néanmoins il promet. On attend dans peu de jours le retour des ambassadeurs qui sont allez en Angleterre, et dit on que leur négociation sur les différens qu'ils avoient a réussi.

J'espère que Monseigneur le Conte vous en portera bien tost toutes nouvelles, n'estimant pas qu'il passe ici l'hyver puis que la paix est faite. Car de se jeter en l'armée de Mansfeld et du duc Chrestien de Brunswik qui vont visiter l'évesque de Colongne, comme on tient, ses amis ne luy conseilleroient pas. Si tost qu'il sera à La Haye, je l'iray veoir.

Au reste, Madame, pour n'estre primé par quelque autre, j'ose vous ramentevoir la promesse qu'il vous a pleu me faire et à Monseigneur et à Madame la duchesse de donner quelque place à leur service à mon Claude qui à l'honneur d'estre vostre filleul<sup>138</sup>. Il est à présent en aage et de taille de servir, & tellement porté de volonté à cela que doresnavant il me seroit difficile de le tenir ici, où il a profité principalement ès mathématiques, et j'espère qu'il se portera au bien estant employé près de Monseigneur ou de Madame la duchesse. Il vous en aura, Madame, l'obligation toute entière, puis mesme qu'il vous a

---

<sup>136</sup> La dysenterie fut l'alliée des Néerlandais en obligeant Spinola à lever le siège de Bergen-op-Zoom.

<sup>137</sup> Amaury II Gouyon, marquis de La Moussaye à Plénée-Jugon dans l'évêché de Saint-Brieuc, était une des principales figures protestantes de la Bretagne. Il avait représenté cette province en 1619 à l'assemblée de Loudun, désapprouvant les faucons du parti protestant, il avait refusé en 1620 de se rendre à l'assemblée de La Rochelle. Pour éviter que ses deux fils aînés : Amaury III, comte de Plouër et Brandelis, baron de Juch, ne soient tentés de rejoindre Henri II de Rohan, il les avait envoyés aux Provinces-Unies pour servir sous les ordres de Maurice de Nassau. Mais nul n'échappe à son destin, son second fils Brandelis, baron de Juch, mourut de dysenterie.

<sup>138</sup> Claude Rivet, second fils d'André Rivet, né le 18 octobre 1603. Il entra semble t-il au services des La Trémoille dans le courant de l'année 1626. Au mois de mars 1627 Henri de La Trémoille le choisit pour être son premier secrétaire en remplacement de Jean Rogier, sieur d'Irais, qu'il venait de promouvoir à la fonction d'intendant.

plus autrefois respondre pour luy devant Dieu, lequel je prie qu'il le rende capable et tous les autres de pouvoir quelque jour me seconder non seulement en l'affection, mais aussi en tous effects de bons et fidèles services envers vostre très illustre maison ; et qu'il y en ait tousjours quelqu'un qui mangeant de vostre pain, par ses très humbles services vous réduise en mémoire que vous aurez eu en moy & aurez tant que je vivray,

Madame,

Un très-humble, très-obéissant & très fidèle serviteur.

André Rivet

De Leyden, le xij novembre 1622.

Archives nationales, 1 AP 353/189

18 décembre 1622 – Leyde  
à Charlotte-Brabantine de Nassau  
duchesse douairière de La Trémoille

Madame,

Il y a quelques jours que je receu une lettre de vous du 2 de novembre. Je pense avoir fait par une précédente que j'ay adressée à Saumur ce que vous me commandez touchant les affaires de deçà, laquelle j'espère que vous aurez receuë.

Je n'ay point encor'eu ce bonheur de veoir Monsieur vostre fils depuis son retour de l'armée, car estant allé pour cela à La Haye, je trouvoy qu'il faisoit un second voyage avec Son Excellence, qui avoit quelque grande entreprise, mais Dieu ne voulut pas qu'elle réussit. Il avoit embarqué dix mille hommes et quantité de machines en cinq ou six cens vaisseaux à Dordrecht. Mais, ils n'eurent pas fait six lieues, que le tempeste & la glace ensemble faillirent à tout ruiner. Néanmoins en ce malheur est arrivé ce bonheur, que s'estant brisés dix-huit vaisseaux, il ne s'est pas perdu un homme. Tout est retourné, & ne sçait-on à quoy tendoit cet appareil, sui est retardé, si non osté.

Le conte de Mansfeld mesnage la Westphalie & le païs d'Embden. Le Roy et la Reine de Bohême sont tousjours ici attendant. D'Angleterre ne vient rien d'asseuré, & tantost on est dehors, tantost dedans. Les ambassadeurs d'ici qui y séjournent de si longtemps sont attendus tous les jours. On avance fort le dessein de la compagnie des Indes occidentales.

Parmi tout cela, nous avons enfin receu la nouvelle de la paix de nostre pauvre patrie, de laquelle les peuples se sont grandement esjouïs ; et en espèrent du bien pour nous & pour eux, bien qu'on permette à Paris l'impression des visées virulents de Grotius et Tilenus contre cet estat, avec privilège. Nous avons à désirer que cette paix soit ferme. Mais quoy qu'il en soit, nous somme bien loin de l'estat duquel nous sommes décheus, et les vieux qui verré ce second temple ne pourront retenir leurs larmes se souvenant du premier et des anciennes murailles de Jérusalem, destruites par nos péchez, et par nos précautions humaines en partie, par lesquelles nous avons esté tant droiser. Dieu veuille fermer l'ouverture de tant de playes, lesquelles de loin je n'ay laissé de sentir vivement & y compatir, notamment à vos peine et afflictions, Madame, et à l'estat auquel elle vous ont réduites, duquel j'espère que Dieu vous tirera et vous affrimerà en santé pour revoir bientost près de vous la belle famille qu'il vous a conservée & laquelle il rendra utile à son service. Selon mes voeus continuez, à quoy je voudroy pouvoir contribuer quelque chose absent ou présent.

J'ay escrit ci-devant à vous et à l'Eglise, Madame, ce que j'ay creu devoir représenter pour ne retarder point la vocation d'un autre me sentant à présent porté à autre chose qu'à la conduite d'une Eglise particulière, pour servir à l'Eglise plus utilement. J'espère que vous l'aurez ainsi interprété, non à aucun changement d'affection à ce que je dois à ceux ausquelz je me recognoy insolvablement obligé : mesme au soin qu'il vous a pleu prendre, Madame, de parler de mes petites affaires, quoy qu'avez peu de succès. Mais ie prendray patience, & si Dieu ma fict vivre en santé jusques en l'esté, je prendray cette occasion de



vous aller remercier en présence et prendre le petit dépost que j'ay là, qui ne m'a pas esté amené par Monsieur du Maurier. Pource que Monsieur /2/ de La Pilletière qui me l'a escrit luy en avoit fait appréhender l'impossibilité de la part de l'enfant et de la part de mes alliés. La lettre de ma belle-sœur qui luy offroit depuis le trouva en chemin. Mais je recognoy que Dieu faict tout pour le mieux, qui me gardera s'il luy plaist pour me conduire en sorte que je ne face rien indigne d'un homme de bien. Combien qu'on m'ait escrit jusques ici, que le jugement que faict tout le monde de mes procédures envers feu ma femme faict crever le cœur aux siens. Que tout le monde donques en soit tesmoin, et sur tout celuy qui gouverne le monde, et entre tous les gens de bien, j'ose bien vous appeler, Madame, qui sçavez et ma patience et ma conduite pour ce regard par longues années. Ce remerciement m'est un peu dur. Et néanmoins regardant à Dieu j'ay plus nésité que cela. Je le prie, Madame, qu'il vous fortifie et affermisse en santé & en toutes ses grâces, bénie vous et tous les vostre à sa gloire, et me doint de vous tesmoigner toute ma vie, que je suis,

Madame,

Vostre très-humble, très-obéissant & très-fidele serviteur

André Rivet

De Leyden, ce 18 décembre 1622.

Archives nationales, 1 AP 353/190

\*

1623, après deux ans de guerre intérieure, est une année de répit en France. Sillery et Puisieux exercent au Conseil une influence prépondérante. Charles de La Vieuville devient le surintendant des finances en remplacement de Schomberg disgracié.

Affaiblis par les pertes qu'il avait subit devant Bergen-op-Zoom et croyant que Maurice de Nassau était sur le point de d'agrèer une nouvelle trêve avec des termes anavantageux pour l'Espagne, Spinola resta en 1623 inactif<sup>139</sup>.

Frédéric de La Trémoille dans la seconde quinzaine du mois de janvier, quitta les Provinces-Unies pour la France. A Paris, il trouva son frère aîné venu de Sedan qui tentait d'obtenir de la Cour la restitution de sa baronnie de Vitré en Bretagne et de son comté de Taillebourg en Saintonge, saisis sur l'ordre du Roi en 1622 et 1623. Le 25 mars, Henri de La Trémoille perdit son second père le duc de Bouillon. Charlotte-Brabantine de Nassau et Marie de La Tour d'Auvergne se rendirent à Sedan pour soutenir Elisabeth de Nassau et l'accompagnèrent à la Cour où elle se rendit pour faire reconnaître au nom de son fils aîné le statut particulier de Sedan.

Marie de La Tour d'Auvergne ne resta pas à la Cour avec sa mère et sa tante et après avoir fait une étape à Thouars, rejoignit avec son beau-frère Frédéric son époux à Laval et à Vitré. A la fin de l'année Henri de La Trémoille se rendit à Nantes pour présider l'ordre de la Noblesse aux Etats de Bretagne qui se réunissaient en cette ville.

Dans sa première lettre du 7 février, André Rivet fait était à Charlotte-Brabantine de Nassau de la tentative d'assassinat dont fut l'objet Maurice de Nassau de la part des fils d'Oldenbarnevelts<sup>140</sup>. Pendant l'été, André Rivet vint à Thouars pour y régler ses affaires. Les protestants de Thouars voulaient le conserver, mais il leur fit clairement comprendre qu'il n'avait aucune intention d'y revenir exercer le ministère. Il aurait par contre aimé que son fils aîné, Samuel, lui succéda à Thouars, mais les

<sup>139</sup> Jonathan I. ISRAEL, *The Dutch Republic. Its Rise, Greatness, and Fall, 1477-1806*, Oxford University Press, 1998, p 484.

<sup>140</sup> Plusieurs bateliers avaient été engagés par les deux frères pour tuer Maurice de Nassau pendant une visite à sa maîtresse, mais certains dénoncèrent ce plan. Reinier Oldenbarnevelts van Groenevelt fut pris et exécuté avec plusieurs complices. Son frère cadet, Willem Oldenbarnevelts van Stoutenburg se réfugia aux Pays-Bas Espagnols. Herbert H. ROWEN, *The Princes of Orange*, Cambridge University Press Paperback, 1990, p. 53 et A. Th. Van DEURSEN, *Maurits van Nassau. De winnaar die faalde*, Uitgeverij Bert Bakker, Amsterdam, 2000, p. 286.

*La Trémoille préférèrent la candidature du ministre de Châtellerault Paul Geslin de La Piltière. Celui-ci proposa au synode que Samuel Rivet le remplaça à Châtellerault, mais son offre n'eut pas de suite.*

7 février 1623 - Leyde

à Charlotte-Brabantine de Nassau  
duchesse douairière de La Trémoille

Depuis le départ de Monseigneur le Conte, vostre fils, je n'ay eu aucunes nouvelles de France par mes cognoissances. Bien ai-je appris par lettres de divers qu'il est arrivé heureusement à Paris, et je croy qu'il sera à présent près de vous. On m'a aussi dit que Monseigneur son frère est en Court.

Cette occasion assurée se présentant quoy que hastée, je ne la doibs laisser presser sans vous informer particulièrement de ce qui se passe en ce païs, qui vous aura esté sans doute porté diversement par les bruits, qui mesmes ici varient. Mais au fonds voici ce ui est certain. Messeigneurs les Estats ayans indict un jeusne général le premier mercredi de febvrier sans le causer que sur les difficultez ordinaires de l'Estat et sur les préparatifs de l'ennemi trouvèrent la mardy devant que Dieu les avoit inspirez à ce devoir, & qu'il y avoit plus de sujet qu'ils ne pensoient, ayans l'ennemi dedans leurs propres entrailles prest à eclorre un grand dessein. Car ce jour là mesme trois bateliers qui avoient esté sollicités et persuadés par argent d'estre de la partie, s'estant rendus à La Haye avec nombre des conjurés, se résolurent voyant l'horreur de la trahison d'en advertir Son Excellence, ce qu'ils firent assez prudemment la plus part des conjurés estant encore en l'hostellerie. Mais le fiscal ayant esté envoyé pour s'en saisir, se laissa estonner par l'impudence de l'hoste qui le prenoit à parti. Et tandis qu'il l'amusoit les principaux eschapèrent. Quatre ou cinq furent pris. Mais il y avoit un ministre nommé Slas<sup>141</sup>, meschant garnement qui évada & deux ou trois greffiers ou secrétaires de petites villes, qu'on disoit avoir le roole de ceux qui estoient de la partie. Incontinent on mit pris de trois milles francs sur la teste de chacuns, & garda on tous les passages. Peu de jours après deux de ces secrétaires furent pris, & incontinent on sçeut que les enfans de feu Barnevelts en estoient, qui s'estoient aussi retirés. Prix fut mis sur leur teste de quatre mille Francs et peu de temps après l'aisné Groeneweld fut pris en nort Hollande fut amené és prisons de La Haye. Le jeune Stutembourg est encor'eschapé jusques ici, qu'on tient plus coupable que son frère. On en a pris aussi en cette ville, à Rotterdam et ailleurs. Il y a dix ou douze jours que quatre furent exécutés à La Haye, des premiers pris à l'hostellerie, entre lesquels estoit un beau-frère de Slas, et trois batteliers. Ils eurent grande repentance & détestent publiquement la trahison, accusèrent leur avarice & la malice de ceux qui les avoient séduits. On fait le procès aus autres qui ont eu la torture, et tous les jours se découvre quelque chose de nouveau.

Pour le regard de la trahison, voici ce dont il couste, et qui est publié par la sentence des exécutés qu'ils avoient conjuré contre la vie de Son Excellence & contre l'Estat. Pour le premier on dit qu'ils avoient fait dessain de l'exécuter le propre jour auquel se rencontra le jeusne, et qu'ayans fait plusieurs délibérations, ou de faire une mine sous le logis du roy de Bohême, ou d'en faire une dedans le cloistre où il va au presche, ou de l'attaquer au matin lorsqu'il va à son escurie, enfin ils avoient résolu de se trouver de divers endroits en un chemin entre La Haye & Rishwik lorsqu'il iroit veoir son haras, & là le tuer. Et dit-on de deux ou trois, entr'autres de Stutembourg et ce ministre, qu'ils débatoient à qui luy donneroit le premier coup. Cela fait ils devoient venir à La Haye, & mettre les uns le feu en divers endroits les autres courir à se deffaire des principaux de l'estat, et en mesme temps y en avoit à Roterдам qu'on a examinés, & dit-on qu'ils ne sçavoient pas la conjuration sur le vie du prince, mais bien qu'on vouloit remuer & faire changement en l'Estat. Tous les conjurateurs sont déposés. La contenance de l'ennemy & les bruits qui ont couru en Brabant font croire qu'il y avoit de l'intelligence. On fait distinction de trois sortes de gens qui estoient de la partie. Les premiers estoient ceux qui devoient faire ce premier exploit, qui estoient en moins de nombre. Les 2<sup>e</sup> ceux qui sçavoient qu'on se devoit souslever et estoient advertis du temps, n'ayant pour but que le restablissement de ceux que j'ay dit. Les troisièmes qui sçavoient en confus qu'on

---

<sup>141</sup> Hendrik Slatius un pasteur remonstrant.

devoit faire quelque chose & avoient fourny des deniers pour la cause commune sans sçavoir la manière. C'est ce que i'ay peu apprendre jusques ici. Ou cà esté une grande délivrance par laquelle (une ligne illisible) /2/ point d'éclatter, & ces malheureux estoient déterminés & capable de faire un mauvais coup, & en un temps auquel ils eussent donné un grand esbranlement à l'Estat. Mais Dieu l'a faict tomber dessus leur teste, à leur confusion, & tous les jours voyons qu'il tire de ce mal un grand bien. Car ceux qui n'estoient pas Arminiens de faction & d'estat, mais de créance, voyans les affects du franc arbitre de leurs conducteurs, se rengent à centaines aux exercices sacrés, & détestent ces diaboliques trahisons, parmi lesquelles on descouvre d'horribles impiétez mesmes de leurs ministres. On croit croit que ceux qui sont retirés en France, comme Episcopius et Utembogaërd<sup>142</sup>, sont de la partie, toutesfois je ne le voudroy pas asseurer. Mais on dit qu'un marchand flamand, qui est à Paris & qui les fréquente, avoit dit que le prince Maurice ne vivoit pas jusques au mois de mars. Monsieur Arsens n'estoit pas encore retourné d'Angleterre, mais il retourna trois jours après, ayant accordé de tous différens avec les Anglois. On dit que ces malheureux ne devoient rien espargner de la maison de Nassau. En somme plusieurs gens de marque & qui sçavent du plus secret disent qu'il y a en cela ces choses si horribles qu'il est bon qu'elles soient ensevelies sous silence, & que la postérité ne le croiroit point si j'apprens quelques particularitez importantes je vous en feray part aux occasions, cependant je n'ay pas voulu retenir ceci, pour ne vous tenir longtems en suspens, sçachant que pour l'interest public & pour le particulier vous y avez grande part, & nous aiderez à louer Dieu & à l'invoquer pour l'advenir.

Le temps et la longueur de ma lettre ne me permet d'écrire qu'à vous, mais j'espère que Messeigneurs s'ils sont là se contenteront de veoir en vostre lettre tout ce que je leur puis dire ; & qu'il vous plaira en faire part à Monsieur Oyseau, auquel je n'ay peu écrire qu'un mot. J'attens avec avidité des nouvelles de vostre part, et de mes amis de delà.

Nous sommes tousjours en peine de l'estat de nos Eglises de France, sur ce que nous n'ayons point que La Rochelle soit délivrée du fort Poinpée, & Monpeslier deschargé de sa garnison. On escrit de Genève que le pauvre Monsieur Chauvé a beaucoup souffert à Sommières, qu'il a perdu tout son bien & ses livres, et en escrivoit à Genève avec de grandes complaints, estant malade de desplaisir causé par la désolation de ces florissantes Eglises. Dieu nous face la grâce de faire profit de ses châtimens. S'il continue la paix, je me promets moyennant sa grâce de vous aller veoir vers le mois de juin, Messieurs les Estats m'ayant promis congé, mais à la charge du retour. Je me remets du tout en Dieu auquel je recommande vous & tous les vostres, le priant qu'il vous conserve à présent & vous face prospérer en toutes choses autant que le désire,

Madame,

Vostre très-humble, très-obéissant & très-fidèle serviteur.

André Rivet

De Leyden, le 7 febvrier 1623.

Archives nationales, 1 AP 353/191

12 juillet 1623 - Thouars  
à Charlotte-Brabantine de Nassau  
duchesse douairière de La Trémoille

Madame,

---

<sup>142</sup> Simon Episcopius (1583-1643) et Johannes Uytenbogaert (1557-1644) figures du parti remonstrant.

Je m'attenday d'avoir ce bonheur de vous attendre en ce lieu à vostre retour de Sedan<sup>143</sup>, mais j'apprens que vous devez faire séjour plus long temps à Paris et que Madame la duchesse vient ici seule. Ce qui me fait avoir recours à la plume, pour vous assurer qu'à mon départ de Hollande, j'ay receu commandement de Son Excellence de vous dire qu'il est vostre très-humble serviteur, ce sont ses mots. Il ne me donna point de lettres pour personne, mais seulement il voulut que de bouche je présentasse ses baise-mains. Madame la princesse de Portugal me donna la mesme charge pour vostre regard. Je les laissay tous en bonne disposition grâces à Dieu. Mais vous en devez avoir, où vous estes plus récentes nouvelles.

Messieurs les curateurs de l'université de Leyden vous ont escrit & à Monseigneur. Je vous envoie leut lettre pour vous. Ils s'attendent que vous leur continuez vostre consentement pour ma demeure parmy eux. Ils ne m'ont voulu donner congé que sous promesse que je leur ai fait de retourner aidant Dieu. Je l'ay faicte d'autant plus librement qu'on m'a envoyé un acte d'ici qui déclaroit que vous ne me vouliez point répeter puisque Monseigneur le prince d'Orange & Messieurs les Estats me retenoient. L'Eglise aussi m'avoit laissé en ma liberté. Cependant estant ici venu pour mes affaires particulières, je ne sçay si c'est pour ma travailler, ou ce que j'estime plus charitablement, par bonne volonté. Ils me veulent faire croire que je doibs estre venu pour les servir, se retranchant de leurs concessions & me >>>aient des synodes. Or combien que j'aye assez de quoy me défendre, je désire néantmoins qu'ils ne me contraignent point de produire mes exceptions. Et pour cet effet, vous supplie, Madame, d'interposer vostre autorité & celle de Monseigneur, afin qu'ils me laissent vacquer à mes affaires en paix & m'en retourner en temps, ce que je suis obligé de promesse. Ces procédures inutiles leur font tort, & sont causes que l'Eglise n'est pas pourvue, comme elle auroit peu estre par le passé. J'en ai escrit à Monseigneur que je désire aller veoir devant que partir, si quelque affaire ne l'amène icy, où nous attendons Madame la duchesse au premier jour. Si vous estes à Paris vers le commencement de septembre, j'espère y recevoir vos commendemens de bouche. Attendant lesquels durant mon séjour de deçà, j'espère que vous me ferez l'honneur de m'en faire ouverture par lettres, au moins de quelques unes des vostres, car je ne doute point que vous n'avez de grands divertissemens, & que les calamités publiques & particulières n'ayent grandement agité vostre esprit.

J'ay pris la hardiesse sur les dernières d'escire à Madame de Buillon & à Monseigneur son filz. Si ce petit office leur a esté agréable a raison de ma volonté & désir il me suffira. Je prie Dieu qu'il les fortifie, & qu'il vous doint leur aider à pratiquer ce que vous avez appris par expérience, afin qu'en toutes espreuves vous vous monstriez sans exemples de vertu & constance & qu'il me doint de vous tesmoigner que je suis,

Madame,

Vostre très-humble, très-obéissant & très-fidèle serviteur.

André Rivet

---

<sup>143</sup> Charlotte-Brabantine de Nassau était alors à Paris avec sa sœur la duchesse de Bouillon. André Rivet était revenu à Thouars pour faire accepter son départ à Leyde par le Synode. Il aurait aimé trouver un emploi pour son fils aîné, Samuel. Paul Geslin de La Piltière, son successeur à Thouars, lui proposa de le faire nommer à Châtellerault où il avait précédemment exercé le ministère.

Le 23 juillet 1623, Marie de La Tour d'Auvergne écrivait de Thouars à Charlotte-Brabantine de Nassau : « Je n'ay pas trouvé icy M. Rivet au dessein d'y establir son fils, mais au contraire bien esloigné luy mesme, m'ayant dit les raisons que nous pouvions avoir pour ne le point désirer, mais tesmoigner approuver fort la proposition que luy fait M. de La Piltière d'offrir au synode de le mettre en sa place, continuant à désirer de servir ceste Eglise de laquelle le commun peuple crie pour faire que le synode refusast à M. Rivet son congé et n'y vouloit disputer que pour cela, qui est une résolution bien imprudente et sans fruit, luy estant bien résolu au contraire et a tesmoigné durant son séjour icy qu'il y veut estre tenu comme estranger, n'ayant pas mesme voulu assister à ce consistoire et pour ce que l'on ne s'attend pas à luy pour prescher, n'estant icy pource ce qu'il a fait, que nous avons donné la peine à M. d'Espinay de venir faire demain le presche. Il semble à cest heure qu'il ne l'a pas trouvé bon et qu'il s'estoit préparé à prêcher quoy qu'il n'en eust rien dit et s'en estoit alla à la Forest mais dire le temps de son retour, comme j'arrivay icy j'y trouvay encore M. Cottiby mais qu'y n'attendoit plus que de me voir pour s'en aller et ainsy j'eux bien de la peine à obtenir un prêche pour le mardy, lequel il fit exelent et le tient un des grands prêcheurs que j'ay jamais ouy ». Archives nationales, IAP 431/73.

De Thouars, le xij<sup>e</sup> juillet 1623.

Archives nationales, 1 AP 353/192

\*

1624 *Au début de l'année Sillery et Puisieux, son fils, furent disgrâciés. Le 29 avril, Richelieu entra au Conseil. Le 13 août La Viewille fut disgrâcié à son tour et Richelieu devint le chef du Conseil.*

*Les Provinces-Unies étaient aux abois, la peste ravageait ses principales villes, Spinola au mois d'août assiegeait Bréda pendant qu'une autre armée espagnole prenait Clèves et Gennepe*<sup>144</sup>.

*A Paris, Charlotte-Brabantine de Nassau plaidait la cause de son fils pour qu'on lui rende Taillebourg et qu'on lui verse ses pensions. Au printemps elle se rendit à l'Ile-Bouchard. Henri de La Trémoille passa les premiers mois de l'année à Nantes retenu par les Etats. Marie de La Tour d'Auvergne qui s'ennuyait à Vitré partit au mois d'avril à Thouars. Elle se rendit ensuite auprès de la duchesse douairière de La Trémoille à l'Ile-Bouchard où elle accoucha, le 8 juin, de son second fils : Louis-Maurice, futur comte de Laval.*

*A la suite des démarches effectuées par sa mère auprès du souverain et de ses ministres, Henri de La Trémoille put, au mois de juillet, rentrer en possession de son comté de Taillebourg.*

27 février 1624 – La Haye  
à Charlotte-Brabantine de Nassau  
duchesse douairière de La Trémoille

Madame,

Estant venu en ce lieu pour recommander un paquet, que j'envoyoy à Thouars, et sçavoir où vous estes à présent, j'ay trouvé que Monsieur Swerts<sup>145</sup>, qui faisoit vos affaires, depuis sept ou huit jours a esté appellé à son repos, par le moyen duquel je m'attendoy de vous faire tenir mes lettres.

Je vous ai escrit et à Monseigneur amplement au paquet de Thouars, mais entr'autres choses je vous mandoy que l'ennemi se servant des glaces avoit passé la rivière d'Issel avec vingt mille hommes et estoit venu devans la Veluw, entre Utrecht et Arnheim<sup>146</sup>, depuis voyant Monsieur le prince d'Orange approché, se seroit campé près de la rivière où Son Excellence par fréquentes alarmes le fatiguoit. On creignoit qu'il y bastit un fort. Mais enfin pressé de froid et de faim, il s'est retiré avec perte de beaucoup de ses gens par l'une et l'autre incommodité, car il n'y a point de sang espandu. Son Excellence est encor' à Utrecht attendant que l'ennemy fera ; car ceux de Frise durant ces gelées sont en quelque appréhension.

Vous ferez part, s'il vous plaist, à Monseigneur de cela, auquel j'avoy amplement escrit le reste pour le vous communiquer. MM. Arsens & Joachimi<sup>147</sup> s'embarquent ce soir à Skeflin pour aller en Angleterre, et bientôt d'autres s'embarqueront pour la France<sup>148</sup>. J'attens avec impatience de vos nouvelles et vos commandemens, priant tousjours Dieu pour la prospérité de vous & des vostres. Et suis,

<sup>144</sup> Jonathan I. ISRAEL, *The Dutch Republic. Its Rise, Greatness, and Fall, 1477-1806*, op. cit., p. 484.

<sup>145</sup> M. Swerts ou Swertz était l'agent d'Elisabeth et de Charlotte-Brabantine de Nassau à La Haye. Il est cité pour la première fois par Elisabeth de Nassau dans sa lettre du 23 mars 1609 à sa sœur Charlotte-Brabantine.

<sup>146</sup> Le comte Henri van den Bergh prit avantage des rivières gelées pendant l'hiver 1624 pour piller et incendier le territoire entre Utrecht et Arnheim jusqu'au bord de la Veluwe, provoquant l'inquiétude en Hollande. A. Th. Van DEURSEN, *Plain lives in a Golden Age. Popular culture, religion and society in seventeenth-century Holland*, Cambridge University Press, reprint 2003, p. 210 et 212.

<sup>147</sup> François van Aerssen (1572-1642), seigneur de Sommelsdyk, ancien ambassadeur à Paris de 1598 à 1613, correspondant de Charlotte-Brabantine de Nassau et Albert Joachimi, futur ambassadeur à Londres, allaient négocier une alliance avec l'Angleterre. Ils étaient accompagné de Constantijn Huygens. Ils s'embarquèrent à Scheveningen port près de La Haye.

<sup>148</sup> L'ambassade envoyée en France fut menée par Nicolaas van den Bouckhorst, seigneur Noortwijck et de Wimmenum.

Madame,

Vostre très-humble, très-obéissant & très-fidèle serviteur.

André Rivet

De La Haye en grande haste, le 27 febvrier 1624.

Archives nationales, 1 AP 353/193

15 mai 1624 - Leyde

à Charlotte-Brabantine de Nassau  
duchesse douairière de La Trémoille

Madame,

Il n'y a que trois jours que j'ay receu celle qu'il vous plut m'escire du mois de mars, comme vous estiez sur vostre retour vers Thouars. Ce jourd'huy un jeune homme de La Rochelle me vient de dire qu'il s'en va partir, & qu'il prendra son chemin par Saumur. Sa haste ne me peut empescher de vous adresser cette-ci, pour vous remercier très-humblement de la souvenance qu'il vous a pleu me tesmoigner par la vostre, et vous rendre quelque preuve de mes pensées pour le bien & advancement de ceux ausquels je suis obligé d'en désirer beaucoup estant trop petit compagnon pour leur en procurer.

Vous avez avec cette lettre un advis de l'estat de l'affaire que sçavez, que j'ay de fort bon lieu, de l'homme mesme auquel a esté envoyée la procuration de Normandie, qui peut quelque chose envers le frère maternel & qui a en mains l'inventaire des biens de deça, de l'affection duquel je me fay fort si cette affaire s'entrepren. C'est un grand parti & à souhait, si Dieu vouloit qu'il réussit, & qui mérite que vous y employez des amis, du soin & de la diligence, car elle est doresnavant en estat, que plusieurs y penseront, et sur cela j'attendray ce que vous me voudrez commander, après que vous y aurez pensé.

Je ne puis encore vous faire sçavoir qui a succédé aux affaires de Monsieur Swertz, n'estant allé à La Haye depuis que j'ay receu vostre lettre ; mais je m'en engueray au premier jour pour le vous faire sçavoir.

Pour les nouvelles de deçà, j'en escri un peu à Monseigneur, ne sçachant s'il est à Thouars ou à Vitré, la lettre n'est pas fermée afin que vous la puissiez veoir. Cela me fera abbreger cette-ci à cause de la haste, et la finir par mes prières à Dieu pour la prospérité de vous & de tous les vostres, laquelle me fera tousjours comme elle doit estre à cœur puisque je suis de toute affection,

Madame,

Vostre très-humble, très-obéissant & très-fidèle serviteur.

André Rivet

De Leyden, le 15 may 1624.

Ma femme vous supplie de la tenir pour vostre très-humble et très-obéissante servante.

Archives nationales, 1 AP 353/194

La fille dont est question est fort creue & embellie depuis un an, est fort agréable & de belle taille. Son bien est creu en sorte qu'elle a de deçà du costé de sa mère quatre cens mille Francs, et pour plus de vingt mille escus de vaisselle d'or & d'argent, avec les bagues, les bijoux de la mère.

Le Père possède en beaux droicts plus de vingt mille livres de rente, & n'y a nulle apparence qu'il se remarie, estant grevé. Monsieur de Matignon<sup>149</sup> le presse de luy donner sa fille en mariage et luy fait

---

<sup>149</sup> A la suite du mariage au début du XVe siècle de Jean I Goyon avec Marguerite Mauny, héritière du baron de Thorigny, la branche de Matignon de cette ancienne famille bretonne, était devenue une des plus puissantes familles de Normandie. Jacques Goyon (1525-1597), sire de Matignon, l'adversaire de Montgomery, avait reçu le bâton de maréchal de France en 1579. Son second fils, Charles, comte de Thorigny, avait épousé Eléonore d'Orléans-Longueville.



acroyre qu'il luy a donné parole. Et craint-on bien qu'il luy soit eschapé quelque mot par imprudence, sur les importunités qui luy en sont faites. Néanmoins on croit qu'une proposition de la part à laquelle nous prisons, luy fait ouvrir les oreilles, car il est désireux d'honneur & d'estre allié à une grande maison.

Son frère maternel, Monsieur de Colombière<sup>150</sup>, répugne fort au mariage de Monsieur de Matignon, & a donné procuration d'y faire opposition de deçà au cas que le Père la répétast pour cet effort. Il n'y a point de doute que ceux qui l'ont en leurs mains n'y apportant tout empeschement ; mais on craint si le Père estoit gagné qu'on y employast l'autorité du Roy, laquelle jointe à celle du Père il seroit à craindre que Messieurs les Estats en estans sommés fussent contraincts de la faire rendre.

On tient pour certain qu'on a dessein de deçà de la marier avec un sien cousin, fils de Monsieur de Marquete<sup>151</sup>, tellement qu'il ne faudroit pas s'y adresser directement.

Mais il faudroit gagner le Père & l'Oncle, & les parents maternels du Père qui sont en Normandie, qui y peuvent beaucoup. Si le consentement de ceux là estoit obtenu & l'autre traicté rompu ; alors on pourroit employer les proches du jeune seigneur de deçà pour faire exécuter la volonté des parens paternel. Et n'y a pas apparence qu'on y peust résister, veu la condition & religion dudit seigneur.

Archives nationales, 1 AP 353/195

27 mai 1624 - Leyde  
à Charlotte-Brabantine de Nassau  
duchesse douairière de La Trémoille  
à l'Isle-Bouchard

Madame,

M'estant aujourd'huy trouvé en ce lieu pour assister l'Eglise, j'ay communiqué avec Monsieur Kinschot<sup>152</sup>, bourgmaistre, gendre de feu Monsieur Swerts, qui s'estoit ces jours enquis auprès de moy du moyen de vous adresser des lettres. Il m'a dit vous avoir escrit deux fois pour vos affaires, & n'avoir aucune response, combien qu'il ait reçu procuration de Mesdames vos sœurs. Je l'ay assuré que vous auriez très agréable qu'il continue en attendant vostre ordre la recepte de ce qui vous est deu, & pour l'advenir, selon que j'oy parler de luy je croy que vous ne sçauriez faire meilleur choix, puis qu'il en veut prendre la charge, car il a de l'adresse, des amis & des moyens, et est en un aage de durer longtemps.

Je luy ai dit que s'il adresse le paquet à Monsieur Malherbe, qu'il vous sera rendu seurement à l'Isle-Bouchard, où j'ay appris par quelque passant que vous étiez indisposée et que Mme la duchesse y estoit allé faire ses couches près de vous<sup>153</sup>. J'attens de Dieu qu'il vou aura donné santé & à elle heureuse délivrance, selon que je l'en prie de tout mon cœur.

Je vous ai escrit il y a peu de jours par un jeune homme de La Rochelle, & envoyé un mémoire assez particulier sur l'estat de la fille que sçavez ; & j'espère que vous recevrez le tout seurement, car il devoit passer à Thouars. C'est un fils de Monsieur de Romagné. J'escrivoy aussi à Monseigneur ce qui estoit ici de nouveau.

Je viens de veoir des lettres d'Angleterre entre les mains du fils de Monsieur Arsens<sup>154</sup>, qui nous apprennent que l'Ambassadeur d'Hespagne y a estrangement brouillé les cartes, ayant accusé le duc de

---

<sup>150</sup> Gabriel I de Bricqueville, marquis de Colombières, fils de Paul Bricqueville, baron de Colombières et de Claude de Monchi. Il épousa en premières noces Anne d'Anet et en secondes noces Hélène (Jeanne) Marech, fille cadette de René Marech, seigneur de Montbarot, un temps gouverneur de Rennes et d'Esther du Boays de Baulac.

<sup>151</sup> Daniel de Hertaing († 1626), seigneur de Marquette, un proche de Maurice de Nassau, lieutenant-général de la cavalerie des Etats des Provinces-Unies.

<sup>152</sup> Gaspar van Kinschot était marié à Catharina Sweerts de Weert.

<sup>153</sup> Marie de La Tour d'Auvergne donna le jour le 8 juin 1624 à son second fils, Louis-Maurice, futur comte de Laval et abbé de Charroux.

<sup>154</sup> Cornélius van Aerssen, né en 1600, fut colonel de cavalerie et gouverneur de Nimègue.

Boukingan de conjuration pour luy oster la couronne & la donner au Prince qui y est aussi meslé. Cette imposture n'a laisse de pénétrer en l'esprit du Roy, qui en a parlé au Prince & au Duc à plusieurs reprises & avec larmes. Le Parlement le prend fort au point d'honneur & désire que la chose soit éclaircie, et que les auteurs de la calomnie soient tenus pour ce qu'ils sont. On cognoist que le Roy incline trop de cette part qui faict craindre que le bon parti ne soit encore sinon opprimé, au moins empesché de bien faire, & craint-on quelque artifice pour éluder la nécessité d'une juste guerre. Néanmoins on envoye la milord Carlisl en France pour le mariage. Les Ambassadeurs de deçà sont pour retourner d'Angleterre sans grand fructs, car on leur veut vendre trop cher bien peu de secours. On ne sçait si on doibt plus espérer du costé de France où le comte de Mansfeld porte parole d'un grand effort que veut faire l'Angleterre pour l'employer en Allemagne. Si la France & Venise y veulent entrer pour une moistié.

On craint moins de deçà l'ennemy qu'on n'avoit faict & ne veoit-on pas qu'il se prépare à attaquer faute d'argent qui est partout. On a trouvé ici quelques moyens pour subsister, mais sans Dieu rien ne peut proffiter. Toute la Cour qui y est se porte bien en général & en particulier grâces à Dieu. Le second fils du roy de Bohême est arrivé de Berlin depuis deux jours avec Monsieur Colbe le bon vieillard, qui m'a dit avoir l'aissé Madame l'Electrice en bonne santé avec toute la maison électorale, Dieu merci.

Je le prie derechef qu'il vous redonne la vostre et vous face veoir avec joye un nouveau fruct de Monseigneur avec la santé de Madame la duchesse. Je le prie aussi qu'il face prospérer Monsieur le Conte & Mademoiselle. Je n'escri qu'à vous en grande haste. Je croy que Monseigneur sera près de vous & qu'il aura part à ce qu'il y a de nouveau. Je suis son très humble serviteur & entièrement acquis, comme à vous de toute affection, & à tous les vostres,

Madame,

Vostre très-humble, très-obéissant & très-fidèle serviteur.

André Rivet

De La Haye, le lendemain de la Pentecoste de may 1624.

Archives nationales, 1 AP 353/196

10 septembre 1624 – La Haye  
à Charlotte-Brabantine de Nassau  
duchesse douairière de La Trémoille

Madame,

Croyant, selon que j'ay appris de Monsieur Berthold que vous serez à présent à Paris, j'ay prié Monsieur Kinschot de vous faire tenir cette-ci avec une lettre pour Monseigneur, en laquelle, autant que la haste me l'a peu permettre, j'ay mis tout ce que j'ay peu apprendre de l'estat des affaires de deçà, & l'ay laissée ouverte afin que vous y preniez part.

Pour ce qui concerne le fait de Normandie, Monsieur de Chasteauneuf vous aura dit les advis de deçà, lesquelz reviennent à ce que je vous avoy escrit. Le tout est qu'on puisse fixer le mercure en cet homme, qu'on dit estre de difficile convention. Ce sera beaucoup si vous l'attirez à Paris, car en tel cas on le pourra engager. S'il y a de deçà chose que nous puissions, vous sçavez la pouvoir que vous avez sur moy, tant qu'il plaira à Dieu nous conserver, comme il a faict jusques ici par sa grâce, ayant encore préservé mon voisinage du mal qui court à Leyden & ailleurs.

J'escri à Monseigneur touchant mon fils aîné, lequel mon frère pourrait faire employer près de luy, s'il obtenoit un congé absolu de Monseigneur. Car autrement, il ne se trouvera point d'Eglise qui le veuille prendre sous condition de le rendre. S'il y a lieu de l'employer en une des Maisons de Monseigneur, elle doibt estre préférable. Mais tout estant pourveu, & l'intention de feu Monseigneur ayant esté d'aider aux estudes de quelques jeunes hommes pour servir à l'Eglise de Dieu, en quelque part qu'ils soient appellés sa volonté sera tousjours suivie. Autrement s'il est ainsi laissé sans liberté sa

condition sera fort misérable. Car estant pauvre comme il est, ne recevant plus rien pour son entretien de Monseigneur comme il n'a fait il y a six mois, il demeure sur mes biens, & perd les occasions de servir.

Je vous supplie donques Madame, s'il ne peut estre appellé à Vitré, comme j'avoy pensé, luy moyenné cette absolue liberté par vostre bon advis, de laquelle si quelque employ luy réussit ailleurs, ce sera pour se rendre de plus en plus capable en quelque lieu qu'il soit de servir à vous & aux vostres et de prier Dieu pour vostre prospérité, comme je fay a feray de tout mon cœur, et qu'il luy plaise vous fortifier en santé, faisant réussir vostre voyage à sa gloire, & à vostre contentement. Et seray toute ma vie,

Madame,

Vostre très-humble, très-obéissant & très-fidèle serviteur.

André Rivet

De La Haye, le X septembre 1624.

Le Roy & la Reine de Bohême avec tout leur train sont aux champs en la maison de Monsieur le prince Henry. Il n'y a point eu de mal en conséquence de la mort de la Rhingravine, Dieu merci.

Archives nationales, 1 AP 353/197

\*

*1625 Soubise le 18 janvier par son coup de main sur le Blavet sur la côte sud de Bretagne, dont il fut délogé trois semaines plus tard par César de Vendôme, déclencha la seconde guerre de religion du règne de Louis XIII.*

*Maurice de Nassau décéda le 23 avril 1625 à La Haye à l'âge de 57 ans. Son demi-frère Frédéric-Henri de Nassau, hérita de ses fonctions. Sur l'indjonction de son frère, il avait épousé le 4 avril Amélie de Solms-Braunfels. Le sort des armes était toujours désastreux pour les Provinces-Unies : le 5 juin, Spinola prit Bréda.*

*Maurice de Nassau dans son testament avait oublié ses demi-sœurs, aussi Charlotte-Brabantine de Nassau, après avoir visité sa sœur Elisabeth à Sedan, vint à La Haye avec sa fille Charlotte pour défendre ses intérêts et ceux de ses soeurs.*

*Pour éloigner Henri de La Trémoille de la Bretagne, Louis XIII lui donna un commandement dans l'armée de Champagne commandée par le duc d'Angoulême, mais il avait oublié Frédéric. Après avoir patienté quelque temps, celui-ci rejoignit le 17 avril les Rochelais déclarant vouloir mourir avec eux.*

25 janvier 1625 - Leyde

à Charlotte-Brabantine de Nassau  
duchesse douairière de La Trémoille

Madame,

Ces jours M. de Chasteauneuf m'estant venu veoir sur les propos des coustumes d'Angleterre touchant les mariages, je luy leu un chapitre d'un livre latin, imprimé icy depuis peu de la République d'Angleterre, et m'offre de le traduire en français afin que vous vissiez comme il en parle. Il estima que vous l'auriez agréable, et, après son départ, me le fit remémorer par La Mazure. Vous l'avés donques en ce paquet, traduit presque de mot à mot.

S'il y a quelque autre chose en laquelle je vous puisse rendre quelque petit service, je vous prie croire, qu'après celuy auquel je suis consacré, il n'y a personne à qui j'obéisse avec plus d'affection. Je déplore la perte très grande de l'Eglise de Paris, précédée du décès de M. Flameron. Ce sont témoignages de l'ire de Dieu contre le mespris de sa Parole. J'estimerois que l'Eglise de Paris feroit bien de jeter les

yeux sur M. Daillé<sup>155</sup>. C'est un homme meur, bien entendu en la conversation et accort, au reste docte et bon prescheur, et l'Eglise de Saumur s'en pourroit mieux passer.

Je suis en grande peine sur les incertitudes du traicté de La Rochelle et crains bien qu'après tout nous sentions les effets de la doctrine du pape Clément VIII qu'on loue comme un des meilleurs, duquel toutes fois le cardinal d'Ossat<sup>156</sup> escrivoit au feu Roy que le Pape le sollicitant à rompre avec la reyne d'Angleterre et luy répondant que le Roy, qui faisoit particulière profession de tenir sa parole, ne se pouvoit départir de cette alliance : *Le serment, dit le Pape, avoit été (faict) à une hérétique et le roy en avoit fait un autre à Dieu et au Pape.* – Et puis, dit ce cardinal, *adjousta ce qu'il m'avoit dit autre fois, et en l'audience précédente, que les roys et autres princes souverains se permettoient toutes choses qui tournoient à leur proffit, et que la chose en estoit venue si avant qu'on ne leur imputoit point et ne leur en sçavoit-on point de mauvais gré et alléqua un dire de Francesco-Maria, duc d'Urbain qui vouloit dire que si un simple gentilhomme où un seigneur non souverain manquoient de parole, ils en seroit deshonoré et blasmé d'un chascun ; mais les princes souverains pour raison d'Estat, pouvoient, sans autres grand blasme, faire des traictés et s'en départir, prendre des alliances et les laisser, mentir, trahir et toutes telles autres choses.* – *Je n'avoys que trop, dit ce cardinal, à répliquer sur cela, mais je m'estimoy de me devoir arrester en un lieu si glissant et mal sentant, etc.* – Et sur la fin de sa lettre : *la haine des hérétiques le transporte si avant qu'il se laisse eschapper de la bouche, bien que sous le nom d'autrui, des maximes pernicieuses et indignes de tout homme de bien* – Cette haine n'est pas diminuée à Rome, ni telles maximes abolies, desquelles nous avons veu et devons attendre la pratique. Un mien ami, m'ayant pour quelques jours prêté ce livre, je me suis estonné comment à Paris a esté permise la publication de tous les secrets de la cour de Rome et de l'Estat de France durant dix ans. Si son Excellence n'a point veu ce livre, il est digne de son cabinet, car au reste c'est homme là estoit un grand homme d'Estat et bon Français, mais qui nous descouvre d'étranges mystères.

Si vous avez quelque chose de meilleur et de plus assuré que par les dernières, je vous supplie, Madame, que, par un extrait de vostre secrétaire, je puisse estre consolé ; et Dieu veuille que vous le soyez la première et bientôt. Je le prie qu'il bénie toutes vos saintes pensées et vos bons désirs, et suis, Madame, vostre très humble et très fidèle serviteur.

André Rivet

De Leyde, le 25 janvier 1625.

Archives nationales, 1 AP 353/198<sup>157</sup>

Sans date – Leyde  
à Charlotte-Brabantine de Nassau  
duchesse douairière de La Trémoille

Madame,

---

<sup>155</sup> Jean Daillé, né le 6 janvier 1594 à Châtelleraut, le célèbre de pasteur de Charenton était à l'orée de sa carrière. En 1612, il était devenu le précepteur de deux des petits fils de Duplessis-Mornay. Il resta 7 ans à leur service. Après avoir voyagé en Italie, Allemagne et Angleterre, il reprit ses études de théologie et fut reçu ministre en 1623. Duplessis-Mornay le prit alors pour ministre en son château de la Forêt-sur-Sèvre. Après la mort de Duplessis-Mornay, Jean Daillé resta à la Forêt-sur-Sèvre un an pour classer les matériaux des Mémoires de son bienfaiteur. Ce travail terminé, il vint à Saumur où il se maria au mois de mai 1625 avec Suzanne Arribat. En 1626, le consistoire de Paris le choisit pour pasteur. Il y resta en fonction jusqu'à sa mort le 15 octobre 1670. Il exerça une grande influence sur le protestantisme français par son zèle et sa science théologique. Il a écrit un grand nombre d'ouvrages de controverse, publié 20 volumes de recueils de sermons et laissé de nombreux manuscrits.

<sup>156</sup> Arnaud d'Ossat (1536-1604), cardinal en 1599, négocia avec le pape Clément VIII l'absolution d'Henri IV et l'annulation de son mariage avec Marguerite de Valois. Ses lettres, publiées pour la première fois en 1624, sont une source classique de l'histoire diplomatique.

<sup>157</sup> Cette lettre a été publiée par Paul MARCHEGAY, « Lettre inédite d'André Rivet à la duchesse de La Trémoille » *B.S.H.P.F.*, tome XIII, 1864, p. 209-211.

Ce n'estoit pas sans raison que vous estiez en grande peine de l'estat de feu Monseigneur vostre frère. Vous me faisiez l'honneur de m'escire vostre perplexité le 30 du passé, & dès le 23 il estoit passé à une meilleure vie. Je vous ai amplement escrit sur ce sujet et depuis ce que j'ay appris de sa dernière disposition. J'espère que vous aurez eu mes lettres les première desquelles demeurèrent huit jours arrestées à La Haye par l'absence de Monsieur Kinschot. Mais depuis je fu présent quand mon paquet renouvelé fut donné au messager.

Par celles que je reçoÿ de ceux qui sont près de vous je trouve qu'il s'en est perdu un, auquel j'escrivoy beaucoup de particularités il y a bien six sepmaines et ne sçay par quelle faute cela peut-estre arrivé. Car je ne me sens jamais satisfait en moy mesme quand je sçay quelque chose qui le mérite, que je ne m'acquitte de ce debvoir. Ce que je continueray tant que Dieu m'en donnera le moyen.

Par ce porteur, j'ay peu adjoûter car nous sommes tous les jours en attente de ce qui arrivera et possible devant son départ verrons nous plus clair. Car pour le présent il n'y a rien que variété de jugemens, selon la crainte des uns, la confiance des autres, ou la bonne ou mauvaise volonté des autres. Nous célébrons aujourd'huy jeune & prières pour le succès du nouveau gouvernement & des affaires présentes grandement importantes.

Je vous ay fait entendre comme le défunct n'a eu aucune mémoire de vostre branche, quoy qu'il n'y en ait point en leur maison une plus florissante. On s'estonne fort surtout qu'il ait oublié Madame de Landsberg de laquelle la nécessité et les afflictions émeuvent les estrangers à charité. Celle qui se resent le plus de sa libéralité crie le plus haut, & menace de faire de grands procès. Son mary, n'en a pas voulu prendre le deuil, à ce que j'entens.

Vous aurez sceu que Dom Guillaume a esté fait chevalier de Malte & a obtenu du Grand Maistre toutes les commanderies de deçà. Mais il en entrera difficilement en possession. Le refus qu'en on fait les cabte aussi grandement. Ainsi il y a deux espines de tous costés au monde.

J'ay receu un grand desplaisr de celuy que vous a donné la retraicte de Monseigneur le Comte. Je crains que ce soit un conseil de jeune gens. Dieu en veuille tirer un meilleur événement que la résolution ne semble mériter, & l'en faire sortir à son honneur & à vostre contentement. Certes, cette affaire travaille grandement nos esprits d'appréhension pour le public de nos Eglises, contre lesquelles n'y aura jamais manqué de mauvais advocats & solliciteurs. Dieu qui tient les cœurs des Roys en sa main, veuille fleschir le cœur du nostre pour faire droit à ses subjets, & luy faire cognoistre, que l'exécution de ses promesses & de la justice, est le fondement de toute autorité durable. Je le prie tousiours de tout mon cœur qu'il vous accompagne de son esprit pour supporter tant de peures avec un courage chrestien, & vous continuer avec sa crainte toutes bénédictions sur vous & les vostres. Et suis pour tous mes jours,

Madame,

Vostre très humble, très obéissant & très fidèle serviteur.

André Rivet

De Leyden, le ...

Archives nationales, 1 AP 353/216

26 juin 1625 – Leyde  
à Charlotte-Brabantine de Nassau  
duchesse douairière de La Trémoille  
à Sedan<sup>158</sup>

Madame,

---

<sup>158</sup> A la suite de la mort de Maurice de Nassau, Charlotte-Brabantine de Nassau avait décidé de se rendre à La Haye avec sa fille, Charlotte, pour défendre ses droits sur l'héritage de son frère. Au passage, elle s'arrêta à Sedan pour visiter sa sœur Elisabeth.

Je viens de recevoir celle qu'il vous a plu de m'escire de Sedan le 17<sup>e</sup> de ce mois. Vous me faites trop d'honneur de recevoir mes lettres favorablement, par lesquelles je ne présume pas de vous obliger à la réponse, sachant combien vous avez de plus pressantes occupations, tellement que je tiens à grande faveur lorsque vous pouvez leur soustraire un peu de temps pour me faire entendre vos volontez à l'exécution desquelles je porteray tousjours tout ce qui sera de mon pouvoir.

J'avoy appris vostre acheminement vers Sedan & vostre dessein de venir ici, duquel je me suis grandement resjouy, le tenant comme chose résolüe. Je croy que si vous ne trouvez de la difficulté pour le chemin (ce que toutesfois je ne pense pas). Il n'y a rien qui le vous doibve faire changer sur le bruit qu'en a esté. J'ay veu tout le monde s'y attendre avec approbation.

Vous n'avez point veu ces princes exilés depuis leur disgrâce<sup>159</sup>. Et vous avez une nouvelle alliée<sup>160</sup>, de laquelle je ne doute point que vous ne gagniez le cœur & elle à celui de Monseigneur vostre frère, lequel estant monté à un nouveau degré, il sera bon de prévenir dès l'entrée si vous voulez faire quelque chose avec luy pour vous & les vostres.

J'apprens que desjà sur le bruit de vostre venuë on vous a préparé quartier dans la maison. On dit beaucoup de bien de cette nouvelle Princesse & l'abbort de telles personnes que vous ne luy peut estre que très utile & au public. Le conseil que je vous pourroy donner est en quelque façon suspect suspect pour l'affection que j'ay au bien de vostre présence. Mais j'ay cependant ce sentiment qu'elle est réglée et limitée par la condition de vostre bien & contentement, lequel si je n'espérois par cette entreveuë de vous & des vostres, je seroy bien marry de vous veoir faire une telle promenade sans autre utilité que celle que je recevroy par le contentement & la joye de vostre arrivée & séjour de deçà qui seroit bientosts convertis en tristesse, si je vous y voyoy recevoir du desplaisir et engendrer du chagrin. Ce que je n'attens pas quoy qu'on ne puisse respondre des événemens des choses humaines. Mais autant que j'ay de cognoissance de l'humeur et de l'estat des personnes, je n'en juge pas ainsy.

Si doncques vous vous mettez en chemin, ce sera à nous à prier Dieu qu'il soit vostre guide et vous amène en paix & en santé avec toute nostre compagnie & à vostre arrivé attendre l'honneur de vos commandemens.

Nous avons icy depuis quelques jours M. Demarais<sup>161</sup>, qui a passé par nostre examen avec louange. J'espère que dedans quelques jours je luy conféreray le degré de docteur en théologie, afin qu'il retourne à Sedan accru de ce tiltre. Je ne vous di point de nouvelles de deçà, car Monseigneur le duc de Buillon, estant au camp, en donne à Madame sa mère autant qu'il s'en peut dire et ne luy fait part, à mon advis, que de trop de misères qui sont à présent le subject de tous discours. Dieu le changera quand il luy plaira, surtout quand il nous aura changés pour luy plaire à défaut de quoy il luy plaist de nous affliger.

Je le prie derechef qu'il vous conserve & conduise en séjour et en chemin et qu'il vous face jouir de vos bons désirs pour vous et les vostres, vous suppliant me continuer toujours l'honneur de vos bonnes grâces & me ramentevoir à Madame vostre sœur, comme son très humble serviteur, mais à vous particulièrement acquis en qualité, Madame, de vostre très humble, très obéissant & très fidèle serviteur.

André Rivet

Ma femme<sup>162</sup> vous supplie de la tenir pour vostre très humble servante.

Archives nationales, 1 AP 353/199

---

<sup>159</sup> Le roi et la reine de Bohême.

<sup>160</sup> Amalia de Solms-Braunfels (1602-1675) que Frédéric-Henri de Nassau venait d'épouser.

<sup>161</sup> Samuel Desmarests (1599-1678), un Picard, après avoir été pasteur à Laon et Falaise, sur la recommandation d'Elisabeth de Nassau, avait été appelé en 1624 par l'académie de Sedan à la chaire de théologie vacante à la suite de la mort de Jacques Cappel. Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne le prit en 1631 pour chapelain. Il devint en 1632 pasteur de Maëstricht, puis en 1636 de Bois-le-Duc. En 1642, il partit à l'Université de Groningue où il enseigna la théologie jusqu'à sa mort en 1673. Il a été l'objet en 1635 d'une thèse par l'historien néerlandais Doede NAUTA qui comporte en annexe ses lettres à André Rivet, conservées à la Bibliothèque de l'Université de Leyde au codex BPL 297.

<sup>162</sup> Marie du Moulin seconde épouse d'André Rivet.



25 septembre 1625 – Leyde  
à Charlotte-Brabantine de Nassau  
duchesse douairière de La Trémoille

Madame,

Je vous envoie le projet de lettre qu'il vous a plu me commander. Vous y adjousteriez ou diminuerez comme il vous plaira. Si ce qu'on dit ici est vray, que samedy au soir vous vindrent nouvelles de la paix, il ne sera pas besoin d'écrire en cette forme. Si cela est je vous prie commander à Monsieur de Chandor de m'en faire part.

Au reste, je vous diray que je receu hier matin à huit heures une lettre de MM. Sanisson & Espagne qui me disoient qu'ils avoient désiré il y eut dimanche huit jours me prier de donner un presche en leur Eglise, mais que n'en ayant communiqué à leur consistoire ils n'osèrent, que depuis ils l'ont fait, & que sur la réitérée demande que vous leur en avez faite, ils ont mis la main à la plume, pour me prier tant en vostre nom qu'au leur, d'aller hier donner la prédication.

Je leur ai répondu que leurs lettres ne m'avoient esté rendues que le dimanche matin (si cela s'est fait exprès, ou par négligence, je ne sçay) que pour le passé s'ils avoient des raisons sur les formes, ils me les pouvoient fraternellement communiquer, & n'eust esté besoin que Monsieur d'Espagne ayant paru, comme j'estoy à la porte de Monsieur Sanisson, se cachast de peur de parler à moy, qui me payoy de raison très aisément. Que le désir que vous leur aviez tesmoigné ne pouvoit venir de curiosité après m'avoir ouï vingt ans durant, seulement d'une bonne affection d'ouïr encore par l'occasion de vostre venue deçà la voix de vostre ancien pasteur. Que hors de la considération de vostre contentement c'est chose que je n'affecte nullement, sinon quand il ira de leur soulagement, auquel nonobstant tout cela, lorsque je seray adverti d'heure, je donneray volontiers mon consentement.

Je ne sçay pas si sur cela ils disent qu'ils m'en ont prié, j'ay pensé qu'il estoit à propos que vous sceussiez quand & comment. Joint (ce que je n'ay pas aussi oublié en ma response) que j'estoy vendredi & samedy jusques à trois heurs à La Haye, où je vi l'hoste de Monsieur d'Espagne, et parlay à un des anciens, luy disant que j'avoy haste de m'en retourner pour prescher après disner, qui me fit aucune mention de l'ordonnance du consistoire qui me fait croire que c'est une bourde. Mais je suis trop long sur ce propos. Quand vous aurez affaire de mon service, je ne manqueray au moindre signe pour porter à vos volontés tout ce que j'ay de pouvoir et industrie, et dont,

Madame,

Vostre très humble, très obéissant & très fidèle serviteur.

André Rivet

De Leyden, le 15 septembre 1625.

Archives nationales, 1 AP 353/200

\*

*1626 Le 5 février un traité mit fin à la seconde guerre de religion du règne de Louis XIII. Gaston d'Orléans entra dans la vie politique du Royaume. Cette année sera ponctuée d'arrestations le 4 mai celle du maréchal d'Ornano, le 13 juin celles de César et Alexandre de Vendôme et le 8 juillet celle de Chalais. Ce dernier sera exécuté à Nantes.*

*Première victoire néerlandaise depuis la prise de Bréda par les Espagnols, Ernest-Casimir de Nassau enleva Oldenzaal en Overijssel.*

*Marie de La Tour d'Auvergne était à Vitry où elle essayait de vendre des terres. Elle rejoignit son époux à Nantes où celui-ci présida l'ordre de la Noblesse aux Etats de Bretagne.*

*Charlotte-Brabantine de Nassau avait prolongé son séjour à La Haye. Le 4 juillet 1626, elle maria sa fille, Charlotte, à un jeune seigneur anglais James Stanley, lord of Strange, fils du 6<sup>e</sup> comte de Derby et l'accompagna en Angleterre. Le 16 octobre, Charlotte-Brabantine de Nassau retourna en France<sup>163</sup> et arriva à Paris le 3 novembre " ayant reçu force incommodités en son voyage " <sup>164</sup>.*

*Paul Testard, son chapelain, ayant été appelé par l'Eglise de Blois pour devenir son pasteur, Henri de La Trémoille choisit pour le remplacer Samuel Rivet.*

8 février 1626 - Leyde  
à Marie de La Tour d'Auvergne<sup>165</sup>  
duchesse de La Trémoille  
à Vitré

Madame,

Vous avez ici si bonne part et des personnes si entendue & judicieuses qu'après eux il seroit malaisé que je vous puisse apprendre quelque chose du public ou du particulier, de laquelle vous ne feussiez mieux informée que par moy, qui ayant eu ici une part de l'appréhension qu'a apportée la maladie extrême de Monsieur votre frère, i'ay à me conjouir avec vous de son entière convalescence que Dieu luy a rendue avec surcroist de ses bénédictions & affermissement en la piété. J'eu hier l'honneur de souper avec luy & le laissay en très bon estat, grâces à Dieu.

Nous avons bonnes nouvelles de l'affaire d'Angleterre & y a apparence que l'issue en sera heureuse, toutes choses y estant bien disposées. Je vis hier Mme votre belle-mère à La Haye, qui me fit veoir les lettres qu'elle en avoit receues, et pri la hardiesse de luy communiquer l'ouverture qui m'a esté faite de la part de Monsieur Testard, lequel ayant obtenu congé de Monseigneur pour servir l'Eglise de Bloys, luy a fait ouverture de se servir de mon fils aîné en sa place. A quoy luy & quelques autres, qui sont près de Monseigneur, m'ont donné advis qu'il inclinoit et prestoit son consentement à en faire l'essay.

Je sçay, Madame, que vous y avez la moitié de l'intérêt, et que cela ne se peut & ne sa doit faire sans vous. Et certes, je suis d'humeur si éloignée de me flatter en mes enfans, & de recommander leur capacité, quand mesme il y en auroit, que sans l'advis qui m'a esté donné que mes amis avoient prévenus, & que Monseigneur y avoir incliné, je n'eusse osé m'en intermettre. Mais voyant que ce jeune homme, entre en sa vingt & septième année, est pour se décourager s'il demeure longtemps sans employ. Et qu'il semble que Dieu présente cette occasion pour luy donner courage en remerciant, Monseigneur, de sa bonne response, j'ose aussy vous supplier, Madame, de donner vostre consentement à cet essay, lequel /2/ Si Dieu veut bénir, ce me sera comble de contentement d'ouïr que mon fils succède aux labeurs de feu son grand-père<sup>166</sup> & de moy en une telle illustre maison, à laquelle nous avons tant d'obligation. Et peut-estre que Dieu portera son œuvre en son infirmité, en telle sorte que les petis commencemens produiront quelque chose de plus en peu de temps. Car nous avons tous commencé, & recognu que le temps & l'exercice fait les hommes.

Or remets-je le tout à la Providence de Dieu & à vostre bon plaisir, lequel j'attendray favorable de vostre bonté. Et prieray le Seigneur qu'en cela & toutes autres choses qui despendront de moy & des miens il nous donne de nous pouvoir tesmoigner l'affection sincère que j'ay & qu'ils doibvent avoir de ne se rendre ingrats à tant de faveur receues par le passé. Et qu'il espande de plus en plus ses saintes bénédictions sur vous & vos beaux rejettons, les faisant croistre pour la gloire, & au contentement que vous désiré en ce sujet & tous autres,

<sup>163</sup> Léon MARLET, *Charlotte de La Trémoille, Comtesse de Derby*, Paris, 1895, p. 37.

<sup>164</sup> Lettre de Turenne à sa mère du 2 novembre 1626.

<sup>165</sup> Il s'agit de la première lettre d'André Rivet à Marie de La Tour d'Auvergne, 3<sup>e</sup> duchesse de La Trémoille.

<sup>166</sup> François Oyseau, beau-père d'André Rivet.

Madame,

Vostre très-humble, très-obéissant & très-fidèle serviteur.

André Rivet

Leyden, le 8 febvrier 1626.

Archives nationales, 1 AP 353/202

27 août 1626 - Leyde  
à Charlotte-Brabantine de Nassau  
duchesse douairière de La Trémoille  
à Londres

Madame,

Le temps qui a passé depuis vostre départ de Hollande m'a tousjours tenu en transe. Et combien que je croye que Dieu vous aura conduit seurement en Angleterre, ma peine ne sera toutesfois entièrement soulagée, devant que j'aye appris vostre arrivée, et le contentement que vous recevez là. J'adresse cette-ci à Monsieur Primerose<sup>167</sup>, qui sçaura où elle vous pourra rencontrer, et par lequel j'espère aussi avoir de vos nouvelles, ou par Monsieur Nedersol, auquel je m'en suis souvent enquis.

Depuis vostre départ de deçà Son Excellence a tousjours esté au Camp. Vous aurez appris la prise d'Oldenzeel. A cette heure on nous parle d'un siège de Hulst, et croit-on que Son Excellence s'y en va ; mais cela se scaura plustost en Angleterre que par mes lettres. La garnison de Grave, entre Maestricht et Ruremonde a pris un bateau, dans lequel y avoit deux cents mille Francs monnoyé et quatre Jésuites. Cet argent estoit pour payer les soldats. Ce qui afoiblira d'autant l'ennemy.

Pour le surplus tout va à l'accoustumée. Vous avez laissé de deçà un grand désir de vous entre tous les gens de bien, qui croyent que vostre séjour y a esté fort utile en toutes sortes. Il le sera tousjours partour où vous vous trouverez. Nous apprenons ici qu'il y a du changement à la Cour d'Angleterre que vous aurez trouvée bien diminuée de François<sup>168</sup>. Il estoit malaisé qu'un si grand nombre, & pointé à répugner y peust long temps subsister. Ce seroit un grand bien si Dieu touchoit le cœur de cette Princesse pour se contenter des cérémonies d'Angleterre. Il y en a assez pour rassasier, ceux qui ont plus de soin de repaistre leurs yeux que leurs âmes. J'attendray avec vos commandemens de vos bonnes nouvelles, & de vostre nouvelle famille, et recommanderay le tout à Dieu de l'affection, de laquelle je suis,

Madame,

Vostre très-humble, très-obéissant & très-fidèle serviteur.

André Rivet

De Leyden, le 27 aoust 1626.

Archives nationales, 1 AP 353/203

\*

*1627 Le second semestre de l'année vit le 10 septembre le début du siège de La Rochelle, la défaite le 8 novembre de l'armée anglaise à l'île de Ré.*

*A nouveau Charlotte-Brabantine de Nassau ouvrit les portes de Thouars à Louis XIII qui y coucha. Henri de La Trémoille ne répéta pas son erreur politique de 1621 et le rejoignit devant La Rochelle.*

<sup>167</sup> Gilbert Primrose (1580-1641), un Ecosais, après avoir été ministre à Bordeaux pendant une vingtaine d'années avait du en 1623 quitter la France frappé par les mesures d'exclusions contre les ministres étrangers et était devenu à Londres l'un des ministres de l'Eglise française de Threadneedle Street dans la city. Ses lettres à André Rivet, transcrites par G. Bonet-Mauray, ont été publiées dans le *Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme Français*, tome LX, 1911, p. 410-430.

<sup>168</sup> Charles Ier avait fait expulser la plupart des français de l'entourage de son épouse Henriette de France.

*André Rivet connut cette année là une satisfaction : Henri de La Trémoille ayant nommé au début du mois de mars son premier secrétaire Jean Rogier, sieur d'Irais, intendant, il donna cette fonction de premier secrétaire à son fils Claude.*

10 mars 1627 - Leyde  
à Charlotte-Brabantine de Nassau  
duchesse douairière de La Trémoille

Madame,

J'ay reçu depuis peu de temps celle que vous m'escriviez par Monsieur Marmet & pour luy, qui me l'a envoyée d'Angleterre, où il est demeuré. Et ayant icy sondé Son Excellence sur le désir qu'il avoit de se retirer à Aurange, je l'en ay trouvé fort éloigné pour des considérations qui ne sont pas sans fondement en ce temps, auquel il sçait qu'on espie des occasions de le traverser, y ayant là un évesque duquel il reçoit beaucoup de mauvais offices. J'en ai adverti ledit Sr. Marmet, & luy ai conseillé de ne refuser point l'employ qu'on luy offre en Angleterre.

Presque en mesme temps que la première, m'a esté rendue celle par laquelle il vous a pleu respondre à la mienne. Je persiste tousjours en mon opinion si vous ne trouvez en France des empeschemens que je ne veoy pas et on veoy ici un grand désir en tous ceux que je pratique. Pour vostre demeure & logement, je vous trouveray hors de La Haye, mieux ici qu'ailleurs où l'air est bon, & le séjour agréable et où il y a bonne compagnie. Le bonhomme Monsieur de Nassau s'y est retiré. Monsieur de Hautin y vient avec toute sa famille à ce moy de may, outre la petite troupe de Princes que nous y avons. Il y a un logis vis à vis d'eux très-commode de vingt & quatre ou vingt & cinq mille Francs, à le payer à pension d'an en an, qui ne viendront à guère plus qu'un double louage, après avoir donné trois ou quatre mille Francs d'entrée. Il est fort bien étoffé et en beau lieu, ayant escuries & logemens pour serviteur derrière le jardin avec cela. Je prieray Dieu qu'en cela et toutes autres choses il nous accompagne de sa direction & conduite comme il a tousjours faist.

J'ay veu Leurs Excellences depuis deux ou trois jours à La Haye, et leur ai tesmoigné ce qu'il vous a pleu me commander. Je les trouve très-enclins à tout ce qui vous touche. Madame la Princesse me dit qu'elle avoit eu de vos lettres & vous faisoit response. Monseigneur le Prince estoit fort empesché avec Messeigneurs les Estats qui sont encor'assemblés pour adviser aux moyens de fournir aux despends de cet esté, qui sera sans doubtte bien à pic.

Il y a eu beaucoup de bruit sur une lettre escrite par M. Reigersberg<sup>169</sup> à M. Grotius que je croy estre celuy que vous me désignez en la vostre. Il luy promettoit, ce que vous dites qu'il espère, & couchoit de la bonne volonté de ceux d'Amsterdam. Cette lettre interceptée par Monsieur Duyt a esté leue en pleins Estats, où le Sr. Raigersberg appellé a dit que ce qu'il en avoit fait ne tendoit qu'à divertir son beau-frère de prendre parti ailleurs au dommage de cette République, et semble qu'on est acquiescer à ses responses. Son dit beau-frère est homme qui est aimé de beaucoup de gens de bien, qui regrettent qu'il se soit fermé le chemin par une apologie préjudiciable à cet estat. Autrement on ne verroit aucune /2/ difficulté à son rappel, auquel nous favoriserions ici tous s'il se pouvoit aucunement reconcilier avec cet estat, car il pourroit estre un grand ornement à nostre université.

Quant à ce qu'il vous plaist me proposer touchant quelque expédient pour ne venir point à dresser autel contre autel, je désireray de tout cœur qu'il s'en peust trouver. Et si Monsieur Mestrezat me fait ouverture de quelqu'un que nous puissions juger inutile. Je tascheray de le faire valloir. Mais il se doit proposer que nous avons affaire à des gens qui cherchent encore une religion & lesquelz par leur liberté de prophétiser n'arrestent jamais leurs dires sans exception de les pouvoir changer & retraiter. J'entendray volontiers l'advis qu'il vous donnera sur cela. Car quant à moy je seray tousjours promoteur de paix, autant qu'il se pourra en bonne conscience et en cela je suis assuré que vous cognoissez mes inclinations.

---

<sup>169</sup> Nicolaes van Reigersberch beau-frère de Grotius.

Au reste, nous avons eu icy une grande alarme de Monseigneur de Strange qu'un étourdi nous avoit fait mort, mais j'ay depuis appris qu'il se porte bien & en ai loué Dieu. J'ay escrit à Madame par Monsieur Nedersol, qui est parti d'Angleterre depuis huit jours, & m'a promis de m'apporter de ses nouvelles.

Si non que je veoy que vous ne trouvez pas mes lettres trop longues, je craindroy de vous estre importun. Pour cette heure, je finiray cette-ci par mes prières à Dieu pour vostre prospérité & de tous les vostres, avec toute l'affection de laquelle je suis,

Madame,

Vostre très humble, très obéissant & très fidèle serviteur.

André Rivet

De Leyden, le 10 mars 1627.

Archives nationales, 1 AP 353/204

23 mars 1627 - Leyde

à Charlotte-Brabantine de Nassau  
duchesse douairière de La Trémoille

Madame,

Je vous ay il y a peu de jours amplement escrit par l'adresse de Monsieur Quinschot sur le sujet de la response qu'il vous avoit pleu me faire. Mais ce porteur, qui est un conseiller du grand conseil, m'ayant offert de vous rendre une lettre dans peu de jours, je n'ay pas deu perdre cette occasion, pour vous dire qu'on est encore icy sur la fonte de la cloche, où se trouvent de grandes difficultés dedans & dehors. Si Dieu me donne quelque bon moyen de se développer des premières, les dernières croistront sans doute, & se rendront irrémédiables. J'apprens que Son Excellence y travaille, & assure fort de vouloir maintenir l'Estat et la Religion sans changement. Mais on murmure fort du choix qui se fait des magistrats annuels par les villes, où ceux qu'on tient suspects se trouvent préférés quand ils entrent en nomination et cette lettre intercepté au Sr. Grotius, en laquelle on se prévalloit de ceux d'Amsterdam a causé beaucoup de soupçons. Ceux de Harlem, à ce que j'apprens, ont protesté de ne rien conclure, qu'au préalable on n'ait renouvelé les placards contre les novateurs. Ceux d'icy n'y sont pas moins portés. Je ne sçay ce qui en réussira. J'estime, à la vérité, qu'il faut travailler à réunir les esprits, mais sans préjudice du droit de Dieu, qui n'est pas en grande considération bien souvent, entre ceux qui en couchent le plus. Il s'est fait une dénomination d'Ambassadeurs pour Suède & Polongne, aux fins de procurer quelque paix entre les deux couronnes. On y envoie Monsieur de Beaumont<sup>170</sup>, pensionnaire de Middelbourg, Monsieur Honaert<sup>171</sup> conseiller au Grand Conseil & un bourgmaistre de Amsterdam. On a célébré de magnifiques nopces à La Haye chez Monsieur de Nortwic<sup>172</sup>, dequelles la somptuosité, en un temps qui nous appelle au sac & à la cendre donne beaucoup à parler.

L'alarme est grande par deçà d'un siège de La Rochelle et croict qu'en ce cas M. de Soubise y mènera des Anglais. On nous assure de chez M. l'Ambassadeur qu'on n'en parle point à Paris. Vous en sçavez la vérité. Dieu veuille rompre tant de mauvais desseins contre son pauvre peuple.

Leurs Excellences se portent fort bien, grâces à Dieu & leur petit Prince. Aussi font tous vos proches de deçà. Je prie Dieu que vous ayez mesmes nouvelles de Thouars & d'Angleterre & qu'il vous maintienne en toute prospérité & santé. Et suis,

Madame,

Vostre très-humble, très-obéissant & très-fidèle serviteur.

---

<sup>170</sup> Simon van Beaumont (1574-1654) pensionnaire de Middelburg de 1611 à 1634.

<sup>171</sup> Rochus van den Honaart conseiller (raadsheer) au Grand Conseil (Hooge Raad) de Hollande et Zeelande.

<sup>172</sup> Nicolaas van den Bouckhorst, seigneur de Noortwijck, un proche de Maurice et de Frédéric-Henri de Nassau, membre de la chevalerie hollandaise (Hollandse ridderschap).

De Leyden, le 23 mars 1627.

Archives nationales, 1 AP 353/205

\*

*1628 est marquée par la capitulation de La Rochelle le 28 octobre après treize mois de siège.*

*L'année 1628 est une année décisive pour le destin des La Trémoille, alors que Henri de La Trémoille abjura le 18 juillet entre les mains de Richelieu - donnant ainsi le moyen à son épouse, restée protestante, d'user de ce fait pour devenir pour les réformés l'héroïne de Thouars et pour les catholiques la reine des huguenotes - Frédéric de La Trémoille va ruiner définitivement ses espoirs de carrière en France en rejoignant l'Angleterre et en étant à bord d'un des vaisseaux de la flotte anglaise qui tenta de secourir La Rochelle, ce que Louis XIII n'oubliera jamais.*

28 juillet 1628 - Leyde  
à Charlotte-Brabantine de Nassau  
duchesse douairière de La Trémoille  
à Vitré<sup>173</sup>

Madame,

J'espère que vous aurez reçu deux de mes précédents, par lesquelles je vous ai donné avis de ce que j'ay creu devoir dire sur le sujet de vos précédentes.

J'estoy encor'hier à La Haye, où je vi Monseigneur vostre fils<sup>174</sup> qui se portoit bien, et passoit son temps en bonne union avec Messieurs de Buillon et de Chastillon, mais il ne me dit point où il avoit envoyé Jobertière<sup>175</sup>, auquel il a fait donner cent escus par Monsieur Kinschot. Je me doute qu'il a passé le destroit, je veilleray au retour pour sçavoir ce que c'est, & y ai mis l'ordre. S'il se passe chose qui ne soit juste & pour son bien, je ne faudray de m'escrier sur le jeu<sup>176</sup> & y employer vos amis. Une chose me plaist en luy, qu'il se montre affectionné à la Religion ; comme au contraire je ne vous sçauroy exprimer les desplaisirs et peines que me donnent les bruits qui courent d'ailleurs, combien que Monseigneur le duc de Buillon ait reçu lettres de Mme sa mère, qui nous donnent meilleur espérance de Monseigneur le duc et de Mme sa femme, desquels les adversaires faisoient triomphe comme de gens vaincus.

Je viens d'escrire sur cela à mon dit Seigneur, & espère que ma lettre le trouvera près de vous qu'il vous communiquera. L'affection m'a donné de la liberté, laquelle ne me fera jamais sortir du respect, mais en ces affaires, il faut appeller les choses par leur nom.

J'en escrit aussy un mot à Mme le duchesse, mais qui se rapporte à celle de Monseigneur. J'ay esté bien aise d'apprendre par un homme de Vitré, parti depuis trois sepmaines que vous estiez là et qu'il n'y avoit encore rien de désespéré. J'espère que vostre présence portera coup & que vos saintes exhortations seront renduës efficaceuses par le Seigneur qui ne vous donnera pas cette affliction de veoir tout de saints labeurs que vous avez employés en subject si important renversés tout d'un coup. Sur tout si le

---

<sup>173</sup> Charlotte-Brabantine de Nassau et Marie de La Tour d'Auvergne étaient à Vitré. Henri de La Trémoille avait été invité par le Roi dans son camp devant La Rochelle. Pendant ce séjour, il ne sut résister à la persuasion de Richelieu et abjura le 18 juillet 1628 entre ses mains. Pour leur part sa mère et sa femme restèrent fermes en leur Religion.

<sup>174</sup> Frédéric de La Trémoille, comte de Laval, au mois de février 1628 s'était embarqué pour les Provinces-Unies.

<sup>175</sup> Samuel (?) Guérineau, sieur de La Jobertière, était le frère de René Guérineau, qui avait été le secrétaire de Marie de La Tour d'Auvergne. Cette remarque de Rivet fait présumer qu'il accompagnait Frédéric de La Trémoille lors de ce nouveau voyage aux Provinces-Unies.

<sup>176</sup> Frédéric de La Trémoille en >> >>> >>> >>> >>>



soustien que vous avez tant travaillé à y mettre avoit aidé au renversement. Ce que Dieu veuille destourner avec tant d'autres malheurs qui nous menacent, sans ceux qui nous ont atteinte.

Il ne se fait encore rien icy de part ou d'autre fort un travail que Messieurs les Estats on entrepris à demie lieuë de Bergue-sur-Zoom qui sera de grande importance pour la conservation de la ville & de l'isle de Tertole. Il s'est découvert une entreprise sur ladite ville, & hier six soldats, & une femme furent jugés à mort par le conseil de guerre. On attend Monsieur de Baugy<sup>177</sup> pour succéder à Monsieur d'Epesse, la femme duquel est sur son partement, par le moyen de laquelle j'adresse mes lettres à Paris, pour vous faire tenir. S'il se passe autre chose, je tascheray de vous en tenir advertie, comme je vous supplie me donner vostre advis sur nostre crainte, & vos commandemens sur tout ce dont vous me jugerés caapble. En attendant, je continueray mes prières à Dieu, à ce qu'il luy plaise bénir vos saints désirs & vos charitables offices, & autoriser vostre voix luy donnant efficace, pour faire rendre obéissance à la sienne et seray toute ma vie,

Madame,

Vostre très-humble, très-obéissant & très fidèle serviteur.

André Rivet

De Leyden, le 24 juillet 1628.

Archives nationales, 1 AP 353/206

18 août 1628 - Leyde

à Charlotte-Brabantine de Nassau  
duchesse douairière de La Trémoille

Puisque nous sommes en un siècle si déplorable, auquel la vérité de l'Evangile est >>><sup>178</sup>

Excusez, Madame, cette importante lettre, écrite

Bibliothèque publique et universitaire, Ville de Genève

21 octobre 1628 - Leyde

à Charlotte-Brabantine de Nassau  
duchesse douairière de La Trémoille

Madame,

Les petites douleurs nous font parler, mais les grandes nous estonnent et nous ferment la bouche<sup>179</sup>. Je le sens en moy mesme, qui depuis la nouvelle d'une cheute estrange, & à moy tant inopinée n'ay peu reprendre vigueur, pour m'exprimer quand je pense à ce subject, qui me tire hors de moy. Peu de temps auparavant j'avoy receu celles qu'il vous avoit pleu m'escire de Vitré, sur vos peines, & espérances ; et les avoy aussi prévenues par les miennes, vous ayant expliqué mes craintes, et en ayant escrit au long à celuy que je pensoy encore debout. Mais peu de temps après j'appris que ma lettre viendroit trop tard. Si ce n'estoit pour luy tesmoigner que ma charité me trompoit et me rendoit tardif à croire, ce que plusieurs

<sup>177</sup> Nicolas de Baugy était le nouvel ambassadeur de France à La Haye en remplacement de Charles Faye, seigneur d'Espesses qui y était en poste depuis 1624.

<sup>178</sup> Cette lettre jointe à une lettre de du Moulin et à une lettre de Mestrezat a été publiée sous le titre : *Lettres écrites à Mesdames les duchesses de La Trémoille sur le changement de religion de M. le duc de La Trémoille*, Genève, Chez Pierre Aubert, 1629, in-8°, p. 24-44.

<sup>179</sup> André Rivet a appris la nouvelle de l'abjuration de Henri de La Trémoille.

autres publioient médité dès long temps pour donner aussi quelque remords à cette conscience que je ne puis encore croire estre si insensible & si endormie, comme il la propose. Car j'appelleroy ainsi ce qu'il appelle paix & tranquillité d'esprit en une lettre qu'on m'a dit venir de luy et de laquelle la copie a esté veüe icy avec pitié & commisération en ceux qui lui sont obligés d'affection. En d'autres elle a produit mouvemens, qui m'ont esté autant desplaisans, que j'ay son honneur en recommandation, sans que je mette en compte, qu'on a rabbatu de mon jugement, sur l'estat que j'avoye faict du sien. Cela m'est peu, pour ce qui me touche, si je n'estoy touché de la perte d'une personne, de laquelle je faisoy autant d'estat que de personne du monde, & en avoy attendu beaucoup de bien pour l'Eglise de Dieu rabattant tousjour de tout mon pouvoir les opinions contraires que plusieurs près tesmoignoient desquels je suis bien marry que les soupçons ont esté trop avérés contre nos oppositions. Cependant je ne laisseray de continuer mes prières pour son redressement. Car Dieu est puissant pour luy toucher le cœur, et luy faire regretter le mauvais change qu'il a faict avec le monde, bien éloigné de celuy de Moyse qui refusa d'estre nommé fils de la fille de Pharaon, choisissant plustost d'estre affligé avec le peuple de Dieu que de jouir pour un peu de temps des délices de pêché. Cependant je continueray mon deuil avec mes prières, espérant que Dieu ne me dira jamais ce qu'il dict à Samuel, jusques à quand mèneras tu deuil sur luy, veu que je l'ay rejetté. J'attens meilleures choses de luy pour son salut & pour vostre consolation, laquelle je prie le Seigneur vous donner d'en haut, car je n'ignore pas combien vous estes sensible à moindres maux, & combien vous est chère l'âme de ceux qui n'ont avec vous autre lien que d'humanité ; combien plus de ceux qui sont de vostre sang & desquels l'éducation, vous a tant cousté de soin. L'Apostre se contriroit grandement avoir tant travaillé pour les Galates en vain. Nul ne sçait mieux que moy vos peines, vos sollicitudes, vos vœux, vos périls et en somme tout ce qui se peut dire sur ce sujet là. Vous en avez un bon tesmoin au ciel, un en vous mesmes qui ne vous manquera jamais. Mais il y en a d'autres assez hors de vous, pour vous justifier envers tous les gens de bien et tesmoigner qu'il n'y a eu de vostre part aucun manquement où la culture, combien que Dieu, n'y ait pas espandu sa bénédiction selon vos désirs. Il cognoist ceux qui sont siens, et les sçait bien ramenés en la bergerie quand ils s'escartent, quoy que pour un temps il les laisse à eux mesmes pour les humilier. Qui sçait si cette sainte semence ne germera point encore en son temps, et pour avoir esté cachée sous terre, ne poussera point avec plus de vigueur. La volonté de Dieu soit faicte. C'est celle à laquelle il vous faut remettre, & prendre un saint courage, tant pour ramener la brebie égarée, à quoy vous pouvez plus que personne que pour retenir & soustenir ce qui reste, qui a grand besoin de vostre exemple & de vos bons conseils.

On nous assure que Mme vostre belle-fille est résolue de tromper en bien ceux qui ont eu d'elle des pensées de mal, Dieu luy en face la grâce. Je luy en ai escrit ci-devant et si j'apprens que mes lettres ne lui soient désagréables, je continueray très-volontiers à l'encourager. J'attens comment Monseigneur son mary aura receu les miennes ou pour luy continuer mes exhortations, où pour plaindre son mal au silence, selon ce que j'apprendray de son estat pour ce regard. Je loue Dieu de tout mon cœur de veoir Madame vostre fille hors de la tentation en lieu où elle reçoit du contentement.

Pour Monseigneur vostre puisné, je ne vous puis dire autre chose sinon qu'il a pris ses résolutions sans moy, qui le trouvoy sur l'exécution, une heure devant son départ. Je ne sçay pas ce qui luy arrivera, mais je vous diray que je n'ay personne de deçà qui considérant l'estat auquel il se trouvoit ne loue son courage. Beaucoup de raisons le pouvoient destourner, et la considération de vostre desplaisir entre les principales. Je n'ay rien obmis pour l'exhorter à patience. Mais son humeur, et les suggestions qui venoient d'ailleurs n'avoient point d'oreilles pour moy sur ce propos. Quy feriez vous non plus que nous, sinon de le recommander à Dieu, auquel j'espère qu'il sera en la né & en la mort. Il a les moyens en mains pour le vous rendre avec une bonne paix, à laquelle il portera le cœur du Roy pour espargner tant de sang, qui luy pourroit utilement servir, pour le bien de l'Estat. C'est tout ce que nous pouvons que prier ; et Dieu peut tout par dessus ce que nous pouvons demander.

Je le prieray notamment qu'il vous console et fortifie puissamment et attendray, comme je fay avidement de vos nouvelles, estonné grandement de ce que depuis ce malheur je n'ay eu un seul mot, ni de Vitré, ni de Thouars, qui m'ait informé de chose quelconque. Aussi suis-je tousjours sur le désir entre meslé de craintes. Dieu y veuille pourvoir, & me donner d'estre toute ma vie,

Madame,

Vostre très-humble, très-obéissant & très fidèle serviteur.

André Rivet

De Leiden, le 21 octob. 1628.

Archives nationales, 1 AP 353/207

\*

1629 *Le 28 juin l'Edit de grâce d'Alès mit fin à la rébellion des protestants. Ils seront dorénavant des fidèles sujet du roi de France. Le 16 septembre, en enlevant aux Espagnols la place de Bois-le-Duc le prince d'Orange, Frédéric-Henri de Nassau, se montra l'égal du roi de France.*

*Au printemps 1629, après avoir assisté à Sedan au mariage de sa nièce Henriette de La Tour d'Auvergne avec Amaury III Gouyon, marquis de La Moussaye, Charlotte-Brabantine de Nassau retourna à Paris pour plaider la cause de son fils Frédéric. Pour essayer de se concilier Richelieu, elle ne s'opposa plus à ce que son fils aîné lui vende la baronnie de L'Ile-Bouchard.*

*Pendant cette année 1629, André Rivet fut frappé lui aussi par les épreuves. A la Pentecôte 1629, son second fils, Claude, alla à la messe et le 19 septembre son fils aîné, Samuel, mourut alors que l'Eglise de Melle lui était promise.*

9 juin 1629 - Leyde

à Charlotte-Brabantine de Nassau  
duchesse douairière de La Trémoille  
à Paris

Madame,

Je viens de recevoir celle qu'il vous a plu m'écrire de Paris du 29 du passé. Mes offices sont trop petit pour estre tant recognus par V. E. à laquelle & aux siens je me doibs moy mesme. Ce m'est accroissement d'obligations que vous daignez accepter mes affections, quoy que mon impuissance m'en des>>> les effects.

J'ay escrit au long à Monsieur de Laval & luy ay donné advis sur ce qui s'est dit, que je croy, comme vous, avoir esté glosé. Mais néantmoins Monsieur Aerssens<sup>180</sup>, qui a faict ce qu'il a peu pour rabatre cela, m'a dit avoir veu à Paris quelques lettres qui n'alloient pas loin de là. Monsieur de Vosbergue<sup>181</sup> est au camp, qui m'a promis de n'oublier rien de ce qui concerne le service de V. E. et le bien de Monseigneur vostre fils. Je voudroy bien qu'il eust repassé ici aussitost qu'il fut retourné de la rade de Ré. Car s'il y fust venu en intention de s'y accommoder, cela se fust fait aisément, et il eust veu les commencemens de ce siège où on a fait des ouvrages admirables pour le temps. Cette chaleur si extraordinaire que nous avons depuis cinq ou six jours aide à sécher les maretz, mais elle incommode les soldats.

---

<sup>180</sup> François van Aerssen (1572-1642), seigneur de Sommeldyck, figure de premier plan dans la diplomatie Néerlandaise du premier XVIIe siècle, avait noué des relations avec les La Trémoille pendant son ambassade en France de 1598 à 1613. Proche de Maurice et de Frédéric-Henri de Nassau ceux-ci lui confièrent des missions diplomatiques en 1620 en Vénétie, en 1621, 1624 et 1625 en Angleterre, en 1625 et 1628 en France et en 1639 et 1641 à nouveau en Angleterre. Sur François d'Aerssen nous possédons en français l'ouvrage de J. NOUAILLAC, *Un envoyé hollandais à la cour de Henri IV. Lettres inédites de François d'Aerssen à Jacques Valcke, trésorier de Zélande (1599-1603)*, Librairie Honoré Champion, Paris, 1908. Il a été l'objet d'une biographie en Hollandais par S. BARENDRECHT, *François van Aerssen : Diplomat aan het Franse Hof (1598-1613)*, Leiden, 1965. Le Fonds La Trémoille conserve une quinzaine de ses lettres écrites à Charlotte-Brabantine de Nassau.

<sup>181</sup> Caspar van Vosbergen, membre depuis 1626 des *Staten Generaal*.

Les dernières nouvelles que nous avons de là sont contenues en une lettre de mon beau-fils à Monsieur l'Alloué de Vitray, laquelle il m'a envoyé ouverte. Je la mets en votre paquet afin que vous voyiez ce qu'elle porte. Il vous plaira commander à Monsieur de Chandor de la fermer, & la faire tenir au Père.

Outre ce blessé a esté tué le lieutenant de Monsieur Douchamps<sup>182</sup> et un honneste jeune homme, cousin de Monsieur d'Epesses & nepveu du pauvre feu M. de La Miltière, nommé Vaumartin. Puisqu'on est logé à forcer, cela ne se pourra faire que beaucoup de testes ne s'abbattent. On en conçoit bonne espérance nonobstant les menaces du parti contraire, où on n'a point de honte de parler ouvertement d'assassiner le Prince. Mais Dieu le gardera de leurs mains.

Le mareschal de Suède a esté au camp. On m'asseure qu'il passera icy, à quoy je veille pour l'entretrenir : car il est fort courtois & parle bien latin & François. Vous aurez sceu l'Edict de l'Empereur qui bannist d'Allemagne nostre Religion & nos livres ne voulant permettre que la vieille confession d'Ausbourg. C'est pour quereler les Luthériens qui y ont beaucoup changé, & auxquels on répète les revenus Ecclésiastiques. On croit que cela apportera quelque remuement, mais les courages y sont fort abbatus, aussi bien qu'ailleurs.

L'Angleterre n'est pas en bon estat, et le conseil de ce Prince semble jouer à tout perdre. Ici vous voyez que le courage ne nous manque pas. Dieu nous y veuille donner espérance & concorde, car sans cela nous ne pouvons réussir à bien. Je tascheray de tenir Vostre Ex. advertie de ce qui se passera pour en faire part à vos amis & notamment à Monseigneur vostre fils, pour lequel je prie Dieu, afin qu'il luy donne sa grâce & ne luy oste point entièrement son esprit, mais qu'il le ralume en son temps. Madame la duchesse m'a fort consolé. Dieu la veuille fortifier et vous donner en elle et ceux qui restent debout de quoy maintenir la piété en vostre maison & la rappeler en ceux qui s'en sont éloigné. Par vostre excellence je suis très-persuadé qu'il vous a scellé de son cachet. Je le prie qu'il vous face de plus en plus sentir que vous estes sienne, & qu'il m'obtroie là,

Madame,

Vostre très-humble, très-obéissant & très fidèle serviteur.

André Rivet

De Leyden, le 9 juin 1629.

Ma femme supplie V. E. de la tenir pour vostre humble servante.

Archives nationales, 1 AP 353/208

\*

*1630 Richelieu subissait les attaques de Marie de Médicis et du parti dévot. Le 11 novembre, la Journée des Dupes fit connaître à qui Louis XIII accordait sa confiance.*

*Une blessure au genou le >>>> mit fin à la carrière militaire de Henri de La Trémoille. Au mois de juin, Charlotte-Brabantine de Nassau se rendit en Angleterre pour aller voir sa fille, Charlotte et son fils Frédéric. Au cours de ce séjour, elle se brouilla durablement avec Frédéric.*

*Pour l'année 1630, le Fonds La Trémoille conserve deux lettres d'André Rivet datées du 3 décembre à Charlotte-Brabantine de Nassau et à sa fille Charlotte.*

3 décembre 1630 – La Haye  
à Charlotte-Brabantine de Nassau  
duchesse douairière de La Trémoille

---

<sup>182</sup> Louis Duplessis, seigneur de Douchant, capitaine d'une compagnie dans un des régiments français au service des Provinces-Unies. Le 7 novembre 1637 à la suite du décès d'Hercule de Charnacé lors du siège de Bréda, il fut nommé colonel de son régiment formé en 1634.

à Londres<sup>183</sup>

Madame,

Celle qu'il a plu à V. E. de m'écrire du 2 novembre, me fut hier renduë très à propos. Car le mesme jour, Mme la Princesse<sup>184</sup> m'avoit fort enquis, si je n'avoit point eu de vos nouvelles. Incontinent, je l'allay trouver pour luy dire la substance de vos lettres en ce qui la concernoit. Elle me tesmoigna estre desplaisante de se veoir frustrée de vostre visite, tant pour le désir qu'elle avoit de vous veoir, que pour la cause qui haste vostre retour en France. Car, j'ay aussi appris par lettres de Mme de Buillon, que Mme sa fille estoit accouruë à Lyon pour le bruit de la grande indisposition de Monseigneur son mary<sup>185</sup> & qu'elle faisoit estat de le reconduire à Thouars.

J'avois écrit de Spa une longue lettre à madite Dame la duchesse, & n'ayant entendu de cette playe, sinon qu'elle estoit légère, je luy disois, en passant, que mondit Seigneur pourroit prendre de là un advertissement, que Dieu ne veut pas qu'il ploye le genouil devant l'Idole. Dieu luy fait la grâce de prendre bien cette espreuve à sa correction.

Madame la Princesse m'a assuré qu'elle vous écrira, & je ne doute point qu'elle ne nous tesmoigne combien de grâces elle a receu de Dieu, qui luy a fait faire un très heureux voyage. Car, autre la guérison qu'elle en a reporté entière, il a gouverné les cœurs pour la faire recevoir partout, comme si elle eust esté la Princesse du païs. A son retour, sa joye a esté un peu rabatuë par l'indisposition de Monseigneur le Prince, lequel, à son retour de Zélande, s'est trouvé incommodé de catharre, qui luy a causé des défluxions. Il en est hors & se porte fort bien à présent.

Nous avons eu la bonne compagnie de Mme de Buillon à Aix, & à Spa, qui a esté un grand soulagement à Mme la Princesse, avec laquelle elle s'est accommodée avec une grande dextérité. Elles se sont séparées fort satisfaites l'une de l'autre. Aussi, Mlle de Buillon<sup>186</sup> y a fait paroistre son bon esprit. Elle est très bien instruite, notamment en la Religion.

La bonne Mademoiselle de (illisible) y estoit & M. Rambour<sup>187</sup> qui cerchoit allégement à sa sciatique, mais il n'en a point trouvé jusques icy. Et, si elle l'incomode davantage, ce sera un très grand dommage, car il a d'excellens dons.

Ce n'a pas esté sans parler souvent de V. E. et mesme là Mme de Buillon a receu de vos lettres. M. son aîné est prest à partir pour faire un voyage à Sedan & à la Cour. Le plus jeune a eu la compagnie de feu M. des Glandes au régiment de M. de Maisonneuve<sup>188</sup>, duquel il y a apparence qu'il s'accommodera. Le marquis de Courtomer<sup>189</sup> estant icy décédé de la petite vérole, qui avoit l'agrération du Roy pour en traicter, & qui en eust donné soixante & quatre mille francs.

On parle fort de trefves en ce païs & je trouve ceux qui en estoient plus esloignez s'y rendre depuis qu'on a représenté les clauses du traicté d'Angleterre avec l'Hespagne, par lesquelles il semble qu'on ait voulu ruiner le traffic d'icy, & l'estat par conséquent. Et je ne doute point qu'on ne vienne bientôt à un traicté avec les Brabançons, duquel l'Angleterre se pourra enfin trouver la plus mal partagée. On crie fort sur ce que le Roy de la Grande Bretagne ayant ligue offensive & défensive avec ce païs, y ait contrevenu si évidemment surtout ouvrant ses havres à l'Hespagnol, & se déclarant ennemi de ses ennemis & craind

---

<sup>183</sup> Charlotte-Barbantine de Nassau avait été en Angleterre voir sa fille Lady Strange qui cette année là accoucha d'une petite-fille qui fut prénommée Charlotte. Cet enfant eut un destin tragique, elle mourut étouffée dans le lit de sa nourrice.

<sup>184</sup> La princesse d'Orange Amalia de Solms-Braunfels (1602-1675).

<sup>185</sup> Henri de La Trémoille avait été blessé gravement au genou lors de sa seconde campagne en Italie. Cette blessure interrompit sa carrière militaire.

<sup>186</sup> Charlotte de La Tour d'Auvergne, Mademoiselle de Bouillon.

<sup>187</sup> Abraham Rambour était le pasteur de Sedan. Il était très apprécié d'Elisabeth de Nassau.

<sup>188</sup> Isaac de Perponcher, sieur de Maisonneuve, colonel du régiment de Candal où Turenne espérait avoir une compagnie.

<sup>189</sup> Cyrus-Antoine de Saint-Simon, marquis de Courtomer, fils de Jacques-Antoine de Saint-Simon, tué le 1<sup>er</sup> septembre 1630 lors du siège de Bois-le-Duc. Cyrus-Antoine de Saint-Simon ne mourut pas de la petite vérole comme l'écrit André Rivet, il fut tué en 1639 à l'attaque des faubourgs d'Avranches, servant sous Gassion.

on que ce Prince qui est très bon, ait trop de confiance en quelques esprits enjésuitez qui le trompent au préjudice de son estat & de ses amis.

On dit qu'icy tout [ouvertement que l']Angleterre a perdu l'Allemagne & les Eglises de France, qui se sont fiées en elle. Nous ne voulons pas qu'elle nous perde, ni qu'elle traicte pour nous, nous traiterons bien sans elle. Voilà où nous en sommes, prests à nous faire mal par d'esprit les uns des autres.

Vous aurez sceu les brouilleries de la Cour de France, qui ne sont pas finies<sup>190</sup>. Car si on ne peut obtenir que la Reyne mère reçoive le Cardinal en grâce, auquel elle a reproché qu'il l'a payée d'ingratitude<sup>191</sup>. Il n'y a pas d'apparence que la Tragédie soit finie. Dieu, qui est un admirable ouvrier, sçait pourquoy il permet cela pour le faire réussir au bien des siens pour lesquelz n'est pas bonne l'union de ceux qui désirent leur ruine. Celle de Marillac<sup>192</sup> est un jugement de Dieu, car il fomentait partout par toutes sortes d'injustice contre les nostres.

Si j'eusse eu l'honneur de veoir V. E. je me fusse plus estendu, mais estant privé de ce bien, encore faut-il que je me descharge à vous d'une partie, sçachant aussi vostre zèle & vostre soin pour la Sion, ayant pitié de la veoir toute en poudre se deschoir. Mais Dieu se relèvera & en aura compassion de ses playes en la saison qu'il a assignée.

Je plains grandement vos afflictions particulières et notamment l'estat de Monseigneur de Laval qui perdra son procès devant Dieu & devant les hommes, s'il se mescognoit en vostre esprit<sup>193</sup>, n'y ayant filz au monde qui doibve plus à l'affection d'une mère, de laquelle je suis bon tesmoin. Dieu luy veuille toucher le cœur & luy faire la grâce qu'il use mieux de la bonté de son esprit, ne le laissant pas emporter à la phrenaïsie des passions, desquelles à la fin le repentir seroit long.

Cependant, je le supplie aussi qu'il fortifie le vostre, maintienne vostre santé, vous accroisse les consolations, & vous maintienne pour vous faire de meilleurs jours & me donne le reste des miens de vous tesmoigner tousjours que je suis, Madame, de V. E. le très humble, très obéissant & très fidèle serviteur.

André Rivet

Demain, nous célébrons un jeusne public & général.

Archives nationales, 1 AP 353/210

3 décembre 1630 – La Haye  
à Charlotte de La Trémoille  
Lady Strange

Madame,

J'espère qu'à présent Dieu vous aura rendu mère d'un second fils ou d'une belle-fille par un heureux acouchement tel que je le vous ay désiré & luy ay demandé. Nous attendons ces bonnes nouvelles pour nous en resjouir, & luy rendre grâces.

Ce qu'il a pleu à V. E. m'escire de Madame la Princesse ne me pouvoit venir plus à propos. J'estoy ici & une heure devant elle s'estoit enquis si je n'avoy point de vos nouvelles ; incontinent après je luy leu les clauses de vos lettres qui la concernoient, ne les pouvants exprimer en si bons termes comme elles estoient couchées. Elle les receut fort courtoisement, & s'estendit longtemps sur vos louanges. Elle me dit qu'elle n'avoit receu aucunes lettres de vous, fort une qui luy fut rendue à Spa, où vous ne luy parliez de

<sup>190</sup> La journée des dupes, le 11 novembre 1630, avait consacré la rupture définitive entre Louis XIII et sa mère.

<sup>191</sup> Le dimanche 10 novembre 1630, Marie de Médicis avait déclaré au Cardinal qu'elle n'avait plus confiance en lui et lui avait retiré ses charges de surintendant de sa maison, de chef de son conseil et de grand aumônier. Cf. Roland MOUSNIER, *L'Homme rouge ou la vie du cardinal de Richelieu (1585-1642)*, Ed. Bouquins, Robert Laffont, 1992, p. 383.

<sup>192</sup> Michel de Marillac (1563-1632), garde des sceaux, chef de fil du parti dévot, adversaire politique de Richelieu, avait été arrêté sur l'ordre du roi le 12 novembre 1630.

<sup>193</sup> Frédéric de La Trémoille n'avait pas supporté les réprimandes que sa mère lui avait fait sur sa conduite en Angleterre et s'était fâché avec elle.



sa maladie, ni du décès de feu Mlle sa fille, qu'il faut que les autres ayent esté pardues. Elle est retournée en fort bonn estat, grâces à Dieu, & a du tout repris son enbonpoint, tellement qu'aulieu qu'elle estoit extrêmement maigre, elle craind à présent de devenir trop grasse, comme Monseigneur son mary, qui a esté travaillé de trop grande répletion. A présent, il se porte bien grâces à Dieu.

Le Roy de Bohême est fort aténué après une diète qu'il luy a fallu faire pour prévenir un dangereux mal de gorge, mais les médecins luy en promettent bonne issue. La Reyne est bien relevée de couche, toujours courageuse et gaye ; tous ses princes aussi & princesses se portent bien. Elle parle de vous avec beaucoup de bonne volonté, & publie vos comportemens en Angleterre avec beaucoup de louange, tesmoignant prendre plaisir à recevoir de vos nouvelles.

Aussi rends-je grâces à Dieu, que Madame vostre mère ayant tant de desplaisir ailleurs, trouve /2/ de la consolation chez vous, & demeure si satisfaite de l'estat de vos personnes & de vosrtre maison. C'est un chemin pour y amener de plus en plus les bénédictions de Dieu qui suivent ordinairement selon sa promesse ceux qui resjouissent les entrailles qui les ont portez, & leur donne semblable contentement en ceux qui les suivent, comme j'espère qu'il fera en ceux qu'il vous donne en sa grâce, & les fera croisdre devant vos yeux pour le glorifier. Nul ne le désire plus que moy, & ne luy demande plus affectueusement ce bien pour vous, avec tous les autres salutaires ; & qu'il continue entre Monseigneur vostre mary & vous cette bonne intelligence, commençant par son service, et continuant en tous debvoirs d'amitié & mutuel contentement. V. E. me faict beaucoup d'honneur de se promettre cela de moy, & de me croire tousjours,

Madame,

De V. E.

le très humble & très-obéissant serviteur

André Rivet

De La Haye le 3 décembre 1630.

Archives nationales, 1 AP 387/9

\*

1631 et 1632 *Le Fonds La Trémoille ne conserve pas de lettres d'André Rivet pour ces années.*

*Ces années furent marquées par quelques événements important touchant les La Trémoille et leur lignage. Le 19 août 1631 la duchesse douairière de La Trémoille, Charlotte-Brabantine de Nassau, mourut au château de La Mothe à Châteaurenard à l'âge de 50 ans. A la fin de l'année la duchesse de Bouillon, Elisabeth de Nassau, eut la surprise (?) de voir sa place de Sedan investie par les forces royales commandées par le maréchal de La Force, à la suite des tractations de son fils aîné, Frédéric-Maurice, avec Marie de Médicis et Gaston d'Orléans et les Espagnols contre Richelieu.*

*En 1632, alors que la tentative de soulèvement de Gaston d'Orléans et de Henri de Montmorency contre Richelieu échouait, la duchesse douairière de Bouillon, Elisabeth de Nassau, fit aux Provinces-Unies du mois d'avril au mois de décembre un long séjour. Pour tenir son fils aîné loin des complôts de France, elle ne fut pas étrangère à sa nomination le 7 octobre au poste de gouverneur de Maestricht, que son frère, Frédéric-Henri de Nassau, avait enlevé au Espagnols le 21 août.*

*A l'université de Leyde, André Rivet était devenu l'un des hérauts les plus autorisés de l'orthodoxie de Dordrecht. Le 12 février 1632, le prince d'Orange le choisit pour être le précepteur de son fils Guillaume<sup>194</sup>. A la Cour de Frédéric-Henri de Nassau, il exerça une influence marquante dans les domaines politiques, intellectuels et religieux.*

\*

<sup>194</sup> A. G. van OPSTAL, *André Rivet. Een invloedrijk Hugenooot ann het hof van Frederik Hendrik*, Harderwijk, 1937, p. 19.

1633 à la suite de l'exécution du duc de Montmorency, le royaume de France connut une année de relative accalmie. Au Provinces-Unies >>>>>>>>>>

Le 18 octobre dans la demeure du comte de Culembourg, en présence de la princesse d'Orange et de ses dames, Charles Lister, le maître d'hôtel de Frédéric de La Trémoille, causa un éclat. Cette affaire n'en resta pas là, Frédéric de La Trémoille, Charles Lister et ses laquais ayant attaqué avec rapières et broches l'huissier de la Cour de Hollande venu arrêter Lister, le prince d'Orange refusa de lui pardonner cette nouvelle incartade et Frédéric avec ses gens dut se réfugier précipitamment à Anvers<sup>195</sup>.

Pour échapper à l'emprise de sa mère, Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne restant sourd à ses appels à la raison, se résolu à épouser sa cousine catholique Eléonore de Bergh dont il était tombé amoureux en 1630 lors d'un passage à Bruxelles. Le 27 octobre 1633 à Liège il abjura la religion réformée. Leur mariage fut célébré le 2 janvier 1634 à Booxmeer. Pour cette année 1633 la Bibliothèque de l'Université de Leyde conserve la lettre que André Rivet adressa à FM de La Tour d'Auvergne pour le persuader de ne pas épouser Eléonore de Bergh.

20 avril 1633 – La Haye

André Rivet

à Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne<sup>196</sup>

Monseigneur,

C'est une sentence de grand sujet en plusieurs sujets qu'il faut longuement délibérer sur ce qui ne se doit ou ne se peut faire qu'une fois. Le mariage selon qu'il est institué de Dieu et comme il se pratique entre les Chrestiens est indissoluble et après la chose faite on se peut bien repentir mais difficilement la peut-on corriger ou amender si elle a esté mal entreprise. En quoy toutesfois plusieurs s'abusent et à divers esgards. Les uns de plus grande les autres de moindre conséquence. Aussi est-ce une affaire en laquelle se rencontrent plusieurs achoppemens, tellement que la prudence et retenue y doit avoir lieu autant qu'en action quelconque en la vie présente, laquelle par un choix inconsidéré peut estre rendue misérable et tel peut-il estre que les inconvéniens en finiront pas après la fin de cette vie.

Ce sont les plus grands et les plus dangereux. Car les autres quoy que fâcheux ont leur terme et une durée limitée ; et d'ailleurs ils peuvent avoir leurs adoucissements si nous incommoisons nos affaires et nous diminuons nos moyens, si nous accroissons nos charges ; une vertu éminente en une personne agréable est capable d'alléger les plus pesants fardeaux et la douceur d'une conversation sortable à nostre humeur peut nous divertir des pensées chagrines de nos incommodités combien que non tousiours pour ce que si nous aimons grandement nostre fâcherie se redouble par l'appréhension du mal de ce que nous aimons à l'esgal de nous mesme. Néanmoins c'est avec raison qu'on a blasmé ceux qui regarde plus au dot, qu'aux dons de Dieu et aux biens caducques, qu'à la vertu, et en somme aux accessoires plus, qu'à la personne. En cela chacun se doit mesurer soi mesme, et où le principal se trouve, il ne faut pas tant plaider pour les despens. Toutesfois, il faut avoir esgard à la qualité des personnes. Car il y a en a qui se peuvent passer de peu. Mais plusieurs ne peuvent subsister sans se rabaisser et avilir /2/ si estant constitués en un haut degré, ils ne peuvent par légitimes moyens entretenir la grandeur de leur maison, et réparer les bresches qu'elle a receue, ou par le nombre de ceux qu'il faut partager, ou par les pertes causées par le malheur des temps, ou par les excessives dépenses du passé ou mesme par la concurrence de toutes ce causes ensemble. Mais je laisseray en ce sujet ces considérations à ceux, ausquels le soin de telles choses est commis. Nostre but principalement est de regarder à la conscience et aux mauvaises conséquences des passe-droits en telles matières qui regardent l'honneur et la gloire de Dieu, l'édification de l'Eglise et la paix de nos âmes.

<sup>195</sup> Le récit de l'éclat commis chez le comte de Culembourg et de ses suites se trouve dans P. J. BLOK, *Frederik Hendrik, prins van Oranje*, J. M. Meulenhoff, Amsterdam, 1924, p. 189. Monsieur Jacques Amirault m'en a fait aimablement la traduction.

<sup>196</sup> André Rivet écrivit cette lettre de 12 pages à Frédéric-Maurice à la requête d'Elisabeth de Nassau.

Je pose que ces points sont les principaux et les fondemens de toutes actions louables. Si ces fins sont mises en arrière ou négligées, il n'y a rien qui puisse réparer la faute qui se commet en ce mespris ou pour le dire plus doucement en cette inadvertance. C'est là où on peut dire en vérité qu'un homme sage n'en doit jamais venir en cette excuse je n'y pensoy pas. Car il y doit meurement penser devant qu'entreprendre et s'il y apporte une juste balance il ne mettra jamais le contrepoids du costé de la beauté qu'il se flestrit de la grâce qui s'évanouit de la volupté qui s'esteint lorsqu'elle délecte plus comme un feu de paille qui se consume autant plustost que plus il est grand, de laquelle le désir est plein de chagrin et le rassasiement suivi de repentir.

Cela ne se peut autrement si elle nous fait passer par dessus ce que nous devons à Dieu, à nos parents, à nos prochains, à nos chesmes. Or je maintiens que telle est la recherche en laquelle la Piété et Religion est ou négligée, ou peu considérée, et où on vient à cette conclusion qu'en une si grande disparité des sentimens pour le salut éternel et les moyens qui nous y conduisent nous estimons que nous pourrons faire en cette condition une juste et heureuse association. Quant Dieu a ordonné à la femme l'homme pour ayde semblable à luy, je croy que nul ne pourra excepter avec cens et raison les chocette aide /3/ aux hymaines ou naturelles. Car la fin à laquelle Dieu créé l'homme ne s'arreste pas là. Elle est bien plus excellente et plus relevée puisqu'elle consiste en une félicité qui ne peut trouver de subsistance en un flux et reflux perpétuel de changemens jusques à ce qu'on soit parvenu à un estat immuable. Puis qu'à ce but doibvent tendre tous nos desseins et tous les moyens desquels nous nous servons, il n'y a doute qu'au choix que nous en faisons, nous ne devions examiner s'ils nous en esloignent ou s'ils nous en approchent. Et ils ne le peuvent s'ils nous reculent de Dieu en qui gist le souverain bien, lequel il nous a proposé en sa conjonction, laquelle il a bien voulu accomparer à un mariage pour nous enseigner que nous n'en devons point rechercher avec les hommes, qui rompe celui qu'il a contracté avec nous, et nous convainque qu'ayant aymé le monde, l'amour du père n'aura point esté en nous. Si pour l'amour de luy, de n'estre point indigne de luy, il nous faut haïr pères, mères, femmes et enfans, c'est à dire ceux qui nous sont desia tels, et qu'il n'est plus en nostre option de faire qu'ils ne le soient pas, combien plus devons nous pour l'amour de son nom et de sa gloire refuser de prendre à mary ou à femme ceux qui ne le sont pas encore, et qui ne le peuvent estre sans force indice de ce que nous avons promis à Dieu. Celui qui commande que nous arrachions nostre œil, s'il nous faict chopper ou en mesme cas, que nous coupions la main ne nous a il pas voulu faire entendre, que ce que nous aimons le plus en ce siècle s'il nous est achoppement doit estre retranché par une sainte résolution de ne nous y laisser attacher. Celui qui nous enseigne qu'il se faut marrier au Seigneur, c'est à dire selon luy et conformément à sa volonté déclarée en sa parole, qu'elle exception nous la laissera-il devant le throne de Dieu si nous sommes mariés contre sa volonté. Si les pères de nostre chair ont le pouvoir dinvali faicts sans leur consentement par ceux qui sont encore sous puissance, de quel droit se pourra quelqu'un soustraire à la puissance céleste et sans le conseil de Dieu contre son conseil se mettre sous un mesme joug en une si grande inégalité de créance /4/.

Si cette raison est de peu de poids et que l'alliance que nous avons avec Dieu ne nous touche, le droit de nos parens ne sera pas à nostre égard de grande considération. Si est ce que l'honneur que nous leur devons est le premier commandement avec promesse de prolongation de vie. Et l'Expérience tesmoigne que Dieu prend leur cause en main puis qu'il leur a fait l'honneur de leur communiquer l'aurorité paternelle et nous a voulu assuiettir à cette dépendence. Or s'il doivent cette déférence, c'est où il est question de leur donner d'autres enfans et les appeller à la communication de l'affection qu'ils nous portent en faveur de ceux que nous voulons unir avec nous. Cela ne pourons nous pas passans par dessus les bornes du devoir sans avoir égard à leur aggrégation et introduisans en leurs familles ceux que leur profession obligé à les regarder comme estant en estat de perdition et ne peuvent communiquer avec eux en ce qui lie le plus les volontés et les affections.

Mais cette iniure tombera sur ceux là mesme qui en sont la cause, s'ils veulent persister en leur Religion pource qu'ils se résolvent à nourrir en leur sein celles qui tiennent qu'ils n'ont nulle part au sein d'Abraham et ne les regardent que comme personnes damnables, ce qui ne peut produire une vraie amitié, et s'il y a quelque affection fondée sur d'autres causes, elles sont toutes foibles et muables et ne peuvent

long temps subsister, tant que dure ce jugement sinistre, qui ne peut estre osté à ceux qui tiennent que le Pape à un jugement infaillible et tient les clefs du Ciel et de l'Enfer.

Ce n'a point esté sans grande raison, que si souvent Dieu réitéroit cette défense à son peuple de ne s'allier point avec les infidèles. Tu ne t'allieras point disoit-il par mariage avec eux et ne donneras point tes filles à leurs fils et ne prendras point leurs filles pour tes /5/ filz. Car elle destourneront tes fils arrièrè de moy et ils serviroient à d'autres Dieux et la colère de l'Eternel s'embrasseroit contre vous<sup>197</sup>. Cette raison dure tousiours à proportion de la manière d'infidélité et de contraire créance le danger demeure et celuy qui demande tous les jours à Dieu qu'il ne l'induisse point en tentation, ne si doit point précipiter soy mesme et la chercher où elle est plus dangereuse comme estant plus continuelle et plus artificieuse.

Et sur cela nul ne se doit prévaloir de la fermeté de son esprit et de son pouvoir sur soy mesme. Car outre ce que Dieu offence par ce mépris permet que la prudence manque à ceux qui luy ont manqué de foy, les exemples de tout temps nous monstrent qu'il n'y a ny force ni sagesse qui ne puisse estre vaincue, quand une fois on a relasché. La force de Samson a succombé sous les attraits et feintes de Delia<sup>198</sup> et la grande sagesse de Salomon a esté convertie en folie depuis qu'il se fust adonné aux femmes estrangères. Exemple notable qui seul est proposé aux Israélites qui se bigaroient avec les femmes Moabites et Ammonites. Salomon, Roy d'Israël, disoit Néhémie n'a il point pêché par ce moyen. Combien qu'entre beaucoup de nations il n'y eust point de Roy semblable à luy et qu'il fust aimé de son Dieu et que Dieu l'eust establi Roy sur tout Israël et toutesfois les femmes estrangères l'ont fait pêcher<sup>199</sup>. Après une telle cheute et tant signalée en une personne si remarquable, il faut avoir beaucoup de confiance en soi mesme, après avoir tenté Dieu de se promettre qu'on se pourra tenir ferme et n'appréhender point un si affreux précipice.

Mais ie veux que cela sa puisse et que tel qui se sera laissé vaincre sur ce point de se joindre par mariage en une disparité de religion, demeurera ferme en la sienne et ne se laissera pervertir qui luy peut respondre de sa prospérité et avec quelle consolation pourra il partir de ce monde si Dieu le retire en tel temps, qu'il aura a laisser des enfans en bas aage en la conduite d'une partie /6/ adversaire, de laquelle il ne pourra se promettre autre chose, sinon qu'estant saisie de toute l'autorité après son décès, elle renversera tous ses bons desseins, polluera toute sa maison et fera du sang de sa misérable famille un présent à son autel. Avec quel remords de conscience y pourra-il penser, de quelle crainte ne sera il saisi, s'il luy reste une estincelle de zèle. Quand il se proposera leslamentables exemples de plusieurs notalbes familles qui se sont perdues par là et qui ont esté arrachées du champ du Seigneur pour estre transplantées en une terre estrange.

Les grands Estats et les maisons des Roys ont escpérimenté cette malheureuse révolution. Une Polonnoise de la maison de Jagellons, transférée en Suède après la mort de son mary, en remporté pour butin un fils héritier de la couronne qu'elle commit à l'instruction des Jésuites, laquelle lui a fait perdre le Royaume, qui luy estoit assuré en terre<sup>200</sup> et mis en estat de faire doubter avec grande raison s'il a esté receu au Royaume des Cieux. Quels funestes exemples en a produits nostre France en laquelle il s'est veu par telles occasions que les enfans de ceux qui ont maintenu nostre Eglise en ont esté les persécuteurs.

---

<sup>197</sup> Deutéronome, 7, 3-4.

<sup>198</sup> Samson et Delila, Juges, 16.

<sup>199</sup> Néhémie 13, 23-26.

<sup>200</sup> Le roi de Suède Gusta Vasa (1496-1560) avait en 1527 adopté le Lutheranisme et obligé ses sujets à faire de même. Son fils, Jean III, marié à la catholique Catherine de Pologne, avait persécuté les fidèles de la Réforme tout en restant tenant d'une Eglise Suédoise autonome de Rome. En 1604, son petit-fils le roi de Pologne, Sigismund III Vasa, en raison de son catholicisme fut déposé du trône de Suède au profit de son oncle Charles de Sudermanie demeuré Luthérien. Emile G. LEONARD, *Histoire générale du protestantisme*, Coll. Quadrige, P. U. F., 1988, 3 vol, tome II, p. 134.

Une femme de la Maison de Stissac entrée en celle de La Rochefoucault<sup>201</sup>, qui avoit esté les premiers des Nobles de la Religion et le support des affligés en Angoumois nous a produit des ennemis capitaux.

Ces dangers ne sont pas si grands en ceux desquels le nom est peu cogneu et le pouvoir de petite estendue. La plupart du mal qui en procède se termine en eux, desquels plusieurs dépendent autant que pour eux, quand ils s'oublient en ce point attirent après eux une grande ruine et par conséquent une grande malédiction demeurant à jamais leur mémoire tachée de légéreté et d'irreligion.

Je veux encore que ce mal puisse recevoir quelque précaution par une disposition testamentaire et par /7/ le soin que prendra durant sa vie celui qui en sentira les inconvéniens après la chose faite ou bien pour ce qu'il pourra veoir ses enfans grands ou servirre à sa partie. Qui ne sçayt cependant qu'une famille estant partagée en Religion, les enfans en leur bas âge auquel ils sont plus susceptibles de bonnes ou mauvaises impressions se trouvant d'ordinaire auprès des mères qui attirent davantage par leur blandices succeront avec les laict le poison de superstition, duquel il n'y aura antidote qui les préserve ou si se trouvant irrésolus comme il advient entre la Religion du père et de la mère ils ne tomberont point en indifférence pour ne faire estat de l'une ny de l'autre et se jetter en la profanation de laquelle ces temps misérables nous produisent tant de sectateurs. Et cela certes se peut difficilement prévenir en une famille en laquelle les chefs estans divisés, les domestiques bandés les uns contre les autres, on ne peut veoir ni ouïr aucuns exercices de piété, qui ne soient contre quarrés où le mary et la femme ne peuvent prier ensemble, ne peuvent communiquer à mesmes sacremens, ni se promettre telle communion entreux, qu'ils la puissent avoir ensemble avec Christ.

Car quelle convenance y a il du temple de Dieu avec les Idoles. Par cest argument l'Apostre dissuada les Chrestiens de s'accoupler à un joug avec les infidèles, adjoustant pour cause d'inégalité qu'il n'y a point de communication de la lumière avec les ténèbres. Et certes la lumière de l'Evangile ne peut luire de tous ses rayons, ou ceux qui allument des lampes en plein midy, espandent des ténèbres spirituelles plus espaises, que celle qui couvroient l'Egypte. Le moindre mal, qui en puisse arriver est, que comme parmi les Israélites, qui s'estoient tant oubliés, les enfans parloient en partie Ardodéen, et ne sçavoient point parler Juif, ainsi parmy les Chrestiens les enfans issus de tels mariages parleront la langage d'un peuple et d'autre et oublieront celui de la maison de Dieu /8/.

Est à considérer que s'il y a du mal en toute inégalité ou répugnance de Religion qui puisse troubler une famille en laquelle elle se trouve, les loix de la Romaine sont les plus pernicieuses pour cela. Car elles condamnent précisément et sans miséricorde ceux qui leur contredisent tant soit peu et ne souffrent pas la moindre différence, leurs curieuses inquisitions pénètrent par tout, et n'y a rien de si secret qu'elles n'esventent. Une femme est obligée de révéler à l'oreille d'un Prestre les particularités de la couche de son mary, et souvent prendre de luy le règlement de ses caresses ou de ses refus, souffrir qu'on luy ordonne des pénitences dures, pour luy avoir obéi, et ne retourne jamais de cette communication qu'avec une conscience chargée de scrupules, qui luy engendrent peu à peu du desgoust et souvent de la hayne. S'il vient malade, elle tasche de le séduire, elle trouble ses bonnes pensées par ses suggestions et joignant les pleurs avec ses prières et sollicitations luy livre en sa foiblesse une plus forte tentation à laquelle il auroit peine de résister en sa plus grande vigueur. Si de son costé la mesme infirmité l'abbat, la partie fidèle sera contrainte ou de l'abandonner, ou de veoir et ouïr les profanations qui luy perceront l'âme, une conscience d'une personne aimée, bourrelée en cent façons, en appréhensions de peines horribles après sa mort, de laquelle elle luy ordonnera le rachapt par sacrifices qu'il détesse et le rendra exécuteur de cette sienne résolution. Il n'osera luy proposer aucune consolation, qu'on ne luy ferme la bouche et qu'on ne l'accuse de la troubler. Il la verra expirer avec une indicible regret de ne se pouvoir consoler sur l'assurance de sa félicité. Ce que nous sçavons, que la Religion ne veut pas estre contrainte faict que nous n'ostons à personne sa liberté en ce dernier acre de la vie, ce que nous ne debvons point attendre de ceux qui jugèrent la leur avec violence. J'ay veu des exemples déplorables de ceux qui en leur lict d'infirmité ayans perdu tout pouvoir et autorité en leur maison ne pouvoient avoir le crédit de donner entrée à ceux des

---

<sup>201</sup> François III de La Rochefoucauld, comte de La Rochefoucauld, avait embrassé le protestantisme à la suite de son mariage avec Charlotte de Roy. Il fut tué à la Saint-Barthélemy. Son fils François IV fut tué en 1591 à la bataille de Saint-Yriex. Sa femme, Claude d'Estissac, grand-mère du Mémorialiste, éleva dans la religion catholique ses enfants.



exhortations desquels ils avoient besoin et /9/ desquels on a publié après leur décès qu'ils avoient renoncé à leur créance pour en triompher par des obsèques superstitieuses.

Tels et semblables inconvénients la plus part inévitables en tirent encore plusieurs autres après eux qui ne sont que trop suffisant pour faire appréhender le fonds de cet abysme à ceux qui ont le pied sur le bord. Et pour en faire une particulière application à nostre suiet. Je vous conjure, Monseigneur, par les entrailles de Christ, par le soin de vostre salut et par celui mesme de vostre honneur entre les hommes pour la mémoire haute et louable du Père qui vous a engendré, par l'intérêt de la sage et vertueuse Mère qui vous a porté en son ventre, par la consolation et conservation que vous devez à ceux qui vous sont commis et assubiectis, d'assuiettir une passion desréglée qui vous pourroit emporter, non seulement à la raison et au bon jugement, qu'on a jusques icy loué en vous, mais principalement à la volonté de Dieu et à ses loix et entrer en une juste appréhension de tout ce que nous avons remarqué et de ce que vous mesme estes capable de vous représenter entrant chez vous. Je vous supplie de vous ramentevoir le but d'une si soigneuse éducation domestique qui vous a esté procurée par un Père qui avoit cognu mieux que nul autre les escueils du temps et du siècle, et qui avoit recherché tous les moyens de vous munir à l'encontre. De vous mettre devant les yeux qu'en tant de difficultés et traverses qu'il a senties durant sa vie, il n'a eu jamais plus solide contentement que lorsqu'en sa maison il se retrouvoit près d'une compagnie avec laquelle il se consolait en Dieu et parmy des serviteurs qui luy aidoyent à constituer une florissante Eglise en sa famille, où on peut dire et l'expérience le tesmoigne que lez filz et les filles ont prophétisé et que de cette eschol ont sortis des disciples de tous sexes, lesquelles en la cognoissance du salut pourroient seoir entre les docteurs. Mais que serviroit cette cognoissance sans pratique, sinon à nous rendre plus criminels et venant à s'altérer au chef de la maison, quel regret en tous les autres qui cognoissent le mérite de la chose et la prisent selon sa valeur. Passez encore plus avant et pensez qui vous estes, et ce que vous devez hors de vous mesmes. Dieu vous a élevé en dignité pardessus plusieurs et par drojet héréditaire et par avancements acquis en la profession en laquelle vous avez esté nourri. Que ne devez vous sous sous Dieu à ceux qui après Dieu attendent leur protection de vous.

Je croy que vous sçavez assez comment la Principauté de Sedan est venue /10/ en vostre maison, et que le premier droit est procédé du testament d'un prince, lequel au lict de sa mort n'eut plus grand soin après avoir bien disposé son âme que de pourveoir à ce qu'un Seigneur d'autre Religion ne se saisissant de l'héritière, ne renversast ce qui avoit esté heureusement établi par son père et continué par luy. Que pour cet effect on fit choix de feu Monseigneur vostre Père pour luy commettre sa sœur de son Estat, qu'elle depuis pour la mesme considération transféra à vostre Maison tout ce qu'elle peut de son droict, tellement que c'est en partie un dépost, duquel le fondement vous oblige plus particulièrement et vous remonstre que si vous n'en prenez un grand soin, celui qui le vous a donné à ces conditions et qui le vous a conservé jusques icy en abandonnera la garentie si vous ne vous rendez bon garent des volontés et des promesses de ceux qui vous ont précédé. Or cela ne se pourra si vous mettez vostre Estat au hazard du mal que ie vous ay cy devant remarqué.

Vous sçavez mieux que personne l'affection que vous porte ce pauvre peuple et les grandes espérances qu'il a conceues de vous, esquelles s'il se trouve trompé et que vous luy donniez des justes appréhensions d'un changement préjudiciable à ce qu'il a de plus cher vous le jetterez en une tristesse déplorable et luy osterez tout courage à l'advenir alentissant en luy cette ferveur que vous devez priser plus que l'Estat mesme dedans et sous lequel ils vivent.

Que pourront-ils espérer et que n'auront-ils à craindre lorsqu'ils verront vostre maison loger la superstition en vostre présence, qu'au lieu de serviteurs de Dieu qui y ont fait les prières ordinaires, un prestre y chantera la messe, et que l'arche de Dieu y sera comme prisonnière. Quel triomphe pour les adversaires, quelle joye à tant de sectes, qui restent au gouvernement qui vous a esté commis, lorsqu'on vous verra partagé chez vous et qu'avec un courtois accès qu'ils auront près de vous, ils mesnageront l'Esprit et la conscience de vostre moitié. Quel crèveceur à ces pauvres gens qui commencent à respirer sous quelque liberté, quand aux autres insultations de leurs adversaires cette cy sera adioustée, qu'ils auront pour partie celle qui couchera à vos costés et que le sexe retiendra plus assiduellement à la maison et de laquelle ils ne pourront attendre du support. Encore ne sçay-ie après tout cele qu'elle confiance pourra prendre /11/ cet estat de vostre affection envers la Religion qu'il professe quand il verra que nulle



considération ne vous aura destourné de partager vostre chambre et vostre couche avec une partie nourrie en une religion contraire et entre les ennemis jurés de leur liberté.

Quel scandale en toutes les Eglises de France quand elles apprendront, qu'un Seigneur de l'éducation duquel elles s'estoient promises tant de bien, de l'avancement duquel elles avoient conceu tant de joye, pour action de grâces à Dieu aura mené en son nouveau gouvernement une Dame qui traîne après elle cet attirail de superstition. Combien du rabbais par cette nouvelle de leurs espérances et de leur bonne opinion, laquelle toutesfois n'est à mespriser nonobstant l'estat mesprisable auquel elles se trouvent. Dieu les a relevées de plus grandes cheutes, et en a relevé par elles de bien grandes.

Mais quelles esmotions es entrailles qui vous ont porté, quel desplaisir en l'aage déclinant à une mère si sage et si religieuse de ne pouveoir communiquer en un mesme esprit avec celle qui sera une chair avec son fils, de n'en pouveoir attendre de respect et d'amitié, de laquelle le lien soit tissu de foy et de charité de veoir entrer chez elle ce qui en a esté banni depuis si longtemps et ce par une porte qu'elle pensoit avoir si bien formée et de laquelle les barres et serrures luy sembloient inviolables. Nous lisons en l'Histoire Sainte qu'Esau quoy que profane, voyant que les filles de Canaan déplaisoient à Isaac son père s'en alla vers Ismaël, fils d'Abraham et prit à femme une des filles d'iceluy, car il avoit ouy ce que Rebecca sa mère avoit dit : " Je suis ennuyée de vivre à cause de ces Hetiennes, comme sont ces filles icy de ce pays, de quoy me sert la vie "202.

Ne craygnez vous point, Monseigneur, que Madame vostre mère sente les mesmes desplaisirs et que la vie luy soit amère, si vous ne prenez femme en la maison du père des croyans. Voudrez-vous qu'Esau entre en jugement contre vous et qu'il soit dit que vous avez commis une faute, de laquelle il a tesmoigné quelque desplaisir à cause de celuy de son père et de sa mère. Et vous sçavez non seulement celuy que la vostre en concevra, mais aussi vous n'ignorez point, que ce sera chose grandement déplaisante à vostre père céleste. Je le prie de tout mon cœur qu'il en destourne le vostre et vous face bien méditer cette sentence de son fils. Ce serviteur qui a cogneu la volonté de son maistre et ne s'est point mis en devoir et n'a point fait selon la volonté d'iceluy sera battu de plusieurs /12/ coups. Je veux espérer que vous n'appréhenderez pas seulement ses coups pour estre retenu par crainte. Mais que vous le serez par son amour qui esteindra en vous les flammes d'un amour qui n'estant point réglé par le sien ne pourroit estre rapporté qu'à la convoitise de la char et la convoitise des yeux qui ne sont point du père, mais du monde.

Je vous supplie au reste prendre en bonne part ce mien office, qui ne procède que d'une bonne source et d'un zèle à la gloire de Dieu, joint à l'affection que j'ay à vostre salut éternel et à l'accroissement des bénédictions de Dieu sur vous et ceux qui viendront après vous reconnoistré que ie vous parle au nom de Dieu et s'il y a quelque vinaigre ou sel de sa parole qui picque cette playe en vous croire la vérité de cette sentence du sage. Les playes faictes par celuy qui aime sont fidèles et les baisers de celuy qui hait amadouent. Je suis véritablement,

Monseigneur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur

André Rivet

A La Haye, le 20 avril 1633.

B. U. de Leyde, BPL 290/10

\*

1634

*A la Cour du prince d'Orange Frédéric de La Trémoille s'était fait beaucoup d'ennemis. Ceux-ci répandirent le bruit qu'à Bruxelles avec les Espagnols, il projetait une action contre les provinces Unies.*

---

<sup>202</sup> Esau, fils aîné d'Isaac et de Rebecca, après avoir épousé Judith, fille de Beéri, le Hethien, et Basmath, fille d'Elon, le Hethien, sujet d'amertume pour son père et sa mère (Genèse 26, 34-35), prit pour troisième femme Mahalath, fille d'Ismaël, fils d'Abraham et d'Agar, l'Egyptienne, servante de Sara (Genèse 28, 9).

*Inquiét pour sa sécurité, Frédéric se décida à quitter les Pays-Bas Espagnols. Le 6 mars 1634, il écrivit à son frère aîné :*

« Estant poursuivi de la vie, je suis obligé pour la guarentir de me retirer en lieu plus sur, d'où je ne manqueray de vous donner advis et d'en escrire au Roy. Faites-moy l'honneur de presser que je sache le lieu où l'on veut que je sois ma demeure, à quoy j'obéiray incontinent »<sup>203</sup>.

*Le 24 mars 1634, Henri de La Trémoille écrivait de Laval à son demi-frère Hannibal :*

“ Mon frère, je vous fay ce mot sur l'avis que mon frère me donne de sa résolution d'aller à Anvers, dont je ne saurois vous exprimer le déplaisir que j'ay pour le tort qu'il se fait et à sa maison. Toutefois l'estat où il me mande qu'il est, l'extrémité où il dit qu'on l'a porté, me fait pitié. Dieu veille que les espreuves, qu'il luy envoie, soient pour le ramener à luy et non pour le perdre ”<sup>204</sup>.

*Turenne dans sa lettre écrite de Paris le 2 mai à sa mère donne des détails sur les soupçons qui pesaient sur son cousin-germain :*

« On fait courre icy d'estranges bruits de M. de Laval, comme s'il avoit eu dessein sur Flessingue. Mme de La Trimoille en est informée fort particulièrement »<sup>205</sup>.

*Pour cette année le Fonds La Trémoille conserve deux lettres d'André Rivet datées du 6 mars et du 25 avril. La première nous apprend la mort de Dumonceau, oncle de M. de Champdor, la seconde nous informe des frasques commises par Frédéric de La Trémoille aux Provinces-Unies.*

6 mars 1634 – La Haye

à M. de Champdor

à Thouars

Monsieur,

Ayant appris qu'il reste quelques affaires de feu M. Dumonceau vostre oncle<sup>206</sup>, lesquelles estant négligées, pourroient à l'advenir troubler les miennes, je vous fay ce mot, tant pour me ramentevoir en vos bonnes grâces, & vous assurer de l'estat que je fais de vostre piété envers Dieu, & de vostre affection envers moy, que pour vous prier de travailler à ce que les dites affaires de feu M. vostre oncle soient esclaircies, & que ma bonne foy, avec laquelle je traictay avec luy, ne me tourne pas à préjudice. Il y va de l'honneur de sa mémoire, que je sçay que vous choisirez, & de l'équité qui vous est en recommandation. Je vous prie donque derechef d'y faire faire une fin, & en cela aider Monsieur Peleus qui prend ce soin pour moy. Ce que j'attendray de vostre amitié, vous assurant de la mienne, & de ce qui despendra de moy qui prie Dieu pour la prospérité de vous & des vostres & suis,

Monsieur,

Vostre bien humble & plus affectionné serviteur.

André Rivet

De La Haye, ce 6 mars 1634.

Je vous prie saluer humblement de ma part ma belle-sœur, Mlle de La Trosnière, si elle est à Thouars & Mlle Thevenot et sa famille.

Archives nationales, 1 AP 353/211

<sup>203</sup> Archives nationales, 1 AP 381/113.

<sup>204</sup> Archives nationales, 1 AP 394/136.

<sup>205</sup> Suzanne d'HUART, *Lettres de Turenne extraites des Archives Rohan-Bouillon*, SEVPEN, Paris, 1971, p. 245.

<sup>206</sup> Nicolas Dumonceau, oncle de M. de Champdor.

13 avril 1634 – Paris  
Jacques de Rozemont<sup>207</sup>  
à André Rivet

Monsieur,

Aussitost que j'ay receu le billet qu'il vous a pleu m'escire sur le subiect de Monseigneur le comte de Laval & la lettre de M. Kinshot qui m'exprime plus au long le contenu d'iceluy, je l'ay copyé et envoyé à Monseigneur ; ce pour les fait veoir à Madame, à laquelle M. le mareschal de Chastillon en avoyt parlé et dict tout ce qui en a esté escrit & sceu à la Cour.

Elle m'a commandé sur cela de vous faire la présente, sy l'ordinaire n'estoye party, pour vous prier, comme elle se dispose de faire par lettres qui vous seront portées par le premier ordinaire, de sçavoir au vray sy Messieurs les Estatz veulent absolument que la sentence de confiscation qu'ils ont rendue aye lieu & soye tirée en rigueur contre Monseigneur son beau-frère, auquel cas elle se disposeroyt de faire demande de ladite confiscation à Messieurs les Estats, ausquels vous l'obligerez infiniment de vouloir prendre la prière de l'en disposer à luy en faire don pour empescher que d'autres ne l'obtiennent & ne la préviennent qui ne seroyent à considération comme elle qui est sy proche parente de tous costez.

Elle espère cela de vostre amityé & bonne conduite, afin de conserver ce bien là à leur maison, desplorant & regrettant infiniment que l'on ayt à ouïr & faire telles plainctes de Monseigneur son beau-frère et qu'il faille qui ce soyt sy fort oublye que de vouloir contribuer à l'amfure des choses pour la conservation & maintien desquelles il estoict obligé d'employer sa propre vie y ayant en cela ung tesmoignage de réprobation & que le doigt de Dieu & sa justice le poursuivent cet chose estant telle qu'on la rapporte de deça.

Je prie Dieu en mon particulier qu'elles se puissent trouver faictes pour l'amour que j'ay tousiours à la conservation de l'honneur de ceste illustre maison & que ce soyt quelque esfect de la haine que les ennemis de Monseigneur le comte ayant voulu ourdir contre luy pour luy nuire.

J'espère par vostre response ou par ce que prendrez la peine de servir à Madame, qui part ceste sepmaine prochaine pour aller à Roucy<sup>208</sup>, où elle fera quelque séiour & de là à Sedan, j'apprendré plus au long & particulièrement ceste fâcheuse & mauvaise histoire & ce qu'il vous aura pleu de résoudre de faire à la prière de Madame sy vous apreniez que Messieurs les Estats voulussent que leur sentence de confiscation tient & eust lieu contre Monseigneur de Laval son beau-frère.

Ce qu'attendant de vostre bonne affection envers elle, je priray Dieu en ceste endroit pour la conservation de Monseigneur le prince d'Orange & de MM. les Estatz à ce qu'il leur conserve & vous maintienne en parfaite santé & vous donne longue & heureuse vie, car ce sont les vœux & la preuve ordinaire,

Monsieur de,

Vostre très humble & très affectionné serviteur acquis & oblige  
De Rozemont

A Paris en grande haste,  
ce 13<sup>e</sup> avril 1634.

B. U. Leyde, BPL 2211a/216

25 avril 1634 - La Haye  
à Marie de La Tour d'Auvergne  
duchesse de La Trémoille

Madame,

<sup>207</sup> Jacques de Rozemont, un des conseillers et secrétaires des La Trémoille, en fonction à Paris.

<sup>208</sup> Marie de La Tour d'Auvergne se rendait à Roucy en Picardie chez son beau-frère François de La Rochefoucauld-Roye, comte de Roucy.

J'ay veu la lettre que m'a escrite M. de Rosemont, par le commandement de Vostre Excellence, en laquelle j'apperçoy qu'on vous a donné une alarme, comme s'il y avoit icy sentence donnée pour confisquer la rente tombée au partage de Monsieur de Laval, ce qui n'est point. Car pour les procédures de l'excès fait chez Monsieur le comte Culembourg<sup>209</sup>, on n'est point venu plus qu'avant depuis la retraicte que de le faire adjourner publiquement. Il est vray qu'il faict ce qu'il peut pour irriter les juges, ayant la sepmaine passée faict escrire à un Anglois, qui est avec luy, une lettre qu'on cognoist bien estre de son style, adressée aux Sieurs Cromhaut<sup>210</sup> & autres soy disant président & conseillers de la Cour de Hollande en laquelle il tasche de les piquer & offenser, faisant mesme dire à ce Lister<sup>211</sup>, qu'il est d'aussi bonne maison que le comte de Culembourg. Tout le monde s'estonne de cette imprudence & ses amis la déplorent. Mais bien plus le déshonneur qu'il s'est fait par les pratiques avec l'ennemy trop avérées par ses lettres, esquelles il appelle les Estats : les Pourceaux & s'engage à des choses si indignes d'un homme de sa qualité que je n'y puis penser sans larmes. Néanmoins, combien que trente lettres de sa main fussent icy devant son départ de Ravestein, si est ce que Son Excellence a usé de telle modération qu'il n'a point voulu en faire de bruit, & luy a faict donner advis de toute la descouverte par Monseigneur vostre frère aîné, & par conséquent loisir de se mettre à couvert. Autrement, s'il ne luy eust point touché de si près, il n'y alloit que de la vie. J'en ai veu Son Excellence, si déplaisant & outré qu'il ne se pouvoit assez estonner, & néanmoins sans tesmoigner aucun esprit de vengeance, mais seulement un regret & desplaisir indicible de la veoir en si mauvais prédicament. Tellement que ce cela, je ne croy point qu'on face jamais aucune instance en justice, comme on dit qu'il en menace, il contraindra ceux qui ne luy demandent rien de produire en public, ce qui est es mains de peu, & de faire veoir à tout le monde les particularitez, desquelles il n'y a qu'un bruit général parmi le commun. J'estime qu'il importe que, que Monseigneur vostre mary en soit adverti, afin qu'il l'exhorte à retenir ses passions, & ne se jeter point davantage dans le précipice dans lequel il n'est que trop avancé. Dieu le veuille arrester par sa grâce & luy donner de plus salutaires conseilz.

Au reste, Madame, je loue Dieu de tout mon cœur de vostre constance & sainte persévérance, pour laquelle, comme m'estant du tout persuadée, j'ay pris icy la cause contre plusieurs qui l'ont voulu rendre suspecte sur cette dernière occurrence d'une contestation de siège en l'Eglise. Aussi, combien que ces bruits vinssent de Paris, avoy-je nouvelles des ministres du lieu qui me présagissoient rien de tel. Grâce à Dieu, j'ay aussi sceu depuis, que vous mesmes avez eu du desplaisir de vous estre abstenu sur cela des assemblées publiques & que vous aviez fait paroistre à ceux qui cherchoient occasion de vous attiser par là, que vous estiez bien esloignée de leur pensées.

Je prie Dieu qu'il vous maintienne en sa grâce, & vous conserve en cette illustre maison pour y maintenir en vous sa principale bénédiction, & la faire par vous repasser en vos héritiers. Sur tout qu'il touche le cœur de Monseigneur vostre mari pour le souvenir de sa première nourriture & recognoistre que le monde trompe, qu'il passe & sa convoitise, & qu'il faut penser ailleurs.

C'est à quoy tendent mes voeus, & à l'accroissement de toute prospérité salutaire sur vous et les vostres. Car, je seray toute ma vie, Madame, de Vostre Ex. le très humble, très obéissant, & très fidèle serviteur.

André Rivet

Il y a deux jours que Monseigneur le duc de Bouillon et Madame sa femme sont partis pour Maëstricht.

Archives nationales, 1 AP 353/212

---

<sup>209</sup> Floris II van Pallandt (1577-1639), comte de Culemborg, était allié à la Maison d'Orange-Nassau par son mariage avec Catharina de Bergh (1578-1640), fille de Willem IV de Bergh (1537-1586), stadhouder de Gueldre et de Zutphen et de Maria de Nassau (1539-1599), sœur de Guillaume Le Taciturne.

<sup>210</sup> Barthold Cromhout regent d'Amsterdam.

<sup>211</sup> Charles Lister, un anglais, était le maître d'hôtel de Frédéric de La Trémoille.

## EPILOGUE

*Cette lettre du 25 avril 1634 est la dernière lettre d'André Rivet que conserve le chartrier de Thouars. L'actuel château de Thouars étant en construction, Henri de La Trémoille et Marie de La Tour d'Auvergne résidèrent à partir de cette date à Paris ce qui explique pourquoi nous ne disposons pas des lettres d'André Rivet aux La Trémoille pour les années 1635-1651, à l'exception de quelques lettres conservées à La Haye dans les Archives royales de La maison d'Orange-Nassau*

*1639 Pour cette année les Archives royales de la Maison d'Orange-Nassau conservent une lettre de Marie de La Tour d'Auvergne à André Rivet datée du 17 juin répondant à une lettre de celui-ci en date du 23 mai lui apprenant le départ pour l'armée du prince de Talmont qui l'année précédente était sorti de France pour rejoindre son oncle le prince d'Orange. Il reviendra à la fin du mois de juin 1640 au protestantisme sous la direction d'André Rivet.*

17 juin 1639 - Paris  
Marie de La Tour d'Auvergne  
duchesse de La Trémoille  
à André Rivet<sup>212</sup>

Monsieur,

J'ay reçu il y a peu de jour la vostre en datte du 23 de may qui m'apprend le partement de mon fils pour l'armée. Je loue Dieu le voir dans la routte que j'ay toujours souhaitté qu'il tint et espère qu'il luy conserve, comme je l'en prie de tout mon cœur et qu'il vous garentisse de delà des malheurs qui sont tombés sur nous, comme sans doute vous les aurez appris, aucun tiennent que Picolominy<sup>213</sup> enflé de ceste victoire vient dans le dessein d'en faire autant à l'armée qui est devant Hédin, mais on escrit de là que sa venue leur sera matière de gloire, les travaux estans si avancés qu'ils croyent n'avoir rien à craindre. Le Roy y a esté fort mal de la goutte, mais, Dieu mercy, il est beaucoup mieux. On ne tient pas qu'on ait trop bien pris le choix de M. de Hauterive pour le gouvernement de Bréda. Mon fils me mende que ce sera dans son régiment qu'il prendra une pique et ne m'escrit jamais qu'il ne me tesmoigne ses ressentimens de vos soins et bon offices vers luy. En mon particulier, je me sens si estroittement obligée, qu'en toutes occasions je vous en feray parestre ma recognoissance par mes services, ne me restant à cest heure qu'à vous l'envoyer. Ma joye de la conversion du Sr. de Mondevis, que je prie Dieu vouloir acompagner de fermetté et constance que vous y souhaitez et vous donner et à toute vostre famille autant de propérité que je vous en désire, estant véritablement,

Monsieur,

Vostre bien humble à vous faire service.

Marie de La Tour

Ce 17 juin 1639 à Paris.

Koninklijk Huis Archief, Inv. 11, XVII D-8 ad

*1642 La France est bouleversée par le complot de Cinq-Mars contre Richelieu auquel participait le duc de Bouillon. Elisabeth de Nassau souffrant de calcul et éprouvées par les nouvelles de l'arrestation de son fils mourut le 3 septembre à Sedan.*

<sup>212</sup> Il s'agit de la seule lettre de Marie de La Tour d'Auvergne à André Rivet qui soit parvenue à nous.

<sup>213</sup> Ottavio Piccolomini, duc d'Amalfi.

*Les archives de la Maison royale d'Orange-Nassau à La Haye conservent les copies des trois lettres de condoléances que André Rivet adressa à Marie et Charlotte de La Tour d'Auvergne et à Eléonore de Bergh.*

15 septembre 1642 – La Haye

André Rivet

à Marie de La Tour d'Auvergne  
à la duchesse de La Trémoille<sup>214</sup>

La nouvelle qui nous vient du décès de feu Madame votre Mère d'heureuse mémoire a ému toute cette Cour. Mais j'en ai esté touché particulièrement, non pour aucun regret de perte qu'elle ait fait en un si bon change ; mais pour la perte de l'Eglise, & de tous ceux qui luy appartiennent en un temps auquel la considération de la vertu & de la prudence pouvoit beaucoup servir. Il faut attribuer cela à nos pêchés qui retire les justes arrièrè du mal pour chastier ceux qui ne ressent pas de mal faire ; et en un tel concours d'afflictions diverses nous faire recourir à sa miséricorde par une vraye repentance. C'est le proffit que nous devons faire des afflictions.

Pour retourner à cette sainte âme, elle est séparée d'un corps de douleur, delivré des justes ennemis, lesquels humainement ont hasté son départ de ce monde, lequel je ne doute point qu'elle n'ait quitté avec joye rasçasiée de mauvais jours. C'est ce dont vous ne doutez point, Madame, & j'espère que vous l'aurez encore trouvée en l'estat de luy rendre vos bons devoirs et faire proffit de ses dernières heures, comme vous en avez faict des bons enseignemens et des bons exemples que vous en avez reçeus durant sa vie. Vous aurez tousjours devant les yeux, Madame, un patron domestique digne d'estre imité ; et la bénédiction qu'elle vous a laissée aura ses effects sur vous & sur les vostres.

Je veux aussi espérer que ses bonnes prières auront esté receues de Dieu, non seulement pour la délivrance de Monseigneur votre frère du danger auquel il se rencontre, mais aussi pour luy fleschir le cœur et l'amolir devant Dieu, afin qu'il ne demeure pas en un eudurcissement préjudiciable à son salut éternel ; Que Monseigneur son frère gardera le bon dépost qu'il a reçu de feu Monseigneur votre Père et d'elle. Et que Dieu lui donnera de persévérer jusques à la fin à craindre Dieu & honorer le Roy.

Je suis asseuré aussi de vous, Madame, que quelque chose qui se passe en ces misérables affaires, vous prendrez un soin spécial de la consolation et de la manutention d'une Eglise que feu Monseigneur votre Père a cultivé avec tant de soins, & lui procurerez sa subsistance de tout vostre pouvoir. En cela je n'useray point de longues exhortations en vostre endroit, aseuré que vous y estes portée de toute affection. Ce sera à nous à prier Dieu qu'il y bénie vos soins et vostre intervention ; qu'il fortifie vostre esprit par le vertu du sien pour vous faire porter cette visitation avec une constance digne de vostre piété, et de le fermeté d'un s. courage pour estre un bon exemple à Mesdames vos sœurs, et en support à celle laquelle demeure orpheline, et en laquelle Dieu a si bien récompensé les défauts du corps es advantage de l'esprit ; et surtout d'une rare et exquise piété.

Je me joins à vos prières pour toutes ces choses, pour la conservation de Monseigneur le duc, de vous & de tous les vostres, comme estant,

Madame,

Vostre &c

André Rivet

De La Haye, le 15 septembre 1642.

Koninklijk Huis Archief, Inv. 11, XVII D-8, ad

<sup>214</sup> Les Archives de la Maison royale d'Orange-Nassau conservent la copie de ces trois lettres de condoléance qu'André Rivet adressa le 15 septembre 1642 à Marie et à Charlotte de La Tour d'Auvergne et à Eléonore de Bergh. L'on notera l'art de Rivet d'avoir pu rédiger trois lettres d'affilées sans dire la même chose.



15 septembre 1642 – La Haye  
André Rivet  
à Charlotte de La Tour d’Auvergne

C’est à ce coup qu’il faut que vous vous représentiez ce dire du S. Apostre : « Ma grâce te suffit, ma vertu l’accomplit en infirmité ». Je ne doute point, Mademoyselle, que vos prières n’ayent esté ardentes envers Dieu pour estre délivrée des échardees que vous avez d’entré en vous mesmes, et pour prévenir les visitations très dures qui vous sont advenues. Mais comme en un foible corps il vous a [donné] un esprit vigoureux par le vertu du sien, aussi vous a il voulu exposer à diverses épreuves non communes pour vous faire voir en vous ce que peut cette grâce sans laquelle tous les plus forts ne peuvent rien. Un malheur vous tire de la maison [] auquel courir il vous faut faire de nécessité vertu et abandonner la personne que vous chérissiez le plus en une nécessité que vous n’estimiez pas si présente. Et [puis] que Dieu vous prive de cette consolation en retirant cette sainte âme, laquelle [...] en un grand combat, si vous n’avez peu (comme je ne l’entens pas) estre retournée près d’elle. Mais vous estiez en vostre vocation, fille d’obéissance, exécutant [un] commandement sur lequel attendant la conduite de Dieu, vous avez entrepris un [voya]ge par dessus vos forces. Cela vous doit servir de consolation sur ce que vous avez esté privée du moyen de rendre vos bons offices à une si bonne Mère en ses dernières heures. Mais vous en aurez une solide en la considération de sa piété signalée, & de sa charité accompagnée d’un S. zèle avec cognoissance, par lequel [elle] a cherché vivants le règne de Dieu & sa justice. Et n’a eu plus grand regret au monde que de ne le voir pas si solidement établi en sa maison, comme les intentions de feu Monseigneur vostre Père et les siennes y avoient esté portées. Le Seigneur luy a voulu faire des chastimens qu’il faut attendre que ses prières auront san[...] pour appeler à repentance ceux qui se sont éloignés de ses salutaires instructions. Qui sçait ce que veut faire ce bon Père redoublant ainsi ses coups ? Pour elle, [vous] estes assurée qu’elle est des justes retirés arrièrè du mal. Et qu’il ne faut pas que nous soyons de ceux qui ne prennent pas garde. Il le faut faire pour nous et [accept]er les jugemens de Dieu avec sa miséricorde que nous devons implorer. Et quant à vous, Madamoyselle, en toutes ces espreuves, il vous faut evertuer pour perséverer [jusq]ues à la fin en ces bons & constans exercices pour garder le bon déport et donner [g]age à Monseigneur vostre frère de Turenne pour y persévérer avec vous. Alors [il] donnera à vos prières la délivrance de Monseigneur vostre aîné et surtout liberté spirituelle et se servira de ces visitations pour luy toucher le cœur pour [son] salut. En quelque façon qu’il luy plaise d’en disposer, je lui assure que vous [vous] resignerez entre ses mains, captivera vostre volonté sous la sienne et mettez main à la bouche pour ne laisser aller aucun mal qui ne sente cette sainte solution : « Je me suis teu, Seigneur, pour ce que tu as fait ». Entre ceux qui vous [aim]ent, Mademoyselle, & qui participent par une charitable sympathie à vos [ac]tions, je vous supplie croire que moy et ma femme sommes des premiers, que nous joindrons nos prières avec les vostres afin que Dieu vous fortifie de [plus] en plus, qu’il entende vostre prière en vostre nécessité, vous continue en vostre tristesse la liesse de son esprit, jusques à ce qu’il vous octroye la vie à laquelle il y a rassasiement de bien en la contemplation de sa face. Et toute ma vie,

Madamoyselle,

Vostre &c

André Rivet

La Haye, le 15 septembre 1642.

Koninklijk Huis Archief, Inv. 11, XVII D-8, ad

15 septembre 1642 – La Haye  
André Rivet  
à Eléonore de Bergh

Madame,

Les légères sollicitudes parlent, les grandes sont muettes, pour ce qu'elles est sur les vôtres sont de cet ordre, capables de tenir en silence ceux qui les font par compassion. Tant de maux compliqués semblent défier l'industrie de leurs médecins. Je ne présume pas de moy, que j'y puisse porter des remèdes suffisans >>captif, et attaquer en l'honneur, en danger de la vie ; une sage et vertueuse belle-mère ayant succombé à la douleur, un estat branslant, nombre de beaux enfans devant les yeux qui ne sentent pas encore ces coups.

J'advoue, Madame, qu'il y a de quoy exercer vostre patience et qu'il vous faut une vertu extraordinaire pour prendre sur cela des résolutions prudentes & vigoureuses. Si elles viennent simplement de l'esprit et de la main, elles seroient foibles. Il faut que Dieu les donne et les inspire et les luy [...] et demander en foy. Madame il est près de ceux qui l'invoquent en vérité et doit estre vostre principal recours. Il a voulu que vous vissiez mourir une femme qui vous estoit encore bien nécessaire. Sa fin a esté heureuse pour elle, mais trop avancée pour Monseigneur son fils et pour vous. La grandeur de son élection a paru en ce qu'elle n'a peu vivre davantage le voyant en peine, veu qui luy a donné repos aura égard à ses dernières prières pour regarder en pitié cette belle famille.

Je suis trop foible, Madame, pour vous soulager & ma condition veu ce qui s'est passé peut rendre mes offices suspects. Ils sont sincères néantmoins et je voudroy en avoir d'efficacieux. Nos armes devant Dieu sont les prières & les larmes. Je le prie donc, Madame, qu'il vous assiste par son esprit en ces occurrences, qu'il vous arme de constance, qu'il vous anime de prudence. Et que vous faisant la grâce de prendre ses visitations en bonne part, il vous octroye l'heureuse issue que ie désire pour vous & pour l'estat de vos sujets,

Madame,

Vostre &c

André Rivet

La Haye, le 15 septembre 1642.

Koninklijk Huis Archief, Inv. 11, XVII D-8, ad

**1646** *La France protestante était déchirée par la querelle théologique qui opposait Moïse Amyraut aux tenants de l'orthodoxie, notamment à Pierre du Moulin et aux frères Rivet. La bibliothèque de l'université de Leyde conserve une lettre d'André Rivet à la duchesse de La Trémoille en date du 27 août où il se justifie de son attitude envers Moïse Amyraut. Par une lettre de son neveu André Pineau du 2 juillet 1646 nous savons que Marie de La Tour d'Auvergne avait invité Moïse Amyraut à venir prêcher à Thouars et qu'elle avait « un grand déplaisir de sa mésintelligence » avec André Rivet et qu'elle avait « dessein de luy en parler fortement ». Parallèlement, elle écrivit à André Rivet une lettre dont celui-ci fait état dans sa lettre du 27 août 1646 à Charles Sarrau :*

« J'ay reçu une longue et très honneste lettre de Madame la duchesse de La Trémoille sur les discours que luy a faits Monsieur Amyraut à mon égard. Je luy ai fait une ample response sur cela et représenté que ce n'est pas moy qui trouble Israël ; et que les paroles de déférence pour moy desquelles on a esté large envers elle, ne sont pas conformes aux lettres patentes, qui ont couru dans Paris, mais mon intérêt ne m'est rien, et quoy qu'on die ou qu'on estime, je n'ay point de passion personnelle. Dieu cognoist mon cœur »<sup>215</sup>.

27 août 1646 – La Haye  
André Rivet

---

<sup>215</sup> Hans BOTS et Pierre LEROY, *Correspondance intégrale (1641-1650) d'André Rivet et de Claude Sarrau, op. cit.*, tome III, p. 483. L'on notera que la note 12 (p. 484) se rapportant à ce passage fait une confusion entre Marie de La Tour d'Auvergne et sa sœur cadette Charlotte, Mlle de Bouillon, erreur significative en fait du manque de connaissance sur le rôle de la troisième duchesse de La Trémoille dans le protestantisme au milieu du XVIIe siècle.

à Marie de La Tour d'Auvergne,  
duchesse de la Trémoille

Madame,

Dans la tristesse que me cause le trouble que j'ay veu naistre en nos Eglises et que je voy s'augmenter tous les jours, ce m'est une grande consolation d'apprendre par ce qu'il a pleu à Vostre Excellence de m'en escrire qu'elle prend cette matière à cœur, désire la paix de Sion et c'est à la vérité une chose déplorable que lorsqu'on travaille dans le siècle à la paix générale que d'autres nous convient entre les adversaires ou neutres à nous accommoder par des moyens frauduleux et dangereux nous en soyons venus parmy nous mesmes à commencer et déclarer une nouvelle guerre et que les remèdes qu'on a jusques à présent apportez pour la guérison de ce mal, l'ayant irrité au lieu de l'appaier.

Je voudray, Madame, que mon sang fust capable d'esteindre ce feu. Je n'en ay goutte que je ne voulusse espandre pour cela. Mais puisque celui du fils de Dieu qui la prodigue pour nous donner sa paix, nous touche sy peu, le nostre n'auroit point d'efficace pour servir à un tel bien. Certes, Madame, Dieu m'a fait ordre longtems pour voir d'estrange événemens, mais je ne m'estoy pas attendu qu'en mes vieux jours cette querelle se renouvellerait, où par le passé j'avoy admiré cette concorde et union, laquelle notamment, et avec admiration de toutes les autres nations, avoit persévéré entre nous plus de quatre-vingts ans et que la fin du premier siècle de la réformation seroit ce commencement de cette bresche. Et plust à Dieu que je puisse estre pour peu de jours en lieu où j'eusse moyen de déduire particulièrement à Vostre Excellence l'origine de tout ce mal et ce que j'en ay préveu. Peut-estre pourroy-je faire en vostre esprit quelque impression pour effacer celles qu'ont eu le temps et loisir d'y imprimer ceux qui ont émeu ce débat et l'ont formenté soigneusement. Et qui se sont servis d'une académie en laquelle ils ont fait avancer ceux qu'ilz ont creu fauteurs de leurs opinions pour les semer par toute la France. Et de là l'autorité de la ville en laquelle ilz ont leurs habitudes pour y livrer les Synodes lesquels pouvoient faire cesser des divisions et y maintenir à quelque prix que ce fust, ceux qu'ils ont mis en besogne. De là est venu que les Synodes ont perdu leurs autoritez et ces playes ont esté pensées à la légère, et que la fin a esté pire que les commencemens.

J'ay assez de tesmoins, Madame, de mon désir de paix et de mon support es choses que j'ay pensé pouvoir estre suportées. Et de cela mesme a t'on voulu abuser et de servir du peu de crédit que Dieu m'a donné pour faire croire au loin, ou que j'estoy dans les sentimens nouveaux ou pour le moins que je n'en estoy pas fort éloigné. Monsieur Amyraut la voulu ainsy publier par des fragments de quelques unes de mes lettres et par une préface spécieuse qu'il m'a adressée en un escrit qu'il ne pouvoit ignorer ne me devoir pas plaire /2/ et par lequel il a voulu prendre subiect de passer par dessus la défense qui luy avoit esté faite d'escrire de ces matières et rallumer le feu qui n'estoit pas beaucoup couvert sous la cendre. Car on on sçait bien que pour éluder cette deffense on n'a pas laissé de douter soigneusement à la jeunesse ce qu'on a voulu de semer par tout des manuscrits et de faire des prosélites desquels ont fait trophée et en mesme temps qu'on dict aus uns qu'il n'est question que de méthide, qu'on est d'accord en la chose, prescher et faire prescher que nous renversons l'Evangilr et que nous ostons toute consolation à ceux qui sont tentez et nous reprocher toutes les mesmes choses que Pelagus. Jadis à s. Augustyn et les Sociniens et Arminiens à nos Eglises en mesme termes et par mesme argumens. Il est vray Madame que je n'ay peu moins que de donner mon désadveu à ce qui m'estoit imputé, sur quoy Monsieur Amyraut changeant de batterie m'a pris à partie et pour ce peu de respect en paroles, m'a rendu des iniures, publié des manuscrits contre moy sur des faux donnés à entendre que j'ay prouvé forgés contre vérité. Et voyant qu'il envoyoit à Paris des lettres par toutes contre moy pour y estre pourmenées de mains en mains et enfin envoyées icy pour insultation. Le désir de paix m'a fait rompre ce mauvais commerce pour m'employer à choses meilleures et plus nécessaires comme j'ay fait contre ceux qui nous livrent la guerre ouverte et laisser faire.

Quant à ce différent nouveau, celui que Monsieur Amyraut a attaqué de gayeté de cœur et ceux qui sont sur les lieux. Et vous sçavez, Madame, que je ne vous en ay point importuné et encore m'en fusse je teu, sy vostre Excellence ne m'en eust parlé puisque ces Messieurs sont venus à ce point qu'ilz nous

publient pour leurs ennemis. Car dans le mesme pacquet dans lequel j'ay receu celle dont il vous a pleu m'honorer, j'en ay eu une d'un conseiller que Monsieur Amyraut a choisy pour débiter ses lettres, sur ce que je luy avoy dit que c'estoit une honte d'estre sy chatouilleux contre ses frères, et promettre des promptes responses toutes choses laissées et ne respondre point au Jésuite Pétau lequel depuis trois ans a attaqué Monsieur Amyraut ni à un Arminien qui a tasché de les réfuter. Il y a un an et demy en laquelle il me respond qu'il faut laisser les ennemis de dehors pour courir contre les ennemis de dedans. C'est ainsy qu'il leur plaist nous qualifier.

Or, je vous prie, Madame, de juger par là de la vérité des belles paroles de déférence en mon endroit que Monsieur Amyraut voulu que vous prissiez la peine de me représenter de sa part lesquelles je ne répéteray point icy, ne voulant point m'en prévalloir. Mon opinion de moy mesme est petite et j'ay à me glorifier plustost en mes infirmités qu'à quelques bonnes qualitez desquelles la mailleure sera tousiours de m'humilier devant Dieu et d'estimer les autres par humilité de cœur plus excellens que moy.

En effect, Madame, j'estime Monsieur Amyraut estre un personnage doué de grands dons et qui pourroit estre un instrument grandement utile, sy, au lieu de brouiller toute la théologie et s'appliquer à poinctiller sur un point après l'autre, faire couler en paraphrases plausibles les interprétations des adversaires de la grâce, et courir la mer et la terre pour & faire de nouveaux prosélites des enseignemens qui ne les remplissent pas de présomption et de hardiesse et faire pis que leurs maistres, comme il advins en tels cas/3/.

Puisqu'il vous dit, Madame, qu'il a esté de nos disciples, d'où vient que luy et Monsieur Testart lesquels ont esté ensemble en l'Académie de Leyden<sup>216</sup>, en laquelle nous étions de leur temps quatre professeurs en théologie combien que dès lors ils avoient eu le maistre qui leur a donné toute cette teinture, d'où vient di-je qu'ilz ne nous en ont jamais parlé, ny en public ny en particulier. N'est ce pas qu'ilz se sentoient assez confirmés pour éclatter à leur commodité lorsqu'ilz auroient obtenu d'estre Maistres. Mais puis qu'il plaist à Vostre Excellence me semondre, Madame, de proposer quelques moyens par lesquels on peust prévenir de plus grands maux et moyenner la concorde qui semble estre rompue au grand préjudice de la cause de Dieu, je n'en voy point de plus propre que de ramener les dissentans à parler conformément à la confession de foy de nos Eglises et aux explications d'un célèbre synode de plusieurs nations réformées<sup>217</sup>, duquel les canons ont esté publiez et souscrits par les Eglises de France par Monsieur Amyraut mesmes et ceux qui fond avec luy de tenir à leur serment et à ce qu'ils promirent au synode d'Alençon, où nous fismes voir que leurs expressions estoient improuvées par les principaux de ceux qui avoient esté en ce synode et qui vivoient alors : Bogermannus<sup>218</sup>, Poliander<sup>219</sup>, Wallaus<sup>220</sup>, Thysius<sup>221</sup>, Gomarus<sup>222</sup>, Alting<sup>223</sup> et autres, ausquels Monsieur Amyraut et autres ne pouvoient apprendre quel avoit été le droit sens de ces canons, Alors Monsieur Spanheim ny moy ny nos autres collègues n'auront rien à leur demander que la main de concorde et union et marcheront avec eux de mesme pied. Mais s'ils continuent à nous tenir pour ennemis sur lesquels il faille courir plustost que sur les Pétaux et les Courcelles<sup>224</sup>, il se trouvera aussy des plumes lesquelles s'emploieront pour maintenir la vérité, sans opiniastreté et sans hostilité. Alors il s'en trouvera aussy qui blasmeront ce que les synodes nationaux sont mesprisez qu'on presche ouvertement contre l'imputation du premier péché dans les plus célèbres chaires

---

<sup>216</sup> Moïse Amyraut a été étudiant à Leyde en 1620.

<sup>217</sup> Le synode de Dordrecht qui se tint de 13 novembre 1618 au 9 mai 1619. Ses canons affirment la dogmatique calvinienne dans toute son intégrité. Daniel LIGOU, *Le Protestantisme en France de 1598 à 1715*, S.E.D.E.S., Paris, 1968, p. 143-145.

<sup>218</sup> Jean Bogerman pasteur de Leeuwarden.

<sup>219</sup> Jean Poliander (1568-1646) professeur de théologie à Leyde.

<sup>220</sup> Antoine de Waele (1573-1639) dit Walaëus professeur à Leyde.

<sup>221</sup> Antoine Thysius.

<sup>222</sup> François Gomar (1565-1641) professeur de théologie à Leyde puis à Middelbourg.

<sup>223</sup> Jean-Henri Alting (1583-1644) professeur de théologie à Groningue.

<sup>224</sup> Etienne de Courcelles (1586-1659) pasteur arminien, professeur à Amsterdam.

de France, qu'une Eglise veuille donner la loy à toutes laes autres et sy ceux-ci se taisent, les pierres parleront.

Cependant, Madame, je vous supplie de croire que je n'ay rien contre la personne de Monsieur Amiraut, que je suis poussé d'aucune haine ny animosité, que je luy désire tout bien comme la charité m'oblige et que je sçay bien discerner entre la cause et la personne. Et que je prie Dieu qu'il luy donne de bien user de ses grâces et ne pas trop présumer de sa suffisance.

J'espère que devant que ma lettre vienne entre les mains de Vostre Excellence, mon frère aura l'honneur de luy faire la révérence et s'il luy plaist luy donner favorable audience, comme je l'espère, la pourra informer de quelques procédures desquelles elle jugera sagement selon sa prudence et piété, et pourra cognoistre qu'en telles choses plus qu'en toutes autres, il faut ouïr toutes les deux parties devant qu'en /4/ juger pour tenir la balance droite. Et sy l'un plaide sa cause plus disertement sa cause que celuy qui plaidera la sienne plus simplement et sans art, aura ce préjugé pour luy que le langage de la vérité est simple et n'a pas besoin d'ornemens empruntez. Cependant, je prie Dieu, Madame, qu'il vous fortifie de plus en plus en cette bonne oeuvre pour prier la paix de Jérusalem et la procurer de tout vostre pouvoir, et enseigner aux autres par vostre résolution exemplaire que la vérité de Dieu ne peut souffrir d'eclipse en ceux qui ne perdent jamais leur soleil nonobstant les ombrages et nuages de l'infirmité, ou de la vanité des honneurs contre lesquels je me tiens des moindres et plus foibles, sy je ne pouvoy tout en Christ qui m'a jusques icy fortifié et qui me donnera de garder son dépost, jusques en la journée en laquelle je le prie qu'il couronne vostre constance de la gloire éternelle. C'est,

Madame,

De vostre Excellence,

Le très humble, très obéissant  
et fidelle serviteur.

André Rivet

De La Haye, le 27 aoust 1646.

B. U. Leyde, BPL 290/41-43

*En cet été 1646, le temps avait passé, André Rivet avait été nommé au mois de juillet curateur de l'académie que le prince d'Orange venait de fonder à Bréda. A son grand regret il dut quitter au mois d'octobre 1646 La Haye pour y exercer cette fonction. Le jour de Noël 1650, il prononça son dernier sermon. Deux jours plus tard, il dut s'aliter. Il mourut le 7 janvier 1651 entouré de sa femme, de sa nièce Marie du Moulin, de son fils Frédéric et de ses petits enfants. Il fut inhumé dans la Grande Eglise de Bréda.*

-=-

Jean Luc Tulot, F 22000 Saint-Brieuc, 31 décembre 2006